This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

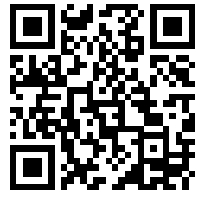

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

EXCHANGE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME X

TOULOUSE

LES FRÈRES DOULADOURE

IMPRIMEURS

39, RUE SAINT-RÔME, 39

1922

SEP 27 192

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

Digitized by Google

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Toulouse

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME X

TOULOUSE
LES FRÈRES DOULADOURE
IMPRIMEURS
39, RUE SAINT-ROME, 39
—
1922

Digitized by Google

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

RIQUET, COMTE DE CARAMAN (Victor-Pierre-François), Lieutenant général des armées, associé honoraire, prodigua ses dons à la Société des Sciences, puis à l'Académie, contribua à la construction d'un observatoire, offrit une salle de séances à la Société et lui fit don, en 1739, d'une somme de 500 livres.

NIQUET DE SÉRANE (Antoine-Joseph DE), Premier Président du Parlement, associé honoraire. — Don de 500 livres (1739).

AIGNAN, BARON D'ORBESSAN (Antoine-Marie D'), Président à mortier, Secrétaire perpétuel. — Don de 500 livres (1739).

RIQUET DE BONREPOS (Jean-Gabriel-Amable-Alexandre), Procureur général, associé honoraire. — Don de 1.000 livres (1739).

HÉLIOT (Benoît D'), Abbé de Perrai-Neuf, associé ordinaire. — Legs qui permit à l'Académie de faire imprimer ses *Mémoires* (1779).

LES ÉTATS DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

LA VILLE DE TOULOUSE.

DEPUIS 1807

GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'École de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail (9 mars 1882).

VAÏSSE-CIBIEL (Émilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

OZENNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de Commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

MAUREL (le Dr Edouard), professeur à la Faculté de Médecine, correspondant de l'Académie de Médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (20 février 1915).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE.

LA VILLE DE TOULOUSE

Digitized by Google

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. Abelous (Émile), ✱, ❶ I., *Président.*
M. de Gélis (François), ✱, *Directeur.*
M. Duméril (Henri), ❶ I., *Secrétaire perpétuel.*
M. Mathias (Émile), ✱, ❶ I., *Secrétaire perpétuel honoraire.*
M. Aloy (J.), ❶ I, *Secrétaire adjoint.*
M. Signorel (Jean), ❶ I., *Trésorier perpétuel.*
M. Chalande (Jules), ❶ I., *Bibliothécaire.*

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX

1881-1908. M. Baillaud (Benjamin), C. ✱, ❶ I., G. C. ✠, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, ancien associé ordinaire, à Paris.

1917. M. Arnaudé (Auguste), C. ✱, membre de l'Institut, conseiller-maître à la Cour des Comptes, rue de Fleurus, 36, à Paris, 6e.

M. Léger (Louis), O. ✱, ❶ I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Boulainvilliers, 43, à Paris, 16e.

M. Thomas (Antoine), O. ✱, ❶ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, ancien associé ordinaire, avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine (Seine).

1919. M. le Général Guillaumat, G. C. ✱, ✠, ❶ I., Inspecteur général d'armée, boulevard Pereire, 209, à Paris, 17e.

1903-1921. M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ❶ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Toulouse, à La Vialle, par Vénéjan (Gard).

Digitized by Google

ASSOCIÉS HONORAIRES ÉTRANGERS

1915. M. Siret (Louis), d'Anvers, ingénieur, directeur des mines, Cuevas de Vera, Almería, Espagne.

1919. M. Bolivar (Ignacio), directeur du Musée des sciences naturelles, professeur à l'Université centrale, Martinez-Campos, 33, Madrid.

1922. M. Pittard (Eugène), professeur d'anthropologie à l'Université de Genève.

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.
M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES

1873-1920. M. Joulin (Léon), O. ✱, ✪ I., rue d'Entraygues, 81, à Tours.

1885-1908. M. Frébault (Aristide), ✱, ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, Moulins-Engilbert (Nièvre).

1886-1897. M. Moquin-Tandon (Gaston), ✱, ✪ I., professeur honoraire à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1887-1908. M. Parant (Victor), ✪ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 17.

1892-1922. M. Caralp (Joseph), ✪ I., professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue des Trente-Six-Ponts, 44.

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques et physiques.

1885. M. Abadie-Dutemps (Ernest), ingénieur des arts et manufactures, rue Ingres, 21.

1893. M. Cosserat (Eugène), ✪ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1896. M. Marie (Théodore), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

Digitized by Google

1901. M. JUPPONT (Pierre), ✪ I., ingénieur des arts et manufactures, allées Jean-Jaurès, 67.

1904. M. CAMICHEL (Charles), ✱, ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, rue Maignac, 24.

1905. M. VERSEPUY (Jules), ✪ A., ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1908. M. SAINT-BLANCAT (Dominique), ✪ I., astronome adjoint à l'Observatoire, rue du Dix-Avril, 66.

1912. M. BUHL (Adolphe), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1913. M. BABOULET (Louis), ✱, inspecteur général adjoint des postes et des télégraphes, rue Pérignon, 16, Paris, 7e.

1919. M. LAMOTTE (Marcel), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Récollets, 50.

DEUXIÈME SECTION. — Chimie, Sciences naturelles, Médecine.

1885. M. SABATIER (Paul), C. ✱, ✪ I., O. ❀, C. ✠, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. FABRE (Charles), ✪ I., ❀, professeur honoraire à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1901. M. GESCHWIND (Henri), C. ✱, ✪ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 29.

1908. M. ABELOUS (Émile), ✱, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, doyen de la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1909. M. GIRAN (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

1909. M. PRUNET (Adolphe), ✱, ✪ I., O. ❀, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

1910. M. GIRARD (Jules), ✱, ✪ A., ❀, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à l'École vétérinaire, allées Jean-Jaurès, 55.

1910. M. HÉRISSON-LAPARRE (Émile), C. ✱, inspecteur général des poudres et salpêtres (cadre de réserve), rue de Metz, 25.

1914. M. TESSIER (Louis-Ferdinand), ✱, O. ❀, conservateur des eaux et forêts, rue Peyras, 13.

1914. M. CHALANDE (Jules), ✪ I., rue des Paradoux, 28.

1914 M. JACOB (Charles), ✪ A., professeur à la Faculté des sciences, allée des Demoiselles, 34

Digitized by Google

1920. M. Aloy J.), ✪ I, correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 30.

1920. M. Lécaillon (A.), ✪ I., ❀, correspondant de l'Académie d'agriculture, professeur à la Faculté des sciences, 1, rue Mondran.

1922. M Dide (Maurice), ✱, ❀, ✪ I., ❀, directeur-médecin en chef de l'Asile de Braqueville, petite rue Sainte-Ursule, 7.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. Duméril (Henri), ✪ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. Lapierre (Eugène), ✪ I., bibliothécaire honoraire de la Ville, rue des Fleurs, 18.

1890. M. Lécrivain (Charles), ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1890. M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef honoraire de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1894. M. le baron Desazars de Montgailhard (Marie-Louis), ✠, rue des Fleurs, 13.

1899. M. Pasquier (Félix), ✱, ✪ I., archiviste en chef honoraire du Département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1901. M. de Santi (Louis), O. ✱, médecin principal de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, rue Deville, 11.

1907. M. l'abbé Maisonneuve (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. Marsan (Jules), ✱, ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 74.

1908. M. Barrière-Flavy (Casimir), ✪ I., boulevard d'Arcole, 14.

1910. M. Saint-Raymond (Edmond), rue des Paradoux, 51.

1910. M. Thouverez (Émile), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. de Gélis (François), ✱, ancien officier, rue Croix-Baragnon, 10.

1913. M. Calmette (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue Bayard, 60.

1914. M. le comte Begouen (Henri), ✱, ✪ A., O. ❀, C. ✠, rue Vélane, 16.

1915. M. Gros (Jean), ✪ I., inspecteur primaire, rue de la Concorde, 35.

1917. M. Galabert (François), ✪ A., archiviste et bibliothécaire de la Ville, rue Gravelotte, 32.

Digitized by Google

1918. M. ANGLADE (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 50.

1920. M. SIGNOREL (Jean), ✪ I., ✠, juge d'instruction, allée Saint-Michel, 3.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1922. M. JUPPONT.
— M. GESCHWIND.
— M. LÉGRIVAIN.

1921. M. CAMICHEL.
— M. TESSIER.
— M. DE GÉLIS.

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1922. M. MARIE.
— M. FABRE.
— M. CALMETTE.

1921. M. VERSEPUY.
— M. LÉCAILLON.
— M. BARRIÈRE-FLAVY.

ÉCONOME

M. FABRE.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES

1889-1895. M. D'ARDENNE DE TIZAC (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1894-1900. M. MAILLET (Edmond), ✻, ✪ I., ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'École des ponts et chaussées, examinateur des élèves à l'École polytechnique, rue de Fontenay, 11, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).

1896-1904. M. LE VAVASSEUR (Raymond), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, rue Pierre-Corneille, 125.

1896-1910. M. MATHIAS (Émile), ✻, ✪ I., correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, cours Sablon, 10.

Digitized by Google

1897-1910. M. Roule (Louis), O. ✱, ✪ I., ⛁, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris, 5e.

1907-1914. M. Labat (Alfred), ✱, O. ⛁, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'École vétérinaire de Toulouse, rue Léon-de-Malleville, 4, à Montauban.

1908-1912. M. Leclainche (E.), C. ✱, O. ⛁, ✪ A., membre de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, rue José-Maria de Hérédia, 18, à Paris.

1909-1914. M. Drach (Jules), ✪ I., professeur à la Sorbonne, square Lagarde, 3, à Paris.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1890-1896. M. Fabreguettes (P.), C. ✱, conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris, 2e.

1903-1917. M. Dumas (François), ✱, ✪ I., recteur de l'Académie de Bordeaux.

1920-1922. M. Guy (Henry), ✱, ✪ I., recteur de l'Académie de Grenoble.

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1888. M. Bel (Jules), ✪ A., botaniste, conservateur du Musée Thomas, à Gaillac (Tarn).

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. Willotte (Henry), ✱, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, square du Champ-de-Mars, 4, Paris, 15e.

1898. M. Reeb (E.), pharmacien, ✪ A., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1908. M. Comère (Joseph), ✪ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

Digitized by Google

1910. M. Baylac (J.), ✱, ❶ I., professeur à la Faculté de médecine, administrateur des hospices, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1910. M. Bardier (E.), ✱, ❶ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Étienne, 10, à Toulouse.

1910. M. Fauvel (Pierre), professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, à Angers.

1910. M. Dop (Paul), ❶ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1910. M. Mengaud (Louis), ✱, ❶ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

1916. M. Ader (Clément), C. ✱, Villa Labourdette, à Muret (Haute-Garonne).

1919. M. Pérès (Joseph), professeur à la Faculté des sciences d'Aix-Marseille.

1920. M. Brevié (Jules), ✱, ❶ A.. ✠, administrateur en chef de 1re classe des colonies, à Dakar (Sénégal).

1921. M. Lheriaud (Joseph), ingénieur principal de la traction, chef du 2e arrondissement de la Compagnie des chemins de fer du Midi, place Dupuy, 22, à Toulouse.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1875. M. Serret (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, Agen.

1879. M. de Dubor (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Tocqueville, 13, à Paris.

1881. M. Chevalier (Ulysse), O. ✱, ❶ I., membre de l'Institut, chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé Larrieu, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé de Montbardon, par Saint-Blancard (Gers).

1882. M. Tardieu (Ambroise), officier et chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Royat (Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

1885. M. Espérandieu (E.-J.), ✱, ✠, ❶ I., membre de l'Institut, commandant à l'état-major général, avenue Victor-Hugo, 208, à Clamart (Seine).

1887 M. Soucaille (Antonin), ❶ I., secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Diderot, 2, à Béziers (Hérault).

1891. M. Cazac (Henry-Pierre), ❶ I., C. ✠, O. ✠, ✱, ✠, associé étranger de l'Académie royale de l'Histoire de Madrid, proviseur honoraire de l'Académie de Toulouse, rue Sainte-Ursule, 16.

1911. M. Privat (Édouard), ✱, ❶ I., archiviste paléographe, éditeur, rue des Arts, 14, à Toulouse.

1917. M. Lespinasse (Pierre), ❶ A., substitut du Procureur de la République, rue André-Délieux, 17, à Toulouse.

1918. M. Schrader (Franz), O. ✱, professeur à l'École d'anthropologie, ancien Président de la Société de géographie, rue de Verneuil, 32, à Paris, 7e

1918. M. Cazalis de Fondouce (P.), président de la Société archéologique de Montpellier, Le Rey, Saint-André de Majencoules (Gard).

1919. M. Berger (Pierre), ❶ I., ✠, professeur à la Faculté des lettres, cours Maréchal-Galliéni, 49, à Bordeaux.

1919. M. Martin (Henri), ❶ A., archiviste départemental adjoint de la Haute-Garonne, à Toulouse.

1920. M. Dupuy (Paul), ❶ I., rue d'Alsace-Lorraine, 3, à Toulouse.

1920. M. l'Abbé Contrasty (Jean), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre, rue Valade, 23, à Toulouse.

1921. M. Mérimée (Henri), ❶ I., G. O. ✠, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, directeur-adjoint de l'Institut français d'Espagne.

1921. M. Tournier (Henry), à Mazamet (Tarn).

1922. M. Douin (Georges), ✱, lieutenant de vaisseau, contrôleur de la navigation de la Compagnie Maritime du Canal de Suez, à Ismaïlia.

1922. M. Feuillerat (Albert), ❶ I., professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, Boulevard de Metz, 81, à Rennes.

Digitized by Google

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse.

1897. M. Cabreira (Antonio), ✱, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Taipas, à Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1908. M. Da Costa Ferreira, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coïmbra, à Belem, Lisbonne.

1909. M. le chevalier de Lindheim, consul général de Roumanie, I. Grillparzerstrasse, 5, à Vienne.

1922. M. Martinez Vargas (Andres), doyen de la Faculté de médecine de Barcelone.

1922. M Pi Suñer (Augusto), professeur à la Faculté de médecine de Barcelone, Traversera, 96-98 (Junto Muntaner).

1922. M. Zupantchich (Richard), professeur de mathématiques à l'Université de Ljubljana.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur Giovanni di Casamichela, Corso Francia, 9, à Turin.

1921. M. Grandgent (Charles-Hall), commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie, professeur à l'Université Harvard; 107, Walker-Street, Cambridge, Massachusetts, U. S. A.

1922. M. Skok (Pierre), professeur à l'Université de Zagreb, Jurjevska, Zagreb.

Digitized by Google

NÉCROLOGE

AU 30 NOVEMBRE 1922

ASSOCIÉS ORDINAIRES

M. CARTAILHAC (Émile), O. ✱, ✪ I., C. ✠, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée Saint-Raymond.

M. TOURNEUX (Frédéric), ✱, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ÉLOGE

DE

M. LE PROFESSEUR GARRIGOU

PAR LE Dr L. DE SANTI.

MESSIEURS,

En 1872, frais émoulu des bancs du Lycée, j'entrai comme préparateur au laboratoire de M. le docteur Garrigou. Il m'a beaucoup appris en matière de chimie. C'est lui qui m'a introduit dans cette *Société d'Histoire naturelle de Toulouse* dont nous étions il y a quelques jours à peine, Cartailhac et moi, les derniers représentants. Nos vies divergentes se sont plus tard rejointes en cette Académie où ma fidèle amitié l'a suivi jusqu'à sa dernière heure; cela vous explique pourquoi j'ai réclamé l'honneur de vous parler de lui.

Je me rappellerai toujours l'enchantement et l'émotion dont je fus saisi quand je pénétrai dans cette maison de la rue Valade, qu'il venait de transformer en un vaste et merveilleux *studio*. Le sous-sol, foré de galeries et de caves pour la distillation, y mettait en communication les pavillons du rez-de-chaussée qui formaient l'ouvroir; l'eau et le gaz y circulaient; des éviers à trombes liquides, établies sur puits profonds, en évacuaient

Digitized by Google

les résidus; partout des hottes, sous lesquelles les becs de Bunsen, les grilles et les bains de sable évaporaient le contenu d'immenses capsules; de merveilleuses balances dans la pièce des pesées; ici le cabinet de physique avec sa forte machine électrique, sa pompe d'Alvergniat et son spectroscope dont la flamme ne s'éteignait jamais; là le local des manipulations, avec ses creusets et ses fours de terre réfractaire; au centre enfin un clair laboratoire dont le revêtement de carreaux vernissés rehaussait la gaité. Se doute-t-on de ce que tout cela était prodigieux, il y a un demi-siècle? Et je ne parle pas de la richesse d'instrumentation, de la variété et de la précision des techniques. Qu'il me suffise de rappeler que M. Garrigou faisait construire spécialement ses thermomètres par Walferdin et qu'il usait, pour ses évaporations, de colossales capsules en platine dont le prix serait aujourd'hui fabuleux (1).

Dans ce microcosme, un homme mince et grêle, à la bouche souriante, aux yeux noirs et ardents, à la chevelure en coup de vent, s'agitait sans trêve ni repos, chaussé de pantoufles de lisière.

Encore se plaignait-il à la nuit, que la journée eut été trop courte. Nous fûmes amis, et, peu à peu s'ouvrit pour moi cette âme d'artiste et de pèlerin passionné de la science.

Artiste, il l'était dans l'âme et les vieux toulousains gardent le souvenir des auditions musicales dont, le dimanche, avec le concours d'Honoré Capoul et de Jules Bibent, M. et Mme Garrigou donnaient le régal intime.

Amoureux de la science, il l'était au point que nulle manifestation de l'intelligence ne lui fut étrangère. Son inlassable curiosité, sa soif de connaître l'ont fait s'enivrer aux coupes les plus diverses; comme Prométhée il eût ravi le feu du Ciel et, sans une hésitation, sans un regret, il a donné sa fortune, toute sa fortune, — car il n'a jamais monnayé son labeur et il est mort très pauvre, — à la réalisation de ses rêves de beauté, de savoir et de perfection.

En ce siècle et à cette heure de choses pratiques, cela est

(1) Voir note 1.

Digitized by Google

très beau, très noble. Oh! je sais bien, les critiques ne lui ont pas manqué. On a raillé son idéalisme et sa fécondité; on l'a qualifié d'impulsif; on l'a dit un savant incomplet; on lui reproche encore des objectifs multiples et inégaux; on insinue qu'il a péché par l'observation ou le raisonnement... Qu'importe! Il a travaillé de bonne foi et il a produit. — Est-ce que le geste fécondant du semeur vous inspire l'inquiétude sur le grain qui lèvera? — Non certes; car il y a plus de richesse au monde pour un grain qui germe que pour mille qui n'ont pas été répandus. Les idées vivent de lutte, aussi bien que les espèces, et leur sélection s'opère spontanément dans le conflit universel; ce qui est bon y triomphe au détriment de ce qui est mauvais. Seule la stérilité est douloureuse. C'est pourquoi j'aime les vers narquois du poète :

> Que l'on fasse après tout un enfant blond ou brun,
> Pulmonique ou bossu, borgne ou paralytique,
> C'est déjà fort joli quand on en a fait un.

J'en veux rester, Messieurs, à cette impression, sans me soucier ici des querelles, des imprudences, ni des erreurs. C'est le côté par lequel je voudrais que vécût dans votre souvenir le savant aimable et l'homme de bonté, de droiture et de générosité que vous avez connu.

Joseph-Louis-Félix Garrigou naquit à Tarascon (Ariège) le 17 septembre 1835, mais il fit toutes ses études à Toulouse. Bachelier ès-sciences en 1854, il entra aussitôt comme élève à l'École de médecine de Toulouse et, de 1857 à 1860, acheva à Paris ses études médicales sous la direction de Bouillaud. Des chagrins intimes, ses amitiés avec les professeurs Rames et Filhol et sa passion du sol natal le jetèrent alors dans les investigations régionales qui devaient prendre toute sa vie.

Voici en quels termes il retraçait lui-même, en 1903, sa formation intellectuelle : « Fils d'un homme qui voua sa vie aux études historiques sur l'Ariège et dont l'existence fut consacrée à un labeur littéraire constant de 1830 à 1893 (1), j'eus

(1) Adolphe Garrigou, l'auteur de tant de travaux remarquables sur le pays de Foix, a été membre correspondant de notre Compagnie.

Digitized by Google

sous les yeux dès mon enfance l'exemple du travail et l'amour de la science. Mes goûts étant tournés vers l'histoire naturelle, dès l'âge de douze ans un de mes oncles, médecin inspecteur des Eaux d'Ussat (1), sut captiver mon esprit et m'intéresser à l'hydrologie, en me parlant de toutes les curiosités mises à découvert par les galeries de captage des Eaux, dans lesquelles j'avais souvent vu pénétrer M. l'ingénieur Jules François, la boussole à la main. Avant d'avoir terminé mes classes, j'avais acquis quelques notions de géologie et, lorsque je commençai mes études médicales, je menai de front, en vue de mes goûts pour l'hydrologie, la géologie, la chimie et la médecine... Je n'entrerai, continue-t-il, dans aucun détail sur ma vie scientifique. Je dirai seulement que mes études ayant été très variées, je me suis trouvé en mesure, pendant une longue carrière, de 1860 à 1903, de m'occuper de nombreuses questions scientifiques se rapportant à la médecine, à la géologie, à la chimie, à l'hydrologie, et qui me permettaient de trouver un repos cérébral relatif dans la variété de mes travaux, en même temps que ces recherches m'amenaient à une philosophie de la science mieux assise que si mes études se fussent confinées dans un seul ordre de recherches. C'est là l'explication de la variété de mes publications... »

Prodigieuses de nombre et de diversité sont en effet ces publications. Il en comptait 548 imprimées dès 1903; il en a encore produit 200 environ jusqu'à sa mort, et combien d'études, de rapports, de travaux manuscrits! Sa seule correspondance scientifique, enregistrée, occupe 120 volumes de 500 pages. Notez qu'il a fondé et dirigé, avec Duhourcau, la *Revue d'hydrologie et de climatologie pyrénéennes* et, avec Julien Sacaze, la *Revue des Pyrénées*, dont la mort de son collaborateur lui a seul laissé le poids.

Je résume sa carrière : Fixé à Toulouse pendant l'hiver, dans les Pyrénées pendant l'été, il a passé de la sorte huit saisons à Ax et vingt-huit à Luchon. En 1863 il était nommé correspondant et en 1891 associé ordinaire de notre Compagnie; chargé

(1) Le docteur Vergé.

Digitized by Google

depuis 1891 du Cours d'hydrologie à la Faculté de médecine, Officier de l'instruction publique en 1900, Chevalier de la Légion d'honneur en 1913, il est mort à Toulouse, à 85 ans, le 18 mars 1920.

Dans cet intervalle il fondait encore, en 1886, à Biarritz, les *Congrès d'hydrologie et de climatologie*; en 1889, avec Sacaze, l'*Association pyrénéenne* et, en 1894, à Luchon, le *Syndicat des Stations thermales des Pyrénées*, car sa pensée revenait toujours à ses chères montagnes. Mais en même temps, que d'études et de recherches variées, qu'il est impossible d'énumérer ! Je signale en passant ses vues originales sur la *Métalloscopie*, dont il assimilait les effets à ceux des sources métallifères et, avant de vous parler du chimiste et de l'hydrologue, il faut dire quelques mots de sa contribution à la paléontologie.

M. Garrigou avait puisé à Paris, dans les leçons du Muséum, le goût des études préhistoriques. Membre des Sociétés Géologique de France et d'Anthropologie de Paris, il apporta ce goût à la Société d'Histoire naturelle de Toulouse où il put lui donner, dans le commerce de Noulet, de Lartet, de Trutat, de Félix Régnault, de Cartailhac, une ample satisfaction ; il s'appliqua aussitôt à fouiller le sol pyrénéen. Les grottes d'Ussat, de Lherm, de Massat, de Niaux, etc. lui fournirent d'amples moissons dont il tira des Mémoires d'inégale valeur. Son meilleur ouvrage est, à ce point de vue, « *L'homme fossile des cavernes de Lombrives et de Lherm* (Ariège) » qu'il publia en 1862 avec Rames et Henri Filhol. L'année suivante il prenait part au célèbre Congrès d'Abbeville. Mais ses recherches personnelles, jointes au Cabinet de son père, lui avaient permis de rassembler une énorme collection d'archéologie, de minéralogie, de paléontologie et d'anthropologie, plus de dix mille pièces, assure-t-il, dont, avec sa générosité ordinaire et « afin d'obliger le département à créer un Musée historique local, pour empêcher les déprédations commises dans les cavernes de l'Ariège par les commerçants en objets historiques », il fit don à la ville de Foix. Non seulement le Musée en est sorti, Musée chétif à la vérité, mais encore la *Société Ariégeoise des Sciences*,

Digitized by Google

Lettres et arts, qui lui garde un si pieux souvenir et dont son père, Adolphe Garrigou, demeura le président d'honneur.

M. Garrigou a été surtout un chimiste.

Élève de Filhol, dont le *Traité des Eaux des Pyrénées* avait paru en 1852, sa rencontre avec l'ingénieur Louis Martin développa et orienta plus spécialement vers l'étude des Eaux minérales sa passion native. Le premier résultat en fut ce livre sur les *Eaux sulfureuses d'Ax* (1862) qui s'ouvre par une fervente dédicace à M. le professeur Filhol et qui, malgré ses digressions historiques et archéologiques, est, pour son époque, le meilleur ouvrage de l'hydrologie pyrénéenne.

Mais la chimie, ou plutôt l'analyse chimique appliquée aux Eaux minérales, était en France très en retard sur les méthodes de laboratoire pratiquées en Allemagne. L'enseignement officiel, représenté à Toulouse par Filhol et à l'École des Mines par M. Carnot, ancien élève d'Élie de Beaumont, ne dépassait guère la pratique de Berzelius et les analyses, sommaires au point de vue qualitatif, de Filhol, d'Ossian Henry et de Wilm, étaient acceptées comme des dogmes.

Notre collègue se passionna pour cette réforme et je peux dire qu'avec la foi d'un croyant et la ferveur d'un apôtre, il y consacra sa vie. Il transforma, comme je l'ai dit, son laboratoire jusqu'à en faire un modèle d'installation technique et scientifique, une sorte de palais féérique de la Chimie. Opérant sur des mètres cubes d'eau, par précipitation ou évaporation, il appliqua les méthodes de Frésénius et de Bunzen, inconnues ou dédaignées en France, à l'analyse des résidus. Ni peines ni dépenses n'ont compté pour lui dans ce travail; les installations et les recherches les plus coûteuses, les procédés et les tours de main les plus précis y ont été appliqués : évaporation et filtration dans le vide, lavages à la benzine, à l'éther et au chloroforme, dialyse, spectroscopie, vapeurs phosphorées, méthode des flammes, etc. C'est ainsi qu'il est arrivé à créer la formule d'analyses dont il a donné le tableau synthétique au Congrès de Grenoble, en 1902.

Bien entendu cela l'avait brouillé avec Filhol. Il serait stérile

Digitized by Google

de réveiller ici les polémiques dans lesquelles, pendant dix ans, se sont égarés ces deux hommes de valeur. Peut-être avaient-ils tous deux raison; tous deux eurent tort aux yeux de l'opinion. (1)

Du moins, pendant trente ans de l'activité la plus féconde, à partir de 1874, M. Garrigou a-t-il produit un grand nombre d'analyses, Aulus, Luchon, Capvern, les Eaux-Bonnes, Saint-Boès, Barèges, Cauterets, La Bourboule, Saint-Nectaire, etc., qui sont devenues classiques. Le résultat en fut de démontrer la présence d'une foule de métaux et parfois de métaux toxiques dans les Eaux, ce qui confirmait l'hypothèse d'Élie de Beaumont sur l'identité de formation des filons métalliques et des sources minérales, mais ce qui modifiait toute la thérapeutique hydrologique.

Ce fut un beau tapage. Les ennemis de M. Garrigou et, il faut le dire, la science officielle, protestèrent contre ces nouveautés. « Un tollé général de la part de toute une catégorie de chimistes en renom se manifesta, rappelait plus tard notre collègue. On soupçonna même la bonne foi de mes analyses. On chuchota que, si j'avais retrouvé tous ces métaux dans l'eau, c'était que moi ou d'autres les y avaient ajoutés. (2) » Tandis en effet qu'à l'Académie de Médecine le chimiste Lefort s'indignait contre l'idée seule de concevoir du mercure à Saint-Nectaire ou à Cauterets, la *Gazette des Eaux* recevait des couplets anonymes « passablement tournés » qui valaient à Melliès, le préparateur de Filhol, une sévère réplique de Germond de Lavigne.

La réparation fut tardive, mais elle fut complète. Déjà, dans son enseignement à la Faculté et dans une série de communications à l'Académie des Sciences, Armand Gautier avait rendu au chimiste toulousain la justice qui lui était due, quand en 1899, le professeur Albert Robin, président de la Société d'hydrologie médicale de Paris et rapporteur de la Commission des Eaux minérales, donna lecture à l'Académie de Médecine

(1) La correspondance de MM. Filhol et Garrigou est conservée aux archives de la ville. Voir la note 2.

(2) Leçon d'ouverture du Cours d'hydrologie, 1901.

Digitized by Google

de son rapport sur « *l'œuvre de Garrigou en analyse chimique hydrologique* ». Il y concluait en ces termes : « Repousser les données nouvelles apportées par un savant, peut-être enthousiaste, mais en tout cas convaincu, a été une mauvaise doctrine. Et il est certain qu'on doit aujourd'hui rendre une justice tardive à un homme qui a rendu, — tout le monde le reconnaîtra plus tard — un immense service à l'analyse hydrologique, qui, jusqu'à lui, se traînait dans des chemins sans issue et pouvait être considérée comme encore dans l'enfance. » L'Académie effaça, par la mise *hors-concours* du Maître toulousain, ses premières aberrations. Deux ans après, au VI^e^ Congrès international d'hydrologie, à Grenoble, notre Collègue était nommé rapporteur général. C'était le triomphe après la victoire.

Son activité d'ailleurs ne s'est pas bornée à l'analyse des Eaux minérales ; d'intéressantes études d'hygiène et de chimie agricole, des analyses de toute sorte sont issues de son laboratoire et j'ai souvenir de fort belles recherches qu'il y a faites sur la composition et la constitution des aciers de l'Ariège, dans lesquels il démontra, l'un des premiers, la présence de métaux étrangers et de métalloïdes, cuivre, manganèse, arsenic, chrome, etc. Je signale enfin ses recherches sur la *concentration des vins*, à laquelle il donnait un but patriotique.

Mais ce qui vaudra toujours à M. Garrigou la reconnaissance de son pays et, on peut le dire, de la Médecine française, c'est sa création, à la Faculté de Toulouse, du *Cours* et du *Laboratoire d'hydrologie médicale*, son œuvre bien-aimée, devenue aujourd'hui l'*Institut d'hydrologie*. Seule l'Italie possédait à cette époque un enseignement de cet ordre; mais, comme le disait notre Collègue, « l'honneur hydrologique pyrénéen était engagé depuis plus de cent cinquante ans et il fallait maintenir sur notre région thermale l'attention des médecins (1) ».

C'est en 1891, à l'organisation de la nouvelle Faculté, qu'il obtint, soutenu par l'administration départementale tout entière et appuyé par Albert Robin et Armand Gautier, cette chaire où il devait fidèlement, mais avec une émotion touchante

(1) Leçon d'ouverture du Cours d'hydrologie. 1897.

Digitized by Google.

et toujours renouvelée, professer jusqu'à sa mort. Il y a été, pendant trente ans, le chef d'école, le guide, l'ami de la génération médicale actuelle, de telle sorte que je ne peux m'empêcher de lui appliquer les paroles de Scaliger : « *Ex ea, plurimi celebres medici, tanquam de jugi fonte, scaturierunt per universam Galliam, hac illac sparsi* ».

Je ne dirai rien de ce cours, que complétaient annuellement des excursions pyrénéennes aux sources thermales et un enseignement irrégulier donné à Luchon sous le nom d'*Ecole d'Hydrologie des Pyrénées.* (1) M. Garrigou a dispersé ses doctrines en des articles innombrables et les a résumées en un volume hâtif (2), qui n'est que l'ébauche première du *Traité complet d'hydrologie* qu'il méditait et qu'il a laissé en manuscrit. (3) Mais ses vues originales, sur la radio-activité des sources, sur l'état colloïdal et sur le rôle d'oxydases naturelles des métaux qu'elles charrient, sont postérieures à ce volume.

Multiples ont été les récompenses de cet immense labeur : Grande Médaille d'or de l'Académie de Médecine en 1895, Médaille d'or en 1913, prix Wilde à l'Institut en 1916, prix Buignet à l'Académie de Médecine en 1917.

Mais de cette science qu'il avait tant aimée, M. Garrigou devait être le martyr.

Il s'était grisé, dans ses dernières années, de l'étude des rayons cathodiques, du radium et de leurs applications thérapeutiques et je crois bien que les restes de sa fortune sont passés à ses installations radiographiques. Mais il avait en outre transporté chez lui et il conservait dans un tiroir du bureau où il travaillait, la provision de radium du laboratoire de la Faculté. Cela, nous l'ignorions autour de lui. Dès l'année

(1) Le projet de cette école, dont M. Garrigou avait à ses frais élevé les locaux en 1883, vient d'être repris de nos jours. Il est juste d'en reporter l'honneur à son inspirateur.

(2) *Synthèse hydrologique. Thérapeutique et Clinique thermale des Pyrénées.* Paris. Rueff, 1896, in-8° dédié à Albert Robin.

(3) Cet ouvrage, qui n'a jamais pu être édité, à été refait quatre fois. M. Garrigou l'énonçait en 1882 : « *Monographie générale des Eaux des Pyrénées*, ouvrage en sept volumes et deux atlas ». (*Titres et travaux.* Gauthier-Villars), il l'avait réduit en 1903 à trois volumes.

Digitized by Google

1915 sa santé commença à s'altérer gravement : artério-sclérose, surmenage et épuisement cérébral, pensait-on. On soupçonna même, en raison d'une légère albuminurie, un commencement de mal de Bright. Cependant sa faiblesse augmentait sans accentuation des phénomènes rénaux; il maigrissait, s'étiolait, ses membres inférieurs se paralysaient peu à peu et la déchéance dont il se rendait compte le torturait affreusement. Ce fut un hasard qui fit découvrir la source des émanations qui le tuaient lentement. Le radium fut éloigné, la paralysie retrocéda; mais l'âge avait affaibli sa capacité de réaction, l'atteinte avait été trop profonde, l'intoxication trop prolongée, l'usure trop meurtrière; il ne se rétablit jamais complètement; il lutta, traîna pendant trente mois encore, grâce à l'admirable dévouement de sa compagne, et s'éteignit doucement. Ne pensez-vous pas, Messieurs, que son nom doive être inscrit au martyrologe de la science?

Pour moi, qui eus la bonne fortune d'avoir, au début de ma carrière, l'exemple de sa vie fièvreuse, pour moi qui ai connu sa bonté et sa simplicité, qui ai partagé son inquiète curiosité et ses enthousiasmes juvéniles, qui ai aimé enfin son désintéressement et sa noble fierté, si j'ai gardé quelque parcelle du feu sacré, c'est à lui que je la dois et je suis heureux d'en porter ici le témoignage. Je répèterai donc les mots pieux que je lui disais en attachant sur sa poitrine la Croix de la Légion d'honneur et qui jamais ne s'appliquèrent à l'impuissance ni à l'envie :

ille potens sui
Lætusque deget, cui licet in diem
Dixisse Vixi!

Digitized by Google

NOTES

I. — Je dois à notre éminent confrère M. Abadie-Dutemps une note sur quelques appareils remarquables du laboratoire de M. Garrigou : tels, une machine pneumatique à rotation continue, de Deleuil, avec corps de pompe en cristal et piston métallique, pour obtenir rapidement le vide sur de grands espaces; la pompe à mercure grand modèle, d'Alvergniat; une trompe à mercure, système Sprengel, pour les vides extrêmes; un natromètre de Champion, dont l'installation seule coûta deux mille francs; un héliostat, de Silbermann, pour le grand spectroscope; une énorme capsule et un alambic en platine, etc. La grande balance de Collot, ultra-sensible, a été acquise par le laboratoire de l'Institut Électrotechnique de Toulouse.

II. — Les démêlés de MM. Filhol et Garrigou ont pris naissance à l'Exposition de 1867, à propos d'*objets fossiles* que le premier avait exposés sous son nom et dont le second revendiquait la découverte. A la réclamation de son élève, M. Filhol fit répondre, huit mois après, par son préparateur à la Faculté des sciences, M. Melliès. Non seulement celui-ci, qui se disait « le marmiton » du cours de chimie, manquait de l'autorité et de la courtoisie nécessaires, mais encore il était, comme professeur à l'École des Arts et inspecteur de l'éclairage de la ville, à la discrétion de Filhol, alors adjoint et plus tard maire de Toulouse. Son intervention, qui entraîna un moment à sa suite la *Société d'Histoire naturelle*, fut déplorable; elle motiva une démission retentissante de Noël Joly et ce sévère rappel aux convenances : « *A M. Édouard Filhol. Lettre du Dr Garrigou.* Paris, Martinet, in-8° 1868. » Mais, comme on le pense, la querelle n'avait pas tardé à glisser sur le terrain de la chimie, pure ou appliquée. Elle défraya pendant dix ans toute la presse médicale. C'est là que Filhol déclarait nettement que, n'ayant pas trouvé l'arsenic et les métaux rares dans les Eaux qu'il avait examinées, les déterminations de Garrigou étaient inexactes, et il ajoutait : « Quand il s'agit d'une analyse complète, les causes d'erreur qu'entraîne cette manière de procéder (l'analyse sur de grands volumes) l'emportent sur les avantages qu'au premier abord on pourrait en espérer ». (*Bull. de l'Acad. de Médecine*, 1876, p. 1166). Deux rares brochures ont résumé cette polémique, dans laquelle M. Garrigou sut, malgré l'amertume, garder la correction et la mesure : « *Conseils à M. le Dr Garrigou* », avec le sous-titre : « *La science du Dr Garrigou* », par J. Melliès. Toulouse, 1874; et « *Mémoire relatif aux sources thermales...* », par le Dr F. Garrigou. Toulouse, 1887.

Digitized by Google

Digitized by Google

Eugène HALLBERG

(1839-1921).

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE DE M. EUGÈNE HALLBERG

PAR M. J. CROUZEL.

Le confrère vénéré dont vous m'avez chargé de rappeler la carrière et de retracer l'image était au milieu de nous le dernier représentant d'une génération de professeurs de lettres que leurs successeurs ne doivent ni oublier ni méconnaître. Ils étaient nés à une époque où régnait encore quelque stabilité dans les programmes d'enseignements et dans l'organisation universitaire — programmes et organisation assurément très perfectibles d'ailleurs — et où les pouvoirs publics se préoccupaient plus d'améliorations de détail que de réformes d'ensemble. Quand ils arrivèrent à l'âge d'hommes, après 1851, tout avait été remis en question, modifié, parfois bouleversé, et jusqu'à la fin de leur carrière ils ne devaient plus cesser de voir se renouveler périodiquement, dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement supérieur, des changements en sens divers, diversement appréciés par le public et par eux-mêmes, qu'ils accueillaient avec plus ou moins de faveur, acceptaient avec plus ou moins de résignation, toujours disciplinés, cherchant à tirer le meilleur parti des programmes et des élèves. En avançant dans la carrière ils devenaient quelque peu sceptiques sur l'efficacité profonde des révolutions pédagogiques; ils avaient vu trop souvent donner comme nouvelles des idées jadis abandonnées,

Digitized by Google

et la pratique avait trop souvent démenti ou déçu leurs appréhensions ou leurs espoirs. Généralement c'est à leurs premières amours qu'ils revenaient s'ils les avaient jamais quittées, je veux dire au culte des classiques, des classiques anciens, cela va sans dire, des latins surtout — car les hellénistes ont toujours été rares — des classiques français du dix-septième et du dix-huitième siècle, et même de ces romantiques qu'adolescents ils avaient lus en cachette dans leurs pupitres, devenus classiques à leur tour dans le sens large du mot. Quelques-uns, assez rares — car l'étude des littératures modernes n'était pas encore en honneur lors de leur jeunesse — y joignaient Dante ou Cervantès, Shakespeare ou Gœthe.

Il y avait dans ce commerce de quoi les consoler des changements sans cesse opérés sur le terrain pédagogique.

Mais coupons court à ce préambule qui menacerait de s'allonger outre mesure, et abordons sans plus tarder notre sujet.

Louis-Eugène Hallberg naquit à Sickingen le 27 mars 1839. Il descendait d'une famille d'origine suédoise, probablement passée en Allemagne à la suite de Gustave-Adolphe. Son père, docteur en philosophie de l'Université de Tübingen, avait quitté de bonne heure le Würtemberg pour raisons politiques. Il entra dans l'Université de France, se fit naturaliser, enseigna dans divers lycées et mourut en 1872 professeur honoraire au Lycée d'Agen. Le jeune Eugène le suivit d'abord dans les différentes étapes de sa carrière et notamment au Lycée de Nîmes (1849-1855) où il fut l'élève de Gaston Boissier; de là il passa à Paris, à l'Institution Massin et au Lycée Charlemagne. Il aimait à rappeler qu'il était dans ces établissements de ceux qu'on dénommait *bêtes à concours*. Le concours général était alors comme le couronnement de l'édifice des études secondaires. En 1856, notre rhétoricien y obtenait un prix et trois accessits; en 1857, comme vétéran, trois prix. En 1858, il passait en logique, comme on disait alors, et se voyait décerner un prix et deux accessits; la même année il était admis avec le numéro 2 à

Digitized by Google

l'École normale supérieure. Le premier était Ollé-Laprune, et, parmi ses autres camarades de promotion, je citerai Huvelin qui, depuis, entré dans les ordres, devait assister Littré dans ses derniers jours, et Emmanuel des Essarts, le poète parnassien, futur doyen de la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand. Il ne devait pas cesser d'entretenir avec eux les rapports d'une cordiale amitié. Je ne puis ici rapporter toutes les anecdotes qu'il contait sur son séjour à l'École. Il y eut, entre autres maîtres, Chassang, l'érudit historien du *Roman dans l'Antiquité*. Celui-ci donnait un jour à ses élèves comme sujet de devoir le commentaire d'une fable de La Fontaine, à leur choix. Ces espiègles de vingt ans lui apportèrent tous une composition sur *Le Lion et l'Ane Chassant*. Le goût du calembour, faut-il l'avouer? demeura jusqu'à la fin l'une des faiblesses de notre confrère.

En 1861 il était agrégé des lettres, et la rentrée d'octobre l'installait dans la chaire de rhétorique au Lycée de Cahors où il resta deux ans. Ce court séjour dans le Lot eut une influence décisive sur toute son existence ultérieure. En 1862 il épousait celle avec laquelle il devait vivre soixante ans sans que jamais la bonne harmonie de ce ménage modèle fût troublée. Son union avec Mlle Claire Vernhes l'attachait au Lot par le double lien de l'intérêt et des affections de famille. Combien de ses collègues et de ses confrères ont été reçus par lui à Albas, dans cette charmante vallée du Lot, rendue encore plus riante par le contraste entre les rives verdoyantes de la rivière tortueuse, le rocher noir et abrupt, couronné par l'église, qui y plonge sa base, et les coteaux brûlés, rocailleux, l'enserrant et la dominant de toutes parts! C'est un pays de bon vin, dont les habitants sont parfois plus méridionaux d'allures que bien des populations demeurant plus au Sud. Hallberg qui, jusque là, comme beaucoup de fils de fonctionnaires, n'avait pas eu de petite patrie, adopta le Lot en cette qualité : il ne le quittait qu'à regret, y revenait toujours avec un nouveau plaisir, et y restait le plus longtemps possible. Quand un premier avancement l'appela à Saint-Étienne, en 1864, il

Digitized by Google

n'y demeura que quelques mois et se fit nommer à Bordeaux où il professa la troisième, puis la seconde, jusqu'en 1872.

C'est là qu'il fit ses thèses de doctorat ès-lettres. Le sujet de l'une était purement classique : *De Trogo Pompeio.* C'est une brochure de 54 pages où l'auteur essaie de discerner dans l'Abrégé de Justin ce qui appartient en propre à l'œuvre perdue de Trogue Pompée. En même temps qu'il se livrait à cette recherche délicate, quelque peu conjecturale, le jeune professeur éditait, avec notes, les *Historiae Philippicae* telles qu'elles nous sont parvenues.

Autrement importante était la thèse française : *Wieland, Etude littéraire suivie d'analyses et de morceaux choisis de cet auteur, traduits pour la première fois en français.* M. Andler écrivait en 1915 : « Hallberg sut faire tenir en un volume un travail d'ensemble sur Wieland (1869) que les travaux allemands ont dépassé par la minutie des recherches, mais qu'ils n'ont pas encore remplacé » (1).

L'auteur indiquait en ces termes les motifs de son choix et le but de son travail : « Wieland représente et résume les tendances d'une des époques les plus florissantes, malgré tout, de la littérature allemande, et ce n'est pas pour rien que ses compatriotes l'ont surnommé leur Voltaire. Disciple fervent des Grecs et des Français, imitateur, parfois des Anglais, des Italiens et des Espagnols, il a voulu cependant être Allemand, et il y a réussi, à moins de révoquer en doute le témoignage de Gœthe et des plus illustres écrivains de son temps. Dégager la part d'imitation et la part d'originalité qui se trouve dans ses œuvres, tel est le but que nous avons poursuivi dans ce travail, au point de vue littéraire et historique » (2). Et ailleurs : « Wieland a résumé en lui toutes les évolutions des intelligences allemandes (dans la seconde moitié du dix-huitième siècle). Comme sa patrie elle-même, il a passé, par des transitions quelquefois brusques et incompréhensibles, du domaine de la foi et de l'enthousiasme à celui de la raison

(1) *Les Etudes germaniques*, dans *La Science française*, t. II, p. 296.
(2) *Introduction*, p. VIII.

Digitized by Google

et du scepticisme, jusqu'au jour où il a pu se reposer dans une croyance philosophique, bien vague encore et contradictoire en somme, mais qui suffisait à son esprit comme à celui de ses contemporains » (1). La conclusion est des plus favorables à l'auteur d'*Obéron*, chez qui Hallberg excuse, peut-être trop aisément, le goût des tableaux ou des récits ultra-légers, dans le genre cher à La Fontaine et, après lui, à nos plus grands écrivains du dix-huitième siècle. « Pour nous autres, Français, écrit-il en terminant, le génie de Wieland a quelque chose de particulièrement sympathique... on l'a souvent comparé à Voltaire, et nous croyons que le surnom de Voltaire allemand lui convient à plus d'un titre, mais nous croyons aussi qu'il avait plus de cœur, plus d'âme que l'écrivain français, de même qu'il avait moins de ce que l'on appelle communément de l'esprit... Il mérite une mention non moins honorable dans l'histoire du développement intellectuel de l'humanité par les efforts constants qu'il fit pour affranchir l'intelligence de toutes les servitudes qui pesaient sur elle, tout en observant dans cette lutte contre les vieilles idées une modération aussi louable qu'elle est rare, et en préconisant cette sagesse vraiment humaine dont les leçons peuvent servir à tous les peuples. Ce qui lui a manqué, c'est précisément l'excès de certaines qualités : il les avait presque toutes dans une mesure moyenne, et c'est par cette admirable harmonie qu'il mérite d'être classé parmi les esprits originaux » (2).

Hallberg était désormais tout désigné pour occuper une chaire de littérature étrangère dans une Faculté des Lettres. A cette époque, sauf à la Sorbonne, un seul maître était considéré comme suffisant pour enseigner toutes les littératures modernes autres que la française, sous l'étiquette collective de *littérature étrangère*, au singulier, et je ne jurerai pas que parfois cette littérature ne fût pas étrangère au professeur lui-même, lequel, philosophe, historien ou latiniste,

(1) Pp. 22-23.
(2) P. 386.

Digitized by Google

ne lisait couramment aucune langue vivante autre que sa langue maternelle (1).

En attendant, sans négliger l'allemand, notre confrère n'oubliait pas qu'il enseignait les humanités classiques et employait ses loisirs à traduire des *Morceaux choisis* de Platon qui furent publiés en 1871.

Un moment il avait espéré être appelé à la Faculté de Bordeaux : un de ses collègues, un peu plus ancien, M. de Tréverret, obtint la place vacante, et ce fut à Dijon qu'Hallberg fit ses débuts dans l'enseignement supérieur, à la rentrée de 1872. Il succédait à Diez, enlevé par une mort prématurée. Dijon est une ville hospitalière, accueillante autant qu'intelligente, mais elle est bien loin du Lot, et la boussole du jeune maître ne cessa pendant environ sept ans de se tourner vers le Sud. Ce n'est pas qu'il n'eût retrouvé ou contracté dans la cité bourguignonne de solides amitiés. Il y vécut en contact presque journalier avec des collègues, anciens camarades d'école, comme Henri Joly et Petit de Julleville, dont le premier, membre de l'Académie des Sciences morales, déploie toujours la même activité dans l'étude des questions sociales (2). Le 5 juillet 1876, l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon lui ouvrait ses portes, et le Président, Henri Chevreul, ancien magistrat et fin lettré, fils du grand chimiste, l'accueillait par un bref et élogieux résumé de ses travaux. La liste de ceux-ci s'accroissait tous les jours. L'éditeur Delalain avait confié à Hallberg le soin d'éditer à l'usage des établissements d'enseignement les principaux classiques allemands. Comme ce prudent libraire craignait que les collaborateurs par lui choisis ne lui fissent défaut et qu'il tenait à conserver dans sa collection une unité au moins

(1) Ajoutons, pour être juste, qu'une fois assis dans leur chaire les débutants dans l'enseignement des littératures modernes se mettaient le plus souvent consciencieusement à l'œuvre, et il en est qui devinrent des spécialistes distingués.

(2) C'est lui qui a écrit, sur son ancien *cube*, la notice insérée dans l'*Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole normale*, 1922; j'aurais certainement fait plus d'un emprunt à ces pages si elles avaient paru plus tôt.

Digitized by Google

nominale, il avait imposé à chacun un pseudonyme : sur la couverture des livres allemands Hallberg s'appelait H. Grimm; sur celle des auteurs anglais Elwall était dénommé E. Sedley; Deltour en publiant les Grecs et les Latins se transformait en Turnèbe. Plus tard les noms véritables furent révélés. De 1873 à 1876 avaient paru seize petits volumes comprenant chacun le texte complet ou partiel d'une œuvre allemande, précédé d'une notice biographique et littéraire. Plus tard devaient paraître d'autres volumes, ceux-là avec notes explicatives et critiques, parfois suivis de thèmes d'imitation. Le total devait s'élever à deux douzaines environ. Ajoutons une traduction française du *Laocoon* de Lessing, livre d'une importance capitale dans l'histoire de l'esthétique moderne. — Mais, à cette époque, en dehors de ses occupations professionnelles, une œuvre de plus longue haleine occupait notre confrère. Il s'agissait d'une *Histoire des littératures étrangères* destinée à faire partie d'une collection entreprise par Alphonse Lemerre. De cette *Histoire* qui devait comprendre quatre volumes, deux seulement ont été publiés, consacrés aux littératures du Nord; les tomes III et IV, traitant des littératures du Midi, ont été écrits, mais ne virent pas le jour. Pourquoi cette collection, si coquette d'aspect, imprimée en caractères elzéviriens, dont il a été fait des tirages de luxe, à laquelle maints littérateurs et historiens connus apportèrent leur contribution, n'a-t-elle pas réussi à obtenir la faveur des étudiants et du public? C'est surtout sans doute à cause de l'exécution typographique : les caractères employés, notamment pour les passages cités ou traduits, sont tellement menus qu'un professeur soucieux de ménager la vue de ses élèves ne pouvait vraiment les leur recommander. Mais quelle mine de renseignements précieux dans ces pages trop compactes!

Cependant, en 1879, se produisait à Toulouse un incident qui souleva un certain émoi dans le monde universitaire, incident qu'a rapporté notre regretté confrère E. Cartailhac dans son *Éloge de Gustave d'Hugues* à l'Académie des Jeux Floraux. Le professeur d'Hugues avait encouru le déplaisir

Digitized by Google

du Ministre de l'Instruction publique pour un article du *Correspondant* sur l'éducation féminine. Par une mesure exceptionnelle, d'une légalité qui eût été contestable si les intéressés n'y eussent donné leur adhésion, Jules Ferry opéra une permutation entre les professeurs de littérature étrangère de Dijon et de Toulouse. Cette décision comblait les vœux d'Hallberg, toujours désireux de revenir dans le Sud-Ouest; comme, bien qu'à regret, son collègue l'accepta, il vint prendre possession d'une chaire qu'il devait occuper trente ans.

Les Toulousains ont gardé le souvenir de ses cours sans prétention, causeries familières d'où ni la diversité et la difficulté des sujets, ni l'abondance de la documentation n'excluaient la clarté de l'exposition. Sa langue et sa méthode avaient toutes les qualités que nous aimons à regarder comme particulièrement françaises.

Dans ses conférences, il inaugura à la Faculté des Lettres l'enseignement systématique de la langue allemande : à Dijon déjà il avait expliqué des textes et corrigé des devoirs pour les aspirants au certificat d'aptitude et à l'agrégation. Combien d'élèves et de correspondants, puissamment aidés par lui dans leur travail personnel, lui durent une bonne part de leur succès dans ces concours (1)! Sa bienveillance était inépuisable comme sa facilité. Il semait à profusion, tant dans les revues pédagogiques ou littéraires que dans les recueils académiques, des articles, tombés d'une plume toujours alerte, dont la seule énumération tiendrait ici trop de place. Je ne retiens à titre d'exemple qu'un discours, prononcé le 16 décembre 1886 à la séance de rentrée des Facultés des Sciences et des Lettres, où il expose ses idées sur la question toujours si discutée de la place relative qu'il convient d'assigner aux langues anciennes et aux langues modernes dans les études secondaires. Ne nous étonnons pas que le lauréat du concours général, devenu professeur de littérature allemande, ait préco-

(1) Longtemps demeuré seul pour accomplir une tâche assez lourde, il eut, à partir de 1898, un auxiliaire aussi compétent que dévoué en M. Loiseau, destiné à devenir son successeur et l'un des maîtres les plus estimés de l'Université de Toulouse.

Digitized by Google

nisé le moyen terme toujours cher aux sages, trop souvent dédaigné de la multitude et des spécialistes. « Aujourd'hui, disait-il, si nous lisons certains écrits retentissants, si nous écoutons certaines voix autorisées, cet allemand et cet anglais, si humbles, si méprisés il y a peu de temps, devraient former la base de l'éducation nationale, chasser honteusement le grec et le latin et dominer avec orgueil tout le système de nos études. Eh bien! si l'on nous faisait l'honneur de nous consulter à cet égard, beaucoup de mes collègues et moi-même nous répondrions au nom des langues vivantes qu'elles ne réclament « ni cet excès d'honneur ni cette indignité ». Nous voulons notre place au soleil, nous nous croyons appelés à rendre de grands services, mais à côté, au milieu même des études classiques, et non en dehors ou au-dessus, comme le voudraient les esprits impatients et exclusifs... » Il mettait en garde ses auditeurs contre les excès opposés de la xénophobie et de la xénomanie, si l'on me permet ces expressions, et il concluait : « Nous pourrons établir des comparaisons fructueuses et vraiment rationnelles entre les grands écrivains de l'antiquité classique et ceux des littératures modernes, au lieu d'opposer sans cesse entre eux, comme nous le fait faire notre ignorance, des génies que la diversité de leurs origines et de leurs manifestations n'empêche point d'être frères, pour la plus grande gloire et le plus grand profit de l'humanité. Alors enfin, nous aurons le droit de revenir avec un nouveau plaisir et une légitime fierté à nos classiques français; comme le voyageur qui, après avoir visité cent climats et cent peuples divers, vient s'asseoir avec bonheur, sur ses vieux jours, au foyer paternel, dans un de ces riants vallons des Pyrénées ou sur les bords enchantés de la Loire, chacun de nos visiteurs de littératures étrangères sera heureux de retrouver son vieux Corneille, son La Fontaine, son Voltaire, son Victor Hugo, et, pour avoir mieux connu l'Angleterre ou l'Allemagne, il n'en aimera que mieux son beau pays et son doux parler de France » (1). Il semblait

(1) *Revue de l'enseignement des langues vivantes*, t. IV, pp. 24 et suiv.

Digitized by Google

ainsi prédire sa propre destinée : il devait, au demeurant, revenir encore plus loin en arrière, et ceux qui ont vécu dans son intimité durant les dernières années de son existence savent que les réminiscences de Virgile et d'Horace étaient encore plus fréquentes sur ses lèvres que celles de nos grands siècles littéraires.

Noublions pas que, presque aussitôt après son arrivée, Hallberg avait reçu ses lettres de grande naturalisation à Toulouse en devenant associé ordinaire de notre Académie (1880). Il la présida en 1895-96 et 1896-97. L'Académie des Jeux Floraux l'élut mainteneur en 1889; il y remplaçait M. Villeneuve, conseiller à la Cour d'appel et traducteur en vers des poètes latins. Son *Remerciement* fut un discours sur le *Rôle de la Poésie dans l'Education.* « Tout le monde ne peut pas être poète, disait-il en terminant, mais tous nous pouvons, nous devons demander à la poésie — et surtout dans les temps de notre jeunesse — les consolations et les vertus dont elle est l'auguste dispensatrice. » Quant à lui, il ne se contentait pas de lire et de goûter les poètes : il écrivait volontiers en vers : vers de société et d'occasion en général, compliments, toasts et épithalames, souvent jetés d'un crayon facile sur une page de carnet ou derrière un menu. La courtoisie et l'enjouement présidaient à ces effusions rimées, en même temps qu'un classicisme sévère en fait de versification. Car jusqu'au dernier jour il resta sous ce rapport un classique impénitent. L'Académie des Jeux Floraux s'est parfois piquée d'être accueillante aux innovations quand elles ne portaient que sur la forme : notre confrère ne la suivait qu'à regret; il n'admettait ni pour lui ni pour les autres les licences contemporaines et ce qu'il considérait comme le débraillé du vers. Il était à peine moins rigoureux que le Colonel Perrossier dont notre confrère M. de Gélis faisait naguère un portrait fort fidèle, et il s'est toujours refusé à aller plus loin que Victor Hugo. C'est en alexandrins coulants, sonores autant que corrects, et d'un entrain tout juvénile que, présidant la distribution des prix du Lycée de Cahors le 12 juillet 1918, il s'adressait aux élèves et à leurs parents.

Digitized by Google

Beaucoup d'entre vous se rappellent avec quelle régularité il s'acquittait de ses tributs académiques, avec quel pieux empressement il rendait aux confrères disparus l'hommage que je rends aujourd'hui à sa mémoire (1). Devenu professeur honoraire en 1909, associé libre de notre Compagnie en 1910, il cessa d'avoir à Toulouse sa résidence ordinaire; les examens du baccalauréat, auxquels il continua de siéger, l'y rappelaient régulièrement, sans parler des affections de famille. L'Université et les Sociétés littéraires de Toulouse lui restaient également chères; il ne laissait échapper aucune occasion de leur témoigner sa sympathie reconnaissante, et ç'a été une véritable joie pour lui quand en 1920 vous lui avez offert un jeton de vermeil pour commémorer le quarantième anniversaire de son admission parmi nous.

Mais j'anticipe. Nous ne devons pas oublier non plus — d'autres l'ont fait peut-être — qu'il fut un des fondateurs de l'enseignement secondaire des jeunes filles dans notre ville, le premier promoteur des cours de la rue Baour-Lormian qui précédèrent la création du Lycée de la rue Royale, aujourd'hui rue Gatien-Arnoult. Il professa également quelques années un cours de langue allemande à l'École vétérinaire : cette fonction lui valut la croix du Mérite agricole (1889). Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1895.

A plusieurs reprises il eut la tentation de porter son activité sur le terrain politique : il y fut moins heureux. Des candidatures aux conseils municipaux de Bordeaux (1871), d'Albas, de Toulouse (1896), une candidature sénatoriale dans le Lot (1891), toujours avec des programmes modérés, eurent le même insuccès. Il ne paraît pas qu'il possédât les qualités ou les défauts requis pour réussir auprès des électeurs. Je me garderai de l'en louer ou de l'en blâmer.

D'ambition personnelle, il n'en avait guère : jamais il ne chercha à quitter notre Faculté pour la Sorbonne : il refusa, malgré des propositions venues de haut, de se porter candidat aux fonctions d'inspecteur général de l'enseignement des

(1) *Eloges* de MM. Delavigne, Deschamps, A. Duméril, Hamel, etc.

Digitized by Google

langues vivantes lors du décès de B. Lévy. A bien des égards pourtant elles lui eussent convenu comme il leur eût convenu lui-même : il joignait à l'étendue de ses connaissances une santé que n'effrayaient pas les voyages, un parfait équilibre nerveux et une courtoisie qui n'eût jamais affecté des allures dictatoriales.

S'il m'écoutait, il m'en voudrait de ne pas dire quelques mots de ses convictions religieuses. Les noms de quelques-uns de ses camarades d'école avec lesquels il resta en relations suivies vous ont déjà indiqué en quel sens allaient les sympathies de bon nombre d'universitaires de sa génération. Venu au catholicisme sans y avoir été disposé par son éducation, y ayant été amené peut-être d'abord par les circonstances, il s'y ancra toujours davantage et trouva dans une foi devenue robuste une inaltérable sérénité que ne troublait plus le spectacle d'un mal nécessairement éphémère parce que terrestre. Son libéralisme républicain se teinta même d'aspirations théocratiques d'ailleurs indécises. Une traduction en vers français de la liturgie de la messe, une vie de sainte Mathilde, plusieurs fois rééditée et qui eut les honneurs de la traduction en allemand et en italien, restent les monuments littéraires de sa pieuse activité. Piété ne voulait pas dire pour lui ascétisme. S'il repoussait l'idée du droit à la joie, il n'avait pas davantage l'idée de priver les autres ou lui-même des joies permises : éminemment sociable, il ne croyait ni au devoir de l'austérité ni à l'austérité du devoir. J'ai dit qu'il affectionna Horace jusqu'au dernier jour : c'est que l'ami de Mécène prônait la modération en tout, ne s'étonnant de rien, s'efforçant de jouir de tout sans dépendre de rien.

Il était l'obligeance même. Jamais il ne recula devant une démarche, fût-elle hasardeuse ou pénible, pour servir un ami ou secourir une infortune. Un des meilleurs titres à sa sympathie était de se présenter à quelque examen. Les candidats qu'il a contribué à faire ajourner ne l'avaient certes pas volé! La bonhomie était chez lui le signe et la parure de la bienveillance.

Digitized by Google

Les événements de 1914 devaient mettre son optimisme à une rude épreuve : il voyait la France attaquée et meurtrie par une Allemagne caporalisée et prussianisée, bien différente de celle que lui avaient fait connaître les maîtres de la littérature germanique de la fin du dix-huitième siècle et les gracieux poètes de la *Deutsche Lyrik*. Déjà, en 1872, rééditant son *Wieland*, il avait donné à cet ouvrage une nouvelle préface, jugée nécessaire après le traité de Francfort. Cette fois la France était encore plus horriblement meurtrie. Il vécut assez pour voir l'heureuse issue de la lutte gigantesque et le triomphe du Droit outragé. Après quatre années d'anxiété il retrouvait sa famille au complet : son plus jeune gendre et cinq de ses petits-fils avaient servi dans les armées de terre ou de mer : ils rapportaient trois croix de la Légion d'honneur et je ne sais combien de citations.

Une longue vieillesse ressemble parfois à un châtiment, ou tout au moins à la plus pénible des épreuves. Pour lui ce fut vraiment une récompense. Il ne survécut ni à sa compagne des bons et des mauvais jours, ni à aucun de ses enfants ou petits-enfants; la plupart d'entre eux l'entouraient quant il s'éteignit le 15 septembre 1921 après quelques jours d'une maladie presque sans souffrance. Si dans les dernières années ses yeux myopes s'étaient encore affaiblis, si son pas, jadis toujours rapide, était devenu plus hésitant, sa vivacité d'esprit, son entrain n'avaient subi aucune atteinte. Au début du mois avait été baptisé son onzième arrière-petit-fils, et cette occasion avait été pour lui un ultime sujet de joie. Ce fut dans la pittoresque demeure du Peyrou, près de Luzech, sur une hauteur baignée par le Lot et en dominant la merveilleuse boucle, qu'il rendit le dernier soupir. Un long cortège de parents et d'amis, conduit par ses gendres (1), l'accompagna au cimetière d'Albas le 18 septembre. On était en pleines vacances, et Albas communique difficilement avec le reste du monde. Notre Académie et la Faculté des Lettres

(1) M. Verne, ancien Préfet, ancien Trésorier-Payeur général, M. Rémond, Inspecteur honoraire d'Académie, et le Commandant Keller.

Digitized by Google

n'avaient aux funérailles qu'un seul représentant; des liens trop étroits unissaient celui-ci à notre confrère pour qu'il pût prendre la parole sur la tombe encore ouverte. Ce fut le directeur de l'école publique, M. Lafon, qui, en excellents termes, adressa le suprême adieu à son vieil ami. Il rappela brièvement sa carrière universitaire et, surtout, il se fit l'interprète des regrets de ses concitoyens, rappelant tout ce qu'Eugène Hallberg avait fait pour entretenir la vie sociale et intellectuelle de sa petite patrie d'adoption. La presse de Toulouse se fit l'écho de ces regrets (1). Puissé-je avoir comme il convient exprimé les nôtres (2)!

(1) *Express du Midi*, 20 septembre 1921; *Télégramme*, 21 septembre; *Bulletin paroissial de Saint-Exupère*, novembre, etc.

(2) Depuis que les lignes ci-dessus ont été lues à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, M. Thouverez a prononcé, à la séance publique de l'Académie des Jeux Floraux du 11 juin 1922, un éloquent Éloge de son ancien collègue : je dois le remercier ici au nom de la famille et des amis de notre confrère. — Outre les livres et articles par lui publiés, Hallberg a laissé, de son écriture toujours ferme et nette, nombre de manuscrits sur des sujets de morale et de littérature, et un journal où il a pendant bien des années consigné tous les détails de son existence. Un jour peut-être ses petits-fils, dont deux — M. le Docteur Jean Verne, lauréat de l'Institut, et M. Georges Douin, lieutenant de vaisseau, notre correspondant — se sont déjà fait connaître dans le monde de la science et celui de l'histoire, ou son neveu, M. Edmond Duméril, professeur agrégé d'allemand, nous donneront ce qui est d'un intérêt général dans ces volumineux documents.

Digitized by Google

QUELQUES POÈTES DES JEUX FLORAUX

AUX XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

PAR M. DE GÉLIS.

Une phase très importante de l'histoire des Jeux Floraux est celle de l'Humanisme. A partir du règne de Francois I^er^, le *Gai Savoir* devient le *Collège de l'Art et Science de Rhétorique*, c'est-à-dire quelque chose de plus savant, de plus solennel, de plus académique et, pour tout dire, de plus pédant. Le *français* se substitue au *roman*; la *Ballade* et le *Chant royal* prennent la place du *Vers*, du *Sirventès*, de la *Danse* et de la *Chanson*.

Les grandes découvertes de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième offrent à l'imagination des poètes la mine encore inexplorée des sujets scientifiques. Ceux qui concourent pour les fleurs du 3 mai subissent cette influence, mais trahis par leur inexpérience, ils confondent la chimie avec l'alchimie, l'astronomie avec l'astrologie, la science des nombres avec la cabale, la physique avec la magie et la sorcellerie.

La langue nouvelle, ce *français* que le roi vient de prescrire (1) et que les poètes de Cour ont mis à la mode, est pour eux, une autre source de difficultés. Inhabiles à exprimer leurs idées dans le parler d'Oïl dont ils n'ont pas la pratique, ils émaillent

(1) Édit de 1539.

Digitized by Google

leurs phrases de gasconismes et, sous l'abondance des citations grecques et latines, on ne distingue plus rien de leur personnalité.

Ajoutons que la Ballade et le Chant royal sont les genres très difficiles qu'on leur impose, et qu'ils doivent obligatoirement insérer dans l'*envoi* une invocation à Dieu, à la Vierge ou aux Saints.

De ces prescriptions rigoureuses et souvent contradictoires, de cette versification pénible, opposée comme une entrave aux élans de l'imagination, de ces dénouements mystiques juxtaposés aux drames sensuels de la Fable et de la mythologie, de cet occultisme et de cet empirisme ridicules substitués à la science expérimentale et raisonnée, que pouvait-il résulter? Le *Livre Rouge* (1), qui reproduit toutes les poésies couronnées de 1513 à 1641, nous prouve, hélas! combien fut indigente et plate la production littéraire qui se poursuivit presque sans interruption pendant un siècle et demi.

Cependant on aurait tort de juger sur ces œuvres de jeunesse tous ceux qui les ont signées. Une fois délivrés des préjugés d'école et libres de renouveler leurs procédés, beaucoup trouvèrent assez de ressources en eux-mêmes pour devenir bons poètes, historiens fidèles, dramaturges inventifs, orateurs éloquents. C'est de ceux-là que je voudrais m'occuper ici. Leur évolution intellectuelle, leur formation littéraire, l'autorité, la notoriété qu'ils acquièrent sous la triple influence de l'expérience, du travail et du milieu, seront pour nous autant de phénomènes intéressants à suivre, de leçons utiles à méditer.

(1) Archives des Jeux Floraux.

Digitized by Google

ÉTIENNE DOLET

Commençons par Dolet. En 1530, il est arrivé à Toulouse pour y faire son droit (1). Il n'a que vingt-deux ans, mais de brillantes études commencées à Orléans, sa ville natale, continuées à Paris, poursuivies plus tard à Venise et à Padoue, (2) le mettent au rang des plus instruits. A Toulouse, il s'est lié avec Jean Voulté, Jean de Boysson, Arnaud du Ferrier, Jacques du Faur, Jean Daffis, Pierre Bunel, Jean de Coras, l'évêque de Pins, le président de Minut, tous humanistes fervents. C'est vraisemblablement sur leurs conseils, à tout le moins sous leurs auspices, qu'il se décide à prendre part au concours des Jeux Floraux (3). Quelques mainteneurs, partisans des idées nouvelles, comme Jean de Boysson, tiendront compte de la recommandation; quelques autres, au contraire, en prendront ombrage, et parmi ceux-ci, du Pont de Drusac, lieutenant du Sénéchal et Blaise d'Auriol, régent de l'Université (4). Une grave lacune du *Livre Rouge* nous empêche de connaître le détail des examens et des concours entre les années 1519 et 1535, mais nous savons, par les aveux de Dolet lui-même,

(1) La lettre que Dolet écrivait à Guillaume Budé le X^e^ des Calendes de mai de 1532 : « ... *juri civili multo minus duos annos continuos impendimus...* » fixerait son arrivée à Toulouse à la reprise des études scolaires de 1530, c'est-à-dire au mois d'octobre de cette même année.

(2) Venise avait fondé des bibliothèques d'une grande richesse, capables de fournir aux érudits des documents précieux. Padoue, de son côté, avait acquis, dès la fin du seizième siècle, une réputation justifiée par le choix de ses professeurs et le nombre de ses étudiants. Au nombre de ceux-ci furent du Ferrier, du Faur, Daffis, Bunel, Michel de l'Hôpital et Jean de Boysson.

(3) Peut-être en 1531, comme le croit le D^r^ de Santi qui a très judicieusement étudié la question dans son travail sur l'Université de Toulouse (*Mém. de l'Ac. des Sciences de Toulouse*, 1906) peut-être seulement en 1532; aucun document ne nous permet d'en fixer absolument la date. M. C. Dawson, qui a traité la question dans « *Toulouse in the Renaïssance* », Columbia University Press, 1921, opine pour 1534, pp. 142 et suiv.

(4) Tous deux étaient de fervents scoliastes et les ennemis jurés des humanistes.

Digitized by Google

par les lettres et par les témoignages de ses contemporains, qu'il n'obtint aucune des fleurs qu'il ambitionnait. Cet échec dut être d'autant plus mortifiant pour lui qu'il avait mis tout en œuvre pour réussir et se croyait moralement assuré du succès. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à lire la poésie qu'il intitule : *Ad Phœbi opem implorandum, quibus usus est Doletus dum in publico quodam litterario certamine versu contenderet.*(1) Les Muses, déclare-t-il, sont descendues de l'Hélicon pour lui tendre la main, il cède à leurs instances, il se livre à elles et supplie Apollon de lui prêter son assistance dans le combat poétique qu'il va livrer à ses rivaux :

... Ex voto Phœbus si carminis orsum
Sponte mihi fundat, facili certamine palmam
Nunc referam? ingeniique mei conamine victa
Docta cohors juvenum, speram laude triumphi
Num me exornatum Aonia spectabit in arce?
Adsint tantum animo, nostris conatibus adsint
Diique deæque omnes, quorum sub nomine regnat
Doctorumque decus atque illustris gloria vatum
Gutture me pleno victorem præco crepabit!

Le poème intitulé : « *Elegiacum recitatum a Doleto in eodem certamine. De laudibus judicum certaminis* » est conçu dans les mêmes idées. Le lyrisme y déborde et nous ne saurions en faire un grief personnel à Dolet, mais dans les louanges qu'il adresse à ses juges futurs, peut-être aurait-il pu mettre un peu plus de retenue et de modération :

Annua solenni redeunt spectacula pugnæ
Miscerisque suo Pallas ab arce jubet.
.....
Nescio quos stimulos nostris conatibus addit
Censoris virtus lance probenda gravis.
Ergo agendum, quicquid docuit nos artis Apollo,
Audiat hæc gravibus cincta corona viris.
Quas Veneri quondam Paridis sententia primas
Detulit, hoc cœtu docta Minerva tenet.
Hic sola, hic regnat Pallas virtusque decora;
Vatibus hæc tantum laudis aperta via est. (2).

(1) *Stephani Doleti orationes duæ in Tholosam*, livre II des poésies, n° XIII.

(2) *Loc. cit.*, lib. II, carmen XIV.

Digitized by Google

Sous le titre : « *Ad Musam. Quod carmen a Doleto lusum est secunda certaminis die* (1) » les mêmes préoccupations reparaissent :

Musa, incerto operi adspira;
Nobis penè voratum
Jam medium est iter, ei age,
Vires collige fessas,
Alutemque mihi fer opem,
Nunc fer Musa opem, anhelo. (2).

Dolet nous déclare avoir composé dans les mêmes circonstances le poème : « *Ad puellas Tholosæ ; quod in eodem certamine recitatum est* » (3) et celui qui a pour titre : « *Ad Musam. quod carmen ultimum fuit à Doleto cantatum in certamine.* » Mais cette fois, il se montre moins sûr de lui et paraît même, vers la fin du morceau, avoir eu le pressentiment de sa défaite :

Jam mea musa satis
Factum sit : ad sanctos spectus
Ique, reje que pedem,
Et nuntia musis suum
Carmine me vario
Lusisse vatem.....
.....
Sed quod gravi spe decus
Si mihi non liceat
Hinc referre, quandoque
Dent meliora Dei
Et lenius flet sors bona (4).

En dépit des titres et des sous-titres qu'on vient de voir, nous ne croyons pas que les poésies latines de Dolet aient jamais été acceptées comme *pièces de concours* proprement dites. Des trois cents et quelques poèmes transcrits sur le *Livre Rouge*, pas un seul n'est en latin, pas un seul n'affecte les formes précitées; il est donc inadmissible que le poète humaniste ait, à lui seul, bénéficié d'une semblable exception. Mais

(1) Le concours des Jeux Floraux durait deux jours, quelquefois trois.
(2) *Loc. cit.* lib. II, Carmen XV.
(3) *Loc. cit.* Carmen XVI.
(4) *Loc. cit.* Carmen XIX.

Digitized by Google

peut-être fut-il autorisé — comme bien d'autres dont nous pourrions donner les noms — à joindre à la ballade ou au chant royal de rigueur, quelques productions de sa façon. Celles-ci n'étaient point inscrites sur le procès-verbal officiel, mais les juges du concours les lisaient au moment de l'examen et s'en servaient pour asseoir leur opinion.

Quoi qu'il en soit, nous allons voir notre auteur passer brusquement de la plus extrême confiance au plus violent dépit, et manifester dans ses lettres, dans ses discours et dans ses poésies, un mécontentement farouche auquel il ne nous avait pas habitués jusqu'ici.

Ces documents, à vrai dire, ne sont pas datés avec assez de précision, (1) les termes en sont trop vagues, trop généraux, pour nous permettre des déductions certaines, mais l'échec des Jeux Floraux dut, avec toutes les difficultés qu'il éprouva vers la même époque, contribuer à aigrir l'esprit de Dolet.

Ses *Orationes duæ in Tholosam* sont remplies d'invectives contre une ville qu'il se plaisait naguère à reconnaître comme le berceau des gens sages et vertueux. Il traite à tout instant de « barbare » une société coupable de complaisance pour ses rivaux et, pour lui-même pleine d'ingratitude, d'injustice et de cruauté : « Ergo me deprimere conaberis ? Quœ te à tenebris in lucem adduxi ? Quœ tibi artium quicquid habes contuli ?... »

Ses épigrammes en vers lui sont dictées par les mêmes idées de haine et de rancune et peuvent se résumer en ces deux distiques :

Ergo Tholosa literatis tam est parum
Amica quam lupus gregi
Ovium, canisque leporibus, vel igni aqua,
Pullisve vultur implumibus.

Il n'est pas seul à se plaindre; ses amis font chorus avec lui, et le mainteneur Jean de Boysson (2) rejette sur les Capitouls,

(1) Les lettres ne sont habituellement datées que par Ides ou par Calendes, à la façon latine, sans indication d'année.

(2) Jean de Boysson, qu'on appelait alors *Boyssoneus* ou *Boysonné*, fut docteur régent à l'Université de Toulouse et mainteneur des Jeux Floraux. Célèbre par son savoir, il fit une propagande active en faveur

Digitized by Google

ennemis déclarés de tous les intellectuels (1), l'odieux d'une pareille injustice :

Quand j'ay pensé, je treuve bien estrange
Vouloir juger des couleurs sans y veoir;
Celuy qui a toujours manyé fange
Veuille de l'or le jugement avoir. (2)
Qu'un ignorant cognoisse du savoir
Ou qu'un marchant (3) juge de l'esglantine (4)
Qui ne sait rien en langue latine,
Juge des faictz de Virgile et d'Ovide,
Celuy me semble à l'homme qui chemine
En lieu non seur et l'aveugle le guide. (5)

La lutte entre les humanistes et le parti rétrograde des Jeux Floraux n'en était pas à ses débuts. Déjà Voulté (6), qui se prétendait, comme Dolet, victime de cette compagnie, avait lancé contre elle, sous le vocable complaisant de Clémence Isaure, l'épigramme que voici :

O Clementia, te quœnam dementia cœpit
Heredem ingratam constituisse domum?
Recta fuit forsan sed non tua facta voluntas,
Munera ni demens hœc tua nullus habet.
Ut quondam victa est cœco sub judice Pallas,
Sic minor est Ludis docta Minerva tuis. (7)

---

des idées humanistes et fut lié avec Dolet, Alciat, Voulté, Marot, Rabelais, Michel de l'Hospital, Arnaud du Ferrier, du Pac, d'Albenas, Jacques du Faur, Jean de Coras, Jean d'Affis, Jean de Pins et les principaux lettrés de son temps. Ses tendances luthériennes le firent condamner par le parlement de Toulouse en 1534. Plus tard, il obtint sa grâce, devint conseiller au parlement de Chambéry et mourut en 1559.

(1) Trois capitouls, qu'on appelait les *Capitouls-bailes*, étaient adjoints aux Mainteneurs pour juger les candidats du 3 mai.

(2) Allusion aux fleurs d'or et d'argent que l'on donnait en prix.

(3) Beaucoup de Capitouls étaient marchands et dédaignés par les humanistes.

(4) Ce passage semble indiquer que l'Églantine fut le prix plus spécialement visé par Dolet.

(5) Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 836, 1re centurie, 26e dixain.

(6) Voulté, que les humanistes appelaient *Vulteius* et dont le nom véritable semble avoir été *Visagier*, était né à Reims au commencement du seizième siècle. Il fut protégé par François Ier, professa les belles lettres à Toulouse et mourut en 1542, assassiné croit-on, par un de ses adversaires politiques et religieux. On a de lui : *Epigrammata, libri* III; *Inscriptionum libri II* et *Xeniorum libellus.*

(7) *Epigrammatum*, lib. II, Lyon, 1537.

Digitized by Google

Dolet n'avait fait, on le voit, que s'associer aux humanistes militants de son époque, mais il y avait mis toute la violence, l'âpreté, l'insistance qui étaient dans sa nature et qui devaient, quatorze ans plus tard, le mener au pilori.

En 1533, il fut, à la suite de ses démêlés avec l'Université de Toulouse et l'officialité diocésaine, jeté en prison. Bientôt, après, il fut relâché sur les instances du premier président de Minut, mais pour se voir à tout jamais expulsé de Toulouse et de son Université. Il prit alors le chemin de Lyon, où il arriva le 1er août. A partir de cette date, sa vie appartient à l'histoire et nous savons à la suite de quelles péripéties cet homme qui n'avait cessé de se quereller, de se battre (1) et de se faire condamner tantôt par la juridiction civile, tantôt pas la juridiction ecclésiastique, fut enfin exécuté en plein Paris le 3 août 1546.

Aucun autre poète, si ce n'est Fabre d'Églantine, n'a laissé dans l'histoire des Jeux Floraux un souvenir aussi tragique.

PIERRE TRASSABOT. (2)

En 1539, Pierre Trassabot, (2) étudiant toulousain, gagna la fleur du Souci avec un chant royal dont le refrain : « Que vye humaine a icy tousjours guerre » contenait à la fois la morale et la conclusion. Au plus fort des batailles que se livraient un peu partout les armées de François Ier et de Charles-Quint, la guerre était évidemment un sujet d'actualité. Personne n'est surpris qu'un écrivain contemporain s'en empare, mais on s'étonne qu'ayant à choisir entre les auteurs du fléau et ses

(1) A la suite d'une violente querelle, il avait tué le peintre Compaing.
(2) *Alias* : Trassebot.

Digitized by Google

victimes, il s'en prenne exclusivement à celles-ci. Ce sont gens, à l'entendre, qui manquent de patience et de résignation.

Au temps que Mars en guerre se poussoit
Et que souldartz faisoient grand'insollence,
Maint pauvre homme en ploroit et gémissoit
Que ne pouvoit pâtir leur violence;
Et sans cop nul d'espée, picque ou lance,
L'un se mettoit à crier ou tancer,
L'autre de peur qu'on le vint offencer
Alloit de cœur Dieu pour la paix requerre,
Sans toutefois aucunement penser
Que vye humaine a icy tousjours guerre.

Pour avoir manqué de cette douce et très nécessaire philosophie, beaucoup d'entre eux furent déçus :

Faicte la paix, mainct povre se pensoit
Que guerre plus ne luy feisse nuysance,
Et néantmoins depuis il apperçoit
Maincte une guerre, ennuy et desplaisance,
Car plusieurs maulx s'en viennent en présence;
Mesmes charté (1) les povres gens presser
Et vient par faim leur vif tainct effacer,
Voyre sans fin les combat et aterre,
Quy vont criant, se sentant trop vexer,
Que vye humaine a icy tousjours guerre.

L'envoi est, comme il fallait s'y attendre, la conclusion et la synthèse des idées exposées dans les couplets :

Bref, s'on veult tout notter et compasser
On ne sçauroit par ce monde passer
Sans guerre avoir; qui veut le contre il erre,
Car, dist Job en se voyant deschasser,
Que vye humaine a icy tousjours guerre.

Ces lieux communs enchâssés dans de mauvais vers donnent une faible idée du concours de 1539 et des candidats qui s'y disputèrent les prix. Cependant, Trassabot fut estimé de ses compatriotes. Quand il mourut, Jean de Boysson, son ami, ne

(1) *Charté* pour *cherté.*

Digitized by Google

lui consacra pas moins de quatre épitaphes. Dans la première, il nous révèle un Trassabot de génie, dont la science artistique était paraît-il aussi remarquable que la science poétique :

Trassabotus erat poeta magnus
Et magnus quoque pictor, et peritus.
Ipse idem arte in utraque si quis alter,
Quid miramur eum esse nunc sepultum?
Audendi fuit œqua si potestas
Semper, quia libet artis utriusque
Professoribus; an necis potestas
Pictori atque poetæ erit negata?
Omne potest poeta. Cur non
Hic audere potest mori? Hinc abire?
Huic an non licet evolare cœlum?

La seconde épitaphe, non moins dithyrambique que la première, compare le talent du défunt à ceux d'Horace, de Zeuxis, d'Apelles et de Parrhasius :

Artem poeticam qui Horati transtulit
Rithmisque fecit Gallicis illam loqui
Selvæ dicatam præsuli doctissimo,
Clementiæ qui fœmine tam nobilis
Ornaverat ludos, suisque versibus
Hos fecerat celebriores, floribus
Donatus omnibus, tribusque floridis
Clarus triumphis; regis à negotiis
Et litibus qui olim fuit; quique artibus
Infructus extitit bonis, Parrhasio
Zeuxi aut Apelli comparandus pingere
Et sculpere sciens perprobe Trassabotus,
In hoc loco est sepultus, heu nimis esto!

La troisième, continuant l'hyperbole, fait du peintre toulousain l'émule de Phidias et d'Apollon :

Artis te geminæ facient monumenta manere
Nec metuenda tibi censeo damna necis
Pictura celeber celeberque es carmine vates,
Artis Apollinæ Phidiacœque sciens
Nomen habes clarum donecque toreumata vivent.
Carminaque et rithmi tu quoque vives simul.

Digitized by Google

La quatrième enfin réunit dans un distique plein d'emphase les personnalités assez disparates de Trassabot, d'Apelles et de Marot :

Conditur hoc tumulo Petrus Trassabotus, Apelles
Alter, quique Marot versibus alter erat.

Sur ce poète si vanté par ses contemporains nous n'avons aujourd'hui que des renseignements très sommaires. Né au commencement du seizième siècle, il fit ses études à Toulouse, gagna trois prix aux Jeux Floraux, fut nommé Maître en 1539, prononça cette même année et la suivante l'*Oraison de Dame Clémence*, après quoi il n'est plus question de lui sur nos registres. Son chant royal sur la guerre est la seule poésie qu'il nous ait laissée. Pour que Jean de Boysson ait pu faire son éloge funèbre à une date que l'on peut fixer entre 1545 et 1550 il faut qu'il soit mort prématurément. C'est l'opinion de Dumège, qui lui consacre, dans sa *Biographie toulousaine*, une notice dont nous ne garantissons pas l'exactitude absolue : « Les arts, nous dit-il, venaient de renaître par les soins de François Ier; Trassabot abandonna l'étude du code et la carrière diplomatique pour se livrer à leurs douces inspirations. Il peignit plusieurs fresques qui subsistent encore en partie et on lui attribue celle qui décore la coupole de l'église Saint-Saturnin. Il travailla aux sculptures de l'Hôtel de Bernuy et fit quelques bas-reliefs remarquables. Nicolas Bachelier estima les talents de Trassabot qui fut aussi l'ami du jurisconsulte Boyssonné, du poète Marot et d'Étienne Dolet. Des travaux multipliés consumèrent le flambeau de sa vie : il mourut pauvre et jeune encore ».

Dumège ne s'en tient pas là : il désigne Trassabot comme rapporteur d'une requête que les dames de Toulouse auraient adressée aux Mainteneurs et aux Capitouls du temps, à l'effet d'être admises au concours des Jeux Floraux. Ici, nous sommes en pleine fantaisie. Noulet a démontré le vrai caractère de ce libelle, dû, sans doute, à l'humeur joyeuse d'un contemporain de Rabelais. Seul, l'auteur de la *Biographie toulousaine*, heu-

Digitized by Google

reux de voir paraître dans ce factum le nom de Clémence Isaure dont il poursuivait avec obstination le fantôme fugitif, crut, ou fit semblant de croire, à son authenticité.

PIERRE DU CÈDRE

Encore un lauréat dont la vie nous est peu connue. Nous savons seulement qu'il obtint un Souci au concours de 1541 et fut proclamé Maître ès-jeux à la même date, ce qui suppose deux fleurs gagnées antérieurement. En 1545, il figure sur la liste des Capitouls avec le titre de syndic; seize ans plus tard on le retrouve à l'Hôtel de Ville en compagnie de sept collègues entièrement dévoués, comme lui-même, au parti protestant (1). Le Parlement qui les redoute, casse leur élection le 13 mai 1562, c'est-à-dire quatre jours avant la terrible bataille, qui fit couler dans Toulouse des ruisseaux de sang. A partir de cette date, du Cèdre n'est plus mêlé aux troubles politiques et religieux à titre officiel, ce qui ne l'empêche pas d'y jouer un rôle personnel très actif, si nous en croyons les historiens contemporains. (2)

Son œuvre littéraire est la seule qui nous intéresse. La première manifestation que nous en ayons est le chant royal présenté en 1541 aux Jeux Floraux et qui a pour titre : *De l'excellence de la poésie.* La première strophe tient lieu de prologue et d'exposition :

Mortel engin n'a la capacité
De poésie exalter l'excellence,
Et s'il le cuyde (3) en grand'témérité,
Déclarera à tous son insollance;
Car nous lisons aux souverains autheurs
Que les Hébreux en furent zélateurs ;

(1) MM. Mandinelli, Hunaut de Lanta, d'Assézat, Dareau, de Ganelon, Pastoreau et Vignes.
(2) Voir notamment Gaches et Bosquet.
(3) S'il le pense.

Digitized by Google

Les Grecs l'ont eue en admiration
Et les latins en vénération.
En elle gist un grand contentement
Que cueur humain en ce monde soubhaite,
Tant qu'on ne peut voyr soubz le firmament
Laurier sans feuille et sans loz bon poète. (1)

Dans le même style emphatique l'auteur énumère les poètes fameux de l'Antiquité. Moïse, Job, David, Orphée, Musée Linus, Platon, nous apparaissent rayonnants de gloire; Homère, Virgile, Ovide, Lucrèce ont leur tour, puis les Sybilles, puis enfin la race entière de ceux que la Muse inspire et que les rois, les princes et les grands de la terre ne dédaignent pas de couronner :

Oultre ce qu'est cy dessus récité,
Tout vray poète a ceste influance
Et par fureur de l'esprit concité
Dont il compose en divine afluance.
Princes, ducs, roys et grandz modérateurs
De poésye ont esté protecteurs,
Et si l'on trouve en elle fiction
En mainct lieu, c'est en intention
Qu'entendu soit le tout morallement,
Car à ces fins la poésye est faicte.
Brief (2) ne sçaurions trouver aulcunement
Laurier sans feuille et sans loz bon poète.

L'envoi, que l'auteur appelle « épilogue » résume toute la pièce en six vers dont le prosaïsme n'est pas moins affligeant que celui des couplets :

Considérant sa noble invention,
Son origine et décoration,
L'utilité jointe à l'esbattement,
De l'honorer est chose très honneste,
Veu qu'on ne peult trouver finablement
Laurier sans feuille et sans loz bon poète.

---

(1) On remarquera la forme de ce chant royal, avec des strophes de douze vers chacune. C'est le seul exemple que nous en ayons dans le *Livre Rouge.*

(2) *Brief* pour *bref* ne compte jamais que pour un pied chez nos poètes floraux du seizième siècle.

Digitized by Google

Tout cela n'est point pour nous séduire et nous n'aurions qu'une assez médiocre idée du poète du Cèdre sans le livre des *Ordenansas*, qu'il composa treize ou quatorze ans plus tard et qui fait aujourd'hui sa réputation. Le vrai titre de ce petit ouvrage, imprimé en 1555 par Jacques Colomiès à Toulouse, est : *Las Ordenansas et coustumas del Libre Blanc, observadas de tota anciantetat, compausadas per las sabias femnas de Tolosa, et regidas en forma deguda per lor secretary.* (1) Les exemplaires en étaient devenus très rares, aucun catalogue n'en faisait plus mention, lorsque Brunet, en 1834, eut la chance de s'en procurer un en Angleterre, dans une vente publique. Il en donne la description minutieuse dans son *Manuel du libraire*, édition de 1843 (2).

A Toulouse, Desbarreaux-Bernard décrivait à son tour le précieux volume dans l'*Annuaire de l'Académie des Sciences de* 1874-75, et le Docteur Noulet en donna deux réimpressions, l'une en 1846, l'autre en 1878.

Il s'agit d'une assemblée générale des matrones de Toulouse, réunies pour discuter et rédiger le code des usages locaux. Dans cet imposant cénacle, les sages-femmes sont en grande majorité. Au seizième siècle, leur corporation était nombreuse et leur profession lucrative au point de faire honte à notre époque dégénérée. On les comptait par douzaines dans chaque quartier. Et comme, en dehors de leurs aptitudes professionnelles, ces dames s'entendaient à merveille aux soins du ménage et pos-

(1) *Les ordonnances et coutumes du Livre Blanc, recueillies de toute antiquité, composées par les sages-femmes de Toulouse, et rédigées en bonne forme par leur secrétaire.*

On trouvait sous la même reliure :

1° *Las Nompareilhas Receptas per far las femnas tindentas, risentas, plasentas, polidas et bellas, et mais per las far pla cantar et caminar honestamen et per compas;*

2° *La Requeste faicte et baillée par les Dames de la Ville de Tolose aux messieurs Maistres et Mainteneurs de la Gaye Science de Rhétorique, au moys de May, auquel moys par les dits Seigneurs se adjugent les Fleurs d'or et d'argent aux mieux disans, tendent à ce qu'elles feussent reçues à gaigner le dit pris.*

(2) T. III, p. 124.

Digitized by Google

sédaient le secret de toutes les bonnes recettes, on accueillait avec empressement leurs conseils et leurs avis.

Les *Ordonnances* furent, pour le Midi de la France, ce qu'avaient été les *Evangiles de Quenouilles* (1) pour les provinces du Nord et la Belgique. Cet amusant badinage, dont Fouquart de Cambrai, Antoine du Val, Jean d'Arras furent vraisemblablement les premiers auteurs, eut, à la fin du quinzième siècle et dans le courant du seizième des imitateurs nombreux. Parmi ceux-ci, Pierre du Cèdre. Il ne fait pas qu'imiter, il copie; des passages entiers sont empruntés aux modèles flamands. Reconnaissons lui pourtant le mérite du cadre et de l'exposition. Toulouse, avec ses rues, ses faubourgs, ses vieux usages et la physionomie de ses habitants, revit tout entière dans sa description. L'allusion au *Livre Blanc*, registre vénérable qui contient les franchises et coutumes de la ville, est ingénieuse et bien faite pour piquer la curiosité. L'auteur réussit enfin par une prosodie facile et l'emploi très habile de la langue d'Oc à donner une saveur particulière à son récit.

Tel quel, son livre est un document précieux pour l'histoire et la philologie. L'exorde en est à la fois pompeux et ironique :

Ensieguen las grandas coustumas
Escriutas per diversas plumas;
Coma on deu far filhols et festas
Ordenadas per las sabias testas
Das (2) habitantas d'esta villa. (3)

Suivent les noms et adresses des matrones les plus connues,

(1) Les auteurs y racontent les très divers et souvent très libres propos par lesquels les fileuses du pays de Flandre ont coutume d'égayer leurs veillées.

(2) Le texte porte *las*, version qui nous paraît défectueuse.

(3) S'en suivent les grandes coutumes écrites par diverses plumes; — comment on doit faire les baptêmes et les fêtes — ordonnés par les doctes esprits — des habitantes de cette ville.

Digitized by Google

et cette évocation du vieux Toulouse est aussi instructive que pittoresque. Nous voyons apparaître :

La Sebellia que fa les gans
Dé la carriera de Regans;
Dona Martineta, pastissièra,
Dona Esperona et la Rixens,
Dona Margoy, dona Micens,
.....
Dona Naudina et dona Lysa
Qu'avia esposatz tretze maritz... (1)

Ici, un trait de satire que nous ne pouvons reproduire ; la langue du seizième siècle s'apparente plus que la nôtre au latin et, comme lui, brave l'honnêteté.

Notons au passage :

La Francesa de Santas Carbas
Tant grassa que fa quatre barbas. (2)

Odde de Triors nous fait remarquer dans ses *Joyeuses Recherches* (3), que « quatre barbas » ne veut pas dire « quatre barbes mais un quadruple menton. Cette expression sera reprise dans le même sens par Goudouli.

Voici nos commères assises en cercle sur leurs corbeilles renversées. C'est une habitude qu'elles ont prise dans les foires et les marchés. Elles parlent d'abord toutes à la fois et personne ne s'entend.

Mais à la fin, per lo conseilh
De la conolha et del vertheil, (4)

le tumulte s'apaise et la séance peut commencer.

(1) La Sibille qui fabrique des gants — dans la rue des Regans; — Dame Martine, pâtissière, — Dame Eperonne et la Rixens, — Dame Margot, dame Micens... — Dame Naudine et dame Lise — qui a épousé treize maris.

(2) La Françoise de Saintes Scarbes — si grasse qu'elle a quatre mentons.

(3) Édit. Noulet, p. 36.

(4) Mais à la fin par le conseil — de la quenouille et du verteil.

Digitized by Google

La quenouille est l'instrument des fileuses, tout le monde le sait, mais le « verteil » est moins connu. C'est une sorte de peson que l'ouvrière ajuste à l'extrémité de sa quenouille, pour faire contrepoids au paquet de chanvre enroulé à l'autre bout. Dans les Flandres, on l'appelle « vertoile ». (1).

C'est sur la question des préséances que l'on commence à discuter. La hiérarchie est en grand honneur à l'époque où nous sommes, et dans Toulouse, ville parlementaire où le protocole est rigoureux, le rang social de la femme dépend essentiellement de la fonction du mari :

.....
.....en filhotatges
Iran devant las apparentas,
Las grans damas et Presidentas,
Après vendran las Conseilheras
En Parlament et las Graffieras,
Las honorablas Secretarias,
D'ambe las Referendarias,
Caduna segon lor estat. (2)

Les femmes des juges, des huissiers, des procureurs, celles des docteurs en lois, en lettres ou en médecine, les avocates, les licenciées, les bachelières, sont soigneusement cataloguées d'après les titres de leurs époux.

La toilette féminine est soumise à des lois du même genre : le chaperon de velours ou de soie n'est permis qu'aux femmes de qualité, les petites bourgeoises et les marchandes doivent se contenter du bonnet. Encore faut-il distinguer entre la coiffe de dentelles et le foulard qu'on jette négligemment sur les cheveux. (3)

(1) *Les Evangiles de quenouilles*, loc. cit.

(2) Dans les baptêmes — les parentes iront devant — avec les grandes dames et les Présidentes — ensuite viendront les Conseillères — du Parlement et les Greffières, — les honorables Secrétaires. — avec les Référendaires, — chacune suivant sa condition.

(3) Un édit somptuaire avait paru en 1550 et les Capitouls avaient pris un arrêté conforme.

Digitized by Google

La conversation est codifiée comme le reste; les termes qu'on y emploie ne sont point indifférents. Ainsi, on donnera du « madame » à la femme d'un « monseigneur », tandis qu'on dira « mademoiselle » à la compagne d'un simple « monsieur ».

Il y a des instructions détaillées pour les veuves, pour les femmes enceintes et pour celles qui nourrissent. Celles-ci ne se doivent mettre ni argent ni clefs sur la poitrine,à peine de perdre leur lait. Pareille mésaventure arriverait à celles qui verseraient à boire à une nourrice étrangère. Mais pour elles-mêmes les bonnes rasades ne sont point interdites; on se souvient que Gargamelle, la mère de Gargantua, se soumettait à ce régime avec succès.

Le livre des *Ordonnances* continue ainsi, avec un mélange curieux de formules, de traditions et de superstitions dont les chercheurs sauront faire leur profit.

Il y a des constatations humiliantes :

Si vous ausetz l'ase brama,
Quand dessus el qu'aulcun y monta,
Be poudetz pla dire sens honta,
Qu'aquel deu estre filh de puta.(1)

Il en est d'autres instructives :

Quand femna mal de cap aura,
Ou pauc ou prou le nas y sangna,
Segon l'avis de la Suzanna
El es senhal que es prens de filha. (2)

Dans le chapitre des « recettes » on en trouve de pratiques,

(1) Si vous entendez un âne braire, quand quelqu'un lui monte dessus — vous pouvez bien dire sans vergogne — qu'il doit être fils de p...

(2) Quand une femme aura mal de tête — et que peu ou prou le nez lui saignera — c'est, au dire de la Suzanne — signe qu'elle est grosse d'une fille.

Digitized by Google

de fantaisistes, d'ironiques, suivant que l'esprit du poète s'est tourné de tel ou tel côté :

Femnas que volen estre bellas,
Coma aperta à lors maniéras,
Passaran dejoux tres banièras,
Le darrier jorn de las Letanias;
Ou dels peloux de las castaignas
Se fretaran un pauc la cara;
Aquo es causa que no es pas cara,
No pot costar que l'aissagea. (1).

Les jours de la semaine, les phases de la lune, les mois et les saisons, ont une influence décisive sur la marche des affaires et la réussite des projets. Si bien qu'on se demande, au milieu de tant de préoccupations diverses, comment nos bons aïeux pouvaient arriver à vivre sans trop de soucis.

Des pratiques superstitieuses d'autrefois, plus d'une est arrivée jusqu'à nous. A quelques lieues de Toulouse on retrouve encore celle-ci :

Una filha que vol sçave
Le nom de son futur marit,
Et per vese s'avia esperit,
Le premier fiel que filara,
Davan sa porta boutara
Tout à travers de la carrièra;
Et peys, qu'espie la maniéra,
D'aquel que premier passara;
Car son marit atal sera,
Coma es escriut en nostra dreict;
Se marque le fiel del pe dreyct
Del nom d'aquel se nomara. (2)

---

(1) Les femmes qui veulent être belles — comme il appartient à leur condition, — passeront sous trois bannières — le dernier jour des litanies; — ou bien, de la pelure d'une châtaigne — elles se frotteront un peu la peau; — ce n'est pas chose qui coûte cher, — il n'en coûte que de l'essayer.

(2) Une fille qui veut savoir — le nom de son futur mari, — et la nature de son esprit, — le premier fil qu'elle filera, — qu'elle le mette devant sa porte, — en travers de la rue — et qu'ensuite elle observe la marche — du premier qui passera; — car son mari sera semblable à lui — comme il est écrit dans notre code; — s'il marche sur le fil avec le pied droit, — elle portera son nom.

Digitized by Google

Au bout de vingt cinq pages d'avis, de préceptes, de proverbes, de dictons, l'auteur s'arrête en nous disant :

Or, messenhors, tout arrestat,
El y a belcop d'autres articles;
Per los veser caldria besicles,
Mais per no vous rompre lo cap,
No voly plus descriure cap.
.....
Trop maty me caldria levar
Si de tout le volia acavar. (1)

La réflexion est sage, écoutons-la. Mais avant de fermer le livre, il nous faut lire la petite poésie qui lui sert de conclusion:

D'avoir produict et mis en chant publique
Un tel propos, mainctz me vouldront reprendre,
Car je debvoys, en quelque autre pratique
Exercite ma muse foyble et tendre;
De l'avoir faict je me puys défendre.
Remémorant plusieurs qui par effaict
En telz propos, autant que moy ont faict.

C'est, comme on voit, un acrostiche, où le nom de Ducèdre est fidèlement reproduit par les premières lettres de chaque vers. Cette façon de se faire connaître est tout à fait dans la note humaniste; les poètes de la Renaissance l'ont souvent employée. Cependant le Dr Noulet ne s'en contente pas, il émet des doutes sur la personnalité de l'auteur et nous dit :

« Le *Livre Rouge* donne à du Cèdre le nom de *Maître en la gaie Science de Rhétorique*; or, pour avoir droit à ce titre, il fallait qu'il eût préalablement remporté les prix de l'Églantine et de la Violette, ce qui fait remonter à quelques années plus haut ses premiers succès académiques. Ces diverses dates et la haute position sociale que du Cèdre occupait à Toulouse en 1555, année de l'impression des *Ordonnances*, indiquent suffisamment que le syndic de la Province, ayant été déjà syndic de

(1) Or, messieurs, tout bien compté, — il y a beaucoup d'autres articles; — pour les voir il faudrait des lunettes — mais pour ne point vous rompre la tête — je ne veux pas en dire davantage... — Il me faudrait me lever trop matin — si je voulais tout achever en une fois.

Digitized by Google

la ville et trois fois lauréat du Collège de poésie, était parvenu à un âge mûr, sinon avancé, qui ne lui permettait pas d'attacher son nom à une œuvre légère, digne d'avoir exercé la verve sans retenue d'un étudiant.

« J'ajouterai, à l'appui de cette manière de voir, le propre témoignage de l'auteur des *Ordonnances*, déclarant avoir en un tel propos *exercité sa muse foyble et tendre*, et donnant pour excuses son jeune âge et les exemples qu'il avait suivis.

« Pour avoir le droit d'attribuer à du Cèdre les *Ordonnances*, il faudrait supposer qu'ayant été composées dans sa jeunesse, elles n'auraient été que tardivement livrées au public, ou bien que l'édition de 1555 n'est que la réédition d'une impression antérieure. Or, le titre est : *Imprimadas nouvellament à Tolosa.* De plus, certains passages font allusion à l'édit somptuaire de 1550 qui défendait aux femmes de bacheliers, procureurs, etc. de porter le chaperon de velours, ce qui empêche de faire remonter au delà de cette date la composition du livret. »

Ces réflexions en appellent d'autres que voici :

Pierre du Cèdre passe maître ès-jeux en 1541, c'est-à-dire, selon toutes probabilités, aux environs de sa vingt-cinquième année. Quatorze ans plus tard, quand il fait paraître les *Ordonnances* il touche à la quarantaine. Est-ce vraiment l'âge canonique auquel toute production légère est interdite aux écrivains? A pareil compte, Marot, Rabelais, des Perriers, du Fail et bien d'autres seraient dignes de réprobation!

D'autre part, les fonctions de Capitoul et de Syndic n'étaient pas si hautes et si importantes qu'il fallût les réserver aux hommes les plus âgés. Nous trouverions bien des exemples du contraire dans l'histoire toulousaine.

Remarquons enfin que dans l'acrostiche qu'on vient de lire, l'adjectif « tendre » qualifie la muse et non le poète, comme Noulet l'a prétendu.

Pour toutes ces raisons, nous croyons que l'on ne doit pas refuser à du Cèdre les honneurs de la paternité. Sa gloire de poète n'y gagnera rien, peut-être, mais ses droits d'auteur seront respectés.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES RÉGIMES ALIMENTAIRES

PAR LE Dr GESCHWIND.

Depuis plus d'un demi-siècle que je m'occupe de médecine (ma thèse de doctorat date du 27 décembre 1867!) combien en ai-je vu passer de ces régimes, soit normaux à l'état de santé, soit spéciaux pour l'état de maladie. Et combien différents et parfois contradictoires! Dans le régime normal, que de variations dans le nombre et la composition des repas, dans la façon de manger, dans ce qu'on a appelé la *technique du repas*, c'est-à-dire la conduite générale à tenir avant, pendant et après le repas en dehors de l'ingurgitation proprement dite des aliments : faut-il, par exemple, se préparer à manger, en abandonnant, au préalable, tout travail physique violent, toute préoccupation intellectuelle? Faut-il éviter, pendant le repas, une lecture absorbante ou une conversation soutenue; puis, après le repas, faut-il faire la sieste ou bien se promener? Le vieux dicton de nos pères : « Après le repas le feu ou le pas », s'accordait assez, sur ce point, avec un des aphorismes de l'École de Salerne : *Post cœnam stabis, aut passus mille meabis.*

Il est vrai qu'un autre de ces préceptes donnait un peu moins de latitude au sortir de la table : « Post *prandium* sta, post *cœnam* ambula. »

Le régime doit-il être carné ou végétarien? et dans quelle mesure? Et, comme toutes ces règles sont sujettes à variations ou même à contradictions! Et combien davantage, quand il s'agit du régime des maladies, de la goutte ou de sa cousine

Digitized by Google

germaine la gravelle, de l'albuminurie et des différents œdèmes, de la phosphaturie, des affections cardiaques et de l'artério-sclérose, des maladies de l'estomac avec l'hyper ou l'hypochlorhydrie, de cette entérite dont la dénomination, à allure scientifique, a, depuis quelque temps, tant de succès, même dans le peuple et est si mal appliquée d'ailleurs; dans l'anémie, le rachitisme, la tuberculose et ses prédispositions ou ses imminences, dans les maladies de la peau ; que sais-je encore? Il me suffit de vous les énumérer pour rappeler à votre mémoire des avalanches de prescriptions alimentaires plus ou moins fantaisistes, en vogue pendant un certain temps, où elles eurent leurs croyants, leurs fanatiques et souvent même leurs martyrs.

Je me souviens qu'à mes débuts d'étudiant, à Strasbourg, on avait entrepris de traiter la syphilis par la diète exagérée. On appelait ça la « *cura famis* ». Etait-ce pour donner au mercure, dont on abusait, surtout par les frictions (et que d'ailleurs on ne pouvait guère doser sous cette forme), une activité plus considérable? Quoiqu'il en soit, les cliniques spéciales regorgeaient d'accidents syphilitiques ou mercuriels, comme on n'en trouve plus souvent aujourd'hui.

N'avons-nous pas vu, plus récemment, la *pomme de terre*, si réprouvée dans le régime des diabétiques, remise en honneur et une cure « parmentière » préconisée chez ces malades.

Et la *croûte du pain*, recommandée de préférence à la mie; voici que d'autres savants viennent prétendre qu'elle contient, à poids égal, plus du funeste amidon, générateur de sucre, que cette mie, chère aux mauvaises dentures.

Et que d'autres régimes paradoxaux offerts à ces malheureux fabricants de sucre! Celui de Bouchardat, celui de Cantani, le régime gras, le régime alcoolisé, le régime de Noorden; les uns exaltent le lait, d'autres, comme Dongkin, le condamnent absolument.

Et tous les pains spéciaux : de gluten, d'Heudebert, d'aleurone, d'amandes, de son, les breakfast d'Huntley et Palmer, etc., qui contiennent presqu'autant d'amidon que le pain ordinaire et sont généralement plus lourds et plus

Digitized by Google

mal digérés. Et, au fond, quelle est la valeur de toutes ces restrictions? En ne fournissant pas à l'organisme malade les éléments de ce sucre qui, trouvé dans les urines, n'est qu'un symptôme de la maladie, nous permettant de déceler et de mesurer celle-ci, ne nous donnons-nous pas simplement l'illusion de chercher à la guérir?

Et les avatars de la *tomate*, réhabilitée après tant de sévères condamnations.

Et les *jaunes d'œuf*, si proscrits jusqu'à ces derniers temps dans la lithiase biliaire pour leur richesse en cholesterine! Maintenant, après les recherches de Doyon et Dufourt, vérifiant celles de Naunyn, lesquelles basent surtout la lithiase sur l'infection de la vésicule, la prohibition des aliments riches en cholesterine n'est plus justifiée et le régime est changé. Jusqu'à quand?

Quant au *régime lacté* pur : En 1897, Chrétien résumait la diététique des albuminuries par ce dilemme brutal : « Le lait ou la mort. » L'expérience clinique et les observations de Teissier montrèrent qu'on pouvait remplacer la diète lactée par un régime mixte. Et plus récemment, Widal et Achard ont indiqué que le lait agit surtout par sa pauvreté relative de sel, ce qui en fait un aliment de déchloruration et que le régime mixte peut remplir la même indication.

D'après Œrtel, Lewald, Lowenmayer, et d'autres teutons, les *œufs* réhabilités chez les biliaires peuvent occuper une place importante dans le régime des *brightiques*, de même que chez ceux-ci la viande n'a pas l'action essentiellement nuisible qu'on lui avait attribuée, mais à petites doses, très fraîche et sans sel, elle est bien tolérée, ainsi que le beurre.

Et les régimes *des obèses* : quelle variété! Ils reposent tous soit sur la diminution des recettes de l'économie, soit sur l'augmentation de ses dépenses, parfois sur les deux à la fois. Quelle passion pour les suivre, surtout chez les femmes amoureuses de leur ligne. Je ne citerai que les plus connus, ceux de Dancel et d'Œrtel, avec leur fameux régime sec, qui ne présente que des résultats très transitoires et peut même offrir des dangers, de Saint-Germain, de Debove, d'Ebstein,

Digitized by Google

de Schveninger, cher à Bismarck, de Kisch, de Dujardin-Beaumetz, de Bouchard, de Mathieu, de Katell, de Harvey-Banting, de Noorden de Pfeiffer, ainsi que celui de notre collègue regretté, le professeur Maurel. Comme l'obésité n'est pas une maladie, mais un syndrôme relevant de causes multiples, on comprend facilement que certains régimes de réduction réussissent dans quelques types d'obésité, alors que des régimes non prohibitifs associés à d'autres médications, donnent, dans d'autres cas, de merveilleux résultats. Mais que de graves écueils, surtout quand il s'agit de régimes où la restriction alimentaire s'associe à des dépenses considérables amenées par des exercices violents. J'ai parfois constaté dans des cas pareils des désordres cardiaques irrémédiables ayant même amené des fins prématurées.

Quant au régime opposé, celui de *la macilence*, des maigres qui veulent engraisser, il n'est pas étonnant qu'il puisse être aussi paradoxal que celui de l'obésité. La maigreur, comme l'obésité, tient à tant de causes. D'abord il y a des maigres héréditaires et qui le restent quelle que soit leur alimentation. Il y a des maigreurs tenant à des défauts d'hygiène, à des intoxications, à des maladies infectieuses, des affections des organes digestifs ou cardio-vasculaires ou des glandes endocrines. On a vu des pertes de poids rapides et considérables, survenues, brusquement, pendant la guerre, et résultant plus encore des préoccupations morales et de la fatigue physique générale que des privations alimentaires. Et ces chutes brusques de poids sont restées définitives chez beaucoup de sujets.

S'il est relativement facile de faire engraisser un convalescent de maladie aiguë, il est parfois impossible de faire prendre du poids à un maigre constitutionnel ou héréditaire.

Aussi ne faut-il pas trop s'étonner de voir que bien des traitements échouent quand un régime qui est quelquefois le même qu'on a conseillé à une femme pour maigrir, réussit chez une autre pour la faire engraisser. Et à quoi tiennent enfin toutes ces divergences, toutes ces incertitudes?

Ne semble-t-il pas qu'on a ajouté beaucoup trop d'importance à cette CHIMIATRIE dérivée de Gallien, opposée à la

Digitized by Google

saine doctrine d'observations d'Hippocrate et qui tend d'ailleurs à disparaître de nos théories et de notre pratique où elle a régné si longtemps.

On a trop longtemps admis que les substances éliminées par les urines dérivaient toutes de l'usure de l'organisme et pouvaient servir à la mesurer. Ainsi on avait pensé que l'azote urinaire total représentait la destruction régulière des substances azotées, que le phosphore, le soufre, le chlore des urines dérivaient de la désassimilation cellulaire. L'alimentation devait, dès lors, apporter une quantité équivalente de matériaux nutritifs en compensation.

Et *alors la chimie entrait en ligne.* L'analyse chimique indiquait le déchet du corps en hydrates de carbone, en azote, en corps gras, etc., et cette même analyse voulait trouver, dans une compensation chimique identique des aliments, la réparation nécessaire. Tout cela se calculait généralement en calories. L'on fixait, comme principe, que l'adulte moyen avait sensiblement besoin d'une ration de 2.400 calories et on lui en ingurgitait le montant. C'était bien simple...

Mais, même en admettant cette prédominance, ce règne de la chimie, les résultats donnés par ces analyses chimiques, ne varient-ils pas? N'ont-ils pas varié constamment depuis que la chimie existe? Ces analyses ont-elles toujours pu indiquer *tout* ce que renfermaient les déchets du corps et *tout* ce que fournissaient les aliments chargés de les réparer?

Tout cela s'est bien modifié avec le temps, avec la découverte de corps nouveaux, de phénomènes précédemment ignorés, en un mot avec les progrès même de cette science que nos collègues qui en sont les prêtres, seront les premiers à célébrer.

En ne considérant par exemple, qu'un petit coin de la question, que, médecin d'une station thermale, j'ai été bien à même d'envisager, pendant combien d'années n'a-t-on pas expliqué l'action des eaux minérales par leur seule composition chimique connue alors, et cependant, on sentait là un « quid ignotum » qu'on essayait d'élucider d'une façon quelconque, en faisant intervenir, par exemple, l'action d'une

Digitized by Google

barégine, plus ou moins inerte, quand c'était à Barèges que l'on constatait une différence considérable entre l'effet des eaux prises sur place et l'action de celles fabriquées avec tous les éléments que la chimie du moment parvenait à y déceler.

Et maintenant l'opinion n'est-elle pas en train de se modifier singulièrement sur cette question si complexe?

Déjà Claude Bernard écrivait : « Les phénomènes nutritifs sont loin d'être aussi simples qu'on a voulu le dire et ne se bornent pas à l'absorption directe des matières alimentaires. »

On s'accorde généralement à reconnaître, par exemple, que la constitution du corps est relativement fixe, que l'usure cellulaire est minime et que les aliments peuvent dégager l'énergie dans le corps sans faire partie de sa structure, comme le charbon introduit dans une foyer dégage de la chaleur sans avoir fait partie de la structure de ce foyer, pour employer une comparaison connue.

L'organisme d'un adulte sain, en équilibre de poids, soumis à une alimentation adéquate à ses besoins, se comporte comme un transformateur d'énergie : il ne gagne rien ni ne perd rien. C'est ce qu'a indiqué Berthelot, quand il a écrit : « L'entretien de la vie ne consomme aucune énergie qui soit propre à la vie. »

Cet équilibre nutritif, les régimes alimentaires ont pour but, à l'état physiologique, de le maintenir et, à l'état pathologique, de le rétablir.

Mais que nous voici loin des simples données des analyses chimiques du passé, même quand nous voulons nous borner aux régimes de l'état de santé.

Et à quelle difficulté ne se heurte-t-on pas avec les acquisitions nouvelles de la science comme, par exemple, quand on tient compte des études faites sur les *Vitamines*, ces substances spéciales qui semblent absolument nécessaires à l'homme et aux animaux, en dehors de leurs aliments classés, pour la croissance du jeune sujet et pour l'équilibre de l'adulte. L'étude de leur rôle, faite depuis quelques années, a révolutionné la question alimentaire.

Digitized by Google

Elle montre l'importance, dans la ration, de certains aliments dont l'usage semblait jusqu'à présent purement empirique et elle nous fait comprendre l'influence néfaste des aliments strictement stérilisés, de l'usage exclusif des conserves alimentaires par exemple. Et ne doit-on pas songer, à ce sujet, aux graves inconvénients que peut présenter, pour l'alimentation des jeunes enfants, le lait privé de l'activité de ces vitamines reconnus si nécessaires à leur croissance quand, au lieu d'une simple pasteurisation à 70°-75°, il est porté à la stérilisation complète.

Ces vitamines qu'on trouve surtout dans le son du riz, le lait, la levure de bière, le jaune d'œuf, les fruits, tels qu'oranges, citrons, pêches, raisins, agiraient spécialement, paraît-il, sur ces glandes à secrétion interne sur lesquelles l'attention s'est si vivement portée depuis quelque temps.

Et quand au lieu d'un *régime normal*, il s'agit d'établir le régime d'une *maladie déterminée*, comme la tâche apparaît encore plus ardue!

Car il n'existe pas de maladie déterminée, mais des malades réagissant vis-à-vis d'un même processus morbide d'une façon bien différente et, logiquement, on devrait établir pour chaque malade le régime qui lui convient.

Et, au fond, il en est de même, bien qu'à un moindre degré, pour l'homme sain quand il s'agit de son régime alimentaire normal. Les idiosyncrasies existent bien dans les deux cas.

Et alors, n'en arrivons-nous pas à ce *scepticisme critique*, qui n'est pas le funeste scepticisme médical absolu, pyrrhonien, la négation complète de la science, si bien exposé par un de nos lauréats de l'an dernier mais un scepticisme basé sur l'observation de faits précis dont notre collègue, le professeur Aloy a fait ressortir les bons côtés.

Nous voyons poindre maintenant le fil susceptible de nous guider dans notre recherche des régimes alimentaires, la question qui nous occupe.

Oui, s'il n'est pas moins vrai que certaines lois générales subsistent et que, pourvu qu'elles soient suivies avec pru-

Digitized by Google

dence, elles sont utiles à connaître, rappelons-nous qu'il faut toujours donner tort à la théorie en faveur de la pratique, quand elles ne concordent pas.

C'est un grand principe général qu'il ne faut jamais oublier dans l'étude des régimes, dans le problème de l'alimentation. Sydenham l'avait fort bien édicté quand il disait : « Il faut attacher plus d'importance aux préférences et aux sensations du malade qu'aux règles souvent trompeuses et douteuses de l'art médical. Le médecin peut donner des indications utiles pour l'établissement du régime, le malade seul peut en fournir les bases rationnelles. »

Le médecin doit uniquement servir de guide. Rien n'est plus dangereux que les généralisations hâtives de données scientifiques souvent incomplètes et, bien souvent, le médecin, en prescrivant à tort des régimes théoriques, a fait plus de mal à ses malades qu'en les laissant à leur libre initiative.

J'irai même plus loin; j'estime que *tout homme tant soit peu observateur de soi, doit établir lui-même son régime alimentaire.* Pourquoi serions-nous moins bien doués, à ce point de vue, que nos collègues physiques, les autres animaux, bien que nous ayions, paraît-il, quelques prérogatives sur eux, comme celle de boire sans soif?

L'animal sait choisir ses aliments, il recherche ceux qui lui conviennent et évite ceux qui peuvent lui nuire. Des expériences récentes sur un chien à fistule gastrique ont même montré que la simple vue d'un aliment de son goût augmentait, chez ce chien, la valeur de son suc gastrique en quantité comme en qualité et qu'un aliment déplaisant produisait l'effet contraire.

Cet *instinct*, pour employer le terme consacré, rentre dans l'ensemble de ces défenses de l'organisme que lui a accordées la nature et dont je vous ai entretenus il y a quelques années.

Serait-il supérieur à notre intelligence ou celle-ci ne servirait-elle qu'à fausser notre instinct à nous?

Mais ne voyons-nous pas que cet instinct se manifeste chez nous par nos goûts personnels pour certains aliments,

Digitized by Google

par la satisfaction qu'ils nous donnent, par le plaisir qui accompagne tous les actes que nécessitent, chez l'animal, la conservation et la propagation de l'espèce, par la repulsion pour les aliments qui ne nous conviennent pas, ainsi que par le dégoût souvent irrémédiable que nous éprouvons même pour ceux qui nous ont plu jadis, quand nous en avons abusé un jour.

Et alors la conclusion de tout ceci n'est-elle pas évidente? C'est que chacun, comme je viens de l'indiquer, se fasse son régime en suivant ses goûts, son appétit en profitant de son expérience, de son observation de soi; telle chose passe bien, telle autre passe mal.

Il pourra tenir compte d'ailleurs, jusqu'à un certain point, des indications de son médecin du moment. Ces indications actuelles, Armand Gauthier les a assez bien résumées comme il suit :

1° Ne pas demander à l'alimentation plus que le nécessaire déterminé par la satisfaction de l'appétit non artificiellement surexcité.

2° Régler la quantité et le choix des aliments de telle sorte qu'il n'en résulte, après le repas, ni digestion laborieuse et lourde, ni somnolence, ni incapacité de travail physique et intellectuel;

3° Ne pas exclure en principe la viande de l'alimentation c'est un aliment facile à digérer; mais n'en user que modérément et en tempérer toujours l'usage par celui des légumes herbacés.

4° Boire à sa soif mais en n'ingérant pas de trop grandes quantités de liquide à la fois. Boire du vin avec modération.

En principe, il est bon de diviser la ration quotidienne en plusieurs repas, trois au moins; mais ceux-ci ne doivent pas être équivalents comme quantité et comme composition qualitative.

Un même régime ne convient pas à tous les organismes. Certains se trouvent bien de repas multiples, d'autres de régimes restreints : tel sujet supporte mal l'absence ou la

Digitized by Google

réduction trop forte de l'aliment carné; pour tel autre, la restriction de viande est nécessaire.

Si d'une façon générale, il semble qu'il soit préférable de manger moins le soir par suite du manque d'exercice après le repas, il ne faut pas cependant abuser du régime restreint du soir. S'il convient aux sujets d'un certain âge fournissant un exercice très modéré, selon l'ancien adage de Salerne *ut sis nocte levis, sit tibi cœna brevis*, il paraît contre indiqué chez l'adolescent et chez l'adulte se livrant à un travail fatigant.

Ce serait une erreur, dans ces cas, de supprimer la viande si elle est bien tolérée. Et le repas du soir sans viande, comme le régime à l'eau, au lait, aux eaux minérales, sans trace de vin ne paraît être qu'une mode passagère comme toutes les modes.

Le repas du soir est pour beaucoup de personnes le principal, spécialement quand elles sont occupées et n'ont que peu de temps vers midi. L'adulte travaillant peut et doit s'alimenter le soir avec de la viande et boire du vin quand son appétit et son goût personnel l'y portent.

Toutefois, et on ne saurait assez le répéter, la *sobriété* doit être la règle générale de l'alimentation. *Pone gulœ metas*, dit encore la sagesse des nations, *ut sit tibi longior ætas*. Cette sobriété, qui ne l'a plus pratiquée et prescrite, que notre éminent collègue le professeur Maurel. Il y mettait peut-être même une certaine exagération qu'explique d'ailleurs fort bien le milieu des pays tropicaux où il a si longtemps vécu et exercé et c'est cette sobriété qui certainement a contribué à lui permettre d'atteindre un âge avancé en conservant toute son activité corporelle et intellectuelle.

Mais j'ai assez abusé de votre bienveillante patience, d'autant plus que je n'ai été qu'un simple collecteur de tout ce que je viens de vous exposer, sans aucune prétention d'avoir trouvé ou de vous apprendre quelque chose.

Si cet aperçu sur les régimes alimentaires heurte quelques idées généralement admises, il a l'avantage d'être loin des prescriptions draconiennes du Dr Sangrado et les conseils

Digitized by Google

que je vous soumets sont d'autant plus faciles à suivre qu'ils peuvent presque se résumer dans le bon plaisir de chacun. S'y conformera-t-on malgré cette latitude? Espérons-le, sans trop y compter, car il faudra pour cela bien s'observer soi-même, prendre des décisions et surtout les exécuter, chose si rare par le temps qui court.

Et peut-être préférera-t-on suivre tout simplement la mode du jour, ou l'avis d'un camarade, d'une connaissance quelconque, celui de gens rencontrés en visite, au café ou dans un tram, s'en remettre à sa cuisinière ou même ne pas s'en occuper du tout et se laisser aller au petit bonheur.

Video meliora proboque, deteriora sequor,

a dit le poète. Et Ovide connaissait bien le cœur humain.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CRISE FINANCIÈRE
SOUS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR M. GROS.

La crise financière dans laquelle s'est débattue la Révolution française pendant une dizaine d'années, jusqu'au Consulat, a quelque chose de dramatique.

Elle s'éclaire et nous la comprenons mieux si nous la comparons à celle que traverse notre pays depuis 1914. Il est possible, dès lors, d'en tirer des leçons non dépourvues d'intérêt.

Etat des finances en 1789. — La situation financière, en 1789, était des plus critiques. Les dépenses prévues pour l'année étaient de 530 millions, et on comptait seulement sur 475 millions de recettes, — d'où un déficit officiel de 55 millions, que les initiés estimaient être beaucoup plus élevé. (Rappelons que les nombres de 1789 doivent être triplés, si nous voulons avoir leur valeur de 1914.)

La moitié des recettes prévues était absorbée par la dette publique. Déjà très lourde au milieu du dix-huitième siècle, elle s'était encore accrue de 1.140 millions sous le règne de Louis XVI, par suite des prodigalités, du gaspillage et surtout des dépenses qu'avait coûté la guerre d'Amérique.

L'opinion publique, si puissante alors, soutenait de toutes ses forces l'Assemblée constituante, dont elle attendait le salut. En 1790, au contraire, la situation s'aggrava. A la dette de 2.339 millions de rentes perpétuelles ou viagères, vinrent s'ajouter : 1° la dette du clergé, que l'État avait

Digitized by Google

prise à sa charge, lorsqu'il s'était approprié ses biens, — soit 149 millions; 2° le remboursement des offices et des charges supprimés dans la magistrature, l'armée, les finances, la maison du roi, soit 1.191 millions; 3° enfin 562 millions d'emprunts à terme. On arrive ainsi au total formidable de 4.242 millions. Les intérêts de cette dette (emprunts à terme non compris), à 6,50 % en moyenne, s'élevaient à 232 millions. C'était une charge écrasante pour le budget.

Le nouveau régime n'était pas au bout de ses déceptions. Sagement, la Constituante avait décidé que les impôts continueraient à être perçus jusqu'à l'établissement des nouvelles contributions. Mais le peuple était impatient. Il refusa de payer l'odieuse gabelle, les aides, les droits de douane, les droits sur le tabac, etc. Par suite, en 1790, le déficit atteignit 350 millions. Il fallait aviser.

Les Assignats. — Le 2 novembre 1789, les biens du clergé avaient été mis à la disposition de la nation, — à qui appartenaient aussi les biens de la Couronne. L'Assemblée avait ordonné d'aliéner une partie de ces biens pour une somme de 400 millions, institué une Caisse pour centraliser le produit de ces ventes et créé des Assignats (19 décembre 1789) sur cette Caisse, jusqu'à concurrence du montant des biens à aliéner. Ces premiers assignats n'avaient pas cours forcé et portaient intérêt. Mais, quelques mois plus tard, l'Assemblée donna cours forcé aux 400 millions d'assignats. Le *papier-monnaie* était né.

Les biens mis à la disposition de l'État étaient estimés 3 milliards. Necker aurait voulu qu'on se préoccupât de payer les dépenses extraordinaires et d'éteindre la dette publique.

Grisée par le trésor qu'elle a sous la main, l'Assemblée cherche surtout, en créant davantage d'assignats, à multiplier les moyens d'échange et à faciliter la vente des biens nationaux en vue d'attacher à la Révolution leurs possesseurs.

Le numéraire est rare : pourquoi ne pas le remplacer par les assignats? En septembre-octobre 1790, on décide d'en émettre 800 millions et, peu de temps après, 600 autres millions

Digitized by Google

(juin 1791), soit, en y comprenant la première émission, 1.800 millions en pleine paix. A son tour, l'Assemblée législative en émet 900 millions. Il n'est donc pas surprenant que la Convention, en lutte contre presque toute l'Europe, y ait eu recours largement.

Chaque mois, on constate l'excédent des dépenses et on puise dans la Caisse la quantité d'assignats nécessaire. 400 ouvriers sont occupés à cette besogne; ils sont tellement surmenés que, parfois, ils menacent de faire grève. Sous le Directoire, le ministre des Finances, Faypoult, se plaint que la fabrication soit moins rapide que la dépense. On l'accélère donc. Les ouvriers imprimeurs sont réquisitionnés; leur nombre est porté de 400 à 800; en cas de refus d'obéissance, ils sont mis en arrestation.

Si, aux 2.700 millions émis par la Constituante et l'Assemblée législative, on ajoute les 7.278 millions de la Convention et les 37.500 millions du Directoire, on arrive au chiffre énorme de 48 milliards.

Pour faire face aux dépenses prodigieuses qu'exigeait la guerre, on n'avait que les assignats; ils représentaient le suprême et unique moyen de salut. Mais l'abus que l'on en fit devait fatalement amener leur dépréciation.

Si le papier-monnaie se maintint presque au pair en 1790, 1791 et même 1792, sa chute fut rapide en 1794 et 1795, et il descendit presque à 0 en 1796.

En d'autres termes, un assignat de 100 livres, qui valait 96 francs en janvier 1790, 72 francs en janvier 1792, 40 francs en janvier 1794, tombait à 18 francs en janvier 1795 et n'était plus accepté que pour 0 fr. 54 en janvier 1796 et à 0 fr. 29 — un peu moins de 6 sols — au 22 février 1796.

Et cependant, l'État continuait à payer avec ces 100 francs au pair ses créanciers, ses fonctionnaires et ses retraités, dont le sort, on le conçoit, était de plus en plus précaire!

Pour enrayer la baisse des assignats, qui faisait enchérir de façon extraordinaire les vivres et les marchandises, toutes sortes de moyens furent employés : interdiction de la vente des pièces d'or ou d'argent, sous peine de 6 ans de fers; même

Digitized by Google

peine pour qui proposerait des prix différents selon que le paiement s'effectuerait en monnaie ou en assignats; menace de 3 ans de détention pour refus d'assignats, et 20 ans de fers en cas de récidive. Plus rigoureux encore, le décret du 5 septembre 1793 punissait de *mort*, avec confiscation des biens, non seulement le refus des assignats, mais le fait d'avoir « tenu des discours tendant à les discréditer »; le dénonciateur recevait une récompense de 100 livres.

La faillite. — Malgré la perspective de ces pénalités terribles, la baisse continuait. Dans les derniers jours de la Convention, le député Vernier disait : « ... Le discrédit total de nos assignats est inévitable; la fabrication ne peut égaler nos dépenses journalières. Elle ne s'élève qu'à 60 ou 70 millions par jour, et nous dépensons de 80 à 90 millions ». Il considérait la chute des assignats comme une catastrophe de nature à frapper la République au cœur et se demandait s'il ne serait pas possible d'en atténuer la gravité en liquidant la moitié du papier en circulation. Le public perdrait la moitié du montant des assignats; mais, ajoutait Vernier, « tout le monde serait bien content de toucher la moitié de la valeur de 1790 ».

Peu de temps après, les assignats étaient cotés au-dessous de 1 %. Leur règne était fini. Le Directoire fit briser solennellement, sur la place Vendôme, la planche aux assignats (19 février 1796). On les remplaça par les mandats territoriaux, à raison de 30 capitaux pour un. L'émission de 2,400 millions de ce nouveau papier fut mal accueillie. Il débuta à 18 %, descendit à 5 % et, finalement, tomba à 1 %.

Alors, considérant que les assignats et les mandats étaient à peu près sans valeur, inutiles aux transactions commerciales et propres seulement à favoriser la spéculation, le Directoire annula tous les assignats et mandats en circulation, — soit environ 35 milliards (loi du 16 pluviose an V, - 4 février 1797). A partir du 21 mars 1797, le papier-monnaie cessa d'exister légalement.

Cette faillite eut des conséquences graves. Le crédit de l'État, qui violait ses engagements, était fortement atteint.

Digitized by Google

D'autre part, les créanciers de l'État, les pensionnés et les fonctionnaires furent en partie ruinés ou réduits à un sort misérable.

Les rentiers et le tiers consolidé. — En août 1793, Cambon, membre du Comité des finances, avait créé le Grand-Livre de la Dette publique, qui fusionnait les dettes de l'ancien régime avec celles de la Révolution. Les titres inscrits au Grand-Livre étaient taxés au principal de la contribution foncière et frappés de la retenue du cinquième.

Déjà lésés par le paiement en assignats qui leur faisait perdre 20, 50, 70 et, en dernier lieu, jusqu'à 95 % de leurs coupons, les rentiers subissaient encore un impôt de 20 % sur la rente.

Ils réclamaient que, au moins, on les payât en numéraire, puisque les marchands n'acceptaient pas le papier-monnaie. Mais le service des rentes et pensions exigeait 250 millions par an. Le Directoire ne disposait pas de cette somme. Il décida seulement qu'un acompte du quart de la rente serait soldé dorénavant en monnaie métallique (loi du 21 septembre 1796).

On ne le fit même pas, et on continua à payer le quatrième quart comme les trois autres, en papier.

Une déception bien plus grande les attendait. Non seulement leur rente ne serait pas payée en numéraire, mais les deux tiers de cette rente allaient être supprimés par la loi du 30 septembre 1797 (9 vendémiaire an VI), connue sous le nom de *loi du tiers consolidé*, qui raie du Grand-Livre les deux tiers des rentes; ces deux tiers devaient être remboursés en bons dits des deux tiers mobilisés, qui étaient sans valeur.

On ne maintenait au Grand-Livre que le tiers du montant de chaque inscription, exempt de toute retenue présente ou future. Malgré cet avantage, le tiers consolidé ne fut coté tout d'abord qu'à 20 %, perdant ainsi 80 % de sa valeur et même un peu plus l'année suivante. Quant aux bons des deux tiers, ils ne dépassèrent pas 2,50 % de leur valeur nominale et tombèrent à 1 %. Le Consulat les retira de la

Digitized by Google

circulation et les échangea contre des rentes perpétuelles à raison de la 400e partie de leur capital : 2.000 francs de ces bons donnaient droit à 5 francs de rente.

Bien avant la loi du tiers consolidé, il fut question, au Conseil des Cinq-Cents, du sort des malheureux rentiers. On parla de payer leurs arrérages en numéraire. « Les créanciers accueillirent avec stupeur cette nouvelle, qui aurait dû les combler de joie, tant ils étaient certains de ne plus rien recevoir si une mesure aussi irréalisable venait à être votée (1). » Ils supplièrent qu'on les payât en papier (vendémiaire an VIII). Ce qui se fit jusqu'en 1801.

Avant la loi du tiers consolidé, le montant des rentes perpétuelles inscrites était de 120 millions; après la liquidation, il ne fut plus que de 44; 76 millions étaient donc à peu près complètement annulés, ce qui, à 5%, représentait un capital de 1.522 millions.

L'opération était avantageuse financièrement, mais elle produisit un effet moral d'autant plus désastreux, que la Constituante avait affirmé à deux reprises que, la dette publique étant sacrée, les créanciers de l'État étaient « sous la garde de l'honneur et de la loyauté française » !

Les Pensionnés. — Déjà, sous l'ancien régime, des pensions de retraite étaient accordées à l'armée et à quelques catégories de fonctionnaires. En 1789, la dépense s'élevait à 32 millions, dont 25 pour l'armée et pour quelques services civils et 7 pour des gratifications et dons gracieux.

Les pensions proprement dites étaient incessibles et insaisissables; les arrérages non réclamés étaient prescrits au bout de trois ans. On exigeait 50 ans d'âge au moins et 30 ans de services pour obtenir une pension; le maximum était fixé à 10.000 livres.

La loi du 22 août 1790, qui les réorganisait, avait pour principe que la pension n'est pas un droit et qu'elle est réservée

(1) R. Stourm : *Les Finances de l'Ancien Régime et de la Révolution*, 1885, II, 337.

Digitized by Google

aux fonctionnaires ne possédant pas des moyens suffisants d'existence.

Les titres de pension en usage devaient être supprimés et remplacés par de nouveaux titres. Portant sur 30.000 dossiers, le travail était forcément très long.

En attendant qu'ils fussent établis, on se borna d'abord à accorder des secours provisoires aux septuagénaires; on les étendit ensuite, mais très réduits, aux autres titulaires de pensions pour l'année 1790. Ils furent continués les années suivantes. Mais ces secours, faibles et payés en assignats dont la baisse était constante, ne permettaient pas de vivre.

Au milieu de l'an IV, les plaintes des malheureux pensionnés furent si pressantes que, à Paris, on dut leur distribuer des subsistances prélevées sur le produit de la contribution en nature, admise par la Convention et le Directoire. Puis, la loi du 19 septembre 1796 décida que le quart de la pension serait payé en numéraire. Un an plus tard, les pensions se trouvaient englobées dans la liquidation générale de la dette publique : les deux tiers des arrérages furent supprimés; un tiers seulement survécut, comme pour les rentes perpétuelles (loi du 30 septembre 1797).

Ainsi, rentes viagères et pensions furent réduites de 30 à 40 millions annuels environ, soit, au denier 10, un capital de 400 millions, rayé d'un trait de plume; ce capital, ajouté aux 1.522 millions afférent aux rentes perpétuelles, formait un total de plus de 1.900 millions. (1)

Les fonctionnaires. — La loi du 1er mai 1791 avait établi une hiérarchie administrative avec une échelle bien étudiée de traitements. Le paiement en assignats bouleversa cet ordre et rendit très pénible la vie matérielle des fonctionnaires. Nombreuses furent les défections. On essaya de les empêcher par le système des réquisitions; on réquisitionna notamment

(1) Le rétablissement des brevets de pension fut terminé en 1801. Alors seulement cessèrent les allocations provisoires; désormais le paiement des pensions s'opéra régulièrement.

Digitized by Google

les employés des douanes. A eux aussi, l'État dut distribuer des rations de pain et de viande, ainsi que cela se pratique aujourd'hui dans la Russie soviétique, où les traitements sont payés un tiers en papier et deux tiers en nature.

A la fin de l'an IV, il fut prescrit de payer en numéraire les employés des douanes. Ils ne purent d'ailleurs pas rendre les services qu'on attendait d'eux. Tant que les droits furent acquittés en assignats dépréciés, les produits étrangers pénétrèrent aisément en France et écrasèrent le peu d'industrie qui restait, jusqu'au jour où le Directoire exigea le paiement des droits de douane en numéraire.

Le sort des autres fonctionnaires ne fut pas meilleur. Les Comités de surveillance et les Sociétés populaires les tenaient à l'œil. Obligés de subir des scrutins épuratoires, ils se voyaient parfois retirer ou refuser le certificat de civisme nécessaire. Ils étaient payés de façon très irrégulière. Ceux du Ministère des Finances réclamaient leur traitement en retard de trois mois; d'autres attendaient six mois et même davantage.

— « Vous êtes informés, dit Dupont de Nemours au Conseil des Cinq-Cents, que depuis trois ou quatre mois, aucun fonctionnaire public, ni à Paris, ni dans les départements, n'a été payé... ». (1)

L'armée et la marine souffraient aussi de ces longs retards, allant parfois jusqu'à six ou sept mois, tant pour les officiers que pour les hommes de troupe.

Dans certaines administrations, la moitié des appointements était acquittée en blé, l'autre moitié en mandats territoriaux sans valeur. Réduits à la misère, quelques-uns se laissaient aller à l'agiotage, s'associaient aux fournisseurs, obtenaient des marchés sous des noms d'emprunt.

Presque à la veille du Consulat, on essaya d'améliorer leur situation. Le Directoire appliqua une échelle des traitements, salaires et remises, allant de 600 francs à 4.000 francs, avec des retenues de 5, 10, 15, 20 et même 25 %, selon les catégories (loi du 19 juillet 1799).

(1) Séance du 13 juillet 1797.

Digitized by Google

Les finances et la crise morale. — Nous avons, nous aussi, des quantités considérables de papier-monnaie et nous avons pris l'habitude de compter par milliards comme il y a 125 ans. La hausse extraordinaire du coût de la vie et le bouleversement des fortunes ne nous sont pas inconnus, et la désorganisation sociale et morale qui a suivi la guerre de 1914-1918 nous fait invinciblement songer à la période analogue de la Révolution.

Ce fut l'époque de la frénésie du plaisir, des trafics louches, des marchés scandaleux, des dilapidations énormes. Malgré la pénurie du Trésor, certains trouvent le moyen d'y puiser. Des ordonnances de paiement, des « visas d'urgence », des « lettres de crédit » sont accordés à des entrepreneurs ou à des compagnies, qui obtiennent des caisses de l'État les sommes qui viennent d'y être versées.

On paie même des fournitures qui ne furent jamais faites. En 1800, le Ministre des Finances constate que « des coupes de bois d'une valeur de plusieurs millions avaient été déléguées depuis trois ans par le Directoire à un fournisseur de la Marine, sans que celui-ci ait jamais rien livré. En revanche, il avait exploité à son profit toutes les coupes, au point que l'Administration des Domaines n'en trouva plus à sequestrer (1) ».

Aussi, constate Dupont de Nemours, « les fournisseurs sont aujourd'hui les gens les plus riches de la nation ».

Le scandale fut si grand que le Conseil des Cinq-Cents invita le Directoire à créer une *Commission des dilapidations*, chargée de l'examen des « divers marchés ou traités faits par les Administrations civiles et militaires, les ministres, les ordonnateurs, les compagnies et les individus qui les ont passés, les sommes données en avances ou pour solde, etc. » (14 messidor an VII).

Les Budgets de la Révolution. — Il n'a pas été possible de récapituler l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses

(1) R. Stourm, II, 350.

Digitized by Google

ordinaires et extraordinaires des exercices de 1790 à 1799. L'accumulation de l'arriéré, le chevauchement des exercices les uns sur les autres, la variété des valeurs à des taux différents, en assignats ou en numéraire, rendent impossible une évaluation quelque peu précise.

L'ex-conventionnel Ramel, devenu ministre des Finances (du 14 février 1796 au 30 juillet 1799), déclare n'être parvenu qu'après « 18 mois de la correspondance la plus active », à établir la situation des contributions directes au 1er vendémiaire an VI.

Beaucoup plus difficile, ou même irréalisable, était la fixation des dépenses. Dupont de Nemours, chargé d'apurer les comptes de la Convention constata que beaucoup de papiers manquaient, que la plupart des autres n'étaient pas en règle et que les pièces justificatives faisaient souvent défaut.

D'autre part, le tribun Ganil déclare qu'il ne lui a pas été possible « de découvrir quelles sommes furent recouvrées en l'an VII ».

Ce désordre, dû à l'invasion de notre territoire et aux soulèvements d'une partie de la France contre la Convention et le Directoire, et aussi à la négligence ou à l'incapacité de certains administrateurs, dissimule parfois, on le conçoit, des malversations.

Pendant cette longue période, il n'y eut jamais de véritable budget. Il faut en rechercher une des causes dans la création du papier-monnaie. On s'inquiétait peu de trouver les recettes nécessaires pour faire face aux dépenses. Chaque mois, on se rendait compte des dépenses effectuées, et on faisait la balance au moyen de prélèvements sur la réserve des assignats. A quoi bon, dès lors, s'inquiéter d'établir des exercices financiers?

On ne discute donc pas les budgets; on ne rend pas compte des sommes dépensées. Aucun bilan n'est fourni.

Certains cependant le déplorent. Dans son rapport du 7 thermidor an II, le député Cochon dit aux Comités de la Convention : « ... Souvent vous avez gémi du désordre qui règne dans cette partie et vous avez été alarmés des dilapidations

Digitized by Google

et des dépenses vraiment effrayantes qui en ont été la suite... ».

Absorbé par le souci de la défense nationale, qui prime tout, le Comité de salut public néglige la gestion financière.

Il se fait attribuer par la Convention, le 2 août 1793, une somme de 50 millions, que fournira la Trésorerie générale, et auxquels 12 autres millions seront ajoutés en l'an III. Il s'agissait, bien entendu, de fonds secrets de propagande et d'espionnage, dont un gouvernement ne peut se passer, surtout en temps de guerre.

Des sommes colossales étaient nécessaires pour sauver la patrie. D'après l'historien allemand Sybel (1), la guerre absorbait de 180 à 200 millions par mois, et les achats de grains pour nourrir le peuple de 100 à 120 millions.

Outre les ressources ordinaires, très limitées, il est vrai, puisque le service relatif à la perception de l'impôt était désorganisé et que la plupart des contribuables s'abstenaient de le payer, de très puissantes ressources extraordinaires furent dévorées :

1° Les biens du clergé et de la couronne : 3 milliards.

2° Ceux des émigrés et des condamnés : 2 milliards et demi (la loi du 21 prairial an III abolit la confiscation des biens des condamnés; celle du 22 fructidor an III abolit les confiscations prononcées contre les prêtres réfractaires);

3° Les mobiliers des condamnés et des émigrés, ainsi que l'argenterie des églises : 250 millions.

Au total, 5 milliards 250 millions.

Il y avait encore les cloches enlevées aux églises, dont on espérait tirer 180 millions; mais la main-d'œuvre et l'achat à chers deniers du cuivre à mêler au bronze des cloches pour en faire de la monnaie de billon, rendirent l'opération onéreuse; au lieu d'un gain, on eut un déficit de 5 ou 6 millions.

En outre, de toutes parts s'élevaient des plaintes contre l'abus des réquisitions des armées de l'intérieur. Par suite des besoins et aussi de l'absence de contrôle, les sommes ainsi arrachées n'auraient pas été inférieures à 1.500 millions.

(1) *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, 1876, III.

Digitized by Google

Les impôts. — Il fallait absolument trouver des ressources nouvelles. La Révolution ayant supprimé les impôts indirects, auxquels elle était hostile, on aurait pu s'adresser aux contributions directes, en particulier à l'impôt foncier. Les économistes proclamaient depuis trente ans que la terre était la source essentielle de toute richesse et que, seule elle devait, à l'exclusion du commerce et de l'industrie, alimenter le budget.

La Constituante avait en effet décidé que l'impôt serait perçu sur le revenu net de la propriété foncière. Mais les rôles de cette contribution, confiés aux officiers municipaux, dont beaucoup étaient ignorants, ne furent pas dressés; par suite, l'impôt ne fut perçu presque nulle part. Un membre du Conseil des Cinq-Cents dit : « On ne peut se dissimuler que, depuis quelques années, on a voulu s'habituer à ne plus payer d'impôts ». Si bien que, en l'an IV, la propriété foncière était redevable à l'État de plus de 13 milliards en assignats, environ 300 millions en numéraire.

Le ministre Ramel comprit qu'il était nécessaire de confier les rôles à des agents directs du Gouvernement; la création des contrôleurs en 1799 et celle des percepteurs en 1804 réalisa cette importante amélioration.

Les ressources nécessaires furent cherchées ailleurs. La monarchie avait établi la taxe du 20^{me}, qui frappait en principe toutes les branches de revenus, mais qui, dans la pratique, n'atteignait que les revenus fonciers.

Dès le début de 1793, on agite la question de l'impôt sur le revenu. Le 18 mars, la Convention décrète que, pour atteindre une proportion plus exacte des charges que chaque citoyen doit supporter en raison de ses facultés, il sera établi « un impôt *gradué* et *progressif* sur le luxe et les richesses, tant foncières que mobilières ».

En conséquence, les citoyens déclareront chaque partie de leurs revenus (les diverses cédules), même les fonds gardés en caisse ou en portefeuille; des Commissions vérifieront ces déclarations et modifieront d'office celles qui leur sembleront inexactes (sept. 1793).

Digitized by Google

Cet impôt ne paraît guère avoir été appliqué en 1793; mais il fut repris en 1797. Écartant les principes de la loi de 1791, en vertu desquels l'impôt devait être assis sur les signes extérieurs du revenu, tels que le prix du loyer des maisons, les voitures, les chevaux, les domestiques, etc., la loi du 1er août 1797 établissait un impôt personnel « directement assis sur les facultés individuelles, comme les anciennes tailles d'industrie et la capitation ». Un jury d'équité devait évaluer dans chaque circonscription les revenus et indiquer le montant de la taxe de chaque contribuable.

Cette taxe comprenait une contribution personnelle variant de 1 fr. 50 à 120 livres, et une contribution mobilière calculée en raison des revenus de chaque contribuable, déduction faite des charges.

L'impôt sur le revenu fonctionna pendant une année. Puis, un brusque retour en arrière se produisit. On revint à la contribution personnelle de 3 journées de travail, complétée par une contribution mobilière répartie au marc le franc de la valeur du loyer d'habitation.

L'impôt sur le revenu disparaissait pour plus d'un siècle.

Les emprunts forcés et progressifs. — En 1789, un emprunt libre de 30 millions, émis à 4,50 %, avait échoué. Un autre de 80 millions à 5 % réussit à moitié (il donna 47 millions). Une contribution patriotique du quart du revenu produisit 45 millions, tandis qu'on en attendait 500. On se rabattit sur les assignats.

Mais Cambon entendait recourir également à l'emprunt. Le 27 avril 1793, il s'exprimait ainsi : « Je voudrais que la Convention ouvrit un emprunt civique d'un milliard, qui serait rempli par les riches et les indifférents... — Tu es riche, ajoutait-il, tu as une opinion qui nous occasionne des dépenses; je veux t'enchaîner malgré toi à la Révolution; je veux que tu prêtes ta fortune à la République! ». — La proposition fut votée aux acclamations de l'Assemblée.

Le décret du 3 septembre 1793 limite le revenu nécessaire

Digitized by Google

à 1.000 livres pour les célibataires, 1.500 pour les gens mariés, plus 1.000 livres pour leur femme, chacun de leurs enfants et chacun des ascendants, parents, vieillards et enfants des défenseurs de la patrie à leur charge. Tout ce qui dépasse les revenus ainsi réservés à la famille est taxé de 10 % à 50 % de 1.000 à 9.000 livres. La taxe est progressive : 1.000 liv. de revenus taxés paient 100 liv.; 1.500 paient 200 liv.; 4.000 paient 1.000 liv.; 6.000 paient 2.100 liv.; 8.000 paient 3.600 liv.; 9.000 paient 4.500 liv., soit la moitié. Au-dessus de 9.000 liv. la taxe sera, outre les 4.500 liv. dues pour 9.000 liv., de la totalité de l'excédent; ainsi 20.000 livres paieront 14.500 liv.

On ignore ce que donna cet emprunt forcé sur les riches : peu, sans doute, car les conditions étaient vraiment draconiennes.

Moins sévères étaient celles que fixa le Directoire pour l'emprunt forcé et progressif (loi du 19 frimaire an IV-10 décembre 1795). L'emprunt, qui était de 600 millions ne portait pas sur les seuls riches, mais sur les *citoyens aisés*, qu'on estimait être un million, et qui formaient le « quart le plus imposé et le plus imposable de chaque département ». Ces citoyens étaient répartis en 16 classes, taxées de 50 livres à 6.000 livres. Mais la taxe devait être fournie en numéraire, malgré l'objection que la quantité d'or et d'argent circulant en France, diminuée par les achats faits à l'étranger (payables en numéraire) ne devait guère dépasser 300 millions.

L'emprunt ne donna que 13 millions en numéraire ou en matière d'or et d'argent, mais il fit rentrer près de 7 milliards de papier.

Un troisième emprunt forcé fut décrété le 28 juin 1799, quelques mois avant la chute du Directoire. On demandait seulement 100 millions et on s'adressait encore aux citoyens aisés : étaient considérés comme tels ceux qui payaient plus de 300 livres de contribution foncière ou de 100 livres de cote mobilière. (Loi du 19 thermidor an VII-6 août 1799). L'échelle de la taxe allait des trois dixièmes aux trois quarts du revenu, — et même à la totalité du revenu des anciens nobles et des fournisseurs.

Digitized by Google

L'emprunt de 1799 rapporta 7 ou 8 millions, dont 3 en numéraire. Le régime n'inspirait plus confiance. On avait le pressentiment de sa prochaine disparition. Il sombra bientôt après.

Conclusion. — En résumé, on ne peut qu'être frappé des ruineuses dépenses qu'entraîne la guerre, même victorieuse. Non seulement, la monnaie métallique devient vite insuffisante, mais, malgré toutes les objurgations, tous les appels au patriotisme, elle se cache pour ne reparaître qu'une fois le calme revenu. Force est donc de recourir au papier-monnaie, que l'on peut créer à volonté : de là les incessantes émissions d'assignats et leur chute inéluctable.

La dépréciation de la monnaie fiduciaire atteignit profondément les différentes classes de la population et même, dans une certaine mesure, les défenseurs de la patrie. Fait plus grave, l'énormité des sacrifices nécessaires amena l'État à spolier des catégories de citoyens et à donner le triste exemple du manquement à la parole solennellement engagée.

Devant la complexité de sa tâche, l'État ne put ni empêcher le gaspillage et les dilapidations, ni prévenir la crise morale qui suit les grandes tourmentes et que caractérisent l'amour effréné du plaisir et l'oubli de tous les devoirs individuels et sociaux.

Il nourrit les armées et le peuple par des réquisitions, par la loi du maximum, par les emprunts forcés et surtout par la vente des biens nationaux, et il maintint par la terreur le moral, d'ailleurs élevé, de la nation.

L'indépendance nationale était sauvegardée et la vieille Gaule atteignait sa limite naturelle à l'est, le Rhin.

Mais le pays avait souffert. Il ne pardonna pas aux hommes qui l'avaient gouverné d'une poigne dure. Il conserva une haine profonde de la misère, des spoliations, des assignats et de la banqueroute. Néanmoins, l'absence de scrupules de ses gouvernants, du Directoire surtout, eut d'heureuses conséquences. L'annulation de 45 milliards d'assignats déblaya le terrain. La monnaie sortit de ses cachettes. On se remit

Digitized by Google

au travail, dans l'ordre, la paix et l'union imposés par le Consulat. Le dix-neuvième siècle, un moment ralenti dans son évolution par les guerres impériales, reprit son essor et connut une ère de prospérité à peu près constante de 1815 à 1914.

Les analogies entre le passé et le présent sont nombreuses. Pendant et après la grande Guerre, nous avons assisté à la danse des milliards, mobilisés pour la liberté et l'indépendance nationale.

Tous les sacrifices ont été consentis pour obtenir la victoire. La nation entière y a collaboré. L'esprit public a été maintenu, moins par la terreur que par la persuasion, par le souci de venir largement en aide à l'arrière, ainsi que par la répartition et la taxation des produits nécessaires à la vie. L'emploi de moyens rigoureux était peu compatible avec l'adoucissement général des mœurs.

Est-ce à dire que les gaspillages aient été évités et que la victoire ait marqué le signal du retour au travail, à l'ordre et à la moralité ? Personne n'oserait l'affirmer, car il est visible que le pays n'a pas encore repris son équilibre.

Que nous réserve l'avenir ? Il est imprudent de prophétiser. Deux faits semblent pourtant pouvoir être mis en lumière :

1° La confiance dans le crédit. On crée le crédit en y croyant, en le voulant. Certes, nous n'ignorons pas que l'État ne pourrait pas rembourser en un clin d'œil notre formidable dette de 330 milliards. Nous savons aussi que l'exiger serait déclancher la terrible catastrophe que nous voulons éviter. L'horreur du papier-monnaie s'est fort atténuée. On se passe à peu près complètement, et sans trop de mal, de numéraire métallique; l'or apparaît moins désirable : c'est un résultat heureux.

2° Jadis, chaque nation vivait surtout pour elle-même. On se rend mieux compte aujourd'hui que les peuples sont solidaires; que nous dépendons de nos voisins, même de nos ennemis, comme ils dépendent de nous. Cette idée fait son chemin. Cette sorte d'internationalisme de bon aloi s'impose à nous. Si les maux innombrables causés par l'interminable

Digitized by Google

guerre qui a mis aux prises vingt nations peuvent être guéris, ce ne sera pas par des efforts isolés, mais par l'entente de tous les peuples. On le pressent déjà à propos du projet d'emprunt international. Et la formation de la Société des Nations, dont le rôle peut être immense, contribuera certainement à résoudre la crise financière, qui sans cela, semble être insoluble.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA
PROTOHISTOIRE DE LA FRANCE DU SUD
ET DE
LA PÉNINSULE HISPANIQUE
D'APRÈS LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES RÉCENTES

PAR M. LÉON JOULIN.

Nous avons l'honneur de communiquer à l'Académie un mémoire sur « *La protohistoire de la France du Sud et de la Péninsule hispanique* » qui lui permettra d'apprécier l'importance de nos découvertes dans la région de Toulouse pour la solution de questions encore discutées, qui intéressent le haut passé des deux contrées, et, en particulier, celle des origines de Toulouse posée depuis le seizième siècle.

Le point de départ de ces études a été la découverte que nous avons faite, en 1900, d'une grande nécropole préromaine dans un faubourg de Toulouse. Nous avons été ainsi conduit à reprendre les recherches sur les origines de notre ville qui avaient successivement occupé les érudits et les historiens aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles, sans donner une solution satisfaisante. A la fin du dernier siècle on admettait, d'après quelques textes grecs et latins, que Toulouse avait été fondée au troisième siècle av. J.-C. par les Volkes Tectosages, qui dominaient la région. D'après les noms de quelques localités du Sud-Ouest de la Gaule, les Volkes avaient été précédés dans la contrée par les Ibères, venus du Nord de l'Espagne. On avait cessé, du reste, d'attribuer aux

Digitized by Google

Tectosages de Toulouse l'expédition dans la péninsule des Balkans, qui avait abouti au pillage du temple de Delphes, rapporté avec détails par d'anciens auteurs.

Nos recherches à Toulouse, poursuivies dans l'oppidum voisin appelé Vieille-Toulouse, avaient montré que, du sixième siècle av. J.-C. à la domination romaine, la ville des bords du fleuve et l'oppidum étaient habités par des populations de civilisation celtique, si l'on en jugeait par les sépultures et les mobiliers funéraires. Toutefois, tandis que la première période de cette civilisation, le Hallstatt, était représentée par ses éléments caractéristiques, non seulement à Toulouse, mais dans toute la région comprise entre Albi et les Pyrénées Centrales, celle de la Tène offrait des différences quand on la comparait aux stations de la Gaule de l'Est. On y trouvait, en effet, avec des poteries indigènes et des bijoux de formes celtiques, des produits importés et, en particulier, des poteries attiques et italo-grecques et celles qui devaient bientôt être appelées ibéro-grecques. Or, en 1900, il n'avait encore été trouvé en France que quelques tessons de poteries grecques.

Ces premières observations montraient que les deux agglomérations toulousaines s'étaient développées du sixième siècle av. J.-C. à la domination romaine, sous la civilisation celtique, avec une industrie plus ou moins mélangée, à partir du quatrième siècle, d'éléments étrangers. Les Volkes Tectosages, tribu celtique de la rive droite du Rhin, avaient donc trouvé leur civilisation en s'établissant dans le pays au troisième siècle av. J.-C., et les découvertes de Toulouse confirmaient le texte d'Hérodote, qui, au milieu du cinquième siècle av. J.-C., attribuait aux Celtes la domination de toute l'Europe Occidentale. Il fallait toutefois démontrer qu'il en était ainsi dans les autres régions de la Gaule du Sud et dans la Péninsule, et c'est ce qui nous a engagé à reprendre, aussitôt que les circonstances l'ont permis, l'étude d'ensemble des découvertes archéologiques des deux contrées dans l'espérance d'apporter de nouvelles contributions à la protohistoire de cette partie du monde barbare.

En 1906, la protohistoire des deux contrées se présentait

Digitized by Google

de la manière suivante. Les historiens, interprétant le texte d'Hérodote, rapportaient au milieu du cinquième siècle l'invasion des Celtes dans la Gaule du Sud et la Péninsule; ils laissaient ainsi de côté un texte d'Hécatée d'après lequel cette invasion était déjà faite à la fin du sixième siècle. D'autre part, des indications toponymiques et quelques vers d'Avienus leur faisaient admettre que les Ibères avaient précédé les Celtes dans le Sud de la Gaule. De leur côté, les archéologues qui, tout d'abord, plaçaient au sixième siècle les établissements hallstattiens des deux contrées, comme dans les autres parties du domaine celtique, avaient fini par appuyer les historiens en disant que la civilisation de Hallstatt avait eu une longue survivance dans la Gaule du Sud et dans la Péninsule, et que la période de la Tène y était à peine représentée.

Ces conclusions ne s'accordaient pas avec les faits observés à Toulouse, et c'est après avoir visité les principales stations de la Gaule du Sud et du Nord de la Péninsule, qu'éclairé par les découvertes récentes de Marseille, de Narbonne, d'Ampurias et de Numance, nous avons tracé la protohistoire des deux contrées dont nous donnons ici le résumé.

Au septième siècle av. J.-C., des peuples Ligures sont répandus, depuis longtemps, dans la Gaule du Sud, et les Ibères dans la Péninsule. Les découvertes archéologiques actuelles indiquent que ces deux races différentes ont la même civilisation, celle du Bronze de l'Europe Centrale et Occidentale. Dès le onzième siècle av. J.-C., les Phéniciens commercent avec le littoral méditerranéen des deux contrées, où les Grecs les suivent au huitième siècle. En contact avec les Ligures de la Gaule du Sud, sur les bords du Plateau central et des Cévennes Méridionales, se trouvent au septième siècle les Celtes, armés du fer, qui dominent déjà les Ligures du Nord et du Centre de la Gaule.

Hérodote raconte qu'au septième siècle les Phocéens sont accueillis avec empressement dans l'état puissant de la Tartesside, qui s'étend, d'une mer à l'autre, dans les riches régions du Guadalquivir et de la plaine d'Alicante. Les

Digitized by Google

Ioniens ont bien certainement révélé aux indigènes les principaux éléments de leur civilisation, l'usage et la fabrication du fer, des motifs de décoration des objets de luxe, et des sujets d'œuvres plastiques, quelques-uns empruntés à l'art Oriental. Les Ibères ont aussitôt imité la céramique peinte des diverses cités helléniques et décoré leurs vases de motifs des premières séries grecques.

Au cours du sixième siècle, de grands événements politiques se produisent dans les deux contrées. Les Carthaginois, qui ont succédé aux Tyriens dans le commerce avec le Sud de la Péninsule, se sont emparés de l'état de Tartesse, et y ont établi des colonies sur le littoral et jusque sur les rives du Guadalquivir. D'autre part, les Celtes de la Gaule du Centre ont envahi la Gaule du Sud et la Péninsule ; mais ils ont été arrêtés par les Carthaginois sur le cours moyen du Tage ou du Guadiana. Les premiers effets de l'invasion celtique ont été la soumission des Ligures et des Ibères, et la substitution de la civilisation de Hallstatt à celle du Bronze.

Les découvertes archéologiques prouvent que les Carthaginois n'ont pas modifié la civilisation plus ou moins hellénisée de la Tartesside, et qu'il en a été de même de la domination celtique pour les stations du littoral immédiat de la Méditerranée, voisines des colonies grecques successivement fondées. Il en est résulté que, dans la région d'Alicante-Murcie et dans d'autres parties du Sud de la Péninsule, les influences de l'art gréco-oriental et de l'art grec archaïque et classique se sont manifestées dans la décoration des édifices et de nombreuses œuvres plastiques, presque toutes attribuées à des tailleurs d'image indigènes par des défauts d'anatomie et une exécution rudimentaire. Si l'on excepte quelques bustes, le sentiment artistique n'apparaît dans aucune de ces œuvres. Quant à la céramique ornée, les Ibères ne pouvant pas imiter les scènes à personnages mythologiques des poteries attiques, continuent à décorer les vases des motifs des premières séries helléniques. Au début du quatrième siècle, la céramique italo-grecque, qui a remplacé les poteries attiques, ne provoque

Digitized by Google

pas d'imitation des indigènes. Enfin, c'est au plus tard au cinquième siècle que commence dans le Sud de la Péninsule, la fabrication d'armes et d'instruments en fer imités des types grecs ou d'invention ibérique.

Les Celtes, de leur côté, se sont montrés de puissants civilisateurs dans les contrées qu'ils dominent, en créant de nombreux établissements de toute nature, où ils réunissent des populations jusqu'alors disséminées. La civilisation de Hallstatt se conserve intacte dans tous ses éléments au sixième siècle ; mais, à partir de la seconde moitié du cinquième siècle, où elle se modifie dans les autres parties du domaine celtique avec les formes de la Tène, cette dernière civilisation subit de plus en plus l'influence des colonies helléniques du littoral méditerranéen et celle des régions hellénisées du Sud de la Péninsule. Cette influence se manifeste, principalement dans la Péninsule, par l'imitation des installations des villes grecques, la décoration des habitations, l'adoption d'armes imitées de celles des Grecs ou d'invention ibérique, et, dans la céramique, par des vases peints de motifs des anciennes séries helléniques.

Ce n'est pas seulement dans l'industrie que les Celtes ont été civilisateurs. Ils ont confédéré, peut-être avant le quatrième siècle, toutes les tribus gauloises des Pyrénées au Rhin, et formé les groupements celtibérien et lusitanien mentionnés par les textes à partir du troisième siècle. Cette race si bien douée a, en outre, manifesté la puissance de son génie politique, en s'unissant intimement aux Ibères dont elle a adopté la langue et de nombreux éléments de la civilisation.

Nous nous arrêtons à la dernière partie du troisième siècle où commencent les évènements historiques, qui ont imposé aux deux contrées la civilisation gréco-latine. La puissance de Rome, après les guerres puniques et la conquête de l'Orient méditerranéen, pouvait seule détruire, au prix de longues luttes, le sentiment de l'indépendance nationale développé par les Celtes dans la Péninsule et dans la Gaule.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

LA RÉDACTION LIBRE

PAR M. HENRI DUMÉRIL.

Quand, dans l'enseignement des langues vivantes, fut instaurée comme méthode officielle et unique la méthode directe, excluant tout rapprochement entre le français et l'idiome étranger, il était naturel que la composition libre en allemand, anglais, etc. occupât une place prépondérante parmi les exercices écrits et fût même considérée comme un but en soi aussi bien que comme le meilleur moyen de contrôle de l'enseignement à la fin des études secondaires. « Dans la seconde période..., on se propose comme but de mettre l'élève en état de comprendre les livres et les publications diverses imprimées dans la langue étrangère et d'exprimer lui-même sa pensée par écrit... La culture littéraire proprement dite sera toujours subordonnée à l'usage de la langue, soit parlée, soit écrite, qui reste la fin principale de tout l'enseignement... », ainsi s'exprimaient les instructions officielles. L'épreuve écrite de langues vivantes, pour la première partie du baccalauréat *Latin-Langues vivantes* et *Sciences-Langues vivantes* consistait en une composition anglaise, allemande, etc. (narration, description, lettre). Une matière, indiquant le plan et fournissant les principales idées du sujet à traiter était fournie aux candidats : ceux-ci ne pouvaient se servir que d'un dictionnaire exclusivement en langue étrangère (décret du 31 mai 1902). Il y eut bien quelques

Digitized by Google

modifications apportées aux dispositions primitives : ainsi la matière, qui d'abord devait être dictée en français, dut par la suite être rédigée en langue étrangère; mais la rédaction libre restait la seule épreuve admise à l'examen. Ni le thème, dont le nom seul, semblait-il, était odieux aux ennemis irréconciliables de la méthode comparative, ni la version même, moins abhorrée, pourtant suspecte, n'y trouvaient place. J'ai pris jadis la défense de ces exercices quand peu de voix s'élevaient en leur faveur. Depuis, après maints débats, le vent a tourné; la réaction s'est produite; le rythme qui préside aux destinées de la pédagogie comme de toutes choses humaines a rappelé d'exil la traduction bannie du baccalauréat. C'est justice. La rédaction libre a été bannie à son tour. Je le regrette. Je voudrais exposer brièvement et aussi impartialement que possible les reproches adressés à cette épreuve et les réponses de ses apologistes. Notons, pour souligner l'importance prise par cette question aux yeux des professionnels, que dans nos établissements d'enseignement secondaire tout exercice qui n'est pas représenté à l'examen est invariablement négligé, souvent même absolument abandonné, par l'immense majorité des élèves. — Nous pouvons le déplorer. Tel, qu'il serait très utile de pratiquer au courant des études, n'est qu'un médiocre moyen de contrôle ou *vice versa*. Mais, en fait, les deux choses sont presque invariablement liées.

Je n'examinerai pas longuement un premier ordre de critiques dont la composition en langue moderne a été l'objet quoiqu'il n'ait pas peu contribué à jeter sur elle le discrédit. Il s'agit du caractère un peu puéril des sujets recommandés par les instructions officielles, sujets de certificat d'études primaires. Il y avait trop d'écart entre le sujet de la composition française, littéraire, historique ou moral, et celui de la composition en langue moderne où l'on semblait craindre que le candidat eût à chercher des idées et où il devait être guidé pas à pas par sa matière. Un adolescent intelligent n'aime pas à être traité en petit garçon. Il eût été facile, semble-t-il, d'obvier au défaut signalé : mais où s'arrêter?

Digitized by Google

Aussitôt que les sujets sortaient des limites tracées, les résultats étaient souvent décourageants, non pas seulement chez les cancres — là ils le sont toujours, — mais chez les élèves médiocres ou moyens qui constituent en somme la majorité des classes; ils n'avaient pas été préparés à des développements d'un genre un peu élevé; c'est le vocabulaire dit usuel parce qu'il est celui des objets usuels, qu'on leur avait surtout enseigné. D'ailleurs les examinateurs, s'ils ont le droit de critiquer les programmes et d'en réclamer la modification, ont le devoir, parfois oublié à tort, de s'y conformer.

Une seconde critique, d'un caractère général, que l'on adresse à la composition originale, c'est la facilité qu'elle donne au candidat pour éluder les difficultés, notamment les difficultés grammaticales. Maître de choisir ses mots et ses tournures, pour peu qu'il soit adroit, il peut avec un très mince bagage faire encore passable figure. Combien ai-je vu de copies où les propositions principales étaient presque seules employées, où l'élève avait visiblement craint de s'engager dans des constructions interrogatives, relatives, conjonctives, mais auxquelles, grâce à cette prudence, mère d'une correction suffisante, il eût été excessif de donner une note au-dessous de la moyenne? Pour mon compte je n'ose pas être aussi rigoureux. Il y a quelques années, feuilletant un paquet de compositions corrigées par un de mes collègues et laissées sur la table de notre salle de délibération, je voyais sur un grand nombre l'observation : « Pas d'idiotismes! » Elle reparaissait comme un des plus importants éléments d'appréciation défavorable. Je me garde bien de critiquer les notes attribuées; elles l'étaient sans doute très justement. J'hésite seulement à reconnaître à la présence et au nombre des idiotismes la valeur d'un critérium. On peut parler ou écrire d'une manière correcte et intelligible, même suffisamment élégante, presque sans idiotismes. Pour être dit savoir une langue, il faut en comprendre les principaux idiotismes, et c'est la version qui prouvera le mieux cette connaissance, mais il n'est pas nécessaire de les employer. Si nous devons

Digitized by Google

savoir gré à l'élève de s'en servir à propos, avons-nous le droit de les exiger?

Autre reproche, maintes fois formulé. « En apparence, ainsi s'exprimait naguère M. Albert-Petit, rien de plus probant. En réalité beaucoup de candidats s'en tirent par des développements *omnibus*, des lieux communs appris par cœur, qu'ils plaquent effrontément ou naïvement dans le sujet quel qu'il soit. Par exemple on glissera une description des sports d'hiver alors qu'il est question des charmes de l'été sous prétexte de contraste. Le jury pourrait évidemment réagir, mais c'est un peu embarrassant et en fait la muscade passe dix-neuf fois sur vingt. » (*Revue hebdomadaire*, 21 février 1920, pp. 402-403). — Citons à ce propos un passage du général anglais Sir George Aston : « Tout mon avenir, raconte-t-il, dépendait d'un examen de français qui comportait une dissertation. Le répétiteur que je consultai me dit que mes chances de succès étaient minces. Un soir je réussis à composer deux pages *d'insignifiances* qu'un ami complaisant traduisit en français pour moi. Je les appris par cœur et puis allai trouver de nouveau le répétiteur. Il me mit à l'épreuve avec deux sujets : *le général Boulanger* et *l'admission des femmes dans les commissions scolaires*, deux sujets alors à l'ordre du jour. En changeant quelques mots seulement le même développement servit pour tous deux. Je puis encore m'en rappeler quelques passages : il commençait ainsi : « Malheureusement « je me suis peu occupé de cette question, et je crois qu'il me « sera difficile de la traiter d'une manière convenable. A mon « avis le premier point que nous ayons à considérer, c'est « de déterminer si, etc., etc. » A l'examen le sujet proposé fut *l'esprit de corps*. Je mis à profit le même développement et passai haut la main. » (*Jargon in the Great War, Nineteenth Century...*, mars 1918, p. 603). Le ciel me garde de mettre en doute la véracité de ce récit; mais l'exagération est, dit-on, le mensonge des honnêtes gens, et probablement Sir George Aston candidat savait plus de français qu'il ne l'avoue. N'importe; le danger du cliché est réel; il existe de par la nature même de l'épreuve. Il a jadis contribué dans une

Digitized by Google

certaine mesure à faire supprimer le discours latin au baccalauréat. Je conserve encore dans mes archives d'examinateur un petit cahier cartonné, saisi sur un candidat, où se trouvent des séries d'exordes et de péroraisons à l'usage des guerriers, des suppliants, des consolateurs, des lettrés, avec divers éloges du courage, de la clémence, du patriotisme, de la littérature, etc. Ces passe-partout ont été remplacés pour la rédaction en langue moderne par des descriptions des saisons, de la montagne, des jeux de plein air, de la classe, ou l'analyse d'un livre favori que l'élève n'a peut-être jamais ouvert. — En dehors de ces morceaux appris d'avance, c'était la plus plate banalité qui régnait, parfois la plus affligeante ignorance ou la plus étonnante fantaisie. Ajoutons, pour être justes, que nous avions aussi de temps en temps d'heureuses surprises. Aucune méthode, aucune épreuve ne supprimera les différences provenant de l'inégalité des aptitudes, des milieux, des caractères, aussi bien que des maîtres.

C'est surtout au point de vue de l'examen, comme moyen de contrôle, que l'exercice de la rédaction libre a été critiqué; mais il l'a été aussi à celui de l'enseignement. « C'est chose très difficile à enseigner, écrit un pédagogue anglais, M. H. Chaytor, pour bien des raisons. Je ne vois pas comment la pratique d'une telle composition peut être d'une grande utilité à moins que le travail de chaque élève ne puisse être corrigé sous ses yeux, et dans une classe de quelque importance l'enseignement individuel est impossible. Les traductions d'un morceau déterminé peuvent être corrigées chez lui par le professeur et rendues ensuite; il donnera lui-même un corrigé qui pratiquement lèvera toutes les difficultés. Mais les compositions libres peuvent traiter le sujet à divers points de vue; l'élève doit savoir pourquoi sa manière de le traiter et de s'exprimer est mauvaise, et non simplement qu'elle est mauvaise. La chose est d'autant plus nécessaire que l'élève moyen qui s'essaie à la composition originale la considère comme un exercice facile et pense avoir satisfait à toutes les exigences quand il a rempli une page de banalités exprimées dans le style le plus plat... » (*Modern Language*

Digitized by Google

Teaching, mars 1909, p. 47). Et M. Edmond Candler, dans son livre *The Paraphrase of Poetry*, prononce : « *L'essay* est une sorte de composition si lâche, si invertébrée, qu'on ne peut guère attendre du maître autre chose que quelques vagues généralisations sur les défauts particuliers à chaque élève. » — « Comment préparer utilement une épreuve de contours si imprécis, une épreuve qui se plie à tout, non parce qu'elle est souple, mais parce qu'elle est flasque? » écrivait en 1908 M. L. W. Cart *(Revue de l'ens. des l. viv.*, février, p. 490).

Tels sont, sommairement exposés, les arguments le plus souvent énoncés contre la rédaction libre. Pour moi, sans en méconnaître la portée, je regrettais surtout le monopole qu'une méthode exclusive lui avait attribué à l'examen sanction des études secondaires; je lui en voulais d'avoir éliminé le thème et la version, exercices non moins profitables et moyens de contrôle plus efficaces.

Mais n'a-t-on pas péché par excès contraire en la bannissant complètement du baccalauréat? Serons-nous toujours condamnés à verser à droite ou à gauche? Quand verrons-nous la fin de ces revirements soudains, de ces modifications perpétuelles, qui ne sont pas toujours de simples modifications de détail, mais de vraies révolutions — tempêtes dans des verres d'eau — décourageantes pour les professeurs soucieux de leur tâche, dangereuses pour l'avenir de notre enseignement?

Avec une prudence avisée, les inconvénients signalés plus haut ne pourraient-ils pas être atténués dans une large mesure? La facilité d'écrire sans trop de gaucherie dans une langue étrangère vaut la peine que nous tâchions de l'inculquer aux élèves. Ne nous exagérons pas l'importance de cette facilité pour ceux qui ne se destinent pas aux examens et concours de l'enseignement supérieur ou de certaines professions spéciales. Dans le commerce international par exemple la faculté de traduire suffit le plus souvent; chacun des correspondants écrit dans sa langue; la précision y gagne, les malentendus sont plus rares. Néanmoins n'est-il pas

Digitized by Google

souhaitable que l'adolescent s'habitue à manier l'idiome qu'il apprend sans être trop ridicule? Le thème a des avantages, mais il invite au gallicisme. Et puis, si comme but en elle-même, la composition originale n'offre pas une utilité de premier ordre à la plupart des élèves, elle est pour les autres exercices un auxiliaire utile, un complément très appréciable, plus efficace que beaucoup d'entre eux pour habituer à penser dans l'idiome étranger.

Le cliché, en lui-même, ne m'effraie pas outre mesure. Si l'on a affaire à un cancre, rien de plus facile que de le reconnaître; si le candidat est intelligent, s'il sait coudre habilement ce qu'il a préparé d'avance à ce qu'il est obligé d'improviser, je n'y vois pas grand mal. Je me félicite même peut-être de ce que, stimulé par la perspective d'une utilisation immédiate, il ait appris par cœur une quinzaine ou une vingtaine de morceaux corrects, renfermant une certaine quantité de mots et de locutions utiles. Ce que je redoute, ce n'est pas le cliché appris, c'est le cliché copié; ce sont les notes apportées à l'examen, consultées et reproduites subrepticement. Et nous touchons là à un des problèmes les plus difficiles à résoudre : Comment empêcher les fraudes, tant dans les classes qu'au baccalauréat? fraudes qui sont devenues presque aussi nombreuses dans les salles de composition que dans les salles de vote? J'aurais trop à dire sur ce sujet qui dépasse de beaucoup le cadre de ce modeste essai.

Ne médisons pas trop surtout de ces recueils d'idiotismes, d'expressions, *d'élégances*, que jadis tout élève laborieux faisait à son usage quand l'art d'écrire en latin était en honneur et qu'on relisait la veille des compositions pour s'en servir au besoin. Nous apprenions ainsi bien des choses que l'élève d'aujourd'hui ignore généralement. Ce qui était bon pour le latin est bon pour les langues modernes, et l'on ne saurait trop s'élever contre l'habitude, si répandue, d'opposer les langues dites mortes aux langues dites vivantes. Ces dernières, il est vrai, se parlent, quoique on ne les apprenne pas toujours pour les parler : nous avons donc à tenir compte

Digitized by Google

en ce qui les concerne de la prononciation et de la facilité d'élocution : c'est une difficulté de plus, non des moindres, dans l'enseignement. Est-ce une raison pour abandonner des procédés reconnus utiles pour l'étude du latin? Ceux d'entre nous dont la vie a dépassé un demi-siècle se rappellent sans doute à quels résultats pouvait arriver un élève studieux par la suite savamment graduée des thèmes et des versions, des vers, des narrations, des discours et des dissertations en langue latine. A la fin des études le latin, dont le vocabulaire et la grammaire avaient été tant de fois piochés et retournés, pouvait-il être qualifié de langue morte, puisque nous arrivions à penser directement dans cet idiome?

Des bouches autorisées nous ont bien dit : la rédaction libre n'est pas bannie des classes si elle est exclue du baccalauréat. En principe peut-être. Mais n'avons-nous pas constaté déjà que l'examen est, aux yeux d'un grand nombre, le but et la mesure des études? Tout ce qui ne figure pas au programme est considéré comme négligeable. De ce fait, soit dit en passant, tirent argument, en sens contraire, et les partisans et les adversaires du baccalauréat. Les uns croient que la suppression d'une telle épreuve porterait aux études le dernier coup, les autres qu'elle les rendrait désintéressées. Question trop vaste et trop délicate pour être traitée ici.

En guise de conclusion, permettez-moi de reproduire un vœu que j'ai formulé naguère dans les *Langues modernes*, *Bulletin de l'Association des Professeurs de Langues vivantes de l'Enseignement public* :

« Une expérience presque quotidienne montre que trop d'élèves négligent les exercices qui ne sont pas représentés aux examens de fin d'études par une composition écrite. — D'autre part, il est presque impossible de demander aux candidats autant de compositions qu'il y a de genres d'exercices pratiqués dans les classes.

« Le problème soulevé par ces deux propositions est-il insoluble? Nullement. Il suffit que les élèves de nos établissements secondaires sachent qu'ils *pourront* être appelés à

Digitized by Google

faire telle ou telle composition. Que dans chaque Faculté, après clôture du registre d'inscription, le sort désigne le genre d'épreuve écrite qui leur sera imposé : version, rédaction libre, thème d'imitation, commentaire d'un texte, etc. L'épée de Damoclès suspendue jusqu'au dernier moment sur leur tête ne leur permettra de considérer aucune sorte de composition comme négligeable.

« Le procédé n'est pas nouveau. Assez longtemps c'est le sort qui a décidé au baccalauréat, ne comportant alors qu'une seule série d'épreuves, si la composition littéraire serait latine ou française. Ce régime a pris fin en 1864; à cette époque on a rendu obligatoires à la fois le discours latin et la dissertation française. »

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

PAR M. JULES CHALANDE

(*Suite.*)

241. — LA GRANDE VOIE DU PAYS CASTRAIS.

Dès le haut Moyen âge, les rues de la Daurade, Cujas, Temponières, Peyras, Cantegril et Boulbonne, formèrent le grand chemin de communication entre l'ancienne église de la Daurade et celle qui précéda l'église Saint-Étienne. Cette longue voie, presque en ligne droite, qui n'est devenue tortueuse que par les empiétements des propriétaires dans le bas Moyen âge et les rectifications d'alignement au siècle dernier, dut se créer à une époque où les constructions encore assez rares dans cette région lui permirent de franchir la cité sans être obligée de contourner des propriétés ou des obstacles sérieux.

Plus tard, lorsqu'au XII^e^ s. on construisit le Pont de la Daurade, et que le Pont-Vieux, sans cesse ruiné par les inondations, fut peu à peu délaissé, cette voie, en se bifurquant par la rue d'Astorg, relia les routes des Pyrénées de la rive gauche de la Garonne avec la route du pays Castrais, et devint une des plus fréquentées de la cité.

Sur tout son parcours s'établirent de nombreuses auberges pour retenir les voyageurs au passage, et, sur ses flancs, se développèrent des quartiers de négoce; d'un côté, le quartier des Puits-Clos et, de l'autre, celui de la Pierre, qui lui était antérieur, se trouvant à proximité de l'ancienne voie qui reliait

Digitized by Google

la route du pays Castrais au Pont-Vieux (rues Saint-Étienne, Croix-Baragnon, de la Trinité, des Marchands, du Pont et Descente de la Halle). La prépondérance de ce dernier quartier sur celui des Puits-Clos s'accentua par la construction, en 1203, de la Halle, sur la place de la Pierre-Saint-Géraud.

242. — Rue Temponières.

La rue Temponières appartenait au Capitoulat de la Daurade, mais nous la joignons ici à celui de la Pierre, son histoire étant intimement liée à celle des rues des Changes et Peyras.

Selon l'invention de Brémond, dont certains de nos historiens du Vieux Toulouse se sont fait l'écho, son nom lui viendrait du Roman languedocien « se tampouna » (faire bombance), et pour fortifier cette version, on a ajouté que dans cette rue se trouvaient de nombreuses auberges, où l'on allait faire bombance, tandis que dans la rue Malcousinat il n'y avait que les auberges de moindre renom, où l'on faisait de la mauvaise cuisine.

Cette légende malgré son absurdité, comme l'étymologie donnée aux noms des rues Malcousinat et des Poutiroux, a séduit les fervents de notre vieille langue romane toulousaine, ou du moins ceux qui préfèrent accepter une mauvaise explication plutôt que de faire des recherches. S'ils avaient pris la peine de consulter les vieux cadastres et les registres des tailles, ils auraient constaté que du XV^e^ au XVIII^e^ s., les auberges étaient concentrées dans le quartier des Puits-Clos et dans les rues Peyras et du Musée, tandis qu'il n'y en avait aucune dans les rues Temponières et Malcousinat.

Sans vouloir préciser l'origine de ce nom, nous ferons remarquer que les anciens actes mentionnant cette rue, ne portent pas rue Temponières, mais rue *de* Temponières « *car. de temponeriis* » (texte latin de 1313), « *car. de Temponnieras* » (texte roman, cad. 1458), ce qui indique qu'il devait venir du nom d'un individu. Dans la suite le préfixe *de* a disparu, comme pour la rue des payroliers, « car. des Payrolieras » qui est

Digitized by Google

devenue la rue Peyrolières, et la rue des Argentiers, rue Argentières.

A la fin du XVIIIe s. elle prit le nom de *rue Gourmande* (1791), qu'elle conserva pendant une quarantaine d'années, mais qu'elle ne devait pas davantage aux auberges toujours absentes; peut-être lui venait-il des pâtissiers et rôtisseurs qui s'y étaient établis depuis un demi-siècle seulement et dont le nombre, pendant la seconde moitié du XVIIIe s., varia de 3 à 6 selon les époques; nombre relativement très élevé pour une petite rue comme celle-là. Le tableau du 6 floréal la baptisa *rue Coterie.*

Cette rue était autrefois très étroite; deux véhicules s'y croisaient fort difficilement, malgré l'absence de trottoirs, mais par délibération du Conseil du 31 mars 1851, on mit en exécution l'alignement arrêté en 1831, et en quelques années toutes les façades du côté Nord (sauf celles des deux premières maisons) furent reconstruites, ainsi que les nos 12 et 14 du côté Sud. Déjà en 1836 l'entrée de la rue avait été élargie par la nouvelle construction de l'Hôtel de la Bourse. La maison qui forme l'angle des quatre coins des Changes (no 15) fut édifiée en 1854 sur les plans de Vitry.

Sur le côté Sud, il ne reste des anciennes constructions que les façades du no 8, du XVIIIe s.; du no 10, du XVIIe, et du no 16, maison en corondage du XVe ou XVIe s. qui forme l'angle de la rue des Changes et cache une ancienne construction gothique au rez-de-chaussée.

C'est vers l'angle de la place de la Bourse, sur l'emplacement de l'Hôtel de la Bourse actuel que se trouvait jadis la fameuse Tour de Najac qui servit de citadelle en 1562 aux conjurés huguenots.

Au no 2, Hôtel du Capitoul Ricardy, un escalier remarquable, mais ignoré de nos historiens du Vieux Toulouse, mérite d'être visité; à chaque palier les montants sont ornés de nombreux sujets de sculpture variés, parmi lesquels, le blason du capitoul avec la date de la construction 1609 (voir notice no 243).

Un peu plus loin au no 10, au fond de l'immeuble et faisant

Digitized by Google

presque corps avec la Tour Boysson de la rue Malcousinat, et la Tour Delcros-Lancefoc de la rue des Changes, se dresse la haute tour du XIII^e s. dite Tour des Vinhas (voir notice n° 244).

Enfin au n° 12, on peut voir dans l'angle de la cour un puits Renaissance, sans ornementation, avec margelle de pierre et armature en fer forgé, et dans l'arrière-cour (derrière le n° 29 de la rue des Changes), au rez-de-chaussée, des fenêtres gothiques dont une seulement est intacte.

Sur le côté Nord, au n° 7, se trouve l'entrée de l'hôtel de la Belle-Paule (voir notice 245).

La population de la rue Temponières toujours très mélangée, varia selon les époques, mais le côté Nord fut toujours occupé par des artisans. Les principaux propriétaires qui figurent sur les cadastres étaient :

Sur le côté Nord (1) : au n° 1, en 1608, *Hugues Cantuer*, marchand et, en 1662, son gendre *Dominique Mulatier*, docteur en médecine, marié à *D^lle Marire de Cantuer.*

Au n° 3, en 1698, *François Havard de Lamazoire*, seigneur de Punge, écuyer, capitoul en 1687-88.

Au n° 7, en 1637, *Adrian Lamanière*, trésorier et bedeau de l'Université; vers 1740, *Joseph-Luc Vaysse de Saint-Hilaire*, seigneur de Saint-Hilaire, Villeneuve, Lacase et Lavernose, conseiller au Parlement en 1740, conseiller honoraire en 1782.

Sur le sol de cet immeuble était l'issue de la maison n° 10 de la rue Tripière, qui appartenait au commencement du XVI^e siècle aux Baynaguet entre 1571 et 1606 à *Paule de Viguier* (la Belle Paule) et de 1606 à 1623 à *Guillaume de Jessé.*

Sur le côté Sud (2) : au n° 2, en 1458, le notaire *Jean Riviera* et, en 1571, *Antoine de Fénis*, trésorier général.

Au n° 6, en 1458, le notaire *Nicolau Pausier*; vers 1540 *Bertrand Mandinelly*; en 1571, *Guillaume Mandinelly*, marchand et, vers 1650, *Bernard Rabaudy*, viguier de Toulouse de 1652 à 1699.

Au n° 10 (immeuble de la Tour de Vinhas), en 1458, le notaire *Jean de Leyssat*, probablement le capitoul de 1471-72 et 1491-92; vers 1500, *Arnaud Polier*; vers 1670, *Antoine de Gargas*, conseiller au Parlement de 1674 à 1685; en 1695, *Jean de Bermond*, marchand, capitoul de 1692-93 et 1703 et Prieur de la Bourse en 1706 et 1711; en 1767, *Guillaume de Méric Mongazin*, conseiller au Parlement en 1729, comme héritier de *Marie de Bermond de Mongazin*, sa mère.

---

(1) A. M. — Cad. Daurade, 7^e m. 1478; 22^e m. 1550, 1571; 20^e m. 1679.

(2) A. M. — Cad. Saint-Pierre-Saint-Martin, 1458; cad. Daurade 8^e m. 1478; 23^e m. 1549, 1571; 21^e m. 1679.

Digitized by Google

Au n° 12, en 1571, *Pierre Lancefoc*, marchand; en 1606, *Jean Calvet*, marchand, capitoul en 1603-4; en 1679, Dame *Marguerite de Coti*, femme de *Jean Monnéri*, baron de Murel; en 1706, *Marc Robert*, marchand, associé à *Guillaume Bonnafous*, capitoul en 1718, député de la Bourse en 1724-1725, marié à *Dlle Gabrielle de Masalenc.*

Au n° 14, en 1458, *Peyre de Montfort*; en 1549, noble *Ramond de Montford*, et, en 1571, *Guillaume Nognier*, marchand.

243. — L'Hotel du Capitoul François Ricardy.

(Rue Temponières, n° 2.)

L'hôtel du Capitoul Ricardy, n'a plus sur la rue qu'une grande porte cochère; la façade et la partie supérieure au couloir dépendent de la construction de l'Hôtel de la Bourse.

L'immeuble intérieur appartient à toutes les époques, mais une grande partie a été reconstruite ainsi que l'escalier par François Ricardy en 1606-1609.

L'escalier à rampe droite est remarquable et présente un type très caractéristique du style dit Henri IV; le mur de refend qui soutient les marches de pierre se termine à chaque palier par un pilier alterné de pierre et de brique, dont chaque pierre est ornée sur ses trois faces de sujets de sculptures variés : lunes, croissants, soleils, étoiles, masques et figures géométriques. Au sommet du pilier du 1er étage (2me pilier) se trouve le blason des Ricardy, « *au palmier de sinople, une cane brochant sur le fût de l'arbre et nageant sur une onde, accostée de plantes aquatiques fleuries d'une fleur en quarte feuille* », accompagné de la date de la construction 1609.

Ce blason se trouvait aussi jadis, dans la cour du Capitole, galerie Nord, série supérieure, mais lors de la restauration de 1873 Roschach lui a substitué le sceau du Capitoulat du Pont-Vieux, agrémenté de hachures fantaisistes qui n'ont jamais existé. On le voyait également au-dessus de la grande porte de l'ancien Collège des Jésuites (Lycée), rue Lakanal, où il fut martelé en 1793.

L'hôtel avait autrefois façade dans la rue de la Bourse n° 18; ce n'est qu'en 1625 que le corps de logis sur cette rue en fut séparé.

Digitized by Google

En 1458 (1), l'immeuble appartenait à *Bertrand de Bruget* (2), licencié en droit, capitoul en 1469-70. Il passa en 1497 à sa veuve et en 1528 à *Ramond Sarravère*, marchand, capitoul en 1539-40, qui est peint par Serves Cornouaille, sur la miniature des Annales de 1540. En 1606 les héritiers de Sarravère le vendirent à *François Ricardy*, marchand, capitoul en 1604-5, marié à *D^lle Marguerite de Matias*, qui fit reconstruire l'hôtel.

En 1625 le corps de logis sur la rue de la Bourse passa à son fils du même prénom, *François Ricardy*, qu'il ne faut pas confondre avec le capitoul de 1672, et en 1696 l'immeuble ayant issue dans la rue Temponières fut acheté par *D^lle Gabrielle-Bernarde de Besset*, veuve de *Pierre de Prat* (ou *Du Prat*), le capitoul de 1656-57.

Dans la suite il passa en 1728 à *Bernard Lormande*, bourgeois, et en 1765 à *D^lle Marie Bonnafous*, femme de *Joseph Duclos de Bouillas*, le fils de *Jean Duclos*, baron de Las, capitoul en 1748. Après la Révolution, il appartenait à leur fils *Antoine Duclos de Bouillas*.

244. — La Tour des Vinhas.

(Rue Temponières, n° 10.)

En arrière de la façade du n° 10 de la rue Temponières, élevée dans la seconde moitié du XVII^e s.; au fond d'un dédale de cours et de magasins, se dresse la haute bâtisse de la Tour des Vinhas; tour découverte par Malafosse (3), qui l'a attribuée avec de sérieuses raisons aux Vinhas, famille capitulaire, et que Lahondès (4) a confondue avec la Tour de Najac.

Cette solide construction carrée, n'a plus l'aspect de ce que

(1) A. M. — Cad. 1458, Saint-Pierre-Saint-Martin, f° 164; cad. Daurade 1478, 21^e m. art. 22 et 35; 1549, 23^e m. art. 21; 1571, 23^e m. art. 22; 1679, 21^e m. art. 24; et Registres des tailles.

(2) Bertrand de Bruget, selon le cadastre; Bernard de Burget, selon Dumège; Bernard de Bourquet, selon Lafaille.

(3) *Mém. Société archéologique*, t. XV, 1896, p. 106.

(4) *Express du Midi*, 30 août 1908.

Digitized by Google

nous appelons aujourd'hui une tour, les quatre étages ayant été remaniés et la terrasse de jadis transformée au XVIIe s. en un étage de mirande; cependant la salle du rez-de-chaussée et la tourelle de la vis d'escalier révèlent l'ancienneté de l'édifice qui date du XIIIe s., et peuvent donner une idée de ces tours aux maisons fortes que Simon de Montfort fit démolir après s'être rendu maître de la ville, et qui valurent à Toulouse l'épithète de *Turrita Tolosa.*

La salle du rez-de-chaussée, aujourd'hui divisée par un plancher, est couverte d'une voûte gothique soutenue par des arcs ogives de briques carrées, sans moulures, comme ceux de la Tour Mauran et de la nef de Saint-Étienne. La clef de voûte porte le blason des Vinhas (1) qu'on retrouve sur les miniatures des Annales de 1411 et 1434 « *De gueules au château fort crénelé, flanqué de deux tours, ouvertures de champs, accompagné en pointe de trois fasces ondées de sinople* (2) ».

La tourelle hexagonale, que couronne une terrasse et de faux machicoulis, est en grande partie masquée par des constructions et n'apparaît complètement dégagée qu'au-dessus de l'ancienne plate-forme de la tour, où se termine sa vis couverte par une voûte à huit arêtes dont les retombées reposent sur des culots aux moulures caractéristiques du XIIIe s. De la plate-forme on accède sur la petite terrasse de la tourelle par un escalier droit, appuyé à un mur rampant..

Ce qui caractérise surtout l'époque de la construction, c'est l'étroite vis d'escalier entièrement en briques, comme les deux vis de l'Église Saint-Étienne, des côtés de la tribune du portail d'entrée; l'une conduisant à cette tribune, l'autre au clocher.

Les Vinhas, changeurs ou banquiers, entrèrent au Capitoulat en 1306, et figurent 26 fois dans les Annales capitulaires; 15 fois durant le XIVe s., 10 fois dans le XVe et une dernière fois en 1513. Cependant dans la seconde moitié du XVe s. ils

(1) En ces dernières années, un vandale a choisi précisément le centre de ce blason pour y accrocher le support d'un bec de gaz.

(2) Sur la miniature de 1434, le peintre de l'Hôtel-de-Ville a interverti les émaux en pointe « de sinople à trois fasces ondées de gueules ».

Digitized by Google

n'étaient plus propriétaires de l'immeuble; les livres de pagellation de 1458 et de 1478 ne les mentionnent plus.

245. — L'Hotel de la Belle-Paule.

(Rue Temponières, n° 7. — Rue Tripière, n° 10.)

Cet hôtel dont il ne nous reste sur la rue Tripière, ancienne rue del Tombarel, qu'une banale façade sans caractères, a conservé cependant sa belle cour intérieure, assez spacieuse (10^{m} sur 14^{m}), dont les façades sont percées d'ouvertures ou de fenêtres à croisillons, aux sculptures caractéristiques de la Renaissance-Henri III, malheureusement en partie mutilées ou cachées par des aménagements modernes.

L'hôtel avait issue comme aujourd'hui au n° 7 de la rue Temponières, mais ne dut jamais avoir sur l'une ou l'autre rue de façades monumentales. Au XVI^{e} s. les hôtels devaient être des maisons fortes, aux portes solidement verrouillées et aux rares fenêtres du rez-de-chaussée fortement barricadées; les décorations sculpturales ne s'étalaient guère que dans les cours, comme aux hôtels Bernuy de la rue Gambetta et de la rue de la Pomme, n° 5, et aux hôtels d'Assézat, Manzencal, Ulmo et autres.

L'immeuble appartenait, dans la première moitié du XVI^{e}s., à *François de Baynaguet*, le capitoul de 1521-22 (noble François de Baynaguet, bourgeois, c'est-à-dire marchand); en 1550, il appartenait à ses héritiers et passa peu après à son petit neveu *Pierre de Baynaguet*, contrôleur, dont nos historiens ont fait le Sire de Baynagnet, conseiller au Parlement, qui dut faire reconstruire l'hôtel, comme l'indique le style de la construction et l'augmentation de superficie de l'immeuble donné par le nouveau cadastre de 1571, où il est encore porté propriétaire.

Pierre de Baynaguet fut le premier mari de *Paule de Viguier* mais ne survécut pas longtemps à cette union, et la Belle Paule convola en seconde noce avec son cousin *Philippe de La Roche*, seigneur et baron de Fontenille, capitaine de 50 hommes d'armes, qui la laissa bientôt veuve pour la seconde fois.

Digitized by Google

Après la mort de Pierre de Baynaguet, Paule de Viguier hérita de l'hôtel, et dut y vivre avec son second mari, car elle n'hérita de l'immeuble du Salin que longtemps après la mort de celui-ci.

En 1605, elle vendit l'hôtel de la rue Tripière à Me Guillaume de Jessé, secrétaire du roi et audiencier en la chancellerie; l'acte du 23 mai 1605, porte : « *Vendu par Dame Paule de Viguier*, veuve douairière de feu M. Philippe de La Roche ».

Dans la suite l'hôtel passa en 1623 à *M. Pierre Laras* conseiller magistrat Présidial, puis à *M. de Varès*, conseiller au Sénéchal. Il appartient aujourd'hui à M. le Vicomte C. de Becdelièvre.

Avant sa reconstruction par Pierre de Baynaguet, l'immeuble de François de Baynaguet le capitoul de 1521-22 devait être une belle construction gothique du XIVe s., comme nous le laisse supposer la grande cave aux deux voûtes ogivales et croisées d'ogive, séparées par un solide arc doubleau, qui se trouve sous le corps de logis de la rue Tripière; sur le côté Nord, une seconde cave à la voûte en plein cintre, de l'époque de la Renaissance, a été ajoutée lorsque Pierre de Baynaguet fit reconstruire l'hôtel.

Sur le côté Nord de la cave, une tour peu élevée, ne dépassant pas ou fort peu les autres constructions, renfermait jadis la vis de bois de l'escalier.

246. — Rue Peyras.

Le nom de rue Peyras, anciennement *Payras*, « *car. de Payranis* » (1295) « *car. Petra Brevaria* » (1310) dont la base étymologique « pierre », provient d'une origine inconnue, s'appliquait au bon vieux temps à toute l'étendue de nos rues Peyras et du Musée, actuelles. Au XVIIe s. ce fut comme la rue du Musée la « *rue Peyras dite des Grands Augustins* ». Notre rue Peyras actuelle n'a donc jamais changé de nom depuis son origine; le tableau du 6 floréal lui donna bien celui de *rue du Musée*, mais ce nom ne subsista que pour la partie qui longeait le

Digitized by Google

couvent des Augustins. Le plan de Tavernier de 1631, porte *R. des Vois*, sans doute par erreur du graveur.

Cette rue rappelle le souvenir de plusieurs auberges célèbres : *l'Hostellerie de Saint-Jean*, au nº 13; *le Logis des 3 Roys*, au nº 18, et plus loin à l'entrée de la rue du Musée, au nº 3, l'Hostellerie du Château de Milan.

Il y eut toujours, dès le XVe s., deux auberges portant concurremment la même enseigne des « 3 Roys », et tenues par des « hostes » différents; une seule cependant laissa un souvenir tenace, c'est celle de la rue Sainte-Ursule (nº 9), qui donna son nom à cette rue, pendant plus de deux siècles. Celle de la rue Peyras est restée inconnue de nos historiens du Vieux Toulouse; elle est cependant mentionnée sur le registre de pagellation dès 1477 (1), et c'est sans doute de l'altération de son nom que provient la désignation de *R. des Vois* pour R. des Rois, qui figure sur le plan Tavernier.

Au XVIe s. les Prohenques possédaient plusieurs maisons dans cette rue; le nº 2 à l'angle de la rue des Changes, qui a conservé sa délicate niche gothique, et qui fut le berceau de cette famille; le nº 13 où était l'hostellerie de Saint-Jean, et les nos 15 et 16. Le nº 3 de la rue du Musée « Hostellerie du Château de Milan, leur appartenait également.

Vers la fin du XVIIe s. et au commencement du XVIIIe, on retrouvait dans cette rue au nº 22 des descendants de l'illustre famille des Ysalquier; ce nom s'est transformé depuis par altération en celui de Isalier, dont nous avons encore des représentants dans notre ville, et de nos jours, il y a encore des Izalquier, au village de Tauriac (Tarn).

Les maisons nos 1, 3, 6 et 7, construites après le grand incendie de 1463, ont conservé leurs façades en corondage. On remarque au nº 4 une étroite construction Louis XVI, d'une bonne facture, dont les encadrements des fenêtres ont été imités en plein bois sur la façade en corondage du nº 6; au nº 14 la belle façade style Louis XIV de l'Hôtel Druilhet, élevée sans

(1) « A. Peyras, venen de la maïson de M. Gragnague et montant am Cambis à man gauche ont es le lotgis des Très Reys. — A. M. cad. 1477 La Pierre, fº 108.

Digitized by Google

doute, ainsi que celle de la seconde cour, sur les plans de Jean-Pierre Rivalz ou tout au moins, copiée sur la façade de la cour de l'hôtel Saint-Jean (Prieuré de Malte, 1665-1685) que l'on doit à cet architecte; au nº 13, la magistrale cour de l'Hôtel Tiffy qui avant sa reconstruction était au XVIe s., l'*Hostellerie de Saint-Jean*; au nº 22, la seconde cour de l'ancien Hôtel des Desplats, seigneur de Gragnague, de la rue des Tourneurs, avec ses rangées de galeries qui rappellent celles de l'Hôtel Pastoureau (r. Pharaon nº 52); enfin signalons au nº 10 l'élégante façade du siècle dernier de Virebent, avec ses fenêtres accostées de colonnes et flanquées de hauts pilastres.

A l'entrée de la rue se dresse la Tour du Capitoul Sarta qui dépend plus particulièrement de la rue Saint-Rome.

La population de cette rue fut toujours très mélangée, on y trouvait comme propriétaires :

Sur le côté Nord : au nº 1 *bis* (1), en 1679, l'avocat *Jean Muret*.

Au nº 3, façade en corondage de la première moitié du XVIe s., de *Bernard La Forcade*; en 1571, *Pierre Du Vergier*, capitoul en 1543-44, dont Lafaille a fait « *Pierre Duberger* »; en 1679, *Pierre Azéma*, greffier au Sénéchal et, en 1721, Dame *Marie d'Azéma*, veuve de *Jean de Viguerie* conseiller au Parlement de 1680 à 1712.

Au nº 5, en 1549, le notaire *Bernard de Conte*, marié à *Donne Peyronne La Marque*, et, en 1679, *Guillaume Tissié*, avocat.

Au nº 7, en 1550, *Arnaud Guilhem de Vignaux*, barbier, c'est-à-dire, chirurgien; en 1571, *Pierre de Vignault*, bourgeois, capitoul en 1570-71, 1576-77, 1585-86 et 1591-92, marié à *Dlle Cérène Delpech*; en 1676, *François Salmitret*, capitoul en 1655-56, puis *Guilhem Dufas de Vignaux*, avocat, capitoul en 1654-55, et, en 1784, *Jean-Baptiste Duffas de Sarrecave*.

Au nº 15 (2), en 1549, *Michel Prahenques*, docteur, et vers 1650, *Pierre de Baynaguet*, avocat à la Cour, sieur de La Busquières.

Au nº 17, en 1571, *Bertrand Mandement*, marchand, capitoul en 1578-79; en 1623, *Jacques Jarlandy*, bourgeois, capitoul en 1617-18 et 1635-36, et, en 1679, *Pierre Jarlandy*.

Au nº 19, en 1601, *Pierre Dalazard*, greffier au Sénéchal- en 1611, *Ramond Faure*, docteur et avocat, juge de Lézat et, en 1679, *Durand Reste*, procureur au Parlement.

Sur le côté Sud (3), au nº 6 (4), vers 1645, *François Cathelan*, écuyer. et, en 1679, *François Estinayre*, apothicaire.

---

(1) Nos 1 à 7. — A. M. Cad. La Pierre, 3e m. 1549, 1571, 1679.
(2) Nos 9 à 19. — A. M. Cad. La Pierre, 4e m. 1549, 1571, 1679.
(3) Nos 2 à 26. — A. M. Cad. La Pierre, 6e m. 1477, 1549, 1571 et 1679.
(4) Pour les nos 2 et 4, voir rue des Changes nos 30 et 26.

Digitized by Google

Au nº 8 (réuni au nº 10), réuni jusqu'en 1577 au nº 26 de la rue des Changes; en 1577, *François d'Aigua*; en 1592, *Gervais Duvergier*, bourgeois, capitoul en 1583-84 et 1592-93, puis *Jean Du Vergier*, conseiller au Sénéchal; en 1629, *Michel Du Vergier*, docteur et avocat à la Cour, marié à *Dlle Anne de Ségla*; en 1679. *Antoine Du Vergier*, docteur régent et, en 1684, *François-Joseph Sauveterre* seigneur de Lafage, avocat, capitoul en 1675-76.

Au nº 10, en 1650, *Raymond Cau*, marchand, capitoul en 1672-73.

Au nº 12, en 1549, *Jean Daygua* ou *d'Aygua*, docteur en droit, capitoul en 1517-18, marié à noble Dame *Johanne de Davit* et, en 1634, *Michel Du Vergier*, ci-dessus.

Au nº 16, en 1549, Dame *Caussade Prohenques*, religieuse de Sainte-Claire du Salin; en 1581, *Mme Antoinette de Lare*, veuve de *Jean d'Esclassan* « l'hoste des 3 Roys », mariée en seconde noce à sire *Jean Lombrail*.

Au nº 18 (réuni au nº 16), en 1477, *Logis des 3 Roys*, tenu par *Arnaud Guilhem de la Bordière* « hoste »; en 1550, *Jean de Teula*, conseiller au Parlement de 1535-1550 dont le portrait se trouve sur le manuscrit des Parlementaires (foe 107-108); en 1571, *Jean d'Esclassan*, marchand et « hoste des 3 Roys »; vers 1640, *Jean Falguière*, docteur et avocat à la Cour, et son frère *Arnaud Falquière*, écuyer; vers 1646, *Dlle Françoise de Cornac* veuve de noble *Jean Chabiron*, écuyer. En 1695, la maison fut réunie au grand immeuble des Caulet, rue des Tourneurs, nº 45, par *Guillaume de Caulet*, seigneur et baron de Gragnague et Tournefeuille, conseiller au Parlement en 1674, président de 1687 à 1714, marié à *Dlle Anne de Noel* et, en 1744, la moitié de l'immeuble de la rue Peyras fut vendue à noble *Jean de Fraisse*, secrétaire du roi, marié à Dame *Marianne Samondie*.

Au nº 20, en 1549, *Jean Guisot*, bachelier; en 1571, *Antoine Despie* ou *d'Espie*, marchand, capitoul en 1585- 86; en 1597, son fils *François Despie*, marchand, capitoul en 1618-19, 1640-41 et 1648-49, dont le portrait par Antoine Durand se trouve sur la miniature des Annales de 1649, et le blason dans la cour Henri IV; en 1679, *Jean Martinis*, conseiller au Sénéchal; en 1741, *Adrien Imbert*, marchand; en 1766, *Jean-Baptiste Brunié*, bourgeois et, sous le premier Empire, le notaire *Jean-Marie Flotard*.

Au nº 22, anciennement réuni au grand immeuble des Desplats et Caulet, en 1668, *Jean Isalguier*, marié à *Dlle Gabrielle de Cazeaux*; en 1679, *Dlle Françoise d'Isalguier*; en 1712, *Jean Izalguier*, prêtre prébendier du chapitre de Saint-Étienne; en 1728, *Dlle Jeanne de Cazeaux*, veuve de *Jean Souliac*, procureur au Parlement; vers 1753, *Jean Julien*, bourgeois et, en 1755, le sculpteur *Louis Capela*.

Au nº 24 les mêmes propriétaires du grand immeuble des Desplats-Caulets.

Digitized by Google

247. — L'Hotel des Duclos de Bouillas.

(Ancien Hôtel Tiffy — rue Peyras, nº 13.)

L'Hôtel de la rue Peyras, nº 13, présente sur la rue une grande et morne façade qui n'est agrémentée que par son portail monumental que festonne une corniche cintrée à denticules, et par la belle ferronnerie du XVIIe s., qui surmonte les lourds battants de la porte cochère. En franchissant le haut passage voûté, on pénètre dans une vaste cour où l'on peut remarquer, tranchant sur la brique rouge, trois têtes de lions de pierre blanche, anciennes gargouilles du XVIe s., qui ont été utilisées comme ornement.

C'est là que se trouvait au XVIe s. « *l'Hostellerie de Saint-Jean* », tenue par *Pierre Prohenques*, marchand, fils de *Pierre Prohenques*, le capitoul de 1514-15. Au-dessus de la porte pendait l'image de saint Jean, une des 16 enseignes privilégiées par l'ordonnance du 1er avril 1541, et, dans la grande cour aujourd'hui si calme, se pressaient bruyamment les lourds véhicules qui venaient y apporter les voyageurs du pays Castrais. L'hôtellerie cependant n'occupait pas la totalité de l'immeuble actuel, une partie contiguë au nº 11 et en lisière sur la rue des Puits-Clos appartenait à *Jean Du Sol*, bourgeois, capitoul en 1536-37.

L'immeuble de l'hôtellerie passa en 1577 à *François Taboet* (1), docteur et avocat à la cour, et en 1580 à *Bertrand de Mandement*, bourgeois, capitoul en 1578-79, qui en vendit une partie en 1649 à *Dlle Marie de Labost*, veuve de *Jean de Tilhol*, docteur et avocat, capitoul en 1629-30, dont nous avons le portrait par Jean Chalette, sur la miniature des Annales de 1630.

Vers 1670 tout l'ensemble de ces immeubles fut acheté par l'avocat au Parlement *Paul de Tiffy*, capitoul en 1673-74, et revendu par sa veuve Dame *Jeanne de Saintoire*, en 1696

(1) A. M. — Cad. La Pierre, 4e m. 1549, art. 4, 5 et 6; 1571, art. 4 et 5; 1679, art. 4.

Digitized by Google

(acte du 21 juin), à noble *Pierre Colomès* ou *Colomiès*, capitoul en 1687, et son neveu *Jean Pierre Colomès*, marchands associés, auxquels succédèrent en 1728 *Jean Pierre Colomès*, secrétaire du roi et baron de La Réole, puis *Joseph Colomès de La Réole*, qui revendit l'hôtel par acte du 27 mai 1746, au prix de 35.600 livres à noble *Barthélémy Duclos*, baron de Las (1), fils de *Jean Duclos*, seigneur et baron de Las, capitoul en 1748. Entre 1750 et 1759, *Barthélémy Duclos* vendit la moitié de l'immeuble à son frère *Joseph Duclos de Bouillas*, pour la somme de 17.800 livres.

L'Hôtel a été apparemment construit, vers la fin du XVII^e^ s. par *Paul de Tiffy*, ou par les Colomès, et complètement remanié au XVIII^e^ par les Duclos.

248. — L'Hotel Druilhet.

(Rue Peyras, n° 14.)

L'Hôtel de la rue Peyras, n° 14, présente le type, peu commun dans notre ville, des constructions style Louis XIV, et fut édifié, selon toute probabilité, entre 1666 et 1679, par noble *Joseph Druilhet*, écuyer, sur les plans de J. P. Rivalz.

La façade d'aspect sévère, couronnée par une corniche festonnée de trois arcades en anse de panier, présente de hautes fenêtres encadrées de montants de briques en bossage. La grande porte cochère donne accès à une première cour, remaniée au XVIII^e^ s., où une galerie avec balustrade en fer forgé, supportée par de fortes consoles de pierre feuillagées, qui ont conservé le style de la Renaissance, longe l'immeuble voisin, pour relier le corps de logis sur la rue, avec le second corps entre cour et jardin.

La façade de ce second corps sur le jardin, avec sa corniche triplement cintrée, et denticulée, rappelle la façade Ouest de la cour de l'Hôtel Saint-Jean, édifiée entre 1665 et 1685 sur les

(1) Moncassin, notaire, 1746, f° 233. — Archives de M. Duclos de Bouillas.

Digitized by Google

plans de J. P. Rivalz. Elle procéde de la même idée et du même style; c'est une conception heureuse, qui cependant a trouvé peu d'imitateurs. La ferronnerie du balcon est aussi remarquable et date le monument qui appartient à la fin du XVII^e siècle.

On a cru devoir attribuer sa construction au banquier Gabriel Bertrand (1), qui en devint propriétaire en 1704, comme héritier de sa mère, qui l'avait acheté à *François-Joseph Druilhet* en 1697; or, en étudiant le cadastre, on remarque qu'en 1704, il hérita aussi de son père le capitoul *Olivier Bertrand*, du grand immeuble des Delpech, qui enserrait l'hôtel Druilhet, et en gêna considérablement la construction. Si l'hôtel avait été édifié à ce moment, possédant les deux immeubles il aurait pu lui donner l'extension désirable sur le côté Ouest, tandis que Druilhet dut se contenter de l'espace restreint qu'il possédait.

En 1550, avant la construction de l'hôtel, l'immeuble appartenait à noble Dame *Johanne de Davit* (2), femme de *Jean Daygua* ou *d'Eygua*, professeur en droit, capitoul en 1517-18, qui possédait la maison de la rue Pharaon n° 21, où l'on voit encore la tour gothique de Noël Rolle. En 1571, il passa au marchand *Claude Lacoux*, et, en 1580, à un autre marchand, *Pierre Saurin*, qui possédait aussi l'immeuble attenant par derrière, en façade sur la rue des Changes n° 20 (hôtel Delpech). En 1644, il fut acheté par *Alexis Druilhet*, conseiller du roi en ses conseils et premier président à Bordeaux; enfin, en 1666, *François-Joseph Druilhet*, écuyer, marié à *D^lle Marguerite d'Agret*, en prenait possession par contrat de 1654.

Après sa construction, l'hôtel passa vers 1670 à *Jean Druilhet*, avocat, puis à autre *François-Joseph Druilhet*, qui le vendit en 1697 à *D^lle Marguerite de Viguier*, femme d'*Olivier Bertrand*, bourgeois, capitoul en 1683-84, qui possédait déjà depuis 1684, l'immeuble attenant des Delpech, en façade sur la rue des

(1) Lahondès : *Express du Midi*, 23 août 1908. — « Elle fut construite par le banquier Gabriel Bertrand, qui l'avait achetée en 1697 à l'avocat Nicolas Druilhet ».

(2) A. M — Cad. La Pierre, 6^e m. 1549, art. 18; 1571, art. 33 et 5; 1679, art. 42.

Digitized by Google

Changes (nº 20). En 1704, son fils *Jean-Gabriel Bertrand*, banquier, héritait des deux immeubles, qui passèrent dans la première moitié du XIXe s. à M. de Saint-Léonard, et en ces dernières années à la marquise de Campelle.

249. — Le quartier des Puits-Clos.

Le quartier des Puits-Clos aurait pu s'appeler d'une manière plus générale, le quartier des puits; il y avait bien jadis des puits publics sur presque toutes les places et carrefours, mais tous ceux de ce quartier étaient désignés par des noms particuliers, qui furent retenus par les rues où parties des rues où ils se trouvaient.

Il y avait le *Puits-Clos*, à l'angle de la petite rue Saint-Rome et de la rue Baronie; *le Puits-Verdet* sur la place Saint-Pantaléon actuelle; le *Puits de la Cadène* (de la Chaîne), à l'angle des rues de la Pomme et de la Baruthe; le *Puits-Vert*, au carrefour de de la rue de ce nom; le *Puits des* 2 *carres*, à la rencontre des rues de la Pomme et Fourbastard; le *Puits des* 3 *carres*, dans la rue de la Pomme à l'entrée de la rue des Arts; le *Puits des Augustins*, dans la rue du Musée, près du chevet de l'Église; et le *Puits des* 4 *carres*, au carrefour des rues Cantegril et Boulbonne.

Ce quartier aux petites rues, courtes, étroites et tortueuses, était habité principalement par des marchands et des aubergistes; au siècle dernier il a été aéré par quelques alignements de maisons et la création de la place des Puits-Clos.

250. — Rue du Puits-Vert.

La rue du Puits-Vert ne possède ce nom que depuis le premier Empire et sans qu'on puisse déterminer d'une manière précise quel en a été l'origine, tout porte à croire qu'il lui est venu de son puits dont l'armature devait être peinte en vert.

Digitized by Google

Non loin de là, la rue des Puits-Clos, entre la rue Fourbastard et la place Saint-Pantaléon, a porté aussi au XVI^e s. le nom de rue du Puits-Vert ou du Puits-Verdet; à la même époque il y avait aussi une autre rue du Puits-Verdet à Montoulieu (rue Montoulieu-Saint-Jacques.)

Sa première dénomination fut au XV^e s. *rue Pisse-Aucque* (pisse-oie), dont l'origine nous est inconnue, et qui devint par déformation à la fin du XVI^e s., *rue Pisselauque.* Une rue de Saint-Cyprien à porté et porte encore ce nom, la rue Guilleméry ou Pisselauque.

A la fin du XVII^e s. la partie de cette rue entre la rue des Puits-Clos et la rue Baronie, tout en conservant son ancien nom, prit plus particulièrement celui de *rue des Asnes*, qu'on voit apparaître pour la première fois sur le plan de Jouvin de Rochefort, et qui lui venait des ânes que les gens du gardiage venant en ville, les jours de marchés, attachaient dans cette ruelle. Rappelons encore que plusieurs rues ont porté ce même nom; la rue du Castel, une ruelle près de la place Lucas, et la ruelle des *Azes* actuelle, près du Palais.

A l'époque de la Révolution, le tableau du 6 floréal changea le nom de *rue des Asnes* en *R. des Officieux* et celui *de Pisselauque* en *R. Favorable.*

Toutes les maisons de cette rue, sauf les n^os^ 2, 4, 5 et 9, avaient façades ou issues sur les rues voisines. On y trouvait comme principaux propriétaires (1) :

Au n° 5, en 1549, noble *Guillaume de Cos*, l'aîné, bourgeois (famille capitulaire) et, en 1744 *Fréjaville Touturelle*, avocat au Parlement.

Au n° 9, vers 1600, *Antoine d'Albenque*, bourgeois, capitoul en 1652-53.

Au n° 2, en 1550, *Pierre du Verger*, bourgeois, capitoul en 1542-43; en 1571, *Jean Astorg*, capitoul en 1566-67; vers 1679, *Léonard Brivasac*, marchand, capitoul en 1647-48 et, en 1728, le notaire *Guillaume Savy.*

Au n° 4, en 1571, La Table du Purgatoire de l'église Saint-Rome.

(1) A. M. — Cad. La Pierre 1549, 1571, 1679. — N^os^ 1 à 5, 1^er^ m.; n^os^ 7 et 9, 2^e^ m.; n^os^ 2 et 4, 3^e^ m.; n^os^ 6 à 10, 4^e^ m.

Digitized by Google

251. — Rue des Puits-Clos.

Le nom de rue des Puits-Clos, apparaît dès les premières années du XIVe s., « *carraria Putei clausi* » (1301) des textes latins; *car. dels Poutx claux* (c. 1458); cette dénomination peut lui venir de quelques puits qui avaient été comblés (1), mais l'origine exacte en est aussi inconnue que celle de rue du Puits-du-Vert, pour l'ancienne rue Pisselauque, ou de Puits-Verdet, pour la rue de la Barutte actuelle, ce qui a permis à Brémond de publier à ce sujet quelques inepties.

La rue des Puits-Clos entrecoupée par 3 carrefours, était en quelque sorte divisée en 3 parties qui tout en conservant toujours le nom de rue des Puits-Clos furent diversement désignées sur les cadastres; pour la partie entre la rue Peyras et la rue du Puits-Vert, on trouve au XVIe s. : *rue dicte de la Banquette* (c. 1550), et généralement « petite ruelle tirant de Peyras aux Puys-Claux », ou encore « *ruelle de Pisselauque* (c. 1679); entre la rue du Puits-Vert et la Petite rue Saint-Rome « *rue des Puys-Claux*, ou rue des Puits-Clos; de ce point à la place Saint-Pantaléon « *car. del four bastard* » (c. 1478), « *rue du Four-Bastard aultrement dit du Puys-verdet*», *rue du Puits-verdet*, *rue des Puits-claux* (c. 1550-1571); *rue des Puits clos* et *rue du Puits verdet* (c. 1679). Sur le tableau du 6 floréal, ce fut pour toute son étendue la *Rue Concorde*.

La *Place des Puits-Clos*, qui n'était autrefois qu'un étroit carrefour « quadrivium Putei clausi » (1337), n'existe que depuis le siècle dernier; elle a été créée aux dépens de deux maisons qui ont été démolies. Là, en face de la petite rue Saint-Rome, se trouvait probablement jadis un ancien puits comblé; le

(1) Nous signalerons aux amateurs de recherches étymologiques, le notaire *Pous Claustra*, qui en 1478, avait sa maison dans la rue de la Pomme, non loin de la rue des Puits-Clos, mais ce n'est pas à ce tabellion qu'on doit attribuer le nom de cette rue, qu'elle avait déjà depuis près de deux siècles.

Digitized by Google

cadastre désigne l'immeuble qui porte aujourd'hui le nº 13, « maison au devant du mollon *du* Puys Claux ».

Entre la petite rue Saint-Rome et la place Saint-Pantaléon, tout le côté Ouest de la rue ne présentait encore vers 1478 que des « places de maisons »; l'incendie du 7 mai 1463 avait tout emporté sur ce point.

C'est aux Puits-Clos, qu'était établi autrefois le *Poids de l'Huile*, qui fut transféré par ordonnance du 13 février 1531, dans une maison joignant l'Hôtel-de-Ville.

La population de cette rue fut toujours composée en grande partie par des marchands; les principaux propriétaires étaient :

Sur le côté Ouest, au numéro 7 (1) (maison des Cominihan, incendiée le 12 février 1579 et reconstruite par *Mathieu de Cominihan*, payeur des gages de Messieurs de la Cour); en 1604, *Jean Fondeyres* ou *Fonderie*, receveur des rentes constituées, marié à *Dlle Catherine de Pégurier*.

Au nº 13 (2), en 1550 (étable et jardin), *Jean Carrière d'Aufrery*, conseiller au Parlement, qui avait hôtels, rue des Filatiers (nos 18, 20 et 22), et place Saintes-Carbes (nº 5); en 1571, *Durand Carrière*, puis *Jean Carrière-Double*, docteur et avocat à la Cour, qui vendit en 1612 à *Jean Aurébal*, maître-cartier; en 1622, le fils de ce dernier *Forton Aurébal*, marchand, capitoul en 1631-32, marié à *Dlle Catherine de Palosse*, et dont le portrait surmontant son blason (3), peint par Jean Chalette, se trouve sur la miniature des Annales de 1632; en 1643 *Arnaud Lapauze*, marchand et monnayeur en la monnaie de Toulouse.

Au nº 15, en 1550, *Etienne Carrière*, marchand, frère de Jean le conseiller, et en 1571, *Christophe Carrière*, écuyer.

Au nº 17, en 1478, maison nouvellement bâtie, *Jacques Lebrun* (4), ou *Bruni*, capitoul en 1470-71; en 1737, *Dominique Bernabet* ou *Bernadet*, marchand et, en 1773, son fils *Dominique Bernabet*, avocat au Parlement.

Sur le côté Est, au nº 8 (façade rue Baronie, nº 11) (5), en 1571, *Antoine Macé*, docteur et avocat, capitoul en 1543 44.

Au nº 14 *bis* (ancien nº 14 de la rue des Puits Clos) (6), en 1651,

(1) A. M. — Cad. La Pierre 1550, 1571, 1679, 1er m.

(2) A. M. — Cad. Saint-Étienne 1478 et 1550, 5e m.; 1571 et 1679, 3e m.

(3) Roschach, dans « Les 12 livres de l'Histoire », a attribué au capitoul *Malard*, le blason et par suite le portrait d'Aurébal, et le blason et portrait d'Aurébal, au capitoul *Duplex*.

(4) Le Musée des Toulousains de Toulouse possède deux portraits sur toiles, copies du XVIIIe s. de deux membres de cette famille : *Jacques Lebrun*, jurisconsulte, capitoul en 1526, et *Guillaume Lebrun*, juge mage de Toulouse en 1468 (don de M. A. Puis).

(5) A. M. — Cad. La Pierre 1550, 1571, 1679, 2me m.

(6) A. M. — Cad. La Pierre 1550, 1571, 1679, 5me m.

Digitized by Google

Jean Dupont procureur au Sénéchal, capitoul en 1636-37 et 1657-58, marié à *Dlle N. de Falcon* et, vers 1670, autre *Jean Dupont*, bourgeois, capitoul en 1674-75, marié à *Dlle Marie d'Azemar.*

252. — Petite rue Saint-Rome.

La petite rue Saint-Rome s'appelait au xve s. la *rue de Reneville* ou *de Reynzville*, « *car. de Renovilla* » (roman c. 1477) désignation dont l'origine nous est inconnue, mais qui devait lui venir assurément d'un propriétaire du lieu. Vers la fin du xvie s., ce nom commença à tomber en désuétude, ce fut alors *le coin Saint-Rome dit de Reneville* (c. 1571), changé sur le tableau du 6 floréal en *Rue Félicité*, et au xixe s., la *Petite rue Saint-Rome.*

Par erreur du graveur, le Plan Tavernier de 1631 porte « Puis-cols » pour rue des Puits-Clos, et celui de Jouvin de Rochefort « *rue des Coffriers* », qu'on ne retrouve sur aucun acte de l'époque.

Presque tout le côté Nord de cette rue dépendait de l'établissement des Religieux de Saint-Rome, qui avaient leur église dans la rue de ce nom, au nº 26; on voit encore dans la cour du nº 3, la grande façade de la bibliothèque de leur couvent, avec son vaste escalier de bois à rampe droite. Le large portail sur la rue, qui y donne accès, était et est encore une des issues d'un long et tortueux passage qui aboutit à la rue Baour-Lormian. Toutes les autres maisons avaient façades ou issues dans les rues avoisinantes, une seule est intéressante, c'est le nº 4.

253. — La Tour de Pierre Séguy.

(Hôtel du Capitoul Jean Bolé — Petite rue Saint-Rome, nº 4.)

Dans la cour de l'immeuble nº 4, de la Petite rue Saint-Rome se dresse une haute tour gothique, découronnée et couverte d'un toit en tuiles canal, qui renferme une vis de pierre de 67 marches, éclairée par 5 étages de fenêtres aux larmiers à

Digitized by Google

talons courbes; à la hauteur de la 61e marche, s'ouvre la porte de la tourelle qui donne accès à deux salles supérieures, et jadis à la terrasse disparue.

La voûte terminale de la vis est divisée par 9 arêtes, dont 3 ont été détruites, et qui reposent sur des culots à sujets variés; la clef de voûte est fruste. Remarquons encore deux niches à luminaire, très simples, et des boiseries de portes gothiques qui ont été conservées au rez-de-chaussée et à la porte de la tourelle.

La porte extérieure de la tour, en anse de panier, est surmontée d'un blason martelé, encadré dans une accolade à fleuron très aigu, flanquée de deux maigres pinacles.

A côté de la tourelle deux fenêtres de l'ancien hôtel ont été conservées, mais ont perdu leurs croisillons. C'est là tout ce qui reste de l'ancien logis que possédait en 1477, le marchand *Pierre Séguy* (1).

Vers 1549, la capitoul Jean Bolé acheta pour la construction de son futur hôtel (Rue Saint-Rome n° 14), la vieille *Halle de la Poissonnerie*, ou *Halle des Bancs-Majous*, qui venait d'être désaffectée et l'immeuble Séguy attenant, dont il ne conserva guère que la tour gothique. Les nouvelles constructions s'étendirent jusqu'au grand portail actuel de cet immeuble, où l'on voit encore dans la cour, sur le côté Nord, les arcades cintrées styles Renaissance-Henri II, qui sont en partie masquées par d'autres bâtisses.

Malafosse avec sa prudence ordinaire, n'a donné pour cette tour, ni date de construction, ni nom de constructeur. « Là, dit-il, vivait Raymond Ségui, seigneur de Chaussas, capitoul en 1527 » (2), mais ses commentateurs, amplifiant son texte ont donné naissance à la rédaction de la plaque indicatrice du syndicat d'initiative « Hôtel Raymond Séguy, capitoul en 1527, gothique remanié ». Or, apparemment, comme l'indique le cadastre de 1477, c'est *Pierre Séguy*, qui fit construire le logis dont il ne reste que la tour, et c'est assurément le capi-

(1) A. M. — Cad. 1477, La Pierre, 1er m., art. 15.
(2) Malafosse : *Mém. Soc. Arch.*, t. XV, p. 115.

Digitized by Google

toul Jean Bolé, qui fit édifier entre 1540 et 1562, l'hôtel qui a remplacé l'ancienne demeure des Séguy (1). Il n'y a donc pas un « hôtel Raymond Séguy, gothique remanié », mais : la Tour gothique de *Pierre Séguy*, et l'Hôtel Renaissance-Henri II, de *Jean Bolé.*

En suivant les cadastres et les registres des tailles, on trouve comme propriétaires de cet immeuble, successivement : en 1477 *Pierre Séguy*, marchand; de 1489 à 1506, ses héritiers; de 1512 à 1521 *Ramond Séguy*, et son frère *Danis Séguy*, marchands; de 1530 à 1537 *Ramond Séguy*, borgès (bourgeois); de 1538 à 1544 ses héritiers; en 1548, sire *Pierre Séguy*, marchand, et, sur le cadastre de 1549 *Pierre Séguy*, seigneur de Chaussas.

Quel était ce Ramond Séguy, bourgeois ? Était-ce le capitoul de 1527-28, ou son fils? — Lafaille, Du Rosoy, Froidefont et Dumège, portent en l'année 1527 *Guillaume de Séguy*, seigneur du Chaussas, Capitoul, et le registre des délibérations des Archives, qui ne peut être mis en doute, porte également « Guillaume », mais Lafaille dans sa liste alphabétique des Capitouls donne « Raymond ». D'autre part dans le recueil des Pièces à l'appui des comptes de cette année, il existe un document intéressant « Ramond Séguy, capitoul », ambassadeur auprès du roi; il faut donc croire qu'il avait deux prénoms.

Entre 1549 et 1562, le capitoul *Jean Bolé* acheta l'immeuble et en 1562, le nouvel hôtel était déjà construit; on sait par la chronique de Jean Bosquet, que le 14 mai 1562, un certain Jaccin, venu au secours des Huguenots, fut tué par un coup de mousquet tiré de cette maison de Jean Bolé.

L'immeuble passa dans la suite (2) : En 1619, à *Germain de Lézat*, et *Pierre Massonié*, marchands associés; ce dernier, capitoul en 1618-19, marié à *Dlle Marie de Malgast*; en 1654, à *Pierre Louis Lombrail*, sieur de la Salvetat, conseiller au Parlement de 1644 à 1663, marié à *Dlle Gabrielle de Nupces*; en 1674, à *Pierre de Lombrail*, conseiller 1674-1710; en 1711, à *Joseph-Gabriel de Lombrail*, écuyer; en 1731,

(1) J. Chalande : *Bul. Soc. Arch.*, 27 février 1912, p. 298.

(2) A. M. — Cad. La Pierre, premier moulon, 1549, art. 7; 1571, art. 3; 1679, art. 4.

Digitized by Google

à *Pierre-François Du May*, prêtre, chanoine de l'Église Saint-Sernin, et, en 1734, à *Jean-François Forest*, libraire, capitoul en 1741.

Après la Révolution il appartenait encore à cette famille, sauf un petit lot de 27 c. 5 p. (89mc) qui avait été vendu à *Dominique Dastugue de Mun*, écuyer, capitoul en 1754.

254. — Rue Baronie.

La rue Baronie, s'appelait au XVe s. le « *canton de la Baronique* » (c. 1478), première déformation de *Varonique* pour *Véronique*, le B et le V étant employés autrefois indifféremment l'un pour l'autre; elle était désignée ainsi comme continuation de la rue des Tourneurs, dans laquelle se trouvait l'auberge de la Véronique qui lui avait laissé son nom.

Au XVIe s. ce fut la *rue de Huc-Vidal* ou *rue Huc-Vidal* (c. 1550-1571) désignation qui lui venait sans doute d'un habitant qui ne devait pas être propriétaire, les cadastres n'en faisant pas mention, et qu'elle conserva jusqu'au premier Empire, quoique le plan de la fin du XVIIe s. de Jouvin de Rochefort porte encore « rue de la Baronie », et que le tableau du 6 floréal l'ait baptisée *Rue Vigilance*. Vers 1808 elle prit le nom de *rue Baronie*, que lui a conservé la plaque indicatrice.

Cette nouvelle désignation fut sans doute une dernière déformation de Véronique, Varonique, Baronique, en Baronie, à moins qu'elle ne vienne des tourneurs, fabricant de barreaux de chaises; ce qui est peu probable.

Cette rue considérablement élargie par les nouveaux alignements du siècle dernier, n'était jadis qu'une étroite ruelle; toutes les façades ont été reconstruites, il ne nous reste des anciennes constructions que les immeubles nº 12 et 14; ce dernier en corondage.

Le nº 12 a conservé dans sa partie avancée, plusieurs de ses fenêtres à croisillons Renaissance, rappelant celles de l'Hôtel d'Assézat, ainsi que des voûtes avec la croisée d'ogive, au rez-de-chaussée, constructions du milieu du XVIe s., de l'ancien logis du capitoul, *Pierre Ducos*, et, dans la partie en retrait, étroite façade du XVIIIe s., de *Bernard de Sapte*, sa belle fenê-

Digitized by Google

tre Louis XVI, avec son balcon en fer forgé et tôle repoussée, au-dessus de la porte cochère dont la boiserie est de la même époque; à l'intérieur, son grand escalier à rampe droite a gardé intacte sa belle ferronnerie.

C'est au nº 4 que se trouvait au XVIe s. les vastes locaux de « *l'hostellerie du Chasteau de Milan* » dont l'enseigne pendait dans la rue Peyras (r. du Musée), beaucoup plus fréquentée, au-dessus d'une étroite porte cochère, ménagée au nº 3, qui devint dans la suite, par la réunion des deux autres immeubles, la façade principale de l'hôtel où nous avons trouvé, en parcourant cette rue, deux célébrités toulousaines, l'historien Guillaume Catel et la poète Galbert de Campistron (voir notice nº 227).

Parmi les principaux propriétaires de cette rue, on trouvait :

Sur le côté Ouest : au nº 5 (1), en 1695 *Antoine Bermond*, suivant les finances; en 1778, *Jean-Joseph Merlé*, bourgeois, et, en 1786, *Pierre Auriol Boutaric*, bourgeois. (Signalons aussi en passant, en 1787, un Mtre de danse, *Louis Larrieu*; les maîtres de danse étaient assez nombreux à cette époque).

Au nº 11 (2), maison ayant façade rue des Puits-Clos, nº 8; en 1571, *Antoine Macé*, docteur et avocat, capitoul en 1563-64, et, en 1778, le marchand libraire *Jean-François Robert*.

Sur le côté Est; aux nos 6 et 8 (3), autrefois réunis; vers 1572, *Pierre de Vinhaux* ou *Vignaux*, bourgeois, capitoul en 1570-71, 1576-77, 1585-86, et 1591-92, marié à *Dlle Cérène Delpech*, qui possédait aussi l'ancien Hôtel Boysson, rue Malcousinat, nº 11, où il fit sculpter ses armoiries qui subsistent encore sur la cheminée du rez-de-chaussée; en 1608, *Simon Bayard*, marchand et en 1647 son fils, noble *François Bayard*, écuyer.

Au nº 8, en 1767, *Gabriel-Louis Pijon*, bourgeois.

Au nº 10, en 1550, le Mtre de la Monnaie *Gironis de Mazedon*; en 1571, *Durand Blandinières*, marchand, capitoul en 1574-75, mort pendant l'exercice de son capitoulat, puis son fils, général des finances; en 1644, *Raymond de Fabas*, docteur et avocat à la Cour; vers 1650, *Pierre Blandinières*, avocat, seigneur de Fortic, capitoul en 1669-70, et chef de Consistoire en 1693; en 1652, *Jean Albo*, marchand, capitoul en 1658-59 et 1675-76; en 1751, *Théodore Resplandy*, avocat au Parlement et, en 1777 Dame *Marie-Anne Resplandy*, femme de *Louis Lantar*, conseiller aux Requêtes.

---

(1) Nos 1 à 5. — A. M. Cad. La Pierre, 4e m. 1549, 1571, 1679.
(2 Nº 11. — A. M. Cad. La Pierre, 2me m 1549, 1571, 1679.
(3) Nos 2 à 14. — A. M. La Pierre, 5e m. 1549, 1571, 1679.

Digitized by Google

Au nº 12, deux immeubles réunis en 1778; au premier, en retrait, où se trouve la porte cochère et la fenêtre Louis XVI; en 1571, *Antoine Artail* licencier; en 1516, *Arnauld de Lauret*, marchand; en 1617, *Bernard Dazinières*, marchand; en 1679, son fils *Bernard Dazinières*, marchand, seigneur de Monjoirs et, en 1732, *Antoine de Tirany*, avocat, lieutenant criminel au Sénéchal, capitoul en 1716. Au second immeuble qui avance sur la rue, et où sont les voûtes avec la croisée d'ogive; en 1550, noble *Pierre Du Cos* ou *Ducos*, bourgeois, marchand, capitoul en 1545-46 et 1564-65; en 1571, son fils *Jean Ducos*, marchand; vers 1600, *Ramond Dorgueil*, puis noble *Joseph Dorgueil*, écuyer et, en 1679 *Antoine-Joseph Dorgueil*, avocat au Parlement. — En 1778, messire *Henri-Marie Bernard de Sapte*, clerc tonsuré, réunit les deux immeubles et fit construire la façade où se trouve la fenêtre Louis XVI, et le grand escalier à rampe droite avec sa belle ferronnerie.

Au nº 14, maison en corondage; en 1550, Sire *Forton de Fargues*, marchand, capitoul en 1552-53 et 1553-54, dont le portrait se trouve sur la miniature des Annales de 1552; vers 1572, son gendre *Jean Massonnier*, bourgeois, capitoul en 1597-98, marié à *Dlle Marguerite de Fargues*; en 1644, le marchand *Jean Mouret*, puis, en 1673, sa veuve Dame *Antoinette Duprat*, et, en 1734, *Arnaud Pijon*, cadet, marchand.

255. — Rue Fourbastard.

La rue Fourbastard, ou plutôt, *rue du Four-Bastard*, « *car. Furni Bastardi* » des textes latins du XIVe s., doit son nom au four public qui se trouvait dans l'immeuble qui porte aujourd'hui le nº 3, et depuis le XIVe s. elle a toujours conservé le même nom qu'elle n'abandonna que pendant la Révolution pour prendre sur le tableau du 6 floréal celui de *rue Lycurgue*.

Cette rue a été éventrée par la rue Alsace qui l'a coupée en deux tronçons, dans lesquels il ne reste de construction anciennes que le nº 2 du XVIIIe s. et les maisons en corondage du XVIe, nos 19, 20 et 22.

Au nº 19, on remarque sur la clef d'arc d'une porte basse, un monogramme du Christ, encadré dans des enroulements de cuirs, que fit sculpter sans doute le capitoul *Arnaud de Lort*, vers la fin du XVIe s. L'ouvrage de J. de Lahondès, sur les monuments de Toulouse (1920), donne page 360, figure 203, un bon dessin de ce monogramme, sous la rubrique : *Logis del Fau* (rue de la Bourse nº 20), et page 361, un P. S. rectifie cette première

Digitized by Google

erreur par une seconde, en l'attribuant à la clef de voûte supérieure de la Tour de la rue Mage nº 20.

Ces deux erreurs ne doivent pas être attribuées à J. de Lahondès; elles sont imputables à... celui qui a remanié l'ouvrage.

C'est au nº 2 que se trouvait en 1550 l'*auberge à l'enseigne de Saint-Pierre*, une des 16 auberges privilégiées, tenue alors par Jammes Ramond, dit Lasbordes, et qui fut transférée vers 1571 à côté de la Porte Montgaillard.

Vers la fin du XVIIIe s. le nº 4 devint la propriété de l'architecte *S. P. Virebent*, directeur des travaux de la ville et membre de l'Académie des sciences, dont le fils essaya de créer un art nouveau dans notre ville, en décorant les façades des maisons, de moulages en terre cuite empruntés aux œuvres de nos sculpteurs de la Renaissance; essai qui n'a pas été suivi et qui cependant avait donné des résultats appréciables.

Sur le côté Sud, entre les maisons nos 22 et 24, il y avait jadis une impasse appelée le *Canton du Four-Bastard* (c. 1550) puis le *canton de Lavelanet* ou *canton de Saint-Polycarpe* (c. 1571), la ruelle fermée (c. 1679) et au XVIIIe s. le *cul de sac de Saint-Polycarpe* (1). Sur le sol de cette impasse on a élevé une construction le siècle dernier.

Au XVIe s. la rue Fourbastard était habitée principalement par les marchands d'huile « *Ugnières* ou *Hunières* », et des porteurs d'huile.

Parmi les propriétaires notables de cette rue, on trouvait :

Sur le côté Nord, au nº 3 (maison du *Four-bastard*) (2), en 1478, le marchand *Jacques Lebrun*, dont Dumège a fait le juge mage de ce nom; en 1550, *Dominique Filholi*, docteur, capitoul en 1532-33 dont le portrait se trouve sur la miniature des Annales de 1533; et, en 1591, *Guillaume d'Aigueplats*, bourgeois, qui fut nommé capitoul en 1591, en remplacement de *Pierre Chanut* (3), décédé en cours d'exercice.

Au nº 5, en 1610 *Jean Dujaric*, receveur pour le roi, des amendes de la Cour du Parlement et, en 1755, *François-Raymond David de Baudrigue*, écuyer, capitoul en 1747 et 1765.

---

(1) A. M. 2035, ordonnance de Voirie 1755.

(2) Nos 1 à 23, Cad. Saint-Étienne, 7e m. 1478 et 1550; 8e m. 1571 et 1679.

(3) Dumège transforme son nom en « Pierre Canut ».

Digitized by Google

Au n° 7 (reconstruit au siècle dernier), en 1571, *Gervais de Nohault*, capitoul en 1559-60 et 1560-61, dont le père avait été garçon apothicaire dans la boutique du père de Nicolas Guerrier le capitoul, et qui maria le 8 janvier 1573, sa fille *D^lle Domenge de Nohault* à *Raymond Pessoles* le capitoul de 1577-78; vers 1728, le docteur en médecine *Pierre Dupuy*; en 1730, *Jean-Jacques de Fortic*, capitoul en 1714 et 1719; en 1756, *Jean-Louis Pasquerie*, conseiller au Présidial et, en 1769, noble *Jérôme Boussac*, écuyer.

Au n° 15 (emporté par la rue Alsace), vers 1679, *Jacques Roux*, secrétaire de l'Université, puis *D^lles Anne* et *Jeanne de Roux*, sœurs; cette dernière mariée à *Vincent Margastaud*, le capitoul de 1682, 1698 et 1714; en 1713, Bernard Barnabé Thouron (1), docteur en médecine de l'Hôtel-Dieu-Saint-Jacques.

Au n° 19 (maison qui porte le monogramme du Christ), en 1550, *Arnaud de Lort*, marchand, capitoul en 1548-49; vers 1600, *Jean Pomies*, conseiller au Sénéchal et, en 1663, son héritier *Pierre Azéma*, avocat, capitoul en 1679-80.

Sur le côté Sud : au n° 2 *Auberge à l'enseigne de Saint-Pierre* en 1550) (2), en 1622, *Jean Guérin*, contrôleur général du taillon et, en 1675, *Jean de Saint-Laurens*, trésorier de France en la généralité de Montauban.

Au n° 4, en 1550, *Jean de Nolet*, le fils du capitoul de 1500-1, qui fit achever l'Hôtel de Pins (rue des Chapeliers); vers 1580, *Guillaume de La Barrière*, conseiller au Parlement 1580-1593, puis *Blanchet de La Barrière*, marchand associé à *Guillaume Philippou*; en 1634, le Président au Parlement *François-Etienne de Garaud*, sieur de Donneville, qui avait son hôtel rue Tolosane, n° 8; vers 1679, *François Davizard*, écuyer, capitoul en 1676-77, puis noble *Louis Davizard*, qui vendit l'immeuble en 1695 à *Jean Gaillard*, professeur de médecine; en 1743, noble *Joseph Daram*; en 1778, *Henri-Marie-Bernard de Sapte*, clerc tonsuré et, vers 1788, l'architecte *Joseph Pascal Virebent*, directeur des travaux de la Ville et membre de l'Académie des Sciences.

Au n° 6 (nouvelle construction du Crédit Lyonnais) (3), en 1550, le marchand *Pierre de Lort*, probablement le frère du capitoul; en 1606, *Jehan Guilhialmy*, procureur au Sénéchal; en 1643, son fils *Pierre Guilhermy*, docteur et avocat à la Cour; en 1695, le gendre de ce dernier, *Joseph-Etienne de Turle*, écuyer, capitoul en 1699, marié à *D^lle Marguerite de Guilhermy*, qui veuve en 1721 vendit l'immeuble à *Jean-Joseph Samedies*, professeur de médecine à l'Université, marié à Dame *Marguerite de Serre*, et, en 1764, Dame *Marie de Samedies*, épouse de noble *François de Mauret de Monvie*.

Au n° 8, en 1550, le notaire *Bernard de Cruce*; en 1644, *Raymond*

---

(1) En 1698, Jean-François Thouron, docteur en médecine, syndic des Pénitents bleus, publia l'histoire de cette confrérie.

(2) N^os 2 à 28. — A. M. Cad. La Pierre, 5^e m. 1550, 1571 et 1679.

(3) Les constructeurs du Crédit Lyonnais ont remplacé les n^os 6, 8 et 10.

Digitized by Google

de Fabars, docteur et avocat à la Cour; vers 1650, *Pierre de Blandinière*, avocat, seigneur de Fortic, capitoul en 1669-70, chef du Consistoire en 1693; en 1652, le marchand *Jean Albo*, capitoul en 1658-59 et 1675-76; en 1763, le peintre *Jean Labarthe*.

Au n° 10, vers 1679, *Pierre de Gillède*, écuyer, avocat au Parlement, capitoul en 1670-71, chef du Consistoire en 1677-78, 1678-79 et 1690; en 1729, *Joseph de Confort*, avocat au Parlement; en 1734, noble *Pierre de Vidal*, écuyer et, en 1763, *Jean-Pierre Magy*, docteur en théologie, obituaire de Vignonet.

Au n° 12 (1), peu avant 1619, *Bernard Laborde*, docteur et avocat à la Cour; en 1619, *Pierre Tailhasson*, avocat au Parlement et, en 1773, le peintre *Jean Martres*.

Au n° 14, en 1640, *Guilhem Mellet*, docteur et avocat à la Cour et, vers 1679, *Guillaume de Pujol*, trésorier de France.

Au n° 24 (maison faisant jadis angle sur le cul-de-sac de Saint-Polycarpe), vers 1600, *Arnaud Brie*, assesseur de la Maison de Ville, puis *Charles de Laqueille de Brie*, avocat; en 1678, *Pierre de Lagorrée*, écuyer, avocat à la Cour, banquier en cour de Rome, marié à *D^lle Anne de Percin* et capitoul en 1655-56, dont le portrait par Antoine Durand se trouve sur la miniature des Annales de 1655, et dont le blason, jadis sculpté dans la Cour Henri IV, n'a pas été restitué lors de la restauration de 1873; en 1754, noble *Antoine-Bruno-Bernard de Guibert Rénery*, co-seigneur de Quint et Flourens.

A la maison suivante, réunie en 1633 au n° 24, en 1617, *Sébastien d'Espagne* ou *de Pagne*, docteur et avocat, substitut du Procureur général au siège de Gimont, marié à *D^lle Marguerite de Lassus* et, vers 1679, noble Louis d'Espagne, écuyer.

Au n° 26, vers 1644, *Pierre de Sainte-Colombe*, procureur au Sénéchal; vers 1679, sa veuve *D^lle Marie de Ducros*, et dans la suite *Louis de Richardot*, capitaine au régiment de la marine et chevalier de Saint-Louis, marié à *D^lle Henriette de Boussac*.

256. — Rue des Arts.

La rue des Arts, coupée aujourd'hui par la rue de Metz, a été formée de deux anciennes rues, celle des Augustins, qui allait du carrefour de la Croix-Baragnon, à la rue Cantegril, et celle des Estagnères vieilles, qui de la rue Cantegril se continuait par la rue de la Pomme jusqu'à la rue Fourbastard.

La rue des *Estagnères-viels*, ou *Estagnères-vieilles*, ou *des Vieux Estagniers*, du XVI^e s., c'est-à-dire, rue où se trouvaient

(1) Les n^os 12, 14 et 16 ont été emportés par la rue Alsace.

Digitized by Google

anciennement les étameurs, fondeurs d'étain, (estagniers), s'appelait au XIVe s., la *rue du Puits des deux carres*, « *car Putei duarum facierum* » (1327) « *car. del pots des dos caras* » (roman 1371) parce qu'il y avait au carrefour de la rue Fourbastard, un puits à la rencontre de deux rues; on trouve aussi sur quelques actes *rue du Puits des* 3 *carres* (1539).

La *rue des Augustins*, qui prit ce nom quand les religieux Grands Augustins eurent établi leur monastère à l'angle de la rue du Musée, ancienne rue Peyras (1310-1326), s'appelait dès le début du XVIe s., la « *car. dels Banoyes* », « *car. Baneriorum* » nom qui se conserva conjointement avec celui de rue des Augustins, jusqu'au milieu du XVIIe s., et qu'on a voulu traduire par rue des Banniers ou des Vanniers.

Au XVIe et XVIIe s., elle porta également, simultanément avec la rue Saint-Étienne le nom de rue Croix-Baragnon.

Sur le tableau du 6 floréal, la rue des Augustins fut désignée *Rue Le Niveau*, comme la rue des Estagnères-Vieils, mais elle n'abandonna le nom de ces religieux que pour prendre celui de *rue du Grand-Soleil* (1796) qui lui venait de l'hôtellerie de ce nom, qui se trouvait sur l'emplacement de l'ancien nº 12, maison qui fait l'angle de la rue de Metz, et, quelques années plus tard, elle devenait officiellement la *Rue des Arts*, quand l'École de dessin (École des Arts), y fut installée (1806)

Sur le côté Ouest, entre la rue de Metz et la rue du Musée, toutes les anciennes constructions ont disparu depuis une quinzaine d'années, pour faire place au Jardin du Musée; seul l'ancien Couvent des Grands Augustins dresse encore au milieu des lamentables débris des murs de ses chapelles détruites, son vieux clocher découronné par la foudre et l'incendie et dépouillé depuis un siècle de sa célèbre cloche « l'Augustine » dont les notes sonores retentirent si souvent dans les dramatiques moments de nos guerres civiles, comme dans les grands jours d'allégresse; à côté une vulgaire et morne construction carrée sans style, percée d'une porte inachevée et condamnée, a remplacé en 1831 l'ancienne abside de son église.

Dans le reste de la rue, deux maisons en corondage du XVIe s., nos 1 et 26, ont résisté à l'usure des temps; le XVIIe s., nous a

Digitized by Google

laissé l'Hôtel Dupuy-Montaut au nº 10, avec son portail monumental surmonté d'un blason flustre, timbré d'un casque; du XVIIIe, il nous reste les façades nos 3, 5, 9, 2, 4, 6, 8 et 28, avec leurs balcons en fer forgé de l'époque, et du premier Empire, deux façades au style sévére du temps, nos 7 et 16, ont été conservées. Toutes les autres constructions datent de la fin du siècle dernier ou du nouveau.

Cette rue rappelle de nombreux souvenirs du passé; c'est au nº 7 (Hôtel Baichère) que les *Lanternistes* nouvellement reconstitués en 1670, vinrent se réunir dans les brillants salons du trésorier général, M. de Nolet; auparavant, en 1667, ce fut dans l'Hôtel Mansencal, que leur donna asile M. de Donneville (Jean-Georges de Garaud-Duranti, seigneur de Donneville), qui abandonna en 1670 cette riche demeure pour se retirer dans l'hôtel de son père de la rue Tolosane.

L'ancien logis de Nolet existe encore dans l'arrière corps de maison; la façade style Louis XIIIe est presque intacte et sur le côté, une galerie latérale aux volumineuses consoles de pierre a été conservée, ainsi que la partie supérieure d'une tourelle. Le corps de logis sur la rue a été construit sous le premier Empire.

C'est au nº 12 que se trouvait encore il y a une trentaine d'années l'*Hôtellerie du Grand Soleil*, qui était au XVIIe s. une des 16 auberges à enseigne privilégiée, et qui laissa plus tard son nom à la rue. C'est dans cette hotellerie que l'Empereur d'Autriche Joseph II descendit en 1777.

A l'ancien nº 14, enlevé par la rue de Metz, se trouvait au XVe s. « *l'Hôtellerie del Capel rouge* » (du chapeau rouge), qui fut détruite par un incendie vers 1460 : « *l'hostataria cramada del capel rouge* », dit le cadastre de 1477.

Au nº 16, Hôtel Ramel, ancienne poste aux chevaux, qui fut transférée en 1865 au Boulevard Strasbourg nº 10, se trouvait au XVe s. *l'Hôtellerie de l'Ave-Maria*, où s'intallèrent en 1628 les *Dames d'Andouin*, que Dumège a confondues avec les Dames noires et logées rue d'Astorg.

La Congrégation des *Dames d'Andouin*, instituée pour l'entretien de 12 veuves qui devaient se consacrer à la vie des

Digitized by Google

pauvres, fut fondée en 1628 par Mme d'Andouin (Magdelaine de Bretagnan), qui donna tous ses biens, y compris cet immeuble pour la nouvelle institution. Pendant un certain temps, ces veuves servirent à l'Hôtel-Dieu, puis elles se bornèrent à l'instruction des jeunes filles. En 1705, la congrégation avait cessé d'exister et l'immeuble fut aliéné en plusieurs lots par baux emphytéotiques.

En 1865, M. A. Ramel légua l'hôtel aux hospices civils de Toulouse; une plaque de marbre rappelle ce legs.

C'est au nº 22 que s'installa en 1855 la Caisse d'Épargne et de Prévoyance, qui était auparavant rue Boulbonne nº 16, et qui fut transférée en 1867 au nº 2 de la rue Cantegril.

La Recette générale dont les bureaux sont au nº 16 depuis 1901, avait autrefois (1891-1901) son siège rue Malaret, nº 39.

Enfin signalons au nº 15, la première maison en béton armé, construite dans notre ville, en 1911, par l'architecte Calbairac.

Cette rue nous rappelle encore les noms de *Bachelier* et du *Général Dupuy*.

La population de ce quartier fut toujours très mélangée, la plupart des grands immeubles avaient issues dans la rue Boulbonne et de petits locaux loués à des artisans.

La rue des Arts dépendait de deux capitoulats, le côté Est du Capitoulat de Saint-Étienne et le côté Ouest de celui de la Pierre. Les principaux propriétaires notables étaient :

Sur le côté Ouest, au nº 5 (1), vers 1530, *Jean Brusaud (Brusaut, Brusault, Bruzault* ou *Baysauld)*, bourgeois, capitoul en 1531-32; en 1571, son fils *Jean Brusaut*, bourgeois, marié à *Dlle Jeanne de Prat*, capitoul en 1567-68 et 1576-77; en 1604, *Antoine Rotond*, ancien greffier de la Foraine, dont le fils fut capitoul; en 1636, *Dlle Françoise de Puymisson*, veuve de *Barthélemy de Saint-Vié*, magistrat présidial et, en 1659, *François d'André*, avocat au Parlement.

Au nº 7, vers 1525, *Michel de Pira*, conseiller au Parlement 1523-1544; en 1570, *Jean de Pira*, docteur; en 1670, *M. de Nolet*, trésorier général, membre de la Société des *Lanternistes*; vers 1760, *Jean-Denis-Pons-Alexandre De Long*, conseiller en 1760, conseiller honoraire 1784-1789 et, en 1773, *Jean Bernadou de Salmanac*, conseiller au Présidial.

Au nº 9, en 1550, *Jean Gilibert*, receveur, et pour une partie, *Jean Chandron*, bourgeois; en 1571, *Pierre Gilibert*, docteur, marié (26 avril

(1) Nos 5 à 9. — A. M. Cad. La Pierre, 10e m. 1549, 1571; 9e m. 1679.

Digitized by Google

1568) à *Dlle Claire de La Roche*; en 1574, *Hiérosme de La Roche*, docteur régent de l'Université; en 1592, *Antoine de La Roche*, et sa sœur *Madelaine de La Roche*, mariée à *Jean de Labatut*; en 1594, *Pierre Duclos*, docteur et avocat à la Cour, et, en 1623, *Clément de Long-Garac*, conseiller 1620-1655, marié à *Dlle* Jeanne de Garac.

Sur le côté Est, au n° 2 (1), vers 1470, Mtre *Peyre lo Moulinier*, notaire, en 1550 son fils *Sans Molinier*, notaire; en 1638, *Antoine Lambert* dit Lagaillarde, me cordonnier, bi-saïeul de la femme de *Guillaume Cammas*; en 1652, son fils *Pierre Lambert*; en 1714, *Joseph Lambert*, me cordonnier; en 1755, *Dlle Guilhemette de Jougla-Schtiében*, comtesse de la Lippe et, en 1774, *Antoine Campmas*, notaire, qui le possédait encore en 1812.

Au n° 4, en 1550, *Jean de Luco*, docteur et conseiller au Sénéchal, capitoul en 1547-48; en 1570, son fils *Vincent de Luc*, conseiller à la Cour, marié à *Dlle Anne de Garaud*, qui étant veuve vendit en 1596 à *Dlle Jeanne de Bachelier*, veuve de *Jean de Valats* ou *Balats*, fille de *Dominique Bachelier* et petite-fille du célèbre *Nicolas Bachelier*; en 1622, *Pierre Cathelan*, me chirurgien; en 1646, *Pierre Molinier*, procureur; vers 1679, *Bernard Molinier*, avocat; en 1734, *Dlle Marthe de Périgord*, femme de noble *Joseph de Roubin*, ancien capitaine du régiment de Normandie; en 1771, *Jean-Baptistes Périgord*, bourgeois et, en 1776, *Dlle Marie Durègne*, veuve de *Jean-Charles-Catherine de Campaigno*, trésorier de France.

Au n° 6, en 1477, noble *Jean de Nogaret*, seigneur de Gragnague; en 1571, noble *Etienne de Nogaret*, seigneur de Roqueserières; en 1640, *Exupère Fabien*, apothicaire; en 1660, noble *Pierre de Roquier*, Sr de Castelfort et, en 1678, *Dominique Faure*, notaire.

Au n° 8 (maison ayant issue rue Boulbonne, n° 13), en 1477, *Jean del Berguier*, président en Normandie; en 1550, *Jacques de Clausa*, docteur, fils de *Jean de Clausa*, conseiller au Parlement 1506-1521; en 1571, sa fille *Dlle Briette de Clausa*, veuve de *Jean Doulhon*, marchand, puis *Jacques de Lagnes-Junius*, second mari de la susdite; en 1648, *Dlle Marie de Percin*, veuve de *Jean de Lagnes-Junius*, conseiller au Parlement en 1576 et, vers 1678, *Valentin de Lagnes-Junius*, conseiller 1644-1688, marié à Dame *Françoise de Toulouse de Saint-Martin*.

A l'ancien n° 12 (Hôtellerie du Grand-Soleil), en 1550, *Jacques Escudier* notaire; en 1571, son fils *François Escudier*, marchand; vers 1600, *Michel de Prohenque*, conseiller au Parlement 1594-1627, marié à *Dlle Gabrielle de Vezian*; vers 1678, *Guillaume de Prohenque*, écuyer; en 1693, *Michel de Prohenque*, docteur et avocat, et son frère *Pierre de Prohenque*, écolier; en 1768, *Dumont*, aubergiste à l'enseigne du Grand-Soleil.

A l'ancien n° 14, absorbé par la rue de Metz, vers 1460 « *l'hostalaria del capel rouge* » (du chapeau rouge) détruite par un incendie; en 1570, *Jean de Raymond*, conseiller au Parlement 1556-1589; marié à *Dlle N. de Borgeaise-Beauville*; en 1679, *Georges de Mervilla*, trésorier

(1) Nos 2 à 22. — A. M. Cad. Saint-Étienne, 18e m. 1477; 24e m. 1550; 25e m. 1571, 1679.

Digitized by Google

général de France et, en 1777, *Guillaume Boubée*, avocat au Parlement.

Au n° 12 actuel (maison reconstruite en 1910), en 1478, *Loys Aymard* ou Eymard, seigneur de Tournefeuille; en 1571, *Julia Pascal*, marchand, puis sa fille *D^lle Germaine Pascalle*, femme de noble *Géraud de Vayre*, m^tre des Ports et passages, qui vendit en 1602 aux Religieux du Couvent de Notre-Dame de Boulbonne.

Au n° 14, en 1478, Noble *Jean de Nogaret*, seigneur de Gragnague.

Au n° 16 et 18, en 1478, *Pierre Roquette*, seigneur d'Auzeille, Gréfeille et Magrens, baron de Beauville et Auriac, capitoul en 1466-67 et 1487-88, décédé en 1504, maison en location à « *l'Hostalaria de l'Ave Maria* » tenue par *Jean Daniel* Hoste.

Les trois immeubles 14, 16 et 18 réunis, en 1550, *Durand de Sarta*, conseiller au Parlement 1524-1537; vers 1572, *Madelaine de Bretagnan* (M^me d'Andouin); en 1628, *Les Dames d'Andouin*; en 1786, *Louis Pérès*, avocat agréé à l'Université. Au XIX^e s., *A. Ramel* (Poste aux Chevaux); légué en 1864 aux hospices.

Au n° 22, en 1571, la Confrérie de la *Table de Saint-Jacques de Saint-Étienne*; en 1605, *Jean Labatut*, maître chirurgien, et, vers 1630, *Pierre d'Yzarni*, seigneur de Gargas, marié à *D^lle Jeanne de Rabaudy*, capitoul en 1629-30, dont le portrait, par J. Chalette, se trouve sur la miniature des Annales de 1630.

Au n° 24 (1), maison reconstruite vers 1890, vers 1655, *Guillaume de Brassac*, avocat et notaire, capitoul en 1665-66.

Au n° 26, en 1550, *Jean Damoisel*, imprimeur; vers 1670, *Antoine Prieur*, avocat, et, en 1777, *Joseph Fraysse*, avocat à la Bourse.

Au n° 28, en 1571, *Jean Saulieri*, notaire; en 1649, *Raymond Amiel*, avocat à la cour, et, en 1728, *Jean Dubousquet*, écuyer, capitoul en 1713,

Au n° 32, maison reconstruite en 1914, en 1767 (13 juin), *Jean Dupuy*, maître boulanger, père du général *Dominique Dupuy*, né en 1764; achat contracté le 20 novembre 1755 (Troete, notaire).

257. — La Maison des Duranti.

(Rue des Arts, 17, et Rue du Musée, 11 *bis*. — Reconstruction du XX^e s.)

Dans les premières années de ce siècle, un hôtel, qui ne manque pas d'élégance, a remplacé la maison de la famille du Président Duranti; mais le souvenir de cette grande figure de notre magistrature parlementaire du XVI^e s. est trop

(1) N^os 24 à 34. — A. M. Cad. Saint-Étienne, 22^e m. 1550; 23^e m. 1571, 1679.

Digitized by Google

vivace dans notre cité, pour négliger de parler de la demeure familiale, restée ignorée jusqu'à ce jour, où il vécut pendant près de 45 ans, et qu'il ne quitta que quelques années avant les événements tragiques qui mirent fin à ses jours.

Si tous nos historiens ont relaté avec un grand luxe de détails et de commentaires le massacre de Duranti et les faits qui se rattachent à son rôle politique, en revanche ils n'ont recherché ni de qui il était fils, ni la généalogie de sa famille, ni le lieu où il passa sa vie; on s'est contenté de lui attribuer un hôtel, construit sur le sol d'un immeuble qu'il habita quelques années seulement avant sa mort, dans la rue qui porte aujourd'hui son nom.

Son hôtel, détruit en ces dernières années, se trouvait sur l'emplacement de la nouvelle construction n° 17 de la rue des Arts, ancienne rue des Estagnères vieilles, et allait rejoindre en arrière un autre immeuble reconstruit également depuis peu, rue du Musée n° 11 *bis*. Celui de la rue des Arts fut acquis entre 1536 et 1538, par son père, *Antoine Durand* ou *Duranti*, conseiller au Parlement en 1521, mort entre le 4 juillet et le 15 novembre 1540, qui habitait auparavant (1525), comme locataire, la maison d'un sieur Terreny, qui fut démolie pour la création de la Place du Pont.

De son mariage avec *D^lle Jeanne de Cazallis*, Antoine Duranti eut sept enfants, tous cités dans son testament du 4 juillet 1540(1), dont cinq garçons : *Jean*, étudiant en théologie en 1540; *François*, bachelier en 1540; *Martin*, docteur et avocat en 1551; *Tristan*, docteur et avocat, syndic de la Province de Languedoc, marié en 1566 à *D^lle Anne de Fabri*, et *Jean-Etienne*, le futur président au Parlement, âgé de six ans en 1540; et deux filles, *Catherine* et *Marguerite*, qui épousa en 1571 *Etienne de Bonnald*, conseiller au Parlement 1544-1585.

Après sa mort, l'hôtel passa indivis à ses héritiers, et fut occupé par sa veuve; vers 1551 il passa à ses deux fils *Martin*

(1) Arch. not. Raymond Pegureii, not. — J. Villain : *La France moderne*, t. I, pp. 1342-43.

Digitized by Google

et *Jean* (1), et vers 1562-1563 à *Jean-Etienne Duranti*, qui réunit à l'immeuble de son père, de la rue des Arts, celui des héritiers de *Tristan Soustre* le capitoul de 1515-16, de la rue du Musée, n° 11 *bis*.

Jean-Étienne Duranti, né en 1534 (2), et sans nul doute dans la maison de Terreny, de la place du Pont, dut passer sa jeunesse dans la maison de la rue des Arts, qu'il habita au moins jusqu'en 1582 (3), avocat au Parlement avant 1562, capitoul en 1563-64, procureur général en 1568, premier président en 1581, il fut nommé mainteneur des Jeux Floraux en 1571 et épousa en première noce en 1563 *Catherine de Daffis*, et en seconde noce en 1572 Rose de Caulet.

De son premier mariage il eut *Marie de Duranti*, qui épousa le conseiller au Parlement *Simon de Garaud*.

On sait dans quelles circonstances tragiques il fut massacré par la populace, le 11 février 1589; son corps, après avoir été traîné dans les rues, jusqu'à la place Saint-Georges, où on le pendit à un gibet, fut enterré secrètement le lendemain aux Cordeliers.

Son buste, qui était autrefois dans l'ancienne salle des Illustres, a été réintégré dans la nouvelle salle, et sa statue, par le sculpteur toulousain *Salamon*, se trouve dans la salle des Pas-perdus du Palais de Justice. Le portrait de son père, Antoine Duranti, se trouve dans le manuscrit des Parlementaires du Musée Saint-Raymond.

Après la mort de *Rose de Caulet* (1611), l'immeuble passa à *Jacques de Caulet*, le conseiller au Parlement de 1634, qui vendit le corps d'habitation en façade sur la rue des Arts, par acte du 29 juin 1648, à l'avocat *Pierre David*, lequel le revendit le 23 décembre de la même année à *Jean Granger*, juge de la baronnie de Fronton; dans la suite il passa, en 1701, à *Jean de*

(1) Les registres des tailles de 1544 à 1551 et de 1559-1563, manquent.

(2) D'après le testament de son père, il avait 6 ans le 15 juillet 1540.

(3) Les registres de 1583 à 1620 manquent, et le cadastre de 1571 porte seulement en marge, pour l'hôtel de la rue Duranti, « J. E. Durand, tient », sans date.

Digitized by Google

Trenqualie, conseiller au Sénéchal, et en 1783, à *Jacques de Nicol*, écuyer, avocat, inspecteur de la manufacture de Tabac et capitoul en 1763, qui l'acheta pour son fils *Jacques-François-Martin Nicol* (1).

258. — L'Hôtel Dupuy-Montaut.

(Rue des Arts, nº 10.)

L'Hôtel nº 10 de la rue des Arts, avec sa façade étroite et sobre, n'a rien de bien fastueux; seul son portail monumental, qui a conservé ses boiseries sculptées de la fin du XVIIe s., et dont la clef d'arc porte un blason fruste surmonté d'un casque, indique une riche demeure. L'ensemble des détails de la façade, montants des fenêtres, balustres du second étage, balcons en fer forgé du premier, clefs en ferronnerie (les plus élégantes peut-être de notre ville), sculptures des vantaux de la porte, tout révèle le style peu défini, dit Louis XIV; comme aussi la seconde porte en ferronnerie et l'escalier sur le côté de la cour; escalier à rampe droite sur arc de pierre.

Au fond de la cour, quelques vestiges restent de l'ancienne construction du début du XVIIe s. : un puits en niche et une fenêtre à double croisillons.

L'immeuble appartenait, dès le XVe s., à la famille *Garrigia*, *Garrigue* ou *Lagarrigue* (2); en 1478 c'était *Yzarn de La Garrigia*, docteur official de Cahors; en 1550, *Jean de Garrigia*, licencié, et en 1571 *Jean de Garrigia*, avocat, peut-être le même. Vers 1677, il passa à *André Dupuy*, Sr de Montaut,

(1) A. M. — Cad. La Pierre, 5e m. 1549, art. 22; 1571, art. 21; 1679, art. 17.

(2) A. M. — Cad. Saint-Étienne, 18e m. 1477, art. 42; 24e m. 1550, art. 45; 25e m. 1571, art. 43; 25e m. 1679, art. 28.

Digitized by Google

plus connu sous le nom de *Dupuy-Montaut*, qui vint s'y fixer en 1678.

André Dupuy-Montaut, conseiller au Parlement de 1654 à 1681, marié à *Dame Marie de Richard*, eut une existence un peu vagabonde, avant de venir se fixer dans son hôtel de la rue des Augustins d'où la mort l'arracha trois ans après. Les registres du Parlement nous le donnent habitant en 1654, près la Sénéchaussée, en 1656, à Nazareth, en 1658, aux Couteliers, en 1664, aux Carmes, en 1665, à Castres, en 1666, à Saintes Carbes, en 1671, à Castelnaudary, en 1672, rue Tolosane, en 1676, aux Couteliers, et, enfin, de 1678 à 1681 rue des Arts.

En 1709, l'hôtel fut acheté par *Antoine de Vignes*, écuyer, capitoul en 1708.

259. — La Croix-Baragnon.

La Croix-Baragnon, aujourd'hui disparue, et qui se trouvait jadis au carrefour de la rue qui a conservé son nom et des rues Tolosane, Saint-Étienne et des Arts, a donné lieu à une légende née au XVIII^e^ s., qui a été et sera longtemps encore colportée et acceptée comme vraie, quoique ne reposant sur aucun fondement.

Un certain Baragnon ayant retenu un de ses amis le soir à dîner, celui-ci en se retirant aurait été assassiné dans la rue, et les voisins ayant entendu crier « Baragnon mé tue » pour « Baragnon on me tue », on aurait cru que ce Baragnon avait attiré son ami dans un guet-apens, et on l'aurait condamné à mort. Les vrais assassins ayant été découverts quelques jours après, mais trop tard, on aurait élevé en ce lieu une croix expiatoire.

Les légendes sont comme les mots historiques, vraies ou fausses, elles peignent une époque ou un individu, c'est ce qui fait leur fortune.

Digitized by Google

Cette croix portait une inscription relatant qu'elle avait été érigée en 1378, mais à cette époque elle dut être seulement refaite, car elle est mentionnée déjà dans une ordonnance de 1180, du comte de Toulouse Raymond V, sur l'écoulement des eaux « *Aque de plano Roaicensium currant versus claustrum sancti Stephani et ad Crucem Baranhonis* (1) ». En 1752, comme elle gênait la circulation, elle fut déplacée, comme toutes les autres croix des places publiques (2) et plaquée contre une des maisons voisines; plus tard elle disparut, probablement à l'époque de la Révolution.

Catel suppose qu'elle fut érigée par un des membres de la famille Baragnon, ce qui est fort possible : « Je ne doute pas, dit-il, qu'elle n'aye esté faicte aux dépens d'un nommé Baragnon, car c'était une ancienne et riche maison de Toulouse; j'ai remarqué que Pons Baragnon fonda en l'an 1191, une maison pour les ladres (3) (lépreux) ». Ajoutons que les membres de cette famille figurent huit fois au Capitoulat, de 1214 à 1287.

En ces dernières années, la légende du XVIII^e^ s. ayant été réfutée, une nouvelle est née, qui n'a d'autre base que la supposition de Catel amplifiée et donnée comme une certitude : « Le riche bourgeois Pons Baragnon a fait élever cette croix, à la fin du XII^e^ s., dans la rue qu'il habitait et qui a conservé son nom » (4). Or, aucun acte n'indique que les Baragnon aient habité ce quartier, et le nom que prit au XIV^e^ s. l'ancienne rue des Fargues, lui vint de la Croix, et non de la famille Baragnon, car c'eut été alors la rue de Baragnon, et non la rue Croix-Baragnon.

Auprès de la Croix se trouvait un puits qui, étant tombé en ruines jusqu'au ras du sol, fut réédifié en 1671 (5), et rasé de nouveau en 1752 (6).

(1) A. M. — AA-1, cartulaire du Bourg, XIX.
(2) P. Barthès, avril 1752; manuscrit de la Bibliothèque.
(3) Catel : *Mémoires du Languedoc*, p. 190.
(4) Lahondès, *Express du Midi*, 7 mars 1909.
(5) A. M. — CC.144. Pièces à l'appui des Comptes, 5 mai 1671.
(6) P. Barthès, avril 1752; manuscrit de la Bibliothèque.

Digitized by Google

260. — Rue Croix-Baragnon.

Au XIIe s. la rue Croix-Baragnon, comme toutes les rues de notre ville, n'avait pas de nom, le quartier était désigné « *à la Croix-Baragnon* », « *ad crucem Baranhonis* » (1180), désignation qui s'étendait également aux commencements des rues Saint-Étienne, Tolosane et des Arts, et qui lui venait de la Croix qui avait été érigée au carrefour de ces rues; plus tard et jusqu'au jour où des plaques indicatrices ont consacré et fixé les noms des rues, les rues Croix-Baragnon et Saint-Étienne ont été confondues sous une même appellation.

Au XIVe s. apparaissent simultanément les noms de *rue Croix-Baragnon* et *rue des Fargues* (1360-1362) « *car. Crucis Baranhonis* », « *car. de Fargis* », des textes latins; en roman *car. de las Fargas*, *car d'en Fargas* (c. 1458), *car. de las Fargues* ou *de la Crotz Baranhon* (c. 1478), dénomination qui lui serait venue, dit-on, des forges qui se seraient établies dans cette rue, mais les registres des tailles qui mentionnent tous les artisans locataires ne citent aucun forgeron dans ce quartier; ce nom devait lui venir, comme l'indique le préfixe « d'en » (car. d'en Fargas), d'un habitant du lieu; la famille de Fargis ou Forgis a figuré quatre fois au Capitoulat de 1287 à 1312, et nous rappellerons qu'au XVIe s. une *Dlle Jeanne de La Fargues* épousa le conseiller Bernard Caze (Rue Bouquières, no 9).

Au XVIe s. survint une troisième désignation « *rue Roys* » (par déformation de Roaix), qui n'excluait pas les premières et qui était aussi appliquée à la rue Bouquières.

On trouve souvent sur les textes *Varanhon* pour Baragnon, le V et le B s'employant autrefois indifféremment; c'est ce qui a fait croire que les Varagne et les Baragnon étaient une seule et même famille; ce furent cependant deux familles capitulaires bien distinctes, et en 1219 il y eut simultanément dans le Conseil Capitulaire *Arnaud de Varagne* et *Raymond Baragnon.*

Digitized by Google

A l'époque de la Révolution, le Directoire du Département s'étant installé (20 juillet 1791) dans le ci-devant Hôtel du premier Président, la rue Croix-Baragnon devint la *rue du Département*, malgré le nouveau nom imposé *Rue Démocratique*, qui ne figura que sur le tableau du 6 floréal.

Enfin en 1806, à l'instigation du Journal de Toulouse (13 février 1806), les rues Croix-Baragnon et Saint-Étienne reçurent en commémoration de l'historien du Languedoc le nom de *rue Catel*, qui fut bientôt oublié.

Les premières maisons du côté Nord de cette rue formaient un des côtés de la place Rouaix, qui a disparu emporté par le percement de la rue Alsace, là, se trouvait l'hôtel des Prohenques, qui avait appartenu aux Daffis et aux Rudelle; un peu plus loin au n° 6, était l'hôtel Fumel qui devint l'Archevêché, aujourd'hui Hôtel de la Chambre de Commerce, et au n° 10, l'hôtel Saint-Jory, reconstruit au XVIII^e^ s. par les Castellane, et plus connu sous le nom de son dernier propriétaire, le Marquis de Campaigno.

Sur le côté Sud, il nous reste, au n° 15, la plus ancienne et la plus remarquable maison de Toulouse, la *Maison gothique*, qu'on devrait appeler plutôt la *Maison Romano-gothique*, la seule construction civile qui nous reste de l'époque de transition et au n° 17, dans la cour, se dresse la tour des Bonnefoy, type de gothique flamboyant de la dernière époque, également unique dans notre ville. Ces quatre derniers hôtels feront l'objet de notices séparées.

C'est au n° 9, au fond de la cour, que se trouvait au XVI^e^ s. le jeu de paume des Goyrans, et au n° 11 habitait sous le second Empire, le poète *Louis Vestrepain*, qui tenait là sa boutique de bottier; en 1840 il tenait boutique au n° 61 de la rue de la Pomme, et en 1855 au n° 30, cependant c'est au n° 66, que par les soins de la Société des Toulousains de Toulouse, une plaque commémorative a été placée indiquant que ce fut là qu'il écrivit « *Las espigos de la lengo moundino* ». Sa statue en stuc, déjà en très mauvais état, œuvre d'Antonin Mercié, qui se trouve dans le square du Musée, fut inaugurée le 9 août 1898 par les « Cadets de Gascogne », de Montmartre.

Digitized by Google

Le XVIII^e s. nous a laissé, dans cette rue, des balcons en fer forgé aux n^os 3, 7, 9, 13, 17 et 21, et une imposte en ferronnerie au n° 17, et, le XVI^e s. une maison en corondage, celle formant l'angle de la rue des Arts, qui porte encore les traces des saillies des étages retranchés selon l'ordonnance de 1550.

Cette rue abritait peu d'artisans et fut toujours habitée par de riches familles de capitouls ou de parlementaires; du XVI^e s. à la Révolution nous y trouvons comme propriétaires 16 capitouls et 13 conseillers ou présidents, et malgré son éloignement du Palais, les registres du Parlement nous révèlent de 1650 à 1759, 32 conseillers qui l'habitaient comme locataires; c'est la seule rue de notre ville qui nous ait fourni un pareil contingent.

Parmi les propriétaires notables on trouvait :

Sur le côté Sud : au n° 9 (1), maison du *Jeu de Paume*, en 1477, *Arnaud*, seigneur de Goyrans, chevalier, capitoul en 1471-72, sous le nom d'*Arnaud de Goyrans*; en 1549, *Jean Savarens*, seigneur de Goyrans, capitoul en 1509-10 et 1525-26 sous le nom de *Savarin de Goyrans*; en 1571, *François de Goyrans*, écuyer, seigneur de Goyrans, capitoul en 1565-66, tenancier du Jeu de Paume; en 1623, *Jean Rougier de Touges Noaillan*, capitoul en 1622-23 (*Jean Touge de Rougier Noaillan*, capitoul en 1623, des Annalistes), dont le portrait se trouve sur le grand tableau de Chalette de 1623, au Musée, et qui avait épousé *D^lle Jeanne de Pyra*.

En 1623, l'immeuble fut divisé, Rougier garda l'arrière-corps où se trouvait le Jeu de Paume, avec le grand portail comme entrée sur la rue (portail actuel), et le corps de devant en façade passa à noble *Henri de Tournemire*, écuyer, puis à *Jean Michel de Tournemire*, écuyer capitoul en 1668-69, qui le donna en constitution de dot à sa fille, *Marguerite de Tournemire*, par contrat de mariage du 5 juillet 1689 avec *Jean de Martin*, écuyer, capitoul en 1700; ce dernier le vendit par acte du 4 mars 1701 à *Jacques de Martin*, receveur et contrôleur général de la ferme du domaine du Roy, au Parlement de Toulouse.

Le corps de logis du Jeu de Paume passa en 1672 à noble *Jean-Joseph de Cominihan*, contrôleur des décimes et subventions du Clergé en la généralité de Bordeaux, en vertu de son mariage avec *D^lle Marguerite de Turle*, qui l'apporta en constitution de dot par contrat du 23 février 1672 (Dominique Espiau, notaire). Mariage du 29 février (Saint-Étienne).

Au n° 11, en 1571, le « marchand paulmier » *Jean Vidal*, qui était venu s'installer à côté du Jeu de Paume; en 1619, *D^lle Marguerite de La Salle*, veuve du capitoul *Jacques Du Born*, puis son fils *Jean Du Born*, avocat, qui vendit en 1659 à *D^lle Marie Du Born*, veuve de *Pierre de Labonne*, marchand, capitoul en 1634-35 et 1649-50. C'est dans cette maison que le poète *Vestrepain* tenait sa boutique de bottier en 1862.

Au n° 13, en 1550, le docteur *Antoine Carpentery*; vers 1560, *Guillaume*

(1) A. M. — Cad. La Pierre, 11^e m., 1477, 1549, 1571; 10^e m., 1679.

Digitized by Google

Born huissier; en 1605, son fils *Jacques Du Born*, docteur et avocat, capitoul en 1604-5 (déjà cité au n° 11), et, en 1619, sa veuve *Marguerite de La Salle*. En 1740, l'immeuble fut vendu par noble *Jean-François Du Born*, et sa femme *D^lle Anne de Villais*, à la *Société des Frères Tailleurs* de la Taille de Thoulouse. A l'époque de la Révolution l'immeuble fut saisi comme bien national, et estimé 30.000 livres.

Au n° 21, en 1550, *Bertrand de Fonte*, licencié et, en 1571, son fils *Bernard de Lafont*, capitoul en 1577-78, 1584-85, 1592-93, marié à *D^lle Bourguine de Loupes*; vers 1679, M. *N. de Mondran*, dont les registres ne nous révèlent pas le prénom.

Sur le côté Nord, (1) entre la rue des Tourneurs et le Palais de l'Archevêché, aujourd'hui Hôtel de la Chambre de Commerce, il y avait autrefois 11 maisons qui ont disparu et dont les 6 premières étaient en façade sur la place Rouaix; la 6^me, vaste hôtel des Daffis et des Prohenques, a été emportée par la rue Alsace, ainsi que les deux suivantes; les trois autres se trouvaient sur le sol du jardin de l'Archevêché.

La 6^me maison, grand immeuble de plus de 1.300^mq, appartenait, en 1549, à *Jean Daffis*, conseiller au Parlement en 1536, Président en 1556, premier Président en 1563, mort en 1581, marié à *D^lle Catherine de Tornoer* (ou Tournier), et passa après sa mort à son fils *Guillaume Daffis*, conseiller en 1568, Président en 1575, avocat général en 1582, puis 1^er président à Bordeaux 1586-1610, marié à *D^lle Lucrèce Desplas*, qui la vendit par acte du 9 février 1599 à son beau-frère *Hugues de Rudelle* (2), conseiller 1570-1617, marié à *D^lle Marie de Daffis*, lequel prit l'immeuble en charge en 1610. Vers 1634, l'hôtel passa à la famille Prohenques; nous y trouvons (3), en 1654, *Guillaume de Prohenques* conseiller 1634-1661, marié à *D^lle Marthe de Carrière*; en 1661, *Jean de Prohenques*, conseiller 1661-1675, marié à *Dame Marguerite de Combes*, et, en 1672, autre *Guillaume de Prohenques*, conseiller 1672-1719.

La 8^me (petite maison de 33^mq) appartenait, en 1549, à *Antoine Rahou* solliciteur, probablement le père de *Pierre Rahou* le capitoul; en 1631, à *Bernard Tournier*, ancien trésorier de la ville et, vers 1670, à *Jean-François de Tournier*, le conseiller qui avait son hôtel rue des Couteliers (n° 46).

Les 3 petites maisons suivantes qui furent vendues à la ville en 1770 par l'avocat au Parlement *Raynaud Hyacinthe Labouille*, pour l'agrandissement qui ne se fit jamais, de l'hôtel du 1^er Président (aujourd'hui

---

(1) A. M. — Cad. La Pierre, 10^e m., 1549; 9^e m., 1571 et 1679.

(2) Le portrait de Hugues de Rudelle se trouve dans le manuscrit des Parlementaires, f° 215.

(3) Département des Chambres du Parlement, manuscrit de la Bibliothèque.

Digitized by Google

Hôtel de la Chambre de Commerce) furent réunies au commencement du XVIIe s. par les Rudelle; nous y trouvons en 1610 *Hugues de Rudelle*, le gendre de Daffis; en 1624, son fils *Guillaume de Rudelle*, conseiller au Parlement en 1617, président de 1617 à 1642; en 1667, *Jean de Rudelle*, autre fils de Hugues, chanoine et grand chantre de l'Église Saint-Étienne, et en 1708, *Dame Madelaine de Rudelle*, veuve de *Guillaume Chabiran*, écuyer, seigneur de Saint-Orens et Gameville.

Au nº 8 on trouvait, en 1550, le licencié *Jean de Layga*; en 1571, *François de Senaux*, conseiller au Parlement 1570-1596, marié à Dlle N. d'Olive; en 1641, *Jean-Antoine de Lagorrée*, abbé et seigneur de Bauzelle; en 1708, *Henri de Burta*, conseiller 1684-1726, puis *Dame Thérèse de Burta*, veuve du président *Joseph de Caulet*, qui vendit en 1744 à *Jacques Caulet*, chanoine de l'Église Saint-Sernin.

Au nº 12, en 1477, *Arnaud Raymond de Goyrans* et, en 1550, le notaire *Jean Mercadier*.

261. — L'Hotel de la Chambre de Commerce.

(Rue Croix-Baragnon, nº 6.)

(Hôtel du 1er Président 1770-1790. — Hôtel du Directoire du Département 1791-1799. — Palais Archiépiscopal 1802-1906. — Hôtel de la Chambre de Commerce 1913.)

L'ancien Archevêché de la rue Croix-Baragnon a, depuis 1913 un propriétaire, la Chambre de Commerce, qui possède des droits de propriété irréfutables, mais pendant plus d'un siècle, depuis la Révolution, propriétaire et occupant, la ville et l'État, avaient perdu toutes notions de leurs droits respectifs. Ils ont toujours ignoré quel était le véritable propriétaire, et l'ignorent même encore; ce n'est qu'en 1872 que pour la première fois et sans aucun titre, nous voyons l'État faire acte de propriété en revendiquant ses droits d'exproprié, pour une parcelle absorbée par la rue Alsace, et la ville acquiescer sans murmurer, et faire acte de délaissement, en payant une indemnité à l'État (1). Trente huit ans après, la ville à la suite d'une enquête (2), renonçait à toutes revendications, et aban-

(1) Indemnité de 12.320 francs, pour 154mq de terrain bâti, comprenant les écuries de l'Hôtel de l'Archevêché. — Délibération du 9 février 1872; Ébelot, maire. — A. D. — O. Toulouse, 156.

(2) Dans une remarquable étude historique, faite, en 1910, sur l'Hôtel

Digitized by Google

donnait aveuglément le bien communal à l'État, qui depuis l'a cédé au département, au prix de 170.000 francs, en vue de sa retrocession à la Chambre de Commerce, pour le même prix.

ORIGINE. — Au XIV^e s., les terrains sur lesquels se trouvent une partie de l'hôtel et plusieurs immeubles voisins, appartenaient au Capitoul *Raymond de Puybusque* (1); on sait que les de Puybusque, une des plus anciennes familles de notre ville, ont siégé quarante-neuf fois au Capitoulat; six fois au XIV^e s., vingt-cinq fois au XV^e et dix-huit fois au XVI^e.

Au XVI^e s. (2), deux hôtels occupaient l'emplacement du monument actuel; le plus grand de 2058 m. q. environ, appartenait à *Jean de Saint-Jean*, seigneur de Ségoufiel, capitoul en 1510-11, qui le possédait encore en 1550; il passa peu avant 1570 à *Jean-Paul de Saint-Jean*, baron de Ségoufiel, seigneur de Mons, président au Parlement de 1574 à 1586, marié en 1564 à *D^lle Jeanne d'Aygua*, puis à son frère *Pierre Odet de Saint-Jean*, sieur de Mons, marié en 1569 à *D^lle Catherine de Bonald*, conseiller au grand conseil de 1569 à 1584, et président au Parlement de 1587 à 1598.

Au XVII^e s., il passa à la famille Ciron, dont (3), vers 1650, *Jean Baptiste de Ciron*, seigneur de Cramoux, président à mortier de 1654 à 1683, marié à *D^lle Diane de Maussac*, puis *Jacques Philippe de Ciron*, seigneur et baron de Cramoux, conseiller en 1674, président de 1692 à 1724, et son fils *Innocent-François de Ciron de Cramoux*, conseiller de 1718 à 1725.

---

du 1^er Président et les circonstances de son acquisition (*Mém. de la Société Archéologique*, t. XVII, 1914), M. Galabert, l'érudit archiviste de la Ville, a exposé les résultats de cette enquête dont les conclusions, basées sur une appréciation des conditions du premier achat de l'Hôtel de Fumel, par la ville, en ne tenant compte que de l'origine des fonds, ressortent comme très discutables. — La plupart des notes que nous donnons plus loin, relatives à cet achat, ont déjà été données avec un plus grand luxe de détails dans cette étude.

(1) A. M. — Cad. La Pierre, 1477, 10^e m., art. 22 à 27.

(2) A. M. — Cad. La Pierre, 1550, 10^e m., art. 23; 1571, 9^e m., art. 27; 1679, 9^e m., art. 28.

(3) Département des Chambres du Parlement : man. de la Bibliothèque.

Digitized by Google

En 1742, l'immeuble fut vendu par *D^lle Marie de Ciron* (sœur d'Innocent), femme de *François-Paul de Solages*, seigneur de Salvagnac, et leur fils, au prix de 35.500 livres, à *François de Roux*, marquis de Sainte-Colombe, président au Parlement en 1695 et conseiller d'honneur en 1740, qui le légua à son fils *Sylvestre-Jean-François de Roux*, marquis de Puyvert, conseiller en 1734, président aux Requêtes en 1739 et président à mortier en 1743, mort en 1781.

Le second immeuble (1) de 450 m. q. environ de superficie, appartenait en 1477 à *Jean de Villanove* ou *Villeneuve*, seigneur de Saint-Jory, capitoul en 1445-46; en 1549 au seigneur de Montlaur; vers 1553 à *Guillaume Boyer*, ancien avocat au Parlement de Toulouse, conseiller au Parlement de Bordeaux en 1545 et 1546, président à Toulouse de 1553 à 1573; en 1620, à *Pierre de Lagôrrée*, prêtre et docteur en Théologie, prieur de Lescure, et en 1641 à *Jean-Antoine de Lagorrée*, abbé et seigneur de Bauzelle. En 1742, il fut vendu par *Marie de Ciron*, son mari de *Solages* et leur fils à *Sylvestre-Jean-François de Roux*, marquis de Puyvert, qui réunit les deux immeubles et les prit en charge en 1746.

Dans la suite les deux immeubles passèrent au Comte *Joseph de Fumel* « maréchal des camps et armées du roy, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de la province de Lionnois, commandant dans les provinces d'Agenois et Condomois », qui les possédait en 1769.

Hotel du 1er Président. — En 1769, sur injonction du roi, au plutôt du Comte de Saint-Florentin (ministre de la maison du roi), la ville fut mise en demeure de fournir un logement « fixe et décent » aux premiers présidents du Parlement (2), et l'hôtel de Fumel, estimé 120.000 livres, qui était le seul à vendre en ce moment, lui fut indiqué, pour servir à perpétuité à cet effet. Le prix d'achat devait être remboursé à la

(1) A. M. — Cad. La Pierre, 10e m., 1477, art. 29; 1549, art. 24; 9e m., 1571, art. 21; 1679, art. 29.

(2) A. M. — AA.47, nº 48, lettre du 10 mars 1769.

Digitized by Google

ville en six annuités, et elle serait tenue de pourvoir aux réparations et à l'ameublement (1).

Ce remboursement serait prélevé sur le fonds « *que sa Majesté destine chaque année au soulagement des villes et communautés de Languedoc, pour les mettre en état d'entreprendre des ouvrages utiles... et dont elle dispose à sa volonté, sans la participation des Etats de Languedoc* ».

Les Capitouls récalcitrèrent, mais se soumirent, et le 13 décembre 1769, avant que la ville ait contracté l'achat et même décidé le choix de l'hôtel à acheter, le conseil ordonnait un premier payement de 20.000 livres. Le texte de cette ordonnance est à retenir : « Ordonne en outre sa Majesté que sur la somme de 563.666 livres, par elle *destinée aux indemnités*, il sera prélevé une somme de 20.000 livres au profit de la ville de Toulouse, *pour l'aider dans la dépense dont elle a été chargée* par S. M., pour procurer un logement au sieur Premier Président du Parlement de Toulouse, en acquérant un hôtel convenable à cet effet, la dite somme de 20.000 livres, pour la première partie de celle *que S. M. jugera à propos d'accorder à la ville*, lorsque ladite acquisition sera faite et que la dépense totale que la communauté aura été obligée de faire pour cet objet aura été constatée » (2).

Le trésorier de l'Hôtel-de-Ville reçut ces 20.000 livres, et inscrivit sur son registre « : *Recette, à cause du don accordé par le Roy pour l'achat d'une maison pour le 1er Président...* ».

Le 20 avril 1770 le Conseil de la Bourgeoisie décida d'acheter l'hôtel Fumel 85.000 livres, et pour l'agrandir (ce qui ne se fit jamais) l'immeuble de Labouille 16.000 livres. Les frais des deux actes, passés le 20 juin 1770 s'élevèrent à 2.247 *l.* 19 s. 8 d. et les réparations à 45.605 *l.* 4 s., soit, au total, 148.853 *l.* 3 s. 1 d., qui furent remboursés à la ville par annuités, ainsi qu'il avait été convenu.

(1) A. M. — AA. n° 47, n° 59, lettre du 17 mars et n° 60 lettre du 25 avril.

(2) A. M. — Délibérations, 9 février 1770, f° 32e et 10 août 1770, f° 35e.

Digitized by Google

Par ce qui précède, on voit que la question de propriété se trouvait tranchée irréfutablement en faveur de la ville; celle-ci *avait acheté pour son propre compte, en toute propriété*, avec ses charges et profits, l'immeuble Fumel, *grâce à un don* du roi, prélevé sur le fonds « *destiné aux indemnités* » et « *au soulagement des villes et communautés, pour les mettre en état d'entreprendre des ouvrages utiles* », et afin de l'aider à fournir un logement « fixe et décent » aux premiers Présidents présents et futurs

Cependant, l'enquête qui a déterminé la ville en ces dernières années, à renoncer à revendiquer ses droits de propriété, envisageant seulement et dans un sens restreint, l'origine des fonds, provenant d'un don de roi, a donné au contraire, comme conclusion, que c'était l'État qui était propriétaire.

En 1779 surgit une première difficulté, dont la solution confirma le droit exclusif de propriété de la Ville.

Le marquis de Grammont, qui possédait la directe sur une partie de ces immeubles, réclama « que la Ville lui fournisse un homme vivant, mourant et confisquant, à raison de l'acquisition des maisons Fumel et Labouille, ou qu'elle traite avec lui à raison de l'indemnité due pour l'amortissement des droits de seigneurie », (1) alléguant que le Roi « *a entendu que la ville fit l'acquisition pour son propre compte, et son intention n'a été que de lui donner un secours pour l'aider à supporter cette dépense* » (2).

La ville ne chercha pas à se dérober à cette nouvelle charge imprévue, qu'elle aurait pu rejeter sur l'État, si le roi avait fait acte de propriétaire, et que ce dernier aurait liquidé s'il avait voulu conserver quelques droits de propriété; elle offrit donc à M. de Grammont de lui verser une indemnité, mais seulement pour la partie dont il possédait la directe, et strictement en conformité du dispositif de l'Édit de février 1713, réglant les acquisitions faites pour l'usage public, pour l'embellissement des villes ou pour le service du roi, et le marquis

(1) A. M. — Délibération du 16 septembre 1779, XLVII, f° 115.
(2) A. M. — DD., pièces non classées (Cf. Galabert).

Digitized by Google

de Grammont fut obligé de se contenter de cette indemnité qui fut réglée à 1.200 livres.

Le 8 novembre 1770, le premier Président de Niquet, fit son entrée à Toulouse et descendit dans son hôtel particulier de la rue d'Astorg (nº 3) et le 13, après son installation au Palais il offrait un souper dans l'ancien hôtel de Fumel (1).

En 1790 (7-30 septembre), le Parlement ayant été supprimé, l'immeuble resta momentanément sans emploi. Deux premiers Présidents seulement avaient séjourné dans l'hôtel de la première Présidence; *Joseph de Niquet*, nommé en 1770, et démissionnaire en 1787, et *Emmanuel de Cambon*, nommé en 1787; leur prédécesseur *Drouyn de Vaudeuil*, qui avait été l'instigateur de l'acquisition, avait donné sa démission en 1770, avant d'y entrer.

Hotel du Directoire du département. — Au moment de la Révolution, l'immeuble devenant vacant, par la suppression du Parlement, la ville propriétaire loua l'hôtel au *Directoire du Département* pour le prix de 3.000 livres par an, et les granges et écuries au Sieur Babar, pour 160 livres. Le bail fut passé le 20 juillet 1791 et l'installation du Directoire se fit le 1er août.

En 1792, la ville vendit une partie des glaces de l'hôtel, et en 1793, celles qui restaient.

En 1798, l'administration départementale se trouvant trop à l'étroit, résolut de s'installer dans l'ancien Archevêché, désafecté; le transfert eut lieu en novembre 1799, et le bail n'étant pas achevé, les clefs furent alors remises au receveur des domaines nationaux. L'État s'improvisait ainsi propriétaire, sans titre et sans savoir pourquoi; le Préfet cependant fit faire des recherches sur la validité de cet acte, mais elles restèrent infructueuses.

Palais archiépiscopal. — En 1802, lors de la réorganisation du culte, l'ancien hôtel du premier Président fut

(1) Pierre Barthès, novembre 1770. — Manuscrit de la Bibliothèque.

Digitized by Google

affecté au logement du nouvel archevêque *Primat*, et l'arrêté du 29 germinal an X (19 avril 1802) portait :

ART. 4. — « La maison *ayant appartenu à la ville* de Toulouse, et destinée au logement du premier Président, est affectée à celui de l'Archevêque de Toulouse ».

ART. 5. — « Le Directeur des domaines *en fera la remise* au *Maire de Toulouse*, qui prendra de suite les mesures nécessaires pour les réparations... » etc.

Dans cet arrêté, on voit un doute sur la propriété : « *Ayant appartenu à la Ville* », mais on restitue cette propriété à la Ville; « *remise au Maire de Toulouse* », en lui laissant la charge des réparations comme propriétaire.

Peu de temps après, l'archevêque ayant fait faire de sa propre autorité, une chapelle dans l'hôtel, en demanda le remboursement (418 s.) au Préfet qui refusa de payer, ainsi que le Maire.

Enfin en 1808, par le Décret du 27 juillet, Napoléon étant à Toulouse, *affecta définitivement*, l'hôtel du premier Président à l'Archevêque, et l'hôtel du ci-devant Archevêché à la Préfecture. Il consacrait ainsi un état de choses existant, sans s'inquiéter de la question de propriété.

Depuis cette époque, les payements de toutes les réparations de l'hôtel ont été effectués sur les fonds alloués pour les réparations des cathédrales, évêchés et séminaires, c'est-à-dire, par l'État.

En 1824, le Préfet tenta encore de faire faire de nouvelles recherches sur les titres de propriété, mais elles restèrent aussi infructueuses que les premières.

En décembre 1906, en vertu de la loi de séparation, l'hôtel de l'Archevêché a été désaffecté; les archevêques qui l'ont occupé sont :

De 1802 à 1816, Claude-François-Marie Primat;

De 1816 à 1820, François de Bovet;

De 1820 à 1830, Anne-Antoine-Jules, Cardinal de Clermont-Tonnerre;

De 1830 à 1851, Paul-Thérèse-David d'Astros;

De 1851 à 1859, Jean-Marie Mioland;

Digitized by Google

De 1859 à 1895, Julien-Florian-Félix, Cardinal Desprez;
De 1896 à 1899, François-Désiré Mathieu;
De 1899 à 1906, Jean-Auguste Germain.

PRISE EN POSSESSION ET VENTE PAR L'ÉTAT. — En 1907, le 25 janvier, l'État s'est emparé de l'immeuble, comme il s'était emparé jadis de l'Esquile, propriété de la ville, édifice construit aux frais de la Ville sur un terrain appartenant à la commune, et entretenu de tous temps aux dépens des deniers municipaux. Mais dans l'acte de vente il n'a pas osé invoquer, comme origine de la propriété, le don du remboursement fait par le roi, comme les enquêteurs l'avaient présenté.

L'acte de cession au département pour la rétrocession à la Chambre de commerce (1) porte : « L'État est propriétaire de l'immeuble vendu, savoir : Pour la plus grande partie (archevêché) *depuis un temps immémorial, pour en avoir disposé à titre de propriétaire sans trouble ni réclamation, et tout au moins depuis le* 27 *juillet* 1808, *date de la dernière affectation comme palais archiépiscopal*, et pour le surplus... » etc.

On a ainsi fait revivre la vieille formule « de toute ancienneté », usitée au Moyen âge lorsqu'on ne connaissait pas les origines, en la transformant en « depuis un temps immémorial » mais cette phrase devient un faux en la circonstance, car l'État n'ignore pas que le 20 avril 1770 l'immeuble appartenait au Comte de Fumel, et que du 20 juillet 1791 en novembre 1799, l'État n'en a joui qu'en payant une location à la Ville; les enquêteurs l'ont consigné tout au long dans leur rapport. Enfin la date du 27 juillet 1808 invoquée pour la jouissance, ne constitue pas un acte de propriété, mais une affectation gratuite, faite au nom de l'État, qui n'en était pas propriétaire et n'en connaissait pas le propriétaire.

(1) Acquisition déclarée d'utilité publique par Décret du 8 décembre 1910. — Cession autorisée par décision ministérielle du 13 novembre 1909 au prix de 170.000 francs. — Acceptée par décision du Conseil général du 11 mai 1910, confirmée par délibération du 18 avril 1912. — Achat fait en vertu d'une délibération de la Chambre de Commerce du 27 janvier 1913. — Acte de vente passé le 29 janvier 1913.

Digitized by Google

INSTITUTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE. — La chambre de Commerce instituée par arrêt du Conseil du Roi du 29 décembre 1703, se composait jadis d'un prieur, de deux consuls de la Bourse des Marchands et de quatre députés. Les États de Languedoc lui fournissaient un budget annuel de 600 livres.

Supprimée à l'époque de la Révolution, elle fut rétablie par arrêt des Consuls du 3 nivose An XI (24 décembre 1802). Elle est actuellement composée de 21 membres renouvelables par tiers tous les deux ans, et élus pour six ans. Son budget est assuré au moyen de centimes additionnels ajoutés au principal des patentes.

Depuis sa création jusqu'en 1913, le siège de la Chambre de Commerce fut établi place de la Bourse, d'abord dans le local de l'ancienne Bourse des marchands, puis dans l'hôtel de Bastard (1781) et dans l'hôtel de la Bourse depuis sa construction (1836) (voir notices 206 et 207).

262. — L'HOTEL CASTELLANE.

(Rue Croix-Baragnon, n° 10.)

Le magistral hôtel de la rue Croix-Baragnon n° 10, dont le grand portail monumental s'ouvre sur une vaste cour aux façades régulières, mais sans ornementations et sans style, a été construit selon toutes probabilités par les Castellane, vers 1770.

L'immeuble n'a rien de bien remarquable que l'ampleur de ses constructions et le lourd fronton de son portail, chargé de deux énormes lions soutenant deux écussons frustes; il fut pourtant édifié à une époque où les façades comme les intérieurs des hôtels revêtaient une certaine élégance. Le grand escalier avec sa rampe en fer forgé, Louis XVI, qui porte encore deux couronnes de marquis surmontant le vide de deux blasons disparus, a cependant une belle allure, comme les deux balcons sur la rue, et, la ferronnerie au style sévère du premier Empire, qui surmonte les vantaux du portail est une pièce assez rare dans notre ville.

Digitized by Google

Le *marquis de Castellane* mort en 1845, fut un passionné de nos antiquités régionales et l'un des premiers fondateurs de la Société Archéologique en 1831.

Un hôtel devrait toujours porter le nom de celui qui l'a fait construire, et non du second occupant ou du dernier possesseur, celui-ci pourtant est plus généralement connu sons le nom d'Hôtel Campaigno. Ce fut en effet pendant le second Empire, la demeure du Comte *Patras de Campaigno*, maire de Toulouse de 1858 à 1865; maire impopulaire, qui fut brocardé dans des chansons dont les vieux toulousains se souviennent encore, mais qui, cependant, resta en fonction plus longtemps que tous ses prédécesseurs et successeurs, et entreprit et mit en œuvre l'exécution du percement des deux grandes voies, rue de Metz et rue Alsace, qui ont transformé la physionomie de notre ville, et dont le premier projet remonte au 31 août 1776.

C'est sur l'emplacement de cet hôtel que se trouvait, dans la première moitié du XVI^e^ s., celui du Juge mage *Michel Du Faur* de Saint-Jory, désigné alors *Hôtel Saint-Jory* ou *Hôtel du Juge mage*, qui fut construit sur les plans de Nicolas Bachelier, et dont il ne nous reste plus que les deux cariatides d'une fenêtre déposées dans le grand cloître du Musée des Augustins (n° 609) (1) et la description donnée par Dupuy du Grez.

La tour de cet hôtel devait être de la même hauteur que celle de la Maison Bernuy (rue Gambetta) construite en 1504, et qui existe encore; le bail passé par J. de Bernuy, avec Mérigo Caïla, porte : « Fera une vit (tour d'escalier) de teula, de la hautor d'aquela de Mossen lo procureur », et le Procureur du roi était alors, Arnaud du Faur (1483-1509).

Les *Du Faur*, anciennement *Fabre* ou *Fabri*, possédaient déjà cet immeuble au XV^e^ s., le registre de pagellation de 1477 mentionne « *Gatien Fabre*, tiers président au Parlement » pour

(1) Le catalogue Rachou de 1912, précise pour ces cariatides (n° 609) « fin du XVI^e^ s. »; or les sculptures de l'hôtel du Juge Mage sont citées déjà dans un bail à besogne du 22 mars 1545 (1546 ns.) de Nicolas Bachelier, relatif à l'Hôtel Nolet (Arch. not. — Lobeyrie not. reg. 69, f^os^ 90-91); elles appartiennent donc à la première moitié du XVI^e^ s., et non à la seconde.

Digitized by Google

« un grand houstal à Rouaix, tirant à la Croix-Baragnon (1) » personnage qui n'était autre que *Gatien* ou *Gassia Du Faur*, ancien juge ordinaire de Vic-Fezensac 1462, chancelier du Comte d'Armagnac 1468, nommé tiers président au Parlement de Toulouse, 3 février 1473, qui avait épousé *D^lle Honorate de Frère*, et qui devint co-seigneur de Saint-Jory en 1485, par l'achat d'une partie de cette seigneurie, selon acte du 24 août 1485 et pour le prix de 2.000 écus (l'écu valant 27 sous et demi tournois). La famille Du Faur n'eut l'entière seigneurie de Saint-Jory qu'en 1560.

Après sa mort, par testaments des 4 octobre 1494 et 1^er février 1495 (2), ses biens passèrent à son fils *Arnaud du Faur*, procureur général en 1483, mort en 1509, qui avait épousé en première noce en 1484, *D^lle Fine de Peyrolières*, en seconde noce en 1493, *Louise de Minard de Tournefeuille*, et en troisième noce *Bourguine de Bouzaine.*

Du troisième lit, naquit *Michel Du Faur*, qui hérita de l'immeuble de la rue Croix-Baragnon, et le fit reconstruire, probablement en 1545. Il avait alors 570 c. 3 s. de superficie, soit 1842 m. q. (3).

Michel Du Faur, seigneur du Pujol, Saint Jory, Montlaur, La Serre et Deyme, juge au Présidial en 1531, juge mage 1535-1547, Conseiller au Grand Conseil en 1556, président au Parlement en 1565, président honoraire en 1573, avait épousé en 1531 *D^lle Eléonore de Bernuy*, fut nommé mainteneur de la gaye-science en 1535, chancelier des Jeux Floraux en 1558, et mourut entre 1574 et 1575.

C'est dans son hôtel que descendit le 27 juillet 1533, Anne de Montmorency, maréchal de France et gouverneur du Languedoc; le procès-verbal de sa réception dit qu'il logea chez *Michel Fabri*, juge ordinaire, en son hôtel de la rue Croix-

(1) A. M. — Cad. La Pierre, 10^e m., 1477, art. 31; 1549, art. 26; 9^e m., 1571, art. 30; 1679, art. 30.

(2) « In domo suae habitacionis carrerie Crucis Baranhonis ». Arch. des not. — Carreri not., 1^er février 1495.

(3) En 1808, la superficie du nouvel hôtel Castellane était de 634 cannes, soit 2.045 m. c.

Digitized by Google

Baragnon (1); il n'était en effet en ce moment que juge au Présidial, et ne fut nommé juge mage qu'en 1535.

L'hôtel resta la propriété de la famille Du Faur jusque vers 1770, mais à partir de 1571 les registres de l'Hôtel de Ville n'enregistrent plus de mutations, on ne trouve que la mention en 1679 de « Messire Jacques Du Faur, seigneur de Saint-Jory. En somme, en l'espace de quatre siècles, trois familles seulement se sont succédé dans cet immeuble, qui appartient encore aujourd'hui à la famille Campaigno.

263. — La Maison Gothique.

(Rue Croix-Baragnon, nº 15.)

La maison de la rue Croix-Baragnon nº 15, connue sous le nom de « Maison Gothique », et classée comme telle par nos archéologues toulousains, n'appartient exclusivement ni au style gothique, ni au style roman. Tout caractérise dans cette construction le *style de transition* de l'époque romano-gothique, période de révolution architectonique qui marqua l'abandon du plein-cintre pour l'arc en tiers-point, tout en conservant encore longtemps les traditions romanes. La désignation qui devrait lui être appliquée est *maison Romano-gothique.*

Cette maison, la plus vieille de Toulouse, a malheureusement été considérablement remaniée, surtout à l'intérieur (2), au XVIIe s., c'est alors que la façade sur la cour a été reconstruite, et que celle sur la rue a été défigurée par des fenêtres d'un tout autre style, à linteaux droits, percées pour éclairer un étage intermédiaire, établi aux dépens du rez-de-chaussée; disposition nouvelle qui a nécessité la destruction du sommet des arcs ogives des boutiques sur la rue, que masquent aujourd'hui de vulgaires boiseries de magasins.

Ce logis n'en est pas moins un de nos plus précieux monu-

(1) A. M. — AA.5, nº 94.

(2) Nous soupçonnons, au premier étage, l'existence d'une cheminée monumentale, cachée derrière une cloison.

Digitized by Google

ments archéologiques, car si l'architecture gothique est dignement représentée dans notre ville, par nos églises, quelques hôtels et de nombreuses tours, l'architecture civile de l'époque Romano-gothique ne nous a laissé que cette seule maison, qui dans sa modeste élégance caractérise bien l'étape de transition qui sépara le style roman du style ogival.

De l'époque Romane il ne nous reste comme construction civile, que l'intérieur de la Tour Mauran et le mur percé de deux fenêtres géminées, transporté au Jardin-des-Plantes, dernière épave des « greniers du Moulin » jadis édifiés sur la muraille romaine de la rue du Château, près de la Tour de Thanus.

Le décor de la façade est d'une extrême simplicité, et consiste seulement en deux étroits bandeaux de pierre sculptés, tranchant sur la rougeur des briques, l'un à la naissance des fenêtres, l'autre à la hauteur des chapiteaux; sur ces bandeaux galope tout un bestiaire d'animaux plus ou moins fantastiques, entrecoupé d'écussons aux figures héraldiques indécises.

Les cinq fenêtres, sans saillies, aux sveltes colonnettes de marbre supportant les arcades jumelles, sont encadrées par des arcs de décharge en tiers-point, dont le tympan est percé d'un œil-de-bœuf, et tandis que les chapiteaux ont conservé dans leurs sculptures la tradition romane, les moulures gothiques du XIV^e^ s. apparaissent sur les bases des colonnes.

La construction doit dater apparemment, à en juger par l'appareillage des matériaux, briques et lits de mortier, de la fin du XIII^e^ s., mais jusqu'à ce jour, aucun document ne permet de dire qui l'a fait édifier, et c'est sans aucune raison valable qu'on l'a attribuée à la famille Varagne ou aux Baragnon. Le plus ancien document terrier nous révèle comme propriétaire de cette maison en 1477, *Jammes Benazet* (1); son immeuble comprenait alors les n^os^ 15 et 17 actuels de la rue Croix-Baragnon et une partie du n° 7 de la rue Tolosane; ce n'est que deux siècles plus tard, en 1650, qu'il y eut partage

(1) A. M. — Cap. La Pierre. — Cad. 11^e^ m., 1477, art. 31 et 35; 1550, art. 44; 1571, art. 38; 1679, 10^e^ m., art. 29, et Registres des Tailles.

Digitized by Google

entre trois propriétaires différents. En 1505 nous y trouvons « *Mons. Charles Bénédicti*; en 1525 ses héritiers; en 1539 *Nicolas Benoist* et ses frères, et en 1550 et 1571 *Pierre Benoist* (1), seigneur de Pechbonnieu, conseiller au Parlement (1557-1572), marié en 1571 (13 décembre, Saint-Étienne) à *Dlle Béatrice de Robert* ou *Roubert*.

Le nom de cette famille a subi de nombreuses transformations, *Benazet*, Bénédicti, Benezeyt, Bénézit et Benoist; nous le trouvons sous ces diverses formes, figurant quatorze fois au Capitoulat, et sept fois au Parlement.

Dans le commencement du XVIIe s., l'immeuble passa aux Vézian, par l'alliance en 1613 de *Charles de Vézian*, conseiller au Parlement 1597-1633, avec *Dlle Marie de Benoist*. En 1650 *Etienne de Vézian*, seigneur de Mazade, gardait seulement la partie de l'immeuble en façade sur la rue Tolosane, et cédait par acte du 5 mai (Comère, notaire) le nº 17 de la rue Croix-Baragnon, à un certain *P. Dupuis*, et le nº 15 à son cousin *Antoine Roubert* ou *Robert*, maître apothicaire.

Dans la seconde moitié du XVIIe s., la « maison gothique » passa au trésorier de France *François d'Aldeguier*, puis à ses héritiers vers 1678, et en 1738 à *Pierre Leblanc* (2), conseiller au Parlement 1711-1745, marié à *Dlle Claire de Cousin de Lavallière*, puis à son fils *Clément-Marie Leblanc*, conseiller en 1742, qui mourut victime de la tourmente révolutionnaire (3); jeté d'abord à la prison de la Visitation, avec 35 de ses collègues, il était peu après dirigé sur Paris et exécuté sur la place de la Révolution le 26 prairial, An II (14 juin 1794).

(1) Dumège (*Institutions*, t. IV, p. 458) confondant les rues Croix-Baragnon et Bouquières, donne pour propriétaire de la maison gothique en 1550 M. de Goyrans.

(2) Il habitait déjà cette maison dès 1711 (Département des Chambres du Parlement).

(3) Ses biens furent saisis et estimés 158.422 livres, pour son domaine de Ginestou; 16.443 livres pour ses deux maisons de la rue Croix-Baragnon et rue des Changes, et 1.394 livres pour son mobilier (H. Martin).

Digitized by Google

264. — La Tour de Bérenguier Bonnefoy.

(Rue Croix-Baragnon, nº 19.)

Dans la cour de la maison nº 19 de la rue Croix-Baragnon se dresse une grosse tour octogonale que le capitoul *Bérenguier Bonnefoy* fit construire vers 1513 et sur laquelle s'étale la plus flamboyante et la plus lourde ornementation gothique (1) de nos tours toulousaines. Les quatre fenêtres en arcs surbaissés, surmontées de volumineuses accolades chargées à l'extrados d'épaisses crossettes, et dont les fleurons s'épanouissent en d'énormes bouquets plus volumineux encore, présentent un type très caractérisé de la décadence de l'art gothique, et de l'efflorescence de la Renaissance du début du XVIe s.; type unique pour notre ville. Cette lourde décoration d'un goût douteux, qui pourrait être encore de mise pour un grand édifice se trouve fort à l'étroit entre les quatre murs resserrés de cette cour.

Le tympan de la première fenêtre devait sans doute porter un blason qui a été enlevé à l'époque de la Révolution, et probablement celui de *Jean-Jacques Lacaze de Rochebrun*, le capitoul de 1729 que nous soupçonnons fort d'avoir été l'auteur de l'inscription de la porte intérieure du corridor « VNI SVSPIRO — 1730 ». (2) Sur le second, un lion, peu héraldique, appuie sa griffe sur un cartouche, où l'on voit un mouton. Ce cartouche n'ayant par sa forme aucune apparence d'un blason, n'a pas été martelé à l'époque de la Révolution, et permet de pouvoir préciser l'auteur de la construction, *Bérenguier Bonafède*, ou *Bonnefoy*, capitoul en 1513-14, qui portait sur ses armoiries « D'azur au mouton paissant d'argent sur une terrasse de sinople; au chef d'or chargé de trois croisettes de

(1) Lahondès a classé cette tour « Renaissance ». — (*Bull. Société Archéologique*, 1900, p. 159).

(2) Je n'ai qu'un seul désir.

Digitized by Google

gueules ». (1) Sur le troisième tympan, dans une hostie rayonnante, qui semble provenir d'une restauration, se trouve le monogramme du Christ I. H. S., en caractères romains, sur un Ave Maria gothique, et dans le quatrième, un Père éternel bénissant, d'une assez mauvaise facture, tient un globe terrestre en main. Les crochets en choux frisés de l'accolade de cette fenêtre ont été remplacés par des enfants nus, motif précurseur de la Renaissance, tandis que les modillons s'étalent en des animaux contournés du plus pur gothique, et inversement les modillons de la première fenêtre représentent des bustes humains contournés, analogues à ceux de la Renaissance sous François 1er.

Cette tour qui renferme la vis d'escalier de 67 marches, n'a jamais eu de voûte terminale ni de salle supérieure, et probablement pas de terrasse. La porte a été remaniée et défigurée.

Tout le reste du vieux logis a été transformé; il ne reste plus qu'une salle au rez-de-chaussée, couverte par une voûte dont on aperçoit encore les nervures.

Cet immeuble qui jadis, et jusqu'en 1654 avait façade sur la rue Tolosane (nº 9), appartenait dans la seconde moitié du XVe s. (1477) à *Bertrand de La Jugie*, cambrador (2) (changeur), qui possédait d'autres maisons en ville, et dont un des ancêtres *Pierre de La Jugie*, fut capitoul en 1314.

Vers 1513, sa fille *Cécile de La Jugie*, ayant apporté l'immeuble en constitution de dot, dans son mariage avec *Bérenguier Bonafède* ou *Bonnefoy* (3), capitoul en 1513-14, celui-ci fit reconstruire la vieille demeure et élever la tour, sur laquelle il fit sculpter ses armoiries (4).

(1) Lahondès a cru voir dans ce cartouche *un ours*, et par déduction a donné pour armoiries des Bonnefoy « De... à l'ours de... ». — (*Bull. Société Archéologique*, 1894, p. 67).

(2) A. M. — Cad. La Pierre, 11e m., 1477, art. 30; 1549, art. 43; 1571, art. 37; 10e m., 1679, art. 27.

(3) Voir autres immeubles de la famille Bonnefoy, rue Tolosane, nº 14, maison du Jeu de Paume et nº 18.

(4) En 1540, Bérenguier Bonnefoy dénombra ses fiefs nobles de Montauriol, avec sa femme Cécile de La Jugie, et son fils Jean, notaire et secrétaire du roi (Arch. not. Répertoire Donatial).

Digitized by Google

L'hôtel passa dans la suite, vers 1548, à *Jean de Bonnefoy* (1), conseiller à la cour Présidiale, marié à *D^lle Claire de Guyot*; vers 1575, à son frère *Jacques de Bonnefoy*, co-seigneur de Montesquieu, capitoul en 1547-48, et, en 1586, à noble *Jean de Bonnefoy*, écuyer, seigneur de Villiers, marié le 18 septembre de la même année à *D^lle Martres de Potier-Laterrasse* (2). En 1614 sa veuve et son fils *Jean de Bonnefoy* le vendirent à *Simon de Labat*, capitoul en 1611-12, qui, après la mort de sa femme *D^lle Marie de Lesthing* (1622), rentra dans l'ordre des Frères Prêcheurs (Jacobins).

Vers 1634, le fils de ce dernier, Jean-Louis de Labat (3), avocat et capitoul en 1651-52 et 1652-53, hérita de l'immeuble (4) et vendit en 1652 le corps de maison en façade sur la rue Tolosane, qui resta définitivement séparé, au sieur *Jean La Clavière*, et le logis de la rue Croix-Baragnon en 1654 à *Pierre Martin Coulet*, marchand.

Vers 1678 l'hôtel devint la propriété de *Henry Lacaze*, seigneur de Montbels, co-seigneur de Colomiers, capitoul en 1679-80, marié à *D^lle Marie de Boussac*, et passa après sa mort, à son fils *Jean Jacques Lacaze de Rochebrun*, seigneur de Sapens avocat au Parlement et capitoul en 1729.

(1) Ce *Jean de Bonnefoy* était fils de Jean, seigneur de Montauriol et de *Anne de Bernuy* (mariés en 1531), Jean et Jacques qui suivent étaient issus du second mariage de 1551 avec *Marie de Sabatery*, veuve de *Simon de Lancefoc*.

(2) Les registres paroissiaux de Saint-Étienne donnent de 1567 à 1571, les mariages suivants, de membres de la famille Bonnefoy, habitant cet hôtel, et dont nous n'avons pu établir avec certitude les degrés de parenté : *D^lle Marguerite de Bonnefoy*, mariée le 11 janvier 1567 à *Arnaud Du Ferrier*, docteur et avocat. — *D^lle Ursule de Bonnefoy*, mariée le 26 avril 1571 à *Sicard de Garaud*, docteur et avocat. — *Jean Bonafède*, avocat, marié le 6 novembre 1571 à *D^lle Claire de Claviere*.

(3) Le portrait de ce capitoul se trouve sur la miniature de 1652 arrachée aux *Annales*, au Musée Saint-Raymond. — Son blason « d'azur au cerf passant d'or; au chef coupé de gueules, chargé d'un croissant d'argent accosté de 2 étoiles d'or » a été substitué en 1873, dans la cour Henri IV (où il n'avait jamais été), à celui de Martial Sentoux, capitoul en 1603, qui s'y trouvait autrefois.

(4) Il possédait aussi l'hôtel au double portail Renaissance de la rue Peyrolières, n° 34.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉCOLE DES ARTS MODERNE

PAR M. SAINT-RAYMOND.

La partie la plus réussie et surtout la plus durable de l'œuvre entreprise par l'autorité municipale, pour la reconstitution des études, au début du dix-neuvième siècle est assurément la réorganisation de l'École des Beaux-Arts. Les causes de ce succès sont très naturelles et bien faciles à reconnaître. Cette institution présentait des conditions de vitalité bien supérieures à celles de toutes les autres. Elle avait résisté aux troubles révolutionnaires et vécu, de ses propres forces, en un temps où la vie avait disparu partout ailleurs. Les élèves lui étaient demeurés fidèles. Les professeurs étaient liés étroitement par un grand esprit de confraternité. Ils étaient formés par une discipline qui avait dominé toute leur éducation. Ils étaient très heureux de reprendre la place qu'ils avaient occupée dans l'ancienne Société; mais ils sentaient qu'ils ne pouvaient se croire assurés de l'avenir qu'autant qu'ils auraient l'appui des pouvoirs publics. C'est pour cela qu'ils s'étaient prêtés avec empressement à toutes les combinaisons qui avaient caractérisé les premières tentatives provisoires de reprise d'enseignement; aussi pouvait-on compter sur leur bonne volonté et sur leur reconnaissance dès qu'on en viendrait à les associer à quelque chose de définitif. Telles étaient les conditions dans lesquelles le bureau des Sciences et des Arts prenait la direction de l'École, et cela explique les excellentes relations qui s'établirent, dès la première heure, entre les administrateurs et le corps enseignant; la sollicitude constante d'une part, l'assiduité, l'esprit de

Digitized by Google

travail, le zèle désintéressé de l'autre, et la prospérité qui ne tardera pas à apparaître comme la conséquence logique de ces qualités méritoires.

Le bureau passa les premières années de son fonctionnement dans des travaux très multiples et très divers commandés par le nombre et l'urgence de tâches équivalentes à une complète rénovation. La première était le soin d'assurer les conditions d'existence des services qu'il avait à diriger.

La ville avait déjà songé, en reprenant la direction de l'École des Beaux-Arts, à lui assurer un logement plus considérable et mieux approprié à ses besoins. Le meilleur parti à prendre était de l'installer dans le couvent des Augustins, dont l'église avait déjà été choisie pour recevoir la destination d'un Musée et qui réunissait ainsi deux établissements naturellement unis par la nature des études. Cette idée une fois adoptée, les travaux d'adaptation furent poursuivis avec une ardeur vivement stimulée par le Préfet, dont une correspondance avec l'Ingénieur en chef atteste l'intérêt qu'il prenait à cette affaire. Elle fut l'une des premières à recevoir sa solution, et ce fut le 2 janvier 1806 que l'École des Beaux-Arts prit possession de ses nouveaux locaux.

Mais ce n'était pas tout pour l'École d'être logée, il fallait encore la meubler, c'est-à-dire la pourvoir de tous les objets nécessaires à ses études. L'un des plus importants était une collection de moulages en plâtre d'après les plus beaux ouvrages de l'art antique. Le bureau s'occupe d'abord de réunir tous ceux qui avaient appartenu à l'ancienne Académie; il y ajouta progressivement ceux qu'on peut se procurer à Paris à l'atelier de moulages du Louvre; il en fit plus tard acheter à Rome; ces acquisitions se poursuivirent pendant une longue suite d'années et on en faisait encore d'importantes en 1825 (1). Mais dès l'année 1808 la salle d'antiques était établie au Musée; on lui avait destiné la salle capitulaire des Augustins, longeant l'un des côtés du grand cloître, aujourd'hui consacrée aux sculptures du Moyen âge. Le rapport

(1) 3e Reg. délib., p. 183; achats pour 2.721 fr. 90.

Digitized by Google

fait au bureau pour l'année 1808 constate cet achèvement et s'en félicite en termes où l'on voit, à travers leur tour emphatique, l'importance qu'on attachait à ce travail et la satisfaction qu'on en éprouvait. Il constate aussi les heureux effets de son influence sur les études des élèves (1). On arrête que l'usage en sera réservé aux élèves seuls qui pourront venir y dessiner tous les jours.

On s'occupe aussi de former pour l'école une bibliothèque spéciale. A cet effet, le bureau décide que les livres appartenant à l'ancienne Académie et à quelques amateurs qui avaient été déposés à la bibliothèque lui seront réclamés et serviront à former un premier fonds à l'École (3). On y joindra des copies de dessin d'architecture et de perspective et charpente et coupe de pierre, dont on fera exécuter chaque année un certain nombre. M. Pomian est choisi pour y présider et est autorisé à se faire aider par quelques collaborateurs dans ce travail pour lequel des fonds lui sont alloués.

Le 16 messidor an XIII eut lieu la première réunion des membres composant le bureau d'administration de l'École des Beaux-Arts.

On y lut les arrêtés du Ministre de l'Intérieur, portant en exécution du décret de Milan l'établissement de l'École des Sciences et des Arts, et du Préfet de la Haute-Garonne, du 1er messidor, portant nomination des membres du bureau d'administration et organisation de l'école.

M. d'Escouloubre fut nommé secrétaire temporaire.

Cette première séance est remarquable par une démarche des professeurs de l'École des Beaux-Arts, qui leur fait beaucoup d'honneur, à cause du désintéressement et de l'esprit de confraternité qu'elle prouve de leur part. Le procès-verbal de la séance l'expose ainsi :

« MM. Suau, Virebent, Roques et Lucas, professeurs de l'École, section des Arts, demandent, par lettre, à s'adjoindre chacun un coopérateur parmi les professeurs non conservés,

(1) Rapport de 1808, 1er Reg. délib., pp. 20-21; Reg. nº 2, p. 3.
(2) *Ibid.*, Rapport, 29 mars 1808.

Digitized by Google

en offrant de renoncer en leur faveur au tiers de leurs traitements, par le double motif de maintenir l'enseignement dans l'état satisfaisant où il n'a cessé d'être, et de venir au secours des professeurs qui, par la nouvelle organisation, se trouvent privés de leurs places. »

Cette proposition fut adoptée par le bureau, mais il voulut y ajouter la mention expresse de l'estime qu'il ressentait pour la généreuse démarche des professeurs (1).

Les coopérateurs étaient : MM. Goudin, Lapenne, Vigan et Pomian. Mais M. Lapenne, voulant se retirer de l'enseignement, devait être remplacé par un autre de ses anciens collègues. Ce fut M. Jacquemin qui fut choisi à cet effet, et comme ce nom rappelait aussi des souvenirs de dévouement et de services rendus dans les mauvais jours qui venaient de finir, le bureau voulut en consacrer la mémoire dans son procès-verbal :

« Considérant que le sieur Lapenne, proposé par le professeur de peinture, doit être censé en quelque sorte étranger à cet art qu'il ne cultive plus depuis vingt-cinq ans;

« Que le sieur Jacquemin a rempli avec zèle et un courage soutenu les fonctions de professeur de peinture pendant les tems les plus difficiles et sans jouir d'aucun traitement; que ses talents distingués et sa persévérance ont puissamment contribué à la conservation d'un établissement infiniment utile aux progrès des arts, ce qui lui donne des titres bien légitimes à la reconnaissance et à la justice du bureau d'administration;

« Il a été délibéré que les sieurs Goudin, Vigan, Jacquemin et Pomian sont nommés coopérateurs des professeurs de l'École spéciale des Arts, chacun pour la partie qui le concerne. »

Au milieu de tant de soins divers, le bureau n'oublie cependant pas que la direction de la vie intérieure de l'école

(1) MM. Malliot, Dumas et Lapenne avaient continué de professer depuis 1790 jusqu'à l'an XIII. C'est pour cela qu'on les trouve mentionnés avec leurs collègues dans quelques documents officiels. Mais ils se retirèrent à l'époque de la nouvelle organisation. C'est pour cela qu'on ne les trouve plus dans la dernière liste de la Ville et du Préfet.

Digitized by Google

et le souci de relever, aux yeux du public, son action extérieure doit figurer au premier rang de ses préoccupations. Dans ce but il s'attacha d'abord à reviser les règlements de l'ancienne Académie et tout en conservant autant que possible son esprit à modifier ce qui n'était plus conforme aux habitudes nouvelles. On distribue les heures de classe de manière à concorder avec les occupations de métier des élèves. On multiplie les exercices pratiques dans les classes d'architecture. Il résulte de ces travaux de réorganisation un règlement dont il faut faire connaître sommairement les principaux traits :

L'école de dessin est divisée en trois classes : classe des principes, classe de ronde-bosse, classe de modèle vivant.

La classe des études est consacrée à l'étude des diverses parties de la tête, des pieds, mains et autres fragments, d'après les meilleurs artistes modernes; et des ensembles, d'après les mêmes artistes et d'après l'antique;

La classe de ronde-bosse, consacrée à l'étude de la figure humaine en relief, d'après l'antique et sur les moulage en plâtre des plus belles statues antiques;

La classe du modèle vivant, où la même étude se poursuit sur la nature même, où les élèves sont admis dès qu'ils sont reconnus capables de la comprendre après leurs précédentes études.

Ces trois classes sont ouvertes, tous les jours, de 5 à 7 heures du soir, les dimanches exceptés.

Les élèves de peinture et de sculpture sont obligés de venir assidûment dessiner dans la classe du modèle vivant.

Le professeur ne leur permettra d'y peindre ou d'y modeler que sur le vu d'une autorisation du professeur de peinture ou de sculpture.

A la classe de peinture (professeur titulaire M. Roques, professeur adjoint M. Jacquemin), en dehors des travaux d'après nature, les élèves de cette classe peindront d'après les plus beaux tableaux du Muséum.

Le professeur leur apprendra, de plus, les règles de la composition et leur donnera des leçons d'anatomie extérieure relative aux arts du dessin.

Digitized by Google

La classe de peinture est ouverte les mardi, jeudi et samedi, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi.

La classe d'anatomie, relative aux arts du dessin, sera ouverte tous les jeudis depuis 9 heures du matin jusqu'à 10 heures.

A la classe de sculpture (professeur titulaire M. Lucas aîné, professeur adjoint M. Vigan), les élèves étudieront d'abord les principes et modèleront des pieds, des mains, des têtes, des torses et toutes les parties de la figure, et des figures entières, soit en ronde-bosse, soit en relief, en statues isolées, ou en groupes.

On y modèlera aussi des ornements.

La classe sera ouverte les lundi, mercredi et vendredi, de 8 heures à 10 heures du matin.

A l'école d'architecture (professeur titulaire M. Virebent, professeur adjoint M. Pomian), on montrera aux élèves l'architecture, prise dans la nature, perfectionnée par les Égyptiens, les Grecs et les Romains, ainsi que les plus habiles des modernes. On leur en expliquera les parties constituantes et les proportions : on les appliquera à tous les monuments civils, soit pour les plans, les distributions intérieures, les coupes des bâtiments et les décorations extérieures.

On donnera aussi, dans cette classe, des leçons de géométrie pratique, de perspective et de stéréotomie.

L'école d'architecture est ouverte les mardi, mercredi et samedi, de 3 heures de l'après-midi jusqu'à 5 heures.

Les classes de géométrie et de stéréotomie sont ouvertes, la première le lundi et le mardi, et la seconde le vendredi, de 2 heures de l'après-midi à 3 heures.

La classe de perspective est ouverte le jeudi, de 3 heures de l'après-midi à 5 heures.

L'école des Beaux-Arts, mise en fonctionnement sur de telles bases, ne tarda pas à donner d'excellents résultats, comme le constatent les documents officiels qui s'y rapportent. En 1806, M. d'Escouloubre, secrétaire du bureau d'administration de l'École, dans un discours public, prononcé à l'occasion de la distribution des prix, le 31 août de cette

Digitized by Google

année, rappelle que le rétablissement de l'École est dû au zèle et à la munificence du Conseil municipal. Il exprime à son égard de vifs sentiments de gratitude. Il exprime les mêmes sentiments à l'égard des professeurs de cette École « qui, dans les temps les plus difficiles, l'ont soutenue avec un zèle et un désintéressement aussi noble que rare ». Il rend hommage à « leurs talents distingués pour l'enseignement qui leur ont acquis l'estime et la confiance publiques ». Il rappelle qu'en 1766 trois élèves de l'École remportèrent en même temps le grand prix dans trois des principales villes de l'Europe : Gamelin, peintre à Rome, Raymond (depuis de l'Institut), architecte à Paris, et Arnal, architecte à Madrid. Il constate qu'en cette année 1806 l'École comptait déjà 300 élèves.

« Cette cérémonie, dit le procès-verbal, a excité un enthousiasme mêlé d'attendrissement qui se peignait sur tous les visages. »

Ce même procès-verbal signale qu'on remarquait dans l'assistance un grand nombre d'ouvriers appartenant aux classes qui doivent aux arts l'instruction nécessaire à leurs professions.

De semblables témoignages se retrouvent aussi vifs et formels l'année suivante. D'après le rapport lu au bureau le 4 avril 1807, par M. Virebent, l'état de l'École est des plus satisfaisants. Les professeurs exercent leurs fonctions avec le plus grand zèle. Les élèves se distinguent pour la plupart par une très grande application et de très grands succès. Le résultat des travaux des élèves des différentes classes est mis sous les yeux du bureau qui charge M. Virebent d'en témoigner sa satisfaction à MM. les Professeurs et aux élèves qui se sont le plus distingués.

Cet état de choses eut sa consécration publique dans la distribution des prix qui eut lieu le 30 août de cette année 1807. M. d'Escouloubre, secrétaire du bureau, après un solennel éloge de l'Empereur Napoléon, s'étendit avec complaisance sur les progrès de l'École dont il avait à rendre compte.

Il dit que le zèle des professeurs, le soin qu'ils prennent de

Digitized by Google

leurs élèves et l'émulation qu'ils leur inspirent sont au-dessus de tout éloge. Il se félicite des résultats donnés par les nouveaux règlements, qui ont mis plus d'ensemble dans la manière d'enseigner et créé une relation plus étroite entre professeurs et élèves et entre parents et professeurs.

Il constate que le nombre des élèves a augmenté.

Il déclare que les classes de sculpture, moins fréquentées, ont cependant fourni des élèves qui ont présenté des ouvrages bien supérieurs à ce qu'on devait attendre d'eux.

Ces hommages si formels, et d'ailleurs si mérités, accrurent sensiblement la considération et la popularité que l'École s'était déjà acquises. Ils inspirèrent sans doute au bureau la pensée de faire auprès de l'autorité une démarche pour améliorer la situation pécuniaire des professeurs les moins favorisés. C'est ce qu'il fit dans son rapport au Préfet, du deuxième trimestre de 1807, en ces termes :

« Le bureau rappelle au Préfet la demande trouvée par lui juste et bien fondée : donner aux professeurs adjoints à la section des arts un supplément d'honoraires. Ces professeurs sont aussi occupés que les titulaires, viennent tous les jours à l'École et y donnent deux heures de leçon; ils se conduisent avec un zèle et un dévouement peu communs; ils n'ont d'autres honoraires que celui qui leur est cédé par la générosité des titulaires : 500 francs chacun. On avait proposé 300 francs de supplément; mais cette somme n'a point été allouée. Le bureau demande à être autorisé à leur donner à chacun une gratification de 100 francs, prise sur le crédit destiné à l'achat des plâtres et modèles d'après l'antique, qui est de 1.000 francs.

Les demandes d'autorisation du bureau, pour supplément d'honoraires aux professeurs adjoints des arts et au bibliothécaire, furent accordés par le Préfet le 2 décembre 1807.

Cependant la situation des professeurs adjoints ne parut pas au bureau suffisamment assurée. Il profita de l'occasion du rapport annuel qu'il faisait au Préfet, sur la situation des établissements qu'il dirigeait, pour lui demander d'obtenir du gouvernement la reconnaissance et la consécration définitive, en attendant mieux, de l'accord qui avait été fait entre

Digitized by Google

les professeurs. On verra par l'extrait suivant de ce document combien il appréciait le zèle et le désintéressement des membres du corps enseignant et la nécessité du concours des adjoints pour la prospérité de l'École.

Après quelques considérations sur la marche des études dans les deux sections, le rapporteur s'exprime en ces termes sur les demandes qu'il croit devoir formuler à propos de la section des arts :

« Nous avons été au moment de voir discontinuer dans la section des arts plusieurs branches d'instruction qui y étaient professées depuis l'origine de l'ancienne Académie, particulièrement celles qui sont les plus utiles à la classe ouvrière. Il n'a fallu rien moins que le zèle et le désintéressement des professeurs de cette École pour nous conserver cette institution dans presque toute son intégrité. Par une erreur ou un malentendu dont il est difficile de se rendre compte, l'article 14 de l'arrêté du 25 floréal ne fixe de traitement qu'à quatre professeurs de l'École des Arts, tandis que l'article 8 du même arrêté porte que les professeurs en activité (il y en avait dix dans l'École des Arts), le conservateur de la grande bibliothèque, dite du clergé, et le conservateur du Musée seront maintenus dans leurs fonctions.

« Les dispositions de cet article étaient une suite naturelle de celles contenues dans l'article 7 qui détermine les diverses branches de l'enseignement de l'école spéciale d'une manière conforme à ce qui avait été pratiqué jusqu'alors dans les deux écoles des Sciences et des Arts.

« Le Ministre de l'Intérieur n'indiquait point quels devaient être les quatre professeurs salariés; M. le Préfet crut devoir les désigner, et ce furent MM. Suau, professeur de dessin, classe du modèle vivant; Roques, professeur de peinture; Lucas aîné, professeur de sculpture, et Virebent, professeur d'architecture, qui furent chargés seuls de l'enseignement. Il était impossible que ces professeurs pussent remplir la tâche qu'on leur imposait; il fallait réduire ou supprimer plusieurs branches d'instruction; dès lors, il fallait consentir à voir se dissoudre un établissement formé sur un plan aussi

Digitized by Google

vaste que bien ordonné, consolidé par le temps et que les orages de la Révolution n'avaient pu renverser. Dans cet état des choses, les quatre professeurs désignés se réunissent et font l'abandon volontaire du tiers de leurs honoraires en faveur de quatre de leurs collègues qui se présentent jaloux de les seconder : MM. Goudin, Vigan, Jacquemin et Pomian font le sacrifice de leur amour-propre et de leur intérêt personnel à la chose publique; ils restent attachés à l'école sous le titre de professeurs adjoints, et l'enseignement demeure encore le même comme par le passé. Ainsi la ville de Toulouse dut à ces artistes la première formation de son école; le désintéressement et le patriotisme de ces professeurs la lui conservèrent pendant onze années de la Révolution; elle leur sera redevable encore de cet établissement précieux.

« Il était de notre devoir, Monsieur le Préfet, en vous entretenant pour la première fois de notre École des Arts, de vous faire connaître tout ce que nous devons au zèle des artistes qui la dirigent. Nous ignorons si votre prédécesseur a fait part à M. le Conseiller d'État, directeur général de l'Instruction publique, du dévouement de ces professeurs et s'il a réclamé qu'il leur fût assigné un traitement, ce qui devrait être une conséquence du principe établi par l'article 8 de l'arrêté du 25 floréal qui les maintient dans leurs places. Nous ignorons encore si ce Magistrat a fait parvenir à M. le Directeur général, conformément au même arrêté, le tableau des professeurs des deux sections de l'École spéciale avec l'indication des objets d'enseignement dont chacun d'eux est chargé, pour être soumis à l'approbation de son Excellence le Ministre de l'Intérieur. Cet état d'incertitude, s'il se prolonge plus longtemps, deviendrait nuisible à la prospérité de nos écoles par le découragement qu'il pourrait jeter parmi les professeurs. Nous vous prions, Monsieur le Préfet, de vouloir bien adresser de nouvelles réclamations à M. le Directeur général de l'Instruction publique, afin qu'il sollicite une décision de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur sur le maintien définitif des professeurs des deux sections de l'École spéciale des Sciences et des Arts de cette ville. »

Digitized by Google

« L'accord fait entre MM. les Professeursde la section des Arts fut approuvé par M. le Préfet; tout rentra dans l'ordre, et cette année, comme les précédentes, l'état de l'enseignement dans cette partie de l'École a été des plus satisfaisants. On a compté plus de 200 élèves dans les classes de dessin. Les classes d'architecture, de perspective, de géométrie et de coupe de pierres ont été très suivies; les écoles de peinture et de sculpture ont présenté quelques élèves qui méritent d'être distingués. Vous avez honoré de votre présence l'acte solennel qui termine annuellement les cours de cette section. Vous avez été à même, dans cette circonstance, de juger du zèle et du talent des professeurs; vous avez applaudi à l'émulation et aux progrès de leurs élèves; vous avez présidé aux premiers triomphes de ces jeunes artistes; et, par là, vous avez ajouté un nouveau prix à la récompense qu'ils avaient méritée. »

Le bureau ne se contenta pas des dispositions générales de son règlement; il voulut édicter aussi une mesure très importante et très efficace pour le maintien des études et le contrôle de leur profit; il établit un système de concours et d'examens par l'arrêté suivant :

« Le bureau délibère que chaque année, du 15 au 30 février et du 15 au 30 mai, il sera fait chaque année des examens et des concours dans les classes du modèle vivant et dans les écoles de peinture, sculpture et architecture.

« Ces examens et concours remplaceront ceux ordonnés par l'article 50 du règlement général du 23 janvier 1807.

« Les matières qui feront l'objet des concours et des examens dans chaque classe sont fixés comme suit :

Modèle vivant : Dessin, — Concours d'après le modèle vivant, — Anatomie, — Examen d'anatomie relative au dessin;

Peinture, — Dessin, — Concours dans la classe de ronde-bosse ou au-dessus, — Peinture, — Concours de composition;

Anatomie, — Examen pour les élèves de 1re et 2e années;

Perspective, — Examen pour les élèves de 1re et 2e années;

Anatomie relative au dessin, — Dessin, — Concours dans la classe des principes du dessin ou au-dessus;

Anatomie, — Examen sur les leçons;

Digitized by Google

Concours d'après l'estampe, pour les élèves de la classe de figure;
Concours d'après le plâtre, pour les élèves de la classe de ronde-bosse;
Sculpture, — Dessin, — Concours dans la classe de principes;
Sculpture, — Concours de composition;
Concours d'après le plâtre : têtes, pieds et mains;
Anatomie, — Examen pour les élèves de la 2e année;
Perspective, — Examen pour les élèves de la 3e année;
Architecture, — Dessin, — Concours dans la classe de la figure ou au-dessus;
Architecture, — Concours de composition;
Examen sur les leçons du professeur;
Calcul et Géométrie, — Examen pour les élèves des deux premières années;
Coupe de pierre et Charpente, — Examen et dessin au trait pour les élèves de 3e année;
Perspective, — Concours et examen pour les élèves de 2e et 3e années;
Examen et application des épures sur le plâtre et sur le bois, pour les élèves de 4e année;
Géométrie pratique, — Dessin, — Concours dans les classes des principes du dessin;
Géométrie, — Examen pour les élèves de 1re année;
Concours de dessin de carte topographique, pour les élèves de la 3e année;
Stéréotomie, — Dessin;
Géométrie, — Coupe de pierre, — Examen et application sur le plâtre;
Charpente, — Examen sur les épures, — Application sur le bois;
Perspective, — Dessin;
Géométrie et perspective, — Concours pour les élèves de 2e année et au-dessus.

Ces diverses épreuves étaient soigneusement subies et jugées avec attention par le Conseil de discipline de l'École, de concert avec les professeurs. Les sanctions étaient rigoureuses. L'élève qui, sans cause légitime, manquait au concours ou à l'examen de sa classe ne pouvait concourir aux prix de fin d'année.

Les prix de fin d'année étaient distribués dans une séance publique et solennelle tenue à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle du Grand Consistoire.

Il y avait dix-neuf prix en tout :

Un prix pour la tête;
Un prix pour la main;
Un prix pour le pied;
Un prix pour l'Académie, d'après l'estampe;

Digitized by Google

Un prix pour l'Académie, d'après l'antique;
Un prix de ronde-bosse;
Un prix d'ornement;
Un prix d'architecture;
Un prix de perspective;
Un prix de principes de sculpture;
Un prix pour la carte topographique;
Un prix de coupe de pierre;
Un prix de menuiserie;
Un prix de géométrie pratique;
Un prix de mathématique;
Un prix d'anatomie;
Trois grands prix de peinture, de sculpture et d'architecture;
Un prix de torse peint et un de torse modelé.

Ces deux prix nouveaux furent ajoutés sur la proposition de M. Dessolles, pour récompenser l'assiduité et les progrès des élèves de ces deux classes. (Délibération du bureau du 25 juin 1808.)

Le bureau eut des difficultés graves avec l'Administration supérieure. Ces difficultés tiennent, d'une part, aux idées préconçues que le Ministère se faisait, faute d'être suffisamment instruit de l'état réel des choses; d'autre part, aux tendances qu'il manifestait à faire des économies mal entendues et dont le résultat était immanquablement de nuire au progrès des études et à l'esprit d'uniformité qu'il aimait à faire prévaloir sur les diverses parties du territoire, sans tenir compte des variétés d'application qu'imposaient les traditions et les besoins suivant les contrées et les circonstances. Un des exemples les plus caractéristiques de ces conflits nous est fourni par la décision du Ministre de réduire, dans des proportions considérables, le chapitre du budget du Conseil municipal de Toulouse relatif aux Sciences et aux Arts, décision qui ne tendait à rien moins qu'à empêcher d'une manière radicale la marche de ce service. Les circonstances de cette affaire sont expliquées en détail dans un rapport de M. d'Escouloubre au Préfet. Il est à peine besoin de dire que, sur l'intervention du Préfet, il fut porté remède à l'erreur bureaucratique par la réintégration du crédit primitif; mais on peut, par ce seul fait, se rendre compte des

Digitized by Google

lenteurs, des ennuis et des motifs de découragement que l'intervention de l'autorité supérieure pouvait opposer aux meilleures intentions et aux mesures les plus justifiées, et le mal qui pouvait en résulter, à une époque où l'initiative la plus résolue et l'activité la plus énergique étaient indispensables pour la reconstitution des forces nationales.

« MONSIEUR LE PRÉFET,

« Le Conseil municipal de Toulouse a voté au budget de l'an XIII une somme de 28.500 francs en faveur des établissements d'instruction publique que la ville, pour les conserver, a pris provisoirement à sa charge. Le Ministère ayant autorisé ce délibéré, l'instruction fut mise en activité dès le commencement de l'année, d'après la répartition faite par le Conseil municipal, sanctionnée et régularisée par votre autorité.

« L'administration que vous formâtes et à la tête de laquelle j'ai l'honneur de me trouver sentit toute l'importance de l'honorable mission qu'elle devait à votre confiance; elle se hâta de pourvoir à tout, d'ouvrir les écoles, et tout marcha d'une manière satisfaisante : plus de 300 élèves fréquentent les écoles des Arts; plus de 60 celles des Sciences.

« Nous cheminions d'après une donnée de 28.500 francs. La moitié de l'année allait être écoulée, lorsque le budget arrivant nous montre que, sur les 28.500 francs, on n'autorise que 8.000 francs et qu'on suspend l'autorisation du Préfet.

« De suite, l'instruction allait être paralysée si le Conseil des Écoles, tout en suspendant les payements, n'avait eu assez de crédit et de considération pour retenir chacun à son poste; mais il sut faire valoir la confiance due au Gouvernement et à M. le Préfet; il représenta l'intérêt et l'amour si connus de M. le Préfet, pour les Sciences et les Arts, la sagesse et l'éclat qui distinguent son administration, et la conviction où était le Conseil que ce premier magistrat n'avait pas perdu un instant pour faire connaître au gouvernement combien était nécessaire le rétablissement complet du budget.

Digitized by Google

« Le Conseil des Écoles, Monsieur le Préfet, ne vous a pas voulu priver du récit des soucis, des peines, des soins que lui ont procurés journellement cet état de gêne pécuniaire. Il a mis les plus grands soins à ce que chaque fait particulier restât inconnu; il a paré à tout en silence.

« Mais cet état de choses ne peut durer : les ressources sont épuisées; ceux qui sont obligés de vivre au moyen de leur traitement sont trop endettés pour pouvoir continuer; j'ai le secret de situations faites pour affecter vivement; et le séjour habituel de Sa Majesté en Italie ne permet pas d'avoir de réponse de longtemps.

« Il est donc de mon devoir de vous prier de faire usage de l'ex-ministre, inconnu par le changement du ministre, lorsque le budget a été arrêté, et des considérations prises de l'éloignement de l'Empereur et de la situation urgente où se trouvent les établissements d'instruction publique, pour prendre un arrêté qui lève la suspension portée dans le budget et autorise les payements.

« J'ai l'honneur de vous saluer respectivement,

« D'Escouloubre. »

Le bureau des Arts hanté par le souvenir de l'ancienne Académie, de l'éclat de ses anciennes séances publiques et du prestige que lui donnaient ses travaux critiques et théoriques cherchait toutes les occasions de suivre ces exemples. C'est ainsi que, dans les concours et les séances où ils étaient exposés, il faisait faire par quelqu'un de ses membres des rapports où l'on faisait la critique des ouvrages exposés et où l'on formulait des observations artistiques de nature à faire l'éducation du public. C'est ainsi que, lorsque les professeurs de l'école ou d'autres peintres locaux exposaient publiquement quelques-uns de leurs ouvrages, le bureau en faisait l'objet d'un rapport public, très bienveillant d'ordinaire, et qui devenait ainsi une nouvelle manifestation qui rappelait celles d'autrefois. Ces productions, qui témoignaient souvent davantage de prétentions peu justifiées que de véri-

Digitized by Google

tables compétences, marquaient cependant les bonnes intentions du bureau et son désir de soutenir les artistes et de maintenir des traditions qui avaient été autrefois si bienfaisantes. Malheureusement il lui manquait le plus essentiel, l'autorité qui s'impose quand elle part d'un corps qui l'exerce en vertu d'un pouvoir moral qui est unanimement reconnu et qui se trouve dans la nature des choses. Il n'était qu'une simple commission administrative dont le prestige était tout à fait artificiel et qui, tous, pour organiser utilement un service matériel, ne peut espérer se faire reconnaître comme l'interprète d'une doctrine et le représentant légitime de l'opinion publique.

Un nouveau sujet d'inquiétudes naquit lors des projets annoncés du Gouvernement pour l'organisation de l'enseignement supérieur. Les cours de la nouvelle Faculté des Sciences qui devaient, d'après les projets, être établis dans l'Académie universitaire de Toulouse, étaient de nature à faire double emploi avec les cours des sciences municipaux. La ville craignit qu'étant donné les habitudes déjà bien éprouvées d'économie et de simplification que l'administration supérieure avait manifestées en plusieurs circonstances, le Ministère n'en profitât pour supprimer ces derniers cours qui lui paraîtraient peut-être désormais peu dignes de son intérêt. Mais la ville, au contraire, y tenait beaucoup. Ces cours étaient un témoignage de son zèle pour la culture intellectuelle, une survivance de son passé scientifique; elle était fière de les avoir conservés ou fait revivre dans le nouveau régime; elle s'applaudissait de leur succès avec une complaisance bien légitime; ajoutons même, qu'en présence des efforts si impuissants consacrés depuis dix ans par l'État à la reconstitution de l'instruction publique, elle était bien excusable de conserver un sentiment de méfiance. Rien ne pouvait donc lui être pénible que la perspective de la disparition des institutions qui lui devaient la vie et la prospérité. Aussi, en présence d'une telle menace, elle s'empresse de prendre des mesures de défense, et la première fut l'envoi à Paris de deux mémoires émanés de son bureau des Sciences et des

Digitized by Google

Arts; l'un adressé à M. de Fontanes, grand maître de l'Université; l'autre adressé à M. Fourcroy, ministre de l'Instruction publique.

Le procès-verbal de la séance du bureau exprime vivement ses sentiments d'anxiété. Le voici :

« Le bureau se préoccupe de la destinée de l'École spéciale des Sciences et des Arts en présence de la nouvelle organisation projetée de l'Instruction publique.

« Le Secrétaire a exposé qu'il lui paroissoit que le bureau d'administration de l'École ne pouvoit se dispenser de faire en sorte de connoître quel étoit le sort qu'on destinoit aux établissements qu'il a sous sa surveillance dans un moment où l'instruction publique alloit éprouver une nouvelle organisation; que la sollicitude de l'administration étoit d'autant plus à sa place que le décret impérial du 17 mars ne parloit en aucune manière des établissements qui, à l'instar de l'école spéciale des Sciences et des Arts de Toulouse, sont entretenus par les communes; que cette incertitude devenoit cruelle pour les professeurs des deux sections et portoit atteinte aux succès de l'Établissement si le bureau ne pouvoit compter sur le zèle et le dévouement de ces fonctionnaires : que cette dernière considération, plus forte encore que les précédentes, devait engager le bureau à solliciter le maintien de l'établissement, et, dans tous les cas, recommander à la bienveillance des chefs de l'instruction publique des hommes qui se sont rendus également recommandables par leurs talents et leurs longs services.

« La discussion ouverte sur cette proposition et les voix recueillies, il a été unanimement décidé d'écrire à M. de Fontanes, grand maître de l'Instruction publique, et à M. le conseiller d'État Fourcroy, directeur général de l'Instruction publique, pour leur exposer la situation des Écoles, la crainte du bureau de voir supprimer une partie des établissements dont se compose l'École en général, solliciter le maintien de tous, et recommander particulièrement tous les professeurs à la bienveillance du grand-maître. »

Les mémoires adressés à M. de Fontanes et à M. Fourcroy

Digitized by Google

exposent les origines, le caractère et l'utilité des Écoles des Sciences et des Arts. En voici le résumé :

« Les Écoles des Sciences et des Arts, avant 1790, étaient indépendants des Collèges et de l'Université de Toulouse.

« Après avoir été réunies en partie à l'École Centrale, elles furent, en l'an XIII, conservées par la ville sous le titre d'École spéciale communale des Sciences et des Arts. L'organisation définitive en fut arrêtée, le 25 floréal an XIII, par le Ministre de l'Intérieur.

« Le bureau expose que l'enseignement de la section des Sciences de notre École est beaucoup plus étendu qu'il ne paroit devoir l'être dans la Faculté des Sciences mathématiques et physiques des nouvelles Académies. Il est même à présumer que la théorie fera l'objet principal des leçons de MM. les Professeurs de cette Faculté, en sorte qu'il seroit avantageux pour les progrès des sciences physiques que l'institution de l'École fût conservée dans son intégrité, indépendamment de la Faculté des Sciences à établir dans l'Académie de Toulouse. Cette opinion est appuyée par l'article 14 du décret du 17 mars qui conserve le Muséum d'histoire naturelle. Cette école ne paroit tenir à l'Université que par deux de ses professeurs. Il en est de même du Collège de France et de l'École polytechnique.

« Ces exemples sont présentés comme une preuve de la possibilité de laisser exister notre établissement quoique nous, devions avoir dans la même ville une Faculté des Sciences, sans prétendre faire de comparaison.

« Ces écoles, plus riches en instruments et en collections, présenteront aux jeunes gens des moyens plus faciles de se perfectionner en ajoutant la pratique aux principes généraux qu'ils auront acquis dans les Académies.

« *Ecole des Arts.* — Il n'y a jamais eu, dit le bureau, dans les Universités, de Facultés des arts (il veut dire d'arts plastiques, car nos Facultés des lettres actuelles portaient ce nom d'arts), et l'école de Toulouse, dont l'origine remonte à la

Digitized by Google

fin du dix-septième siècle, a toujours été administrée par la Ville. Les soins gratuits que lui ont constamment donnés quelques amateurs zélés en ont fait un très bel établissement. Il serait fâcheux, pour les habitants de Toulouse, qu'on fît des changements à son organisation : tout y est approprié à leurs besoins. Ce n'est, il est vrai, qu'un établissement communal; mais l'ensemble des collections qu'il possède, l'ordre établi dans ses écoles et le système d'instruction suivi par ses artistes, lui donnent un degré d'importance que n'ont pas beaucoup d'autres écoles de ce genre.

« Nous sollicitons également le maintien de cette section, telle qu'elle existe aujourd'hui. Cet établissement nous paroît très utile à la ville et aux progrès des arts. Néanmoins, s'il devait éprouver quelque changement, nous prenons la liberté de recommander les professeurs à votre bienveillance. La ville de Toulouse leur doit la conservation de l'établissement pendant les temps malheureux de la Révolution. Ces artistes ont professé plus de onze ans consécutifs sans aucune rétribution. Une conduite aussi généreuse est digne d'éloges. Elle attirera votre attention, et vous donnerez une place dans votre estime à ceux qui en sont l'objet.

« Le bureau considère comme un très grand avantage pour nos concitoyens et pour le progrès des sciences dans les pays méridionaux que la section de notre École qui leur est consacrée fût maintenue, sauf à deux de ses professeurs à donner des leçons dans la Faculté des sciences de l'Académie de Toulouse. Nous possédons tout ce qui constitue l'ensemble d'un grand établissement d'instruction publique relatif aux sciences physiques et mathématiques; pourquoi ne la conserverait-on pas? Il existe depuis un demi-siècle; il est organisé suivant le système que l'on suit aujourd'hui dans nos grands établissements. Tout y est approprié au genre d'instruction dont il est l'objet; nous avons lieu d'espérer que la Ville voudra bien continuer à lui fournir ce qui lui est nécessaire. »

En cas où ces vœux ne seraient pas écoutés, le bureau recommande à la bienveillance du grand-maître les professeurs,

Digitized by Google

les bibliothécaires et les suppléants qui sont en exercice dans la section des sciences.

La mort de deux professeurs titulaires, M. Goudin et M. Lucas aîné, avait fourni l'occasion d'appliquer une idée que le Ministère caressait depuis quelques années. C'était celle de réduire progressivement le nombre de professeurs à quatre, et même à trois s'il était possible, peinture et dessin, sculpture et architecture. Il s'appuyait, pour la défendre, sur ce principe que l'unité d'instruction dans chaque partie était plus favorable aux progrès des élèves, que la pluralité, des professeurs dans chaque branche, ralentit, au contraire, par suite du trouble que la diversité ou même la contradiction des enseignements par eux reçus amène dans leur esprit. On faisait valoir aussi, à un point de vue pratique, que la réduction du nombre des professeurs à quatre ou même à trois serait favorable aux intérêts des survivants, puisque le crédit demeurant le même, ils auraient une somme totale plus forte à se distribuer.

M. Dessolles, rapporteur, rédigea à ce sujet un long rapport qui est transcrit au registre des délibérations et dont nous nous contenterons de donner brièvement la substance. Il admettait le principe de l'unité d'instruction, mais, pour éviter le risque de se trouver privé de tout professeur dans une des branches, celle où il n'y en avait qu'un, il proposait de procéder par école et non pas sur la masse des titulaires, et, de plus, par des raisons de police et de bon ordre, il demandait que, vu l'étendue des locaux et le nombre des élèves, on appliquât la somme devenue libre non pas à accroître les traitements des professeurs existants, mais au paiement d'un second modèle vivant et à la création d'un nouvel emploi de professeur suppléant qui aiderait à la correction des dessins des élèves et qui partagerait les soins de leur surveillance avec le professeur en titre. Ces vues furent adoptées par le bureau.

Cette disposition fut le dernier acte d'immixtion de l'administration supérieure pendant la période de l'Empire. Sans nous arrêter à en discuter le principe théorique, quelque

Digitized by Google

contestable qu'il puisse être, nous nous bornerons à faire remarquer, qu'en fait, il ne pouvait guère être invoqué dans un milieu qui, élevé d'après les mêmes principes, ne pouvait produire de professeurs représentant des idées opposées, mais tout au plus des tempéraments séparés par quelques nuances, ce qui ne nuit pas dans l'enseignement, mais qui lui est plutôt favorable puisqu'il en résulte une plus grande souplesse, répondant à la diversité de nature des élèves.

En second lieu, on peut se demander comment l'enseignement deviendrait possible avec un seul professeur, par exemple dans une classe de dessin, à qui, dès le début, un seul ne suffisait pas et qui comptait plus de trois cents élèves en 1808. La preuve en est d'ailleurs fournie par le rapport même de M. Dessolles, qui aboutit à la création d'un second emploi de professeur pour cette classe, afin de satisfaire au bon ordre et au travail de la correction.

Et quant aux avantages pécuniaires dévolus aux professeurs conservés, n'ont-ils pas dus être considérés avec quelque dédain par des gens qui, dix ans auparavant, avaient sacrifié sans hésitation le tiers de leurs traitements pour se conserver avec leurs collègues dans leur état et dans leur nombre antérieur?

Au reste, ce singulier arrangement n'eut pas le temps de vivre beaucoup : au bout de quelques années il était devenu lettre morte, et on peut le considérer sans respect aujourd'hui que l'École des Beaux-Arts compte trente professeurs et six professeurs de dessin seulement à la tête de six classes de dessin de degrés différents.

Telles furent les conditions dans lesquelles se continuèrent les relations entre l'administration des Beaux-Arts, à Toulouse, et l'administration centrale supérieure à Paris. On ne peut guère prévoir ce qu'elles seraient devenues ultérieurement si le gouvernement de l'Empire eut encore duré quelque temps. Il est cependant assez probable qu'avec sa tendance interventionniste la pression supérieure du Ministère se serait accentuée encore dans un esprit centralisateur et dicté par des vues de plus en plus contraires aux tendances de l'esprit local.

Digitized by Google

Toujours est-il que la chute de l'Empire empêcha la réalisation des derniers projets du ministre Fourcroy et que les premières années de la Restauration se passèrent dans une tranquillité à peu près complète. On pouvait espérer une plus large indépendance d'allures. Elle se réalisa, en effet, mais non pas sur tous les points, ni surtout sur un de ceux auquel l'esprit local tenait le plus. C'est ce que nous verrons dans l'étude qui suivra celle-ci.

Digitized by Google

VITALISME ET MÉCANISME

Discours prononcé à la séance publique du 11 décembre 1921,

PAR M. ABELOUS, *Président.*

Multa renascentur quæ jam cecidere.. ..
« Que de choses renaîtront qui sem-
[blaient depuis longtemps abolies ! »

Ce vers me revenait à la mémoire alors que naguère j'assistais à la célébration du 7e centenaire de la Faculté de médecine de Montpellier, quand j'entendais le professeur Widal parlant au nom de la médecine française glorifier l'aïeule vénérable, l'École de Barthez et de Grasset, qui au cours de sa longue histoire avait su conserver et défendre une doctrine à laquelle la médecine et la biologie contemporaines devaient apporter l'appui de leurs observations et de leurs expériences.

Que les temps étaient changés depuis l'époque déjà lointaine où j'étais étudiant à Montpellier et où la vieille doctrine vitaliste me semblait et semblait à beaucoup de nos maitres définitivement périmée!

Il faut, en effet, se rappeler ce qu'était la philosophie biologique il y a quelques trente ou quarante ans. On n'avait à ce moment qu'une pensée : supprimer la Vie, rattacher tous les phénomènes vitaux à la physique et à la chimie. Le principe de la conservation de la matière et de l'énergie, la corrélation et la transformation des forces physiques, l'évolution des espèces avec comme uniques facteurs la concurrence vitale et la sélection naturelle dominées par le dieu Hasard créant la variation, voire même, pour quelques attardés, la génération spontanée, toutes ces idées se combinant faisaient un ensem-

Digitized by Google

ble magnifique de matérialisme scientifique dont la démonstration semblait se faire tous les jours plus éclatante et qui rayait définitivement du cadre des sciences le Vitalisme et la Vie. La biologie devenait un chapitre de la physique et de la chimie, les phénomènes vitaux une simple modalité du mécanisme universel et souverain.

La Science (j'entends la science matérialiste) était la nouvelle idole devant qui tout genou devait fléchir et malheur à qui se refusait à l'adoration! Le grand pontife du monisme, Hœckel, excommuniait les hérétiques et les incroyants en termes enflammés : « Dans cette guerre intellectuelle qui agite « tout ce qui pense dans l'humanité et qui prépare pour l'ave- « nir une société vraiment humaine (sans doute l'Allemagne « pillarde et incendiaire, l'Allemagne des gaz asphyxiants!) « on voit, d'un côté, sous l'éclatante bannière de la Science, « l'affranchissement de l'esprit et la vérité, la raison, la civili- « sation, le développement et le progrès. Dans l'autre camp « se rangent, sous l'étendard de la hiérarchie, la servitude « intellectuelle et l'erreur, l'illogisme et la rudesse des mœurs, « la superstition et la décadence! »

Tout de même, nous n'en sommes plus aujourd'hui à trembler devant ces anathèmes qui nous paraissent fortement entachés de ridicule. Nous ne comprenons plus ces colères et ces indignations. Nous nous rendons compte qu'en face de cette grande, de cette formidable énigme de la Vie et de la Mort, ces polémiques de bas journalisme datent terriblement et que nous devons envisager le problème d'un esprit impartial, sans idée préconçue, simplement avec le ferme désir d'apporter dans la recherche la clarté d'une conscience droite avec toutes les ressources de l'investigation scientifique et du raisonnement. *Templa serena!*

Et tout d'abord, une question se pose : La méthode scientifique, je veux dire la méthode expérimentale, fondement de l'induction et des spéculations de la raison discursive ; est-elle suffisante pour nous permettre d'espérer une solution?

Comme le fait remarquer justement Bergson, « la science moderne a établi le règne de la Loi; la loi, c'est-à-dire l'expres-

Digitized by Google

sion d'une relation constante entre des grandeurs qui varient. C'est reconnaître que la science moderne est fille des mathématiques; elle est née le jour où l'algèbre eut acquis assez de force et de souplesse pour enlacer la réalité et la prendre dans le filet de ses calculs. D'abord parurent l'astronomie et la mécanique, sous la forme mathématique que les modernes leur ont donnée, puis la physique (une physique également mathématique). Celle-ci suscita la chimie que Lavoisier fonda sur des mesures, des comparaisons de poids et de volume. Après la chimie vint la biologie qui est loin d'avoir la forme mathématique mais qui y tend fortement en essayant de ramener les lois de la vie à celles de la physique et de la chimie, c'est-à-dire, en somme, à la mécanique. »

En définitive, l'idéal de la science positive c'est la mesure; et là où le calcul n'est pas encore applicable, la science s'arrange pour n'envisager que le côté capable de devenir plus tard accessible à la mesure c'est-à-dire le côté *quantitatif* des phénomènes. La science mesure, pèse, dénombre, ses lois s'expriment en chiffres, elle nous renseigne sur la quantité qui est son domaine propre et ses conclusions ne sont exactes qu'à la condition de dépouiller les choses de leurs qualités pour ne plus leur laisser que l'étendue et le mouvement qui sont des quantités mesurables. L'astronomie ne s'adapte aux mathématiques qu'autant qu'elle assimile les astres à des points, c'est-à-dire qu'elle fait abstraction de toutes leurs propriétés qualitatives; les phénomènes physiques ne se laissent pénétrer par les mathématiques qu'à la condition d'être traduits en mouvement et en espace, le mouvement étant, en général, la seule manifestation mesurable d'un phénomène, mesure de la température par le thermomètre, c'est-à-dire par l'augmentation de volume d'un liquide alcool ou mercure, mesure de la masse par le poids, c'est-à-dire par le mouvement des plateaux d'une balance, mesure d'un courant électrique par le déplacement de l'aiguille d'un galvanomètre, etc. On n'établit de relation quantitative qu'entre un mouvement et un autre mouvement. La science positive ne peut saisir la qualité perçue par notre conscience. Un appareil enregistreur

Digitized by Google

des vibrations nerveuses nous renseignera-t-il sur le talent, le génie d'un artiste ? Jugerons-nous de la valeur d'un ouvrage au dénombrement de ses lecteurs ? Existe-t-il une balance pour peser l'héroïsme, la vertu ou la sainteté, pour mesurer l'impression esthétique ? La science n'est-elle pas incapable, avec son instrumentation la plus puissante et la plus perfectionnée, de nous donner cette entente profonde et délicate de notre nature qui relève, non de l'esprit de géométrie, mais de l'intuition et de cet esprit de finesse dont parlait Pascal ?

C'est que dans le domaine biologique et encore plus psychologique, le caractère qualitatif des phénomènes joue un rôle non moins important que leur côté quantitatif et l'on comprend l'erreur de mécanistes quand ils veulent tout expliquer par la physique et la chimie, c'est-à-dire par les mathématiques auxquelles les qualités des choses échappent forcément. Nous en avons eu la preuve éclatante dans le faillite mémorable de la psychologie physiologique qui voulait appliquer les mesures et les appareils de laboratoire à l'étude des phénomènes de conscience.

Quel rapport, en effet, peut-on concevoir d'une part entre des mouvements définis de molécules ou d'atomes définis dans un cerveau et de l'autre entre des faits subjectifs primordiaux et incontestables tels que le plaisir ou la douleur, une saveur agréable, le parfum d'une fleur, le son d'un orgue ou la couleur que l'on perçoit ? Un mouvement quel qu'il soit, rotatoire ou ondulatoire, ne ressemble en rien à la sensation de l'amer ou du doux, du froid ou du chaud, de la douleur ou du plaisir. Les deux événements semblent être absolument différents de nature.

Comment des actions physiques sont-elles liées à des faits de conscience ? L'abîme qui sépare ces deux classes de phénomènes sera sans doute bien longtemps, sinon toujours, infranchissable pour l'intelligence. C'est bien à cause de ces difficultés insurmontables que les mécanistes ont pris un parti radical, on pourrait dire désespéré : les phénomènes de conscience ne donnent pas prise à la mesure, c'est bien simple, il n'y a qu'à les ignorer, ou, plus élégamment, qu'à considérer la conscience

Digitized by Google

comme un épiphénomène c'est-à-dire comme quelque chose de surajouté, sans importance et sans utilité, au mécanisme cérébral; comme si la nature s'était donné le luxe de répéter en langage de conscience ce que l'écorce cérébrale a déjà exprimé en termes de mouvement atomique et moléculaire. Nous savons bien pourtant que tout organe superflu s'atrophie, que toute fonction inutile disparaît. Une conscience qui ne serait qu'un duplicatum et qui n'agirait pas aurait depuis longtemps disparu de l'univers si tant est qu'elle y eût jamais surgi (Bergson).

Pour ce qui concerne les phénomènes de la vie en général et l'étude de la matière vivante, le procédé est analogue : réduire toutes ses propriétés, tous ses caractères, à ceux de la matière inerte, ou mieux s'efforcer de montrer qu'il n'est rien dans l'être vivant qui n'existe, au moins en rudiment, dans la matière brute, qu'il n'y a qu'une différence de degré et que les lois de la vie ne sont autres que les lois de l'univers matériel.

A côté des corps bruts, la nature nous montre un nombre infini d'êtres qualifiés de vivants, végétaux ou animaux, qui malgré l'extrême diversité de leurs formes et de leurs activités manifestent un certain nombre de caractères communs : composition chimique spéciale, structure, forme spécifique, nutrition, reproduction, évolution. Ces caractères pouvons-nous les retrouver dans la matière brute?

Chose curieuse! les scientistes matérialistes, dans leur ardent désir d'identifier la matière vivante et la matière brute, ont ressuscité l'hylozoïsme antique qui proclamait l'universalité de la vie et à l'instar des néothomistes, mais dans un tout autre but, réintègrent la force, l'aspiration, le désir dans la matière brute.

Lisez dans le livre très remarquable de Dastre (la Vie et la Mort) le chapitre concernant la vie de la matière et vous verrez avec quelle ingéniosité, quelle subtilité (et quelle complaisance!) le regretté physiologiste s'efforce de retrouver dans les corps inanimés les caractères qui marquent les êtres vivants; comment il s'efforce de montrer que l'accroissement des cristaux dans leur eau-mère n'est autre chose que la nutrition et l'accroissement d'une cellule vivante, comment la multipli-

Digitized by Google

cation des cristaux n'est autre chose qu'un processus analogue à la génération; comment le sensibilité d'un fil métallique à la chaleur est infiniment plus exquise que celle d'un être vivant pourvu d'un système nerveux perfectionné; comment des barres de métal luttent héroïquement contre la rupture; comment les sels d'argent se défendent contre la lumière; comment, par suite d'un étrange paradoxe, il attribue aux corps bruts la finalité qu'il refuse à l'organisme vivant.

Il est bien évident qu'au point de vue chimique nous ne trouvons dans l'être vivant rien qui ne se trouve dans le domaine de la chimie minérale et organique, non seulement comme éléments mais comme principes immédiats. La synthèse chimique a déjà pu reproduire artificiellement beaucoup de ces principes; elle arrivera certainement à les reproduire tous y compris la matière protéique, c'est-à-dire l'édifice moléculaire formidablement complexe qui constitue ce qu'on pourrait appeler la base physico-chimique de la vie. Il est également certain qu'artificiellement nous arrivons *in vitro* à répéter les transformations de matière, à reproduire les produits d'assimilation et désassimilation que fabrique la cellule vivante. Il est incontestable enfin que l'analyse physiologique nous montre les êtres vivants soumis à la grande loi de la permanence de la matière et de la conservation de l'énergie. Mais, tout de même, à qui observe les faits sans parti pris, il apparaît bien qu'il y a autre chose dans la vie qu'un simple échange de matière et d'énergie physique et ce quelque chose qui constitue une différence fondamentale entre la matière brute et la matière vivante réside en ceci, c'est qu'il n'est point d'organismes sans fonctions, tandis que les corps bruts n'ont que des propriétés et la propriété n'est pas la fonction.

Le plasma du sang a la propriété de dissoudre l'oxygène de l'air, les globules du sang celle de fixer cet oxygène de manière à former avec l'hémoglobine un composé défini et instable. C'est également une propriété du sang oxygéné d'abandonner cet oxygène quand la pression partielle de ce gaz est inférieure autour de lui; c'est également une propriété du sang veineux d'abandonner son acide carbonique à travers l'endothélium

Digitized by Google

pulmonaire à l'air alvéolaire plus pauvre en ce gaz que lui, mais ce ne sont pas là des fonctions.

La fonction est l'accomplissement d'une série coordonnée d'actions contribuant à la conservation et à la reproduction de l'individu et, par là même, elle a pour résultat dernier un effet utile que le biologiste ne peut se dispenser de considérer comme tel.

Qu'un être vivant réponde par une réaction déterminée à une excitation, il se peut que du terme initial de l'excitation au terme final de la réaction, il n'y ait que des phénomènes s'enchaînant d'une manière mécanique, mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne peut comprendre les actions qui se passent dans l'être vivant, si on fait abstraction de leur rapport à l'intérêt de l'individu ou de l'espèce.

Un organisme en activité à quelque moment que nous le considérions, nous apparaît comme un *consensus*. Tous les éléments qui le composent sont solidaires et concourent à une œuvre commune. Il se fait même, à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des êtres, une division du travail physiologique de plus en plus accentuée, chaque organe, chaque tissu remplissant un rôle spécial, de telle sorte que chaque cellule ne peut vivre sans le concours de toutes les autres et contribue dans une certaine mesure à maintenir les autres en vie et en santé.

Chaque organisme est donc naturellement *un ordre vital. Tout y est réciproquement moyen et fin, les parties n'existant que pour le tout et le tout ne subsistant que par les parties.* (Unum e pluribus.) La subordination de l'ordre vital à l'intérêt de l'individu vivant est particulièrement manifeste dans les phénomènes de reconstitution ou de guérison d'organes perdus ou lésés. L'oiseau remplace le plumage qui lui est arraché, le limaçon sa coquille, le polype ses tentacules, les fractures et les plaies se cicatrisent. Beaucoup d'holothuries, quand elles sont inquiétées, se contractent au point de rejeter leurs viscères qu'elles régénèrent ensuite complètement. Chez certaines étoiles de mer un bras isolé peut reconstituer l'animal tout entier. Les salamandres peuvent se refaire les membres, la queue, un œil, etc.

Digitized by Google

D'autre part, un organisme évolue et cette évolution se fait dans un sens défini, de manière que l'accord des différentes parties se maintienne. Le changement ne brise pas le consentement, il le conserve. Le progrès est véritablement le développement de l'ordre, comme disait A. Comte. De plus, les différents organes ne conservent pas exactement leur rôle, leur forme, leur grandeur, et l'organisme adulte n'est pas le simple agrandissement de l'embryon. Non seulement, en effet, l'organisme a pour origine une simple cellule qui se divise en cellules nouvelles dont la différenciation produit la diversité des tissus et organes, mais encore les organes de l'embryon se transforment, et parfois d'une manière complète, comme chez le crapaud par exemple : où l'organe de la respiration est successivement constitué par des branchies externes, des branchies internes et enfin des poumons.

Chose étonnante! l'organisation différencie les cellules de l'embryon et forme des organes qui ne fonctionneront que plus tard.

Ainsi les glandes digestives, foie, pancréas, dont les cellules se différencient dès les premiers jours de la vie embryonnaire, ne vont fonctionner que plus tard après la naissance.

Les cellules de la cornée et celles du cristallin deviennent transparentes pendant la vie intra-utérine, pour que plus tard elles laissent passer les rayons lumineux jusqu'à la rétine. Les organes génitaux, dont les cellules se forment dès le commencement de la période fœtale, ne vont remplir leur rôle que très tard à l'époque de la puberté.

Ce pouvoir organisateur de la vie nous apparaît non moins manifeste dans l'évolution phylogénique, en ce qui concerne ce qu'on nomme l'hétéroblastie. On a cru pendant longtemps qu'un même organe ne pouvait provenir que du développement de la même partie de l'embryon et que le développement d'un organe similaire, dans les différentes espèces qui le possèdent, devait se faire chez toutes de la même façon. Cette théorie tirait surtout sa force de ce que l'embryon reproduit en quelque sorte en raccourci toute l'évolution ancestrale, si bien que les embryons d'êtres fort différents sont à peu près identiques

Digitized by Google

quand on les examine avant qu'ils aient atteint, dans ce résumé de leur arbre généalogique, la reproduction de la phase où leurs espèces respectives se sont mises à diverger. De là se déduirait une thèse secondaire, d'après laquelle les organes pourraient se classer selon les feuillets du blastoderme dont ils proviennent. C'est la théorie de la spécificité des feuillets embryonnaires.

Eh bien! l'observation et l'expérience ont fait justice aussi bien de la théorie principale que de celle qu'on en dérive. Les organes similaires peuvent être produits par les parties de l'embryon les plus différentes et, chez les animaux capables de régénération, régénérés par des tissus divers. La rétine des vertébrés est une expansion de l'encéphale, celle des mollusques est produite directement aux dépens de l'ectoderme. Le cristallin du Triton est régénéré par l'iris. Or il est embryogéniquement d'origine cetodermique, l'iris d'origine mésodermique.

L'œil de certains mollusques est semblable à celui des vertébrés. Comment supposer que, dans des souches si lointainement divergentes et si différentes comme habitat et comme vie, les causes aient pu être identiques? Et pourtant il faudrait, dans l'hypothèse mécaniste, supposer l'identité des causes pour expliquer l'identité d'effets. N'est-il pas plus simple d'admettre que la Vie, pour des fins identiques, a été amenée à créer des appareils identiques, sans qu'il y ait entre ces créations d'autres rapports que la satisfaction de besoins analogues.

La Vie réalise ses fins comme l'ouvrier en tirant parti des matériaux qu'elle rencontre. Là où il y a identité de résultats; ce n'est pas que le processus causal ait été identique, c'est que la fin et le but étaient les mêmes.

La Vie nous apparaît donc comme une force essentiellement créatrice et organisatrice, bien qu'elle ne crée qu'aux dépens d'éléments inertes et matériels. La biologie doit donc compléter le mécanisme qui n'explique que les conditions d'existence de ces éléments matériels en invoquant une cause finale.

Digitized by Google

La finalité! voilà un mot qui fait reculer d'horreur un grand nombre de savants. Il partage cette défaveur avec celui d'anthropomorphisme encore plus honni. On nous redit le vieil adage *Entia non sunt multiplicanda prœterea necessitatem.* Mais si justement il y avait nécessité?

La réalisation d'un effet utile peut en effet s'accomplir de deux manières, ou bien d'une manière mécanique, l'effet ayant été produit sans avoir été voulu, par hasard (mais quelle somme de coïncidences, de rencontres fortuites heureuses aurait été nécessaire pour construire sur le même dessin, sur le même plan, l'œil des mollusques et celui des vertébrés!) ou bien la réalisation de cet effet est voulue consciemment ou non. Dans le premier cas, l'effet dérive d'une cause, dans le second il est subordonné à une fin.

Or il n'y a point d'organisme sans fonctions et les fonctions sont utiles à l'organisme. Le problème est donc de chercher si la fonction n'est pas autre chose qu'un mécanisme ou si, au contraire, elle implique finalité. Une étude attentive nous montre que les fonctions sont accomplies par des moyens qui varient selon les différentes espèces. La respiration peut s'effectuer par des branchies, des poumons, des buissons trachéens ou une oxydation directe du protoplasma. Il serait facile de montrer qu'il en est de même pour d'autres fonctions. On se lasserait plutôt de citer que la nature de fournir.

Il y a plus : un même organe peut s'adapter à des fonctions diverses. L'intestin de la loche d'étang est à la fois un appareil respiratoire et un appareil digestif. L'hydre d'eau douce, qui a la forme d'un sac et possède par conséquent une face externe et une face interne, respire par la première et digère par la seconde. Retournons l'animal comme un doigt de gant, et c'est l'intestin qui respire et la peau qui digère.

Une même fonction peut être accomplie par des procédés différents quand les circonstances elles-mêmes diffèrent.

Or l'adaptation aux circonstances implique finalité, de même que la réalisation d'un effet utile par des mécanismes variant selon les circonstances. Un individu conscient poursuit une fin par les moyens qui lui semblent les plus propres à

Digitized by Google

l'atteindre ou les plus faciles à employer, mais si ces moyens font défaut, il n'hésite pas à faire appel à d'autres. Un homme dont la maison est en feu cherchera à fuir par l'escalier, mais si ce moyen lui manque, il échappera par la fenêtre soit avec une échelle ou une corde, soit en jetant en bas des matelas pour amortir sa chute. La fin restant identique, les mécanismes qui la réalisent varieront selon les possibilités actuelles. Au contraire, là où il n'y a que mécanisme, on ne trouve rien de semblable. Un rivière arrêtée par un barrage n'adapte pas sa conduite aux circonstances et l'obstacle qui interrompt son cours ne fait pas apparaître en elle de nouveaux modes d'activité. Il y a finalité partout où il y a fonction.

On nous dit encore : le concept de finalité, la croyance à la finalité sont stériles. C'est un oreiller de paresse qui décourage la recherche en introduisant un élément nouveau dans le déterminisme rigoureux qui gouverne le monde et qui est le fondement même de la recherche et de la prévision scientifiques ; je crois, au contraire, avec Ch. Richet, qu'il en est tout autrement : « Le concept de finalité, en laissant à ce mot son accep-
« tion la plus vaste et la plus vague, possède cet immense
« avantage qu'il prépare à la recherche, dirige l'expérimenta-
« teur, lui permet d'inventer et d'imaginer de nouvelles
« expériences. En fin de compte, l'hypothèse de la finalité
« se trouve incessamment justifiée par les résultats expéri-
« mentaux. Chaque fois que le physiologiste étudie une fonc-
« tion nouvelle, immédiatement il en trouve l'adaptation à la
« vie de l'être. Et il est même tellement inféodé à cette notion
« de l'utilité qu'il ne pourrait pas raisonner autrement. Sup-
« posons qu'un anatomiste découvre chez les ascidies un nouvel
« organe sensoriel; aussitôt il supposera que cet organe a une
« fonction, que cette fonction sert à l'ascidie pour protéger
« l'individu ou l'espèce et il lui paraîtra mille fois absurde
« d'admettre que cet organe ne sert à rien, tant la notion de
« finalité, qu'il l'avoue ou non, s'impose à son esprit.

« Même s'il n'arrive pas tout de suite à élucider le rôle de ce
« nouvel organe, il va résolument chercher à le déterminer et
« ne s'arrêtera qu'après avoir trouvé, tant il est persuadé qu

Digitized by Google

« cette recherche sera fructueuse et aboutira parce que la « causalité finale est aussi innée dans l'esprit humain que la « causalité efficiente.

« Laissez-moi, dit encore Richet, prendre une comparaison « *à minima*. On trouve à la dernière page de certains journaux « des problèmes de jeu d'échecs posés aux amateurs. Or les « amateurs en cherchent la solution, assurés d'avance qu'il en « existe une et ils ne se découragent pas dans leur recherche, « car ils ont la certitude que le problème posé n'est pas inso- « luble, tandis qu'ils se décourageraient bien vite et peut-être « même ne se donneraient pas la peine de chercher, s'ils « savaient que les pièces ont été disposées au hasard.

« De même dans l'étude des lois naturelles. Par avance, « nous savons que tous les phénomènes physiologiques ont « une utilité et cette conviction nous enhardit dans la recher- « che, car il n'est pas possible (nous en sommes tous parfaite- « ment convaincus) qu'un phénomène biologique ne comporte « pas une conséquence utile à la vie de l'être. »

Ainsi la finalité domine la physiologie et la biologie générale. Mais la finalité que nous venons de signaler dans les actes physiologiques est-elle une cause ou bien un simple résultat? l'être vivant n'étant plus alors organisé pour la défense, mais vivant et subsistant parce qu'il se défend, tous les êtres vivants se défendant et triomphant, parce que dans la bataille de la nature seuls ont survécu et vivent ceux qui se sont bien défendus, ceux chez lesquels les actions étrangères ont fait naître d'heureuses et puissantes réactions tutélaires.

« Certes l'hypothèse de las élection est ingénieuse. Mais « est-elle suffisante! Je crois bien que non. Le développement de « l'intelligence par exemple peut-il s'expliquer simplement par « la survivance du plus apte? Comment la conscience s'est-elle « dégagée de l'inconscience? Est-ce que la lutte pour la vie « suffit pour l'expliquer? Comment des êtres si délicats et si « fragiles? Comment ces instincts compliqués? Comment ces « formes étranges? Comment ces précautions innombrables « défiant notre sagacité et nos investigations pour assurer « l'existence des plus minuscules créatures?

Digitized by Google

« La solution naturelle n'explique nullement cette tendance « à une vie plus intense, cette résistance à la destruction, cet « effort vers la vie et le progrès qu'on constate dans la matière « vivante.

« Est-ce par la simple lutte pour la vie et par la sélection « que tant d'êtres ont des procédés de défense si ingénieux et « si compliqués que toute l'œuvre des physiologistes n'a pas « réussi à en débrouiller une minime partie?

« Pour prendre un exemple entre mille, il est établi que les « cellules vivantes réagissent aux toxines en sécrétant des « substances antitoxiques spéciales pour chacun de ces « poisons. Autant de toxines, autant d'antitoxines élaborées « par l'organisme. Autant d'antigènes, autant d'anticorps « strictement spécifiques. Comment la sélection pourrait-elle « rendre compte de cette savante fabrication de contrepoisons « dont chaque cellule minuscule est l'officine?

« En présence de ces difficultés qui vont croissant à mesure « que la science progresse, ne sommes-nous pas naturellement « portés à raisonner humainement et à dire que, sous ces « multiples adaptations si extraordinaires, il y a une loi cachée, « une cause finale?

« Que le mécanisme gouverne le monde, cela n'est pas dou- « teux. Mais rien n'est expliqué par le mécanisme. C'est une « constatation, voilà tout. La formule de l'attraction n'est pas « une théorie, c'est l'énoncé d'un fait. De même la sélection « naturelle est l'énoncé d'un fait.

« Le monde vivant tend au mieux, comme les sociétés « humaines. Sous le mécanisme mathématico-chimico-physique « qui nous gouverne nous sentons planer vaguement comme « une idée directrice (l'expression est de Cl. Bernard). Cette « idée directrice, nous sommes hors d'état de la comprendre, « pauvres êtres bornés que nous sommes; pourtant nous avons « la notion confuse qu'elle existe et ce sentiment nous engage à « chercher et à expérimenter pour la moins mal entrevoir. « C'est donc une hypothèse féconde.

« De plus, c'est une hypothèse justifiée, car chaque pas en « avant dans les sciences biologiques montre que pour chaque

Digitized by Google

« organisme il existe une adaptation parfaite, pour chaque « danger une mesure préventive, pour chaque organe une « fonction régulière.

« *Jamais la loi de la finalité ne s'est trouvée en défaut dans l'étude des êtres vivants.* — Enfin, c'est une hypothèse presque « nécessaire, car on ne peut la remplacer par aucune autre. « On peut la condamner comme téméraire, car elle n'est ni « démontrée, ni peut-être démontrable, mais quand une « hypothèse est féconde, vaste, riche en conclusions scienti- « fiques et morales, il est bon parfois de l'adopter plutôt que « d'en rester à une douloureuse et stérile négation. » (Ch. Richet et Sully Prudhomme : l'Effort vers la vie et les causes finales).

Mais quelle est donc cette puissance mystérieuse, cette sagesse inconsciente et cachée qui semble atteindre l'infaillibilité, qui anime et dirige aussi bien la plus humble cellule que l'organisme le plus perfectionné, les individus comme les espèces? N'attendez pas de moi que je vous expose toutes les conjectures, toutes les hypothèses proposées à ce sujet. Cette force, ce n'est certainement pas notre intelligence raisonnable et consciente trop absorbée par nos multiples relations avec le monde, pour exercer ce magistère vigilant, ce contrôle ininterrompu, sans défaillance, sur les obscures opérations de la vie. Si nous voulons nous faire une idée de cette sorte de connaissance, bien différente de la connaissance intellectuelle, connaissance par le dedans et non par le dehors, connaissance d'objets et non de rapports, c'est à l'Instinct qu'il nous faut regarder, à l'instinct dont nous voyons dans certaines espèces vivantes se manifester les merveilleuses opérations. Écoutez une extraordinaire et véridique histoire : Un petit scarabée qui porte le joli nom de Sitaris pond ses œufs à l'entrée des galeries souterraines que creuse une sorte d'abeille du nom d'Antophore. La larve du Sitaris, après une longue attente, guette l'Antophore mâle au sortir de la galerie, se cramponne à lui et lui reste attachée jusqu'au vol nuptial; là elle saisit l'occasion de passer du mâle à la femelle et attend tranquillement que celle-ci ponde ses œufs. La larve de Sitaris saute

Digitized by Google

alors sur l'œuf qui va lui servir de support dans le miel; elle dévore l'œuf en quelques jours et, installée sur la coquille, subit sa première métamorphose. Organisée maintenant pour flotter sur le miel, elle consomme cette provision de nourriture et devient nymphe puis insecte parfait.

Tout se passe comme si la larve de Sitaris, dès son éclosion, savait que l'Antophore mâle sortira de la galerie d'abord, que le vol nuptial lui fournira ensuite l'occasion de se transporter sur la femelle, que celle-ci la conduira dans un magasin de miel capable de l'alimenter quand elle sera transformée, que jusqu'à cette transformation elle aura peu à peu dévoré l'œuf de l'Antophore de manière à se nourrir, à se soutenir à la surface du miel, et aussi à supprimer le rival qui serait sorti de l'œuf. Et tout se passe également comme si le Sitaris lui-même savait que la larve saurait toutes ces choses.

Ici la connaissance, si connaissance il y a, n'est qu'implicite et s'extériorise en démarches précises, au lieu de s'intérioriser en conscience; il n'en est pas moins vrai que la conduite de l'insecte dessine la représentation de choses déterminées existant ou se produisant en des points précis de l'espace et du temps que l'insecte connaît et connaît sans les avoir apprises. Ainsi tandis que l'intelligence n'a rien d'inné que des formes et des rapports, l'instinct nous offre le type d'une connaissance innée de certains objets. Tandis que l'intelligence ne connaît que ce qu'elle perçoit au moyen des sens et ne connaît jamais que par le dehors, l'instinct connaît à distance et par le dedans. L'instinct est moulé sur la forme même de la vie et si la conscience qui sommeille en lui se réveillait, s'il s'intériorisait en connaissance, au lieu de s'extérioriser en action, si nous savions l'interroger, et s'il pouvait répondre, il nous livrerait les secrets les plus intimes de la vie (Bergson).

En songeant à toutes ces choses, n'est-ce pas qu'il nous revient à la mémoire le mot d'Hamlet : « Il y a dans le ciel et sur la terre plus de choses qu'en peut rêver toute ta philosophie, Horatio. » et surtout le profond aphorisme de Bacon qui devrait être la règle d'or de tout homme qui pense :

« *Non arctandus est mundus ad angustias intellectus, sed*

Digitized by Google

expandendus et laxandus intellectus ad mundi imaginem recipiendam, qualis invenitur. »

Ce n'est pas l'univers qui doit être retréci à la mesure de notre intelligence. Il faut élargir notre intelligence pour qu'elle puisse accueillir l'image intégrale de l'univers.

Digitized by Google

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1923 ET 1924.

PRIX GAUSSAIL

Pour se conformer aux intentions de Mme veuve A. GAUSSAIL, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.*

Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1923; ceux de l'ordre scientifique, en 1924.

Ce prix est de 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie[1].

PRIX OZENNE

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1923; ceux de l'ordre scientifique, en 1924.

PRIX D. CLOS

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien Président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

1. Ces termes excluent les œuvres où l'imagination domine : poèmes, romans, drames, etc., et les travaux juridiques d'un caractère purement pratique.

Digitized by Google

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné en 1925.

PRIX MAURY

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Que les travaux soient imprimés ou manuscrits, ils seront exclus du concours s'ils ont déjà été récompensés par une autre Société.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

PRIX ÉDOUARD MAUREL

Conformément aux dispositions prises dans son testament par M. le Dr Édouard Maurel, professeur honoraire à la Faculté de Médecine, ancien Président et Trésorier perpétuel de l'Académie, celle-ci décerne tous les cinq ans un prix au meilleur travail qui lui sera présenté, manuscrit ou imprimé, composé depuis le dernier concours, sur une question d'hygiène publique ou privée.

Ce prix, qui sera pour la première fois de 600 francs, sera décerné en 1923.

Si aucun travail n'était jugé digne du prix à cette date, le prix réservé ne se confondrait pas avec le prix quinquennal suivant; le concours resterait ouvert les années suivantes, tant pour les travaux composés pendant les cinq années précédentes et non encore présentés que pour ceux qui auraient été ultérieurement composés.

Digitized by Google

MÉDAILLES

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement :

1° Aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc.) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix et les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique au mois de décembre.

VII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

VIII. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1921-1922.

Séance du 17 novembre 1921. — M. le Dr ABELOUS, Président, après avoir déclaré l'année académique ouverte, rappelle que la Compagnie a eu le regret de perdre, pendant les vacances, l'un des plus anciens de ses Associés libres, M. Eugène Hallberg, qui avait été Associé ordinaire pendant trente ans, et deux de ses correspondants : MM. le Marquis de Croizier et Lala.

Il annonce, d'autre part, que M. le Doyen Sabatier, Associé ordinaire, vient d'être nommé Commandeur de l'Ordre italien des Saints Maurice et Lazare.

L'Académie a reçu, en hommage, un album de sept gravures sur bois : *La Cité de Carcassonne*, par Ed. Baugé; une brochure sur *Le Saint-Suaire de Turin*, par M. A. Hémart et deux articles sur *J.-B. Noulet*, publiés dans *Le Télégramme*, par M. Rozès de Brousse.

L'Académie décide que ses séances s'ouvriront, comme l'année précédente, à cinq heures.

Séance du 24 novembre 1921. — M. ANGLADE donne lecture de son Rapport général sur les Concours de 1921. Ce Rapport est adopté; les attributions de prix, telles qu'elles ont été établies par la Commission des Concours et communiquées à l'Académie dans sa séance du 3 juin 1921, deviennent définitives.

L'Académie, désirant témoigner, par un hommage exceptionnel, à M. Leclerc du Sablon, Doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Toulouse, Associé correspondant, la gratitude qu'elle conserve à l'égard de ce confrère qui a été successivement Secrétaire-adjoint, Directeur et Trésorier perpétuel, l'élit à l'unanimité Associé honoraire.

M. Henry Tournier, de Mazamet, est élu correspondant dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Digitized by Google

L'Académie a reçu en hommage de ce Confrère les ouvrages suivants : *Introduction, en* 1728, *de la tonne, machine usitée dans les diocèses de Castres et de Lavaur pour apprêter les étoffes*, et *Jean-Jacques Rousseau à Môtiers-Travers.*

Première séance du 1er décembre 1921. — M. le Président annonce à l'Académie la perte de son Directeur, M. Émile Cartailhac, décédé à Genève, où il faisait des conférences sur la préhistoire.

L'Académie exprime la douleur qu'elle ressent de la brusque disparition de ce savant illustre et de ce confrère excellent; elle manifeste sa gratitude à l'égard de MM. le Comte Begouën, Associé ordinaire, et Privat, correspondant, qui ont assisté M. Cartailhac; envers M. Pittard, professeur d'anthropologie à l'Université de Genève, qui lui avait donné l'hospitalité et lui a prodigué ses soins; enfin, pour M. Fulliquet, recteur de la même Université, qui a présidé les obsèques solennelles de notre vénéré Directeur.

La séance est levée en signe de deuil.

Deuxième séance du 1er décembre 1921. — Ouvrage offert : *Une âme d'artiste, Roger Durey.*

M. JUPPONT fait une communication sur : *Les anomalies de la pesanteur et les mouvements de la terre. — Les théories d'Einstein et les géométries.*

Les théories de la relativité ont pour but de supprimer la contradiction qui existe entre les lois de la mécanique classique et les expériences d'électro-optique.

Mais, au lieu de suivre les suggestions de la méthode expérimentale qui demande la modification des lois physiques reconnues inexactes, Einstein, guidé par les intuitions absolues de Hégel, admet, après Fitz Gérald et Lorentz, que les étalons scientifiques de longueur et de temps sont variables avec la vitesse de translation du système observé.

La solidarisation du Temps et de l'Espace transporte toute la physique dans les mondes enchantés où le temps peut accélérer ou ralentir son cours, comme la mythologie, la magie, les contes de fées l'admettaient il y a des siècles.

La mathématique devient une nouvelle rhétorique du merveilleux.

Ces résultats paradoxaux pour la science et le sens commun

Digitized by Google

sont obtenus en admettant qu'il ne peut exister aucune vitesse supérieure à celle de la lumière et que cette vitesse se propage avec la même célérité dans toutes les directions, quelle que soit la vitesse de la source lumineuse.

La relativité suppose, en outre, que le monde réel possède les formes de la géométrie de Riemann et que le temps est une quatrième dimension de l'Espace, affectée du signe des imaginaires algébriques, signe qu'Eddington qualifie de mystérieux, et qui, d'après lui, « semble avoir la propriété de transformer le Temps en Espace ».

Pour M. Juppont, ces interprétations résultent de confusions verbales provenant de l'identification des concepts algébriques avec les objets réels qu'ils représentent. Il en trouve la preuve dans la terminologie de la géométrie générale. Cette magnifique synthèse des concepts géométriques prétend ne rien emprunter au monde physique; ce fait donne au géomètre la possibilité de concevoir une infinité de géométries ayant un nombre quelconque de dimensions, dont les lignes constitutives « plus court chemin d'un point à un autre », auront des formes conditionnées par des postulats choisis *ad libitum*; par contre, ces géométries ne sauraient se relier au monde réel qu'elles refusent de connaître.

Ce n'est donc pas l'expérience qui en vérifiera l'exactitude.

Pareil contrôle n'a pas de sens objectif.

Pour que la géométrie soit « mesureuse » de la terre et des phénomènes, il faut qu'elle incorpore explicitement le mouvement dans ses principes.

Toutes les confusions s'éclairent et le *postulatum* d'Euclide cesse d'être la clef mystérieuse des diverses géométries, pour devenir une définition objective, si l'on identifie la droite euclidienne à l'axe de rotation d'un solide indéformable qui tourne autour de deux de ses points.

M. Juppont expose ensuite comment cette géométrie et les nombres arithmétiques permettent de construire une cinématique absolue, en raison de l'unicité de la droite euclidienne; puis il montre comment cette cinématique fournit des dynamiques relatives, si, au lieu de partir du postulat de Galilée pour définir la masse de la mécanique, qui est un absolu algébrique, on objective les lois de Képler, qui deviennent ainsi les définitions fondamentales de la dynamique comme il l'a proposé dans des communications antérieures.

Digitized by Google

La Masse devient relative. La contradiction que la mathématique a créée entre l'expérience et l'observation se trouve levée non plus par des mythes algébriques ou pseudo-géométriques, mais par l'interprétation de la dynamique céleste, la plus majestueuse observation que l'homme puisse contempler et dont l'harmonie s'impose à tous les esprits.

Séance du 8 décembre 1921. — L'Académie décide qu'il sera conservé désormais cinq exemplaires de chacun de ses *Mémoires;* les collections qui pourront être établies en tenant compte de cette réserve seront vendues 1.200 francs; les volumes antérieurs à 1900, vendus isolément, le seront au prix de 20 francs, et ceux publiés depuis cette date, au prix de 16 francs. Il sera consenti aux libraires, sur ces prix, une remise de 20 %.

M. le Dr MARIE fait une communication intitulée : *Etude sur les moyens susceptibles d'augmenter la netteté des images produites par les rayons X.*

M. le Dr ABELOUS, Président, communique le discours qu'il se propose de prononcer à la séance publique.

Séance publique du dimanche 11 décembre 1921. — L'Académie tient sa séance publique annuelle.

M. le Président ABELOUS lit un discours intitulé : *Vitalisme et mécanisme.* (Imprimé p. 177.)

M. DE SANTI prononce l'*Eloge de M. le Dr Félix Garrigou.* (Imprimé p. 1.)

M. ANGLADE donne lecture du *Rapport général sur les Concours de* 1921.

Les récompenses suivantes sont décernées :

PRIX GAUSSAIL

Prix de 665 francs, partagé entre **M Pierre Dupont, ancien directeur d'école, à Toulouse. — Mémoire inédit intitulé : *L'Enseignement primaire à Toulouse sous la Restauration (1815-1830) ;***

Et **M. Damien Garrigues**, directeur d'école, à Toulouse-Lafourguette. — Mémoire inédit intitulé : *Montastruc-la-Conseillère (Haute-Garonne) de 1789 à 1795. Un petit club de province sous la Révolution.*

Digitized by Google

PRIX MAURY

Prix de 600 francs. — **M. le Dr Félix, de Toulouse. — Ouvrage imprimé, intitulé : *Du scepticisme en médecine. Essai sur la méthode.***

CONCOURS DES MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT

Mention honorable. — **M. Jean Amiel, à Carcassonne. — Mémoire inédit intitulé : *André Chénier à Carcassonne.***

Séance du 15 décembre 1921. — M. PASQUIER annonce à l'Académie que le Conseil municipal de Toulouse a émis un vœu favorable au classement de la chapelle Saint-Roch comme monument historique, classement qui avait déjà été réclamé par notre Compagnie.

L'Académie décide d'offrir à M. Baillaud, Directeur de l'Observatoire de Paris, Membre de l'Institut et Associé honoraire de notre Académie, à laquelle il appartient depuis 1881, un jeton de vermeil pour commémorer le quarantième anniversaire de son entrée dans cette Société comme Associé ordinaire.

M. le Chanoine MAISONNEUVE fait une lecture sur : *Une religion chinoise : le Taoïsme.*

M. LÉCAILLON fait une communication sur : *L'hybridation chez les animaux.*

Séance du 5 janvier 1922. — Des félicitations sont adressées à M. Édouard Privat, correspondant, qui vient d'être élu Président du Tribunal de Commerce de Toulouse.

M. DE GÉLIS fait une communication sur : *Quelques poètes des Jeux Floraux aux XVIe et XVIIe siècles.* (Imprimée p. 27.)

L'Académie délègue, pour la représenter, avec M. Duméril, Secrétaire perpétuel, au Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, M. le Baron Desazars de Montgaillard, qui sera suppléé, en cas d'empêchement, par M. Signorel, Trésorier perpétuel.

Séance du 12 janvier 1922. — M. SIGNOREL fait une communication sur : *Le mouvement de la population allemande au cours des années* 1914 à 1918.

Digitized by Google

L'Académie élit, en qualité d'Associé honoraire étranger, M. Eugène Pittard, professeur d'anthropologie à l'Université de Genève.

Séance du 19 janvier 1922. — Des félicitations sont exprimées à M. le Doyen Sabatier, Associé ordinaire, promu Commandeur de la Légion d'honneur.

M. le Dr GESCHWIND fait une communication sur : *Les régimes alimentaires.* (Imprimée p. 49.)

Séance du 26 janvier 1922. — M. CHALANDE, continuant son *Histoire des Rues de Toulouse*, fait une communication sur : *Le Quartier des Puits-Clos.* (Imprimée p. 95.)

Séance du 2 février 1922. — M. CAMICHEL fait une communication intitulée : *Quelques considérations sur l'hydraulique moderne.*

Séance du 9 février 1922. — L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel de transmettre ses félicitations à M. Clément Ader, correspondant, promu Commandeur de la Légion d'honneur.

Ouvrage offert : *Histoire de Saint-Jory*, par M. l'abbé Contrasty, correspondant.

M. GALABERT fait une communication sur : *Molière à Toulouse. — Exposition du tricentenaire.*

Le passage de Molière à Toulouse a fait l'objet de nombreuses recherches dont le résultat n'est pas très concluant. Si la troupe dont Molière faisait partie est passée en 1647, 1649 et 1650 à Toulouse (un acte de baptême d'août 1650 mentionne la présence de plusieurs « comédiens du Roi » et notamment de Madeleine Béjart, la maîtresse de Molière (voir *Revue historique de Toulouse*, avril 1922, article de M. l'abbé Dubois) aucun document ne désigne formellement Molière comme se trouvant dans la troupe.

Sa présence est cependant assez vraisemblable pour contribuer à justifier la célébration par la ville de Toulouse du Tricentenaire de Molière. L'exposition organisée à cette occasion dans la salle Henri-Martin, du Capitole, a été rendue possible par l'existence d'une collection merveilleuse d'éditions et d'estampes réunies par l'historien de l'Académie, notre confrère M. Lapierre, ancien bibliothécaire de la ville. Les éditions exposées dans trois vitrines et

Digitized by Google

une bibliothèque forment, depuis 1667 jusqu'à nos jours, une série dans laquelle on remarquera celles de Toulouse de 1697 et 1699, celles de 1734 (figures de Boucher), de 1773 (figures de Moreau), de 1791-94 (imp. Didot). Parmi celles du dix-neuvième siècle, les éditions Regnier (Paris, 1878, Imp. nationale, grand format), Moland (Paris, Garnier, 1880-84, moyen format), et Jouaust (1890-95, petit format) contiennent, pour chaque pièce, une collection iconographique probablement unique formée par M. Lapierre, chaque pièce étant précédée d'une vingtaine de gravures classées, suivant leur format, dans l'une des trois éditions.

La partie iconographique est, en outre, représentée par une série de tableaux encadrés et d'estampes piquées sur six panneaux. Ce sont toutes les gravures connues, souvent en plusieurs états, dérivant des deux portraits de Molière par Coypel et Mignard, des suites de Boucher, gravées par Cars ou Cochin, de Coypel, gravées par Marc, de Desenne, Dupont, Foulquier, Hédouin, Leloir, Lalauze.

Des documents divers, médailles, registre de la Grange, *Ballet de M. de Pourceaugnac*, par Lully (copie du XVIII[e] s.), *Plaisirs de l'Ile enchantée* (Album de gravures), *fac-similés* de signatures de Molière, complètent cet ensemble qui fait de la collection de M. Lapierre, donnée par lui à la Bibliothèque de la ville, un joyau de premier ordre.

M. le Secrétaire perpétuel lit une note dans laquelle M. de Santi expose les raisons qui lui font considérer comme improbable le passage de Molière à Toulouse en 1645.

M. CHALANDE présente quelques observations en sens contraire.

Séance du 16 février 1922. — M. ANGLADE, Associé ordinaire, offre à l'Académie un exemplaire de son *Histoire sommaire de la littérature méridionale au Moyen âge* (*Des origines à la fin du XV[e] siècle*).

L'Académie décide d'échanger ses publications contre le *Bulletin de la Société des Sciences de Cluj* (Roumanie).

M. CHALANDE, continuant son *Histoire des Rues de Toulouse*, fait une communication sur : *La Rue des Arts.* (Imprimée p. 95.)

L'Académie élit correspondant, dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Georges Douin, Lieutenant de vaisseau,

Digitized by Google

Contrôleur de la Navigation de la Compagnie du Canal maritime de Suez.

Ce nouveau Confrère a envoyé en hommage à l'Académie les ouvrages suivants : *La Méditerranée de* 1803 *à* 1805. — *Pirates et Corsaires aux Iles Ioniennes.* — *L'attaque du Canal de Suez,* 3 *février* 1915. — *Notes de voyage sur la Crète et le Liban.* — *Le Canal de Suez.*

Séance du 23 **février** 1922. — Ouvrages offerts : *Psychiâtrie du médecin praticien*, par MM. Dide et Guiraud. — *Quelques notes de voyage en Yougo-Slavie*, par M. le Comte Begouën. — *Découvertes dans la caverne de Montesquieu-Avantès, en* 1920 *et* 1921, par le même.

L'Académie entend l'*Eloge de M. Hallberg*, par M. Crouzel. (Imprimé p. 13.)

M. **Hérisson-Laparre** fait une communication sur *La situation actuelle de la question de l'ammoniaque synthétique.*

Il signale le procédé original mis en œuvre par Claude pour la préparation de l'hydrogène pur nécessaire pour la catalyse. Cet hydrogène est obtenu par compression, puis refroidissement par détente avec travail extérieur, soit du gaz à l'eau, soit du gaz des fours à coke. La température atteinte est de 207 degrés.

Une usine d'une productivité de 5 tonnes sur gaz à l'eau est en achèvement à Montereau. Une station d'essais sur gaz des fours à coke a été montée à Béthune. Elle est entrée en marche le 13 février dernier.

Sur gaz à l'eau, le procédé Claude nécessite plus de force que celui d'Haber, mais moins de main-d'œuvre. Sa simplicité, la facilité de son installation et de sa conduite lui assurent un prix de revient plus avantageux en pratique.

Sur gaz des fours à coke, que le procédé Haber ne peut utiliser, celui de Claude est très supérieur. Il permet 30 % au moins d'économie sur les frais de premier établissement, 0 fr. 25 de réduction du prix de revient par kilogramme d'azote.

Il semble, dans ces conditions, que le mieux serait de laisser chacun des deux procédés s'installer librement, sans intervention de l'État. La liberté laissée à l'initiative individuelle aurait, en outre, l'avantage de ne pas entraver l'essor d'autres procédés de synthèse encore à l'étude, dont il est permis d'attendre des résul-

Digitized by Google

tats intéressants surtout pour la région dont Toulouse est la capitale incontestée.

Séance du 2 mars 1922. — L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel de transmettre ses félicitations à M. Roule, Associé correspondant, promu Officier de la Légion d'honneur.

Ouvrage offert : *Méthodes actuelles d'expertises employées au laboratoire municipal de Paris*, par M. André Kling.

Lecture est donnée d'un Mémoire envoyé par M. Joulin, Associé libre, et intitulé *La protohistoire de la France du Sud et la Péninsule hispanique.* (Imprimée p. 79.)

Séance du 9 mars 1922. — L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel d'exprimer ses compliments à M. Antonio Cabreira, qui appartient à notre Compagnie, comme correspondant étranger, depuis vingt-cinq ans, et qui célèbre son double jubilé de Membre de l'Académie des Sciences de Lisbonne et de Membre de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

L'Académie délègue à la cérémonie d'inauguration de l'Institut français de Barcelone, M. le Doyen Guy, Associé ordinaire; à celle du 7me Centenaire de l'Université de Padoue, MM. Anglade, le Comte Begouën, Associés ordinaires et de Casamichela, correspondant.

Ouvrage offert : notice sur *Jean de Santi*, le fils, récemment décédé, de M. Louis de Santi, Associé ordinaire.

M. CHALANDE, continuant son *Histoire des Rues de Toulouse*, fait une communication sur : *Le quartier de la place Mage.* (Imprimée p. 95.)

Séance du 16 mars 1922. — M. ALOY fait une communication sur : *L'empoisonnement criminel à travers les âges.*

Séance du 23 mars 1922. — M. GROS fait une communication sur : *La crise financière sous la Révolution française.* (Imprimée p. 61.)

Séance du 30 mars 1922. — M. CALMETTE fait une communication sur : *Louis XI et l'Angleterre : Le retour à la Rose rouge.*

Il expose comment Louis XI rompt le cercle de ses adversaires

Digitized by Google

en favorisant la chute d'Édouard IV d'York et le rétablissement du chef de la maison de Lancastre, Henri VI. Le Roi de France veut alors former une ligue franco-anglaise contre Charles le Téméraire, et faire sortir d'une guerre ainsi engagée un démembrement de la monarchie bourguignonne. Mais les intérêts économiques et la résistance du Parlement anglais contrecarrent ce plan qui s'effondre tout à coup par un coup de théâtre : le débarquement en Angleterre d'Édouard IV, soutenu par le duc de Bourgogne.

Séance du 6 avril 1922. — M. SAINT-RAYMOND fait une communication sur : *L'Ecole des Arts moderne.* (Imprimée p. 155.)

L'Académie élit en qualité de correspondants étrangers MM. le Dr Martinez Vargas, Doyen de la Faculté de Médecine de Barcelone et le Dr Pi Suñer, professeur à la même Faculté.

M. Albert Feuillerat, de Toulouse, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes, est élu correspondant national.

Séance du 27 avril 1922. — Ouvrages offerts : *Petite histoire locale et monographie de la ville de Graulhet*, par M. G. Cauquil. — *Le Bureau des Menus plaisirs et la mise en scène à la Cour d'Elizabeth*; *John Lyly, Contribution à l'histoire de la Renaissance en Angleterre*; *Shakespeare, Œuvres choisies*; *The Swisser, d'Arthur Wilson*, par M. Feuillerat.

M. BARRIÈRE-FLAVY fait une communication intitulée : *Une page de l'histoire seigneuriale de la ville d'Auterive (Haute-Garonne) aux XIVe-XVe siècles.*

C'est un fragment de la seconde partie de l'importante monographie inédite que M. Barrière-Flavy a consacrée à cette ville.

Après un exposé succinct de la situation de cette baronnie sous ses primitifs seigneurs, dont les plus importants furent les Montaut, qui luttèrent contre Simon de Montfort au treizième siècle et octroyèrent aux habitants de la cité des coutumes avec cession des deux tiers de la seigneurie aux consuls, l'auteur décrit l'intéressant et dramatique conflit entre la communauté d'Auterive, représentée par ses consuls et le coseigneur Jacques Ysalguier, l'un des plus tyranniques seigneurs de son temps. Afin de se soustraire à son oppression et de lui opposer un plus puissant seigneur, les habitants de la ville firent don au Comte de Foix, Jean de Grailly, en 1423, de leur part de seigneurie.

Digitized by Google

Un instant divisée entre les Lévis et les Ysalguier, la baronnie d'Auterive passa, au quinzième siècle, aux Comtes de Foix, Rois de Navarre, enfin aux d'Albret, aux Bourbons et à Henri IV, qui la réunit à la Couronne en 1602.

(Les sources inédites sont puisées aux Archives nationales, aux Archives de la Haute-Garonne et des Basses-Pyrénées et aux Archives privées de M. le Duc de Lévis-Mirepoix.)

Séance du 4 mai 1922. — Des félicitations sont exprimées à M. l'Abbé Contrasty, correspondant, nommé Chanoine honoraire du diocèse de Toulouse et à M. Chalande, Associé ordinaire et Bibliothécaire de l'Académie, promu Officier de l'Instruction publique.

M. DUMÉRIL fait une communication sur : *L'Enseignement des Langues : la rédaction libre.* (Imprimée p. 85.)

M. CHALANDE présente à l'Académie un microscope du dix-huitième siècle.

Séance du 11 mai 1922. — M. le Dr ABELOUS lit une étude intitulée : *Automatisme ou conscience chez les animaux.*

Séance du 18 mai 1922. — Les Commissions des Concours communiquent leurs Rapports sur les ouvrages présentés.

M. Lamotte est désigné comme Rapporteur général.

M. le Dr Dide, Médecin-Directeur de l'Asile d'aliénés de Braqueville (Haute-Garonne), est élu Associé ordinaire dans la classe des Sciences, Section des Sciences physiques et naturelles, Sous-Section de médecine.

Séance du 1er juin 1922. — L'Académie désigne M. Pasquier pour la représenter aux obsèques du regretté Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, le Chanoine Pottier.

M. le Comte BEGOUEN fait une communication sur : *La Thrace interalliée sous l'administration du Général Charpy* (1919-1920).

L'article 48 du traité de Neuilly portait que la Thrace occidentale serait remise par la Bulgarie aux puissances alliées et

Digitized by Google

que son attribution serait fixée ultérieurement. En attendant, l'administration en était confiée à la France. Le Général Franchet d'Esperey en prit donc possession au nom des alliés et promulgua une sorte de constitution.

Le Général Charpy fut nommé Gouverneur (22 octobre 1919). Ce régime dura six mois, de novembre 1919 à mai 1920, date où, en vertu des accords de San-Remo et du traité de Sèvres, la Thrace fut remise à la Grèce. C'est l'histoire de l'administration française en Thrace que M. Begouën a exposée d'après ses souvenirs personnels et d'après des documents officiels.

La Thrace occidentale s'étend des monts Rhodopes à la mer Égée et est bornée à l'Est par la Maritza. La côte est basse, inhospitalière, le petit port de Dedeagatch ne peut recevoir que des navires de cabotage, mais n'en est pas moins un point économique important, et Porto-Lagos, sur la lagune du lac Bouron, est un simple village de pêcheurs. Ces deux localités ont d'ailleurs été ruinées par les bombardements. Les plaines seraient fertiles mais sont peu cultivées, excepté vers le Rhodope, par les paysans bulgares, et aux environs de Xanthi, par les Turcs qui cultivent le tabac. Les haines de race et de religion sont très vives. La population est très mélangée : Grecs, Bulgares et Turcs forment des groupements à peu près égaux qui ont tour à tour dominé et opprimé.

Les statistiques établies par les officiers français, et seules impartiales, ont relevé l'existence de 86.000 musulmans, dont 74.000 Turcs et 12.000 Pomaks (Bulgares islamisés), de 56.000 Grecs et de 54.000 Bulgares.

Le rôle de l'administration française consistait à ramener la paix, le calme, la sécurité et, par conséquent, la prospérité dans ce pays dévasté par les guerres et les querelles, sanglantes souvent, de race et de religion. Grâce à l'application de nos principes de justice et d'impartialité, ce but a été heureusement et rapidement atteint. A côté du Général Gouverneur, il y avait un Conseil de Directeurs, tous Français, et un Comité consultatif comprenant des représentants des diverses nationalités. Quant aux fonctionnaires subalternes, ils avaient été choisis parmi les habitants. Au début, comme on se méfiait des Bulgares, un grand nombre étaient Grecs, mais on fut obligé peu à peu de les remplacer par des Bulgares, plus au courant des affaires, plus souples et montrant des qualités supérieures, ainsi qu'une parfaite loyauté, à tel point

Digitized by Google

qu'on a pu dire que l'administration de la Thrace a été une collaboration franco-bulgare. On avait dû d'ailleurs conserver la législation et les impôts bulgares. Ceux-ci rentrèrent avec assez de régularité pour, qu'en six mois, l'excédent du budget se soldât par dix millions de levas. Cependant on avait entrepris un grand nombre de travaux publics, construit et réparé des routes, refait des ponts, assaini des marais, assuré la sécurité au point que la prospérité n'avait pas tardé à régner. Les habitants de toutes races appréciaient fort cette tranquillité et, le 4 avril, lors de l'ouverture du Conseil consultatif, une grandiose manifestation eut lieu à Gumuldjina, la Capitale, pour réclamer l'autonomie de la Thrace sous le protectorat de la France. Une pétition, revêtue de plus de 100.000 signatures, fut envoyée à Paris. Il était trop tard, des engagements internationaux avaient été pris et, à la fin de mai 1920, les troupes françaises durent évacuer le pays que les Grecs vinrent occuper.

Les regrets de la population furent unanimes. Les Bulgares émigrèrent en masse. M. Begouën rapporte ce propos, entendu par lui : « Vos tribunaux sont merveilleux, ils ne font pas attention à la nationalité des plaideurs et on peut avoir raison à quelque race que l'on appartienne. » Cela en dit long sur les mœurs et les usages de ces régions. Aussi M. Begouën conclut en disant que, le vrai moyen d'assurer l'ordre et la paix dans des pays aussi divisés que la Thrace et la Macédoine, ne consiste pas à donner le pouvoir à une race, qui serait fatalement amenée à en abuser pour écraser les autres, mais bien à assurer l'autonomie de ces provinces sous la direction ou le protectorat impartial d'une puissance désintéressée. Il est fâcheux, pour la tranquillité de l'Orient, et, par conséquent, de l'Europe, que notre œuvre ait été brusquement arrêtée, peut-être justement parce qu'elle réussissait trop bien et suscitait des jalousies. Mais elle ne fut pas inféconde et nous fait le plus grand honneur. Il convient de rendre un hommage particulier aux qualités administratives de premier ordre du Général Charpy, ainsi qu'au dévouement, au tact et au savoir de ses collaborateurs. Tous ont su faire apprécier et aimer la France, ses méthodes larges et libérales de gouvernement et ses principes politiques. Ils ont montré ce que l'on peut faire lorsque l'on n'est guidé que par des idées de justice, de devoir et de désintéressement.

En terminant, M. Begouën fait remarquer que le dernier para-

Digitized by Google

graphe de l'article 48 du traité de Neuilly, assurant un débouché économique à la Bulgarie sur la mer Égée, n'a pas encore été appliqué. C'est cependant une question d'intérêt capital pour la Bulgarie et aussi de justice. L'Europe a engagé sa parole. Il faudra donc la tenir malgré les difficultés que présente le problème, maintenant que la Grèce occupe ces territoires. On se rend compte actuellement de la faute qui a été commise lorsque a été détruite cette organisation de la Thrace interalliée qui, seule, était capable de donner satisfaction à tous parce qu'elle assurait le respect des droits de chacun.

Séance du 8 juin 1922. — M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD fait une communication sur : *L'art à Toulouse pendant la Révolution et l'Empire* (1re *partie*).

Sont élus correspondants étrangers, dans la classe des Sciences : M. Richard Zupantchich, professeur de mathématiques à l'Université de Ljubljana (Yougoslavie), et dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres : M. Pierre Skok, professeur de philologie romane à l'Université de Zagreb (Yougoslavie).

Séance du 15 juin 1922. — Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus :

Président, pour une troisième année (1922-1923), M. le Dr ABELOUS;

Directeur, M. de GÉLIS;

Secrétaire-adjoint, M. ALOY.

Sont nommés, en remplacement des Membres sortants du Comité de Librairie et d'Impression : MM. JUPPONT, GESCHWIND et LÉCRIVAIN; et en remplacement des Membres sortants du Comité économique, MM. MARIE, FABRE et CALMETTE.

M. le Président désigne M. Fabre pour remplir, en 1922-23, les fonctions d'économe.

M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD termine sa communication sur : *L'art à Toulouse pendant la Révolution et l'Empire.*

Il commence par rappeler ce qu'était cet art avant 1789. A cette époque, Toulouse était un centre provincial considérable au

Digitized by Google

point de vue politique, religieux, universitaire, judiciaire et économique. La Révolution devait lui faire perdre cette prépondérance, qui s'étendait à trente diocèses de son voisinage, en même temps que ses institutions littéraires, scientifiques et artistiques. Elle n'en fut pas moins acclamée par les artistes qu'elle ruinait. Pendant sa durée de 1792 à 1795, la Convention avait beaucoup légiféré pour réformer les institutions de la France. Mais, au milieu de ses luttes et de ses déchirements, elle avait surtout détruit et n'avait laissé que des matériaux pour les nombreuses réformations qu'elle projetait. Elle avait, notamment, supprimé toutes les institutions concernant l'instruction publique, ainsi que toutes les Académies, et, en particulier, l'Académie de peinture, de sculpture et d'architecture dont s'honorait Toulouse pour ses enseignements et ses succès. Et, lorsqu'elle s'occupa de les remplacer, elle se borna à établir des institutions « provisoires », comme l'Institut du Sud-Ouest, puis une École centrale, sans se préoccuper de l'enseignement technique de l'Art. Ce ne fut que pendant la période de Directoire que fut créée, en 1795, une École spéciale des Sciences et des Arts, qui fut réorganisée successivement comme avant 1789, d'abord sous le Consulat, en 1803, et puis sous l'Empire, en 1805.

M. le Baron Desazars suit pas à pas toutes ces destructions et toutes ces transformations. Il s'étend particulièrement sur la création du Musée, due à l'initiative de quelques artistes toulousains auprès du Directoire du Département, lequel prit, le 22 frimaire, an II (12 novembre 1793), un arrêté qui eut le grand mérite de sauver de la destruction et du pillage toute une série de tableaux peints à Toulouse depuis le commencement du quinzième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième. Dans la suite, le Musée de Toulouse devait s'enrichir d'autres tableaux saisis dans la région, conformément aux lois révolutionnaires, puis de tableaux de grande importance provenant des victoires remportées en Italie et en Allemagne. En sorte qu'à la fin de l'Empire, Toulouse avait non seulement retrouvé les institutions techniques qu'elle avait possédées avant 1789, mais encore acquis de nouveaux éléments d'éducation artistique, dont elle devait surtout profiter sous le second Empire.

Séance du 22 juin 1922. — Des félicitations sont adressées à M. le Dr Abelous, Président, nommé professeur honoraire de

Digitized by Google

l'École de médecine de Barcelone, et à M. le Doyen Sabatier, auquel l'Université de Saragosse a décerné le titre de docteur *honoris causa*.

M. ANGLADE fait une communication sur : *La musicalité de la Langue d'Oc*.

Séance du 29 juin 1922. — M. DE GÉLIS fait une communication intitulée : *Petits tableaux toulousains*.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Bienfaiteurs de l'Académie..... VI
État des Membres de l'Académie..... VII
Éloge de M. le Professeur Garrigou, par M. le Dr DE SANTI..... 1
Éloge de M. Hallberg, par M. CROUZEL..... 13
Quelques poètes des Jeux Floraux aux XVIe et XVIIe siècles, par M. DE GÉLIS..... 27
Les Régimes alimentaires, par M. le Dr GESCHWIND..... 49
La Crise financière sous la Révolution française, par M. GROS.. 61
La Protohistoire de la France du Sud et de la Péninsule hispanique d'après les découvertes archéologiques récentes, par M. Léon JOULIN..... 79
L'Enseignement des Langues. — La Rédaction libre, par M. Henri DUMÉRIL..... 85
Histoire des rues de Toulouse *(suite)*, par M. Jules CHALANDE.. 95
L'École des Arts moderne, par M. SAINT-RAYMOND..... 155
Vitalisme et Mécanisme, discours prononcé à la séance publique du 11 décembre 1921, par M. le Dr ABELOUS, Président..... 177

Programme des Prix pour les années 1923 et 1924..... 193

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1921-1922..... 197

Les anomalies de la pesanteur et les mouvements de la terre. — Les théories d'Einstein, par M. JUPPONT..... 198
Molière à Toulouse. — Exposition du tricentenaire, par M. GALABERT..... 202
La situation actuelle de la question de l'ammoniaque synthétique, par M. HÉRISSON-LAPARRE..... 204
Louis XI et l'Angleterre : Le retour à la Rose rouge, par M. CALMETTE..... 205
Une page de l'histoire seigneuriale de la ville d'Auterive (Haute-Garonne) aux XIVe-XVe siècles, par M. BARRIÈRE-FLAVY..... 206
La Thrace interalliée sous l'administration du Général Charpy (1919-1920), par M. le Comte BEGOUEN..... 207
L'Art à Toulouse pendant la Révolution et l'Empire, par M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD..... 210

Les FRÈRES DOULADOURE, Imprimeurs, rue Saint-Rome, 39. — 4197.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

YE 07425

547045

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google